

La crise politico-ethnique en Afrique des Pays des Grands lacs

REVUE
du
Centre Africain de Recherche et d'Education pour la
Paix et la Démocratie
(CAREP)

N° 1, (2ème édition, 1997) - Table des matières

TABLE DES MATIERES

[Editorial](#)

[Accueil et discours d'ouverture.](#)

Chapitres :

[Les techniques de fabrication de l'ethnicité et des « ethnies » au Rwanda, Dr.Lohata Twambwe Otikokosa.](#)

[Historique du conflit politico-ethnique au Rwanda, Dr.Mupendana Pierre-Claver.](#)

[Le phénomène d'ethnicité comme d'obstacle à l'instauration d'une démocratie pluraliste dans les pays de la Communauté Economique des Grands Lacs : le cas du Rwanda, M. Ngarambe Rwema.](#)

[Les problèmes des réfugiés rwandais : source de l'insécurité dans la sous-région des Grands lacs, Dr. Mupendana Pierre-Claver.](#)

[Les problèmes des réfugiés : un facteurs d'insécurité dans la région de l'ex-Kivu, M Bishikwabo Baguma.](#)

[Demain l'Afrique orientale et des Grands lacs, Dr. Buhendwa Eluga Essy.](#)

[Le rôle de l'information dans la promotion de la culture démocratique, M. Balemba Bahane.](#)

[Les interactions humaines dans un contexte de conflit, M Masubuko Ngwasi.](#)

[Les conditions d'une meilleure cohabitation pacifique entre les différentes composantes au Rwanda, M. Kamushabi Félicien.](#)

La femme rwandaise dans le processus de réconciliation des Hutu et des Tutsi, Mme Habimana Nyirasafari.

Les problèmes sociaux de la femme rwandaise exilée, Mme Marie Hakuzweyezyu.

Les préjudices de l'instabilité politique sur les investissements dans la région des Grands Lacs, M. Balolage Bisimwa.

De la réconciliation à la reconstruction de la région des Grands Lacs, M. Bisimwa Mwangane.

Le mandat de l'Eglise de réconcilier et d'établir la paix en Afrique des Grands Lacs pendant la période de mutation, M. Bismwa Nkunzi.

Fondements bibliques de la paix : un défi lancé aux églises, Dr Charles Foster.

Education à la résolution des conflits : une démarche catéchétique, Dr. Kabutu Biriage.

Annexe A : liste des participants au colloque.

Annexe B : Commission :

Résolution des conflits : recommandations.

Protection des droits de la personne : recommandations.

Réconciliation : recommandations.

Problèmes des réfugiés : recommandations.

Education à la paix et à la démocratie : recommandations.

Annexe C : Médiations et orientations biblique quotidiennes.

EDITORIAL

Voici le premier numéro de la Revue Africaine de recherche et d'Education pour la Paix et la Démocratie. On y trouve les discours et les discussions qui ont eu lieu lors d'un colloque de cinq jours à l'Université libre des Pays des Grands Lacs du 15 au 19 Août, 1995.

Nous sommes des professeurs, éducateurs ; et engagés consacrés au bien commun en Afrique de l'Est, regroupés au sein du « Centre Africain de Recherche et d'Education pour la Paix et la Démocratie » (CAREP).

Autonome, ce centre est associé à l'Université à Goma, au Zaïre. De toute évidence ; l'Afrique en général, et les Pays des Grands Lacs en particulier, seront de plus en plus consumés du feu des guerres tribales, ethniques, et socio-politiques si nous ne nous prenons pas très vite en main.

Le centre croit le dialogue une démarche essentielle. Le dialogue facilite l'écoute de points de vue différents ou opposés. Nous sommes convaincus que les appels au dialogue et le processus d'éducation offerts par le CAREP sous forme de conférences, de colloques, de publicité grâce aux médias, constituent des objectifs pressants. La vocation du CAREP est éducative et thérapeutique, visant la prévention de violences et la guérison des victimes.

Nous reconnaissons, cependant, que les limites matérielles, n'ont pas permis au mini-colloque évoqué d'être organisé dans un lieu qui soit des plus favorables au dialogue, car tous nos invités, surtout les Tutsi du Rwanda, n'ont pas trouvé Goma sécurisant. Toutefois, la participation de bon nombre de réfugiés rwandais, ainsi que des Zaïrois, des américains, et des canadiens a grandement enrichi nos échanges.

Nous voulons donc croire que nos lecteurs trouveront dans cette revue une matière substantielle pour suivre un dialogue fructueux, en vue d'un rapprochement des peuples de notre région.

Par ce premier son de cloche, le CAREP nous invite à la recherche, et l'éducation pour aider les églises, les Etats, et même les groupes antagonistes eux-mêmes, à emprunter la voie du dialogue, de la réconciliation, et de la reconstruction de nos sociétés en détresse.

Dr Kabutu Biriage
Président

ACCUEIL ET DISCOURS D'OUVERTURE DU COLLOQUE

Par le Président du CAREP, Dr KABUTU BIRIAGE, professeur à l'Université Libre des Pays des Grands Lacs.

Distingués invités, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues Professeurs, Chers Etudiantes et Etudiants.

Très grande est ma joie en ce moment où je vous vois parmi nous, venant respectivement de la Société civile rwandaise à Goma, de la Société civile zaïroise du Nord Kivu, du Conseil urbain des Pasteurs de Goma, des Camps de réfugiés de Mugunga, de Kibumba, de Kahindo et de Katale, du Conseil régional des organisations non Gouvernementales du Nord Kivu à Goma, du Chicago Center For Global Ministries, et enfin de l'Université Libre des Pays des Grands Lacs qui nous accueille.

Je vous souhaite maintenant la cordiale et fraternelle bienvenue à ce Colloque régional du Centre Africain de Recherche et d'Éducation pour la Paix et la Démocratie (CAREP).

Par votre présence, vous nous témoignez déjà votre engagement ferme à participer et à répondre activement et avec intérêt aux points inscrits au programme de ce Colloque régional. Soyez en remerciés tous !

On ne peut le nier, à l'aube du troisième millénaire, le monde entier, et l'Afrique en particulier, vivent, ici et là, des conflits armés d'une forte violence, et les violations des droits de la personne. Nous enregistrons chez nous des millions de victimes de ces violences, des millions de tortures dans les prisons, des millions pour qui les droits en tant que personnes sont niés quotidiennement.

En restant dans notre espace géographique, la région des Grands Lacs, nous pouvons nous poser cette question : pourquoi les conflits ici et pourquoi les affrontements dans notre sous-région ? Pourquoi les violences et les tortures exacerbées ? Les causes avon-nous dit dans le préambule du statut du CAREP, sont complexes et proviennent notamment de l'ensemble de la politique coloniale peu soucieuse de promouvoir les identités socioculturelles en harmonie avec les principes de la formation d'États Nations et de la démocratie.

Il faut également souligner que les autorités post coloniales autochtones n'ont fait aucun effort pour fonder les nouvelles institutions étatiques et sociales sur une analyse profonde des sources des conflits antérieurs, actuels et potentiels, ni sur un débat scientifique, ni sur des projets de société évitant toute forme d'exclusion et de frustration.

Ainsi, toute solution durable des conflits actuels dans la Région des Grands Lacs suppose respectivement :

- * l'analyse des causes profondes des tensions et des violences qui s'en suivent,
- * la promotion d'un dialogue honnête et sincère,
- * l'éducation des masses à la non violence et la démocratie, ainsi que la

vulgarisation des droits de la personne humaine,

* la définition d'un nouveau cadre d'orientation comprenant les valeurs et les idéaux qui peuvent servir de trait d'union entre les peuples, ce, en vue de promouvoir de nouveaux espaces de développement et de liberté qui rendront la vie plus agréable pour tous. Je suis convaincu que les présentes assises de ce Colloque régional du Centre Africain de Recherche et d'Éducation pour la Paix et la Démocratie porteront une lumière à toute personne qui se préoccupe de la recherche de solutions durables aux conflits actuels.

Les ateliers de ce Colloque régional permettront la participation et la contribution de chacun à cette recherche de pistes de paix dans la sous-région des Grands Lacs. Pouvons-nous alors nous débarrasser des chaînes de la peur et de la suspicion pour dénoncer et toucher à temps là où se trouve le mal ? C'est de cette manière-là seulement que nos ateliers seront des lieux de libération d'où émergeront les racines de la démocratie en faveur des droits de la personne.

Je ne saurais terminer ce discours d'ouverture sans remercier les personnes qui ont contribué de près ou de loin, financièrement et matériellement à la réussite de ce Colloque; à titre d'exemple : le Dr. Charles FOSTER des Canadian Baptist Ministries (C.B.M.); ainsi que notre partenaire, The Chicago Center for Global Ministries (CCGM) représenté par Dr. Richard Bliese, Dr. Timothy Lenchak, Dr. Kathleen Billman et Dr. Heidi Hadsell, et enfin tous les membres du CAREP.

Permettez-moi enfin de remercier et de vous présenter le staff provisoire du CAREP que je préside moi-même et qui a beaucoup contribué à la préparation de ce Colloque régional : Professeur Claver Mupendana, est Secrétaire Exécutif, l'Assistant Bisimwa Nkunzi en est le Comptable, le Professeur Charles Foster est le conseiller financier, Bishikwabo Baguma est le Secrétaire Rapporteur de nos conseils. Soyez en remerciés vivement chers collègues.

Chers invités, Mesdames, Messieurs, chers collègues professeurs, chers étudiantes et étudiants, il ne me reste plus, à présent, qu'à vous souhaiter pleins succès dans vos travaux.

Je vous remercie.

I. LES TECHNICITES DE "FABRICATION" DE L'ETHNICITE ET DES "ETHNIES" AU RWANDA

Par le Professeur LOHATA TAMBWE OKITOKOSA

Entre le 16^e et le 18^e siècle, suivant les premiers contacts entre les différents groupes ethniques du Rwanda, les Rwandais commençaient à connaître des luttes "tribales" au sens ethnologique du terme. Pendant cette période, les symptômes les plus évidents étaient des cloisonnements claniques, une absence de communications entre groupes, surtout entre les Tutsi et les Hutu, en raison des différences linguistiques, culturelles, économiques et politiques entre eux.

Les hypothèses ci-dessous permettent de confirmer notre affirmation :

1. Contrairement à la méthode cartographique et Ethnographique utilisée par les colonisateurs dans la plupart des pays africains, au Rwanda aucune région ou commune ne s'identifie à un groupe racial ou ethnique (1). Certes, il existe des disproportions énormes : certaines régions comme celles de Gisenyi et de Ruhengeri hébergent moins de "Tutsi" que Butare, Gikongoro et Gitarama par exemple. Mais les Rwandais partagent indistinctement leur territoire; le Rwanda, de même que le Burundi, le Lesotho et le Swaziland, sont des rares pays à avoir érigé l'État post colonial sur les contours d'avant la colonisations; ce qui explique des luttes ethniques, opposant deux principaux groupes sociaux (Hutu et Tutsi) présents à l'arrivée des Allemands et Belges. Or les antagonismes bipolaires sont généralement les plus aigus. Cette situation est différente de ce que l'on rencontre dans la plupart des pays africains où les frontières héritées de la colonisation ont donné naissance aux États pluriethniques et aux conflits multipolaires (Nigeria, Zaïre, etc.).

2 Au Rwanda (comme au Burundi), la culture en général, et la langue en particulier, sont communes. Tous les trois groupes (les étrangers exclus) "Hutu", "Tutsi" et "Batwa" s'expriment et communiquent en Kinyarwanda. Il convient de souligner que celui-ci est la langue de société civile, aussi bien que de la société politique et administrative. Les enseignements officiels, les débats politiques radiodiffusés, la "presse populaire" sont essentiellement réalisés dans cette langue. Seuls les étrangers sont exclus des échanges culturels d'origine linguistique, car même les francophones ne sont pas associés à la vie publique et collective. Le Kinyarwanda domine de loin le français, cependant les deux constituent les langues officielles du pays. La langue donc leur est commune, aussi bien que le style et l'accent. Or, en matière éthique, la primauté des traits culturels sur la morphologie ne fait aucun doute. Encore que les relations de métissage (mariages mixtes) aient rendu inexistante la morphologie pure au Rwanda.

Il s'agit là d'un exemple concret d'un pays où les conditions culturelles et territoriales sont réunies, mais l'unité nationale fait défaut. Même si l'on admet, avec les marxistes, que la répartition équitable des biens est un facteur de la conscience nationale, celle-ci est, avant tout, un phénomène culturel (intellectuel).

3. Enfin, dans un pays comme le Rwanda où les rapports sociaux traditionnels sont complexes et multiples, il n'est pas convenable que seules les relations suivant le lignage ou l'ethnie aient survécu. S'inspirant des travaux de Vansina, Heush, Lemarchand notamment, G. Balandier écrit, concernant la vie politique locale du Rwanda précoloniale,

qu'elle s'est appuyée sur "trois institutions majeures" : "le lignage, la chefferie et le groupe de fidélité organisée autour d'un patron (4); les relations entre patrons Tutsi et Hutu, "estimées féodales" ne sont qu'un de ces ensembles constitutifs; les trois institutions se contrebalançaient et permettaient à l'organisation politique de se stabiliser.

En fait, au-delà des luttes ethniques, se cachent des conflits de type élitiste pour le pouvoir, le prestige et les biens matériels. Il est cependant surprenant de constater que ces luttes génèrent des consciences bipolaires, celles-ci sont, en réalité fausses, étant produites par des modes, méthodes et techniques diversifiées.

1. Modes, méthodes ou techniques.

Pour les observateurs de la scène politique africaine, il est clair que les luttes dites ethniques (ainsi que les consciences qu'elles génèrent) sont la création des responsables politiques, l'instrument entre leurs mains pour l'accès aux biens économiques et politico-symboliques. Ces responsables évoluent dans un "champ politique". Cette observation que nous avons faite sur le Zagreb, est également valable au Rwanda, malgré la spécificité de chaque pays Au Rwanda, ces antagonismes remontent à l'époque pré-coloniale, ce qui explique la diversité et l'évolution non linéaire des méthodes utilisées; elles ont varié en fonction de changements de la classe dirigeante.

Avant 1959, date de l'abolition de la monarchie, une infime minorité des rwandais proche du Roi, que l'on appelle "aristocratie Tutsi" a imposé à la majorité de la population, essentiellement "Hutu" une domination politique et économique fondée sur des méthodes de gestion arbitraires et inhumaines de la société.

Parmi ces méthodes, on retiendra l'exclusion du groupe social "Hutu" de l'exercice des activités politiques. Comme l'écrivent Y. Prats et E. Le Roy, le lignage royal en particulier et l'aristocratie Tutsi en général étaient les détenteurs du pouvoir politique; ils s'étaient appuyés sur l'administration locale (la chefferie), pour exercer leur domination avant la colonisation et après celle-ci jusqu'en 1952, année correspondant à la fin de la période de l'administration "indirecte" belge. Ce qui expliquera l'abolition de l'institution de chefferie dans la constitution de 1962, puis dans la loi du 15 avril 1963 et enfin dans l'ordonnance ici du 23 novembre 1963.

Concrètement, alors que le groupe "Tutsi" ne représentait que 15 % de la population comparativement à 84 % des Hutu et 1 % des Twa, fait observer J.F.Bayart (3), l'aristocratie du premier groupe cité a procédé à la distribution inégale des postes politiques à son profit, en se servant des valeurs et bases coloniales : administration indirecte, scolarisation chrétienne, culture de rente, exploitation etc.

Si l'on en croit l'auteur, en 1959, 94 % des membres du Conseil Supérieur, 98 % des chefs et 9.5 % des sous chefs en service étaient Tutsi. Mais après les élections au suffrage universel, organisées à partir des années '50, l'élite Tutsi a été battue n'occupant toutefois plus que 33 % des postes administratifs supérieurs, elle est restée majoritaire pour l'accès à la direction des chefferies et des conseils de territoires.

Tout se passe comme si chaque poste gagné par un leader Tutsi au premier degré vaudra au second degré, 10 postes gagnés par l'élite Hutu. C'est cela le principe de répartition politique. Les Belges ont pratiqué cette méthode dans l'organisation de cités urbaines

congolaises (zaïroises à l'époque coloniale, au profit des blancs).

Comme on l'a vu, l'aristocratie Tutsi a bénéficié de la complicité de l'autorité mandataire belge au travers de la scolarisation, de l'administration indirecte et de la monétarisation de l'économie notamment. Pour qu'un renversement "révolutionnaire" soit intervenu, il a fallu que les mêmes belges, au moins une poignée de colons aient changé d'alliance. Nous voulons comme preuve, leur apport tardif à la formation de la "contre élite" Hutu (cf.. infra).

Lorsque celle-ci accède au pouvoir à partir des années 50, c'est au départ, en utilisant la voie démocratique. Mais celle-ci s'est appuyée sur des techniques spéciales de fabrication de l'ethnicité, avant leur généralisation à partir de l'indépendance jusqu'à 1994. En gros, on peut admettre que ces techniques sont de deux ordres : politiques, et juridiques.

Politique :

La première élite Hutu est arrivée au pouvoir, grâce à la démocratie de type libéral. C'est ainsi que, entre 1953 et 1960, 22 chefferies sur 43, 297 sous-chefferies sur 559 respectivement, sont désormais entre ses mains avant que l'élection communale n'ait renforcé cette tendance. Vers juillet 1960, ladite élite contrôlait 210 communes (bourgmestres) sur un total de 229. (Bayart, pp.159.161).

Mais, dans la mouvance démocratique, se sont glissées les premières méthodes ethniques : la campagne électorale orientée "ethniquement", la création d'un parti politique portant le nom de l'ethnie Hutu, le MDRPARMEHUTU, lequel sortira vainqueur des premières élections organisées en 1961 et enfin le premier massacre des Tutsi entre 1959 et 1964, avant que le génocide du même groupe n'intervienne en 1994 : la violence.

Selon Nkunzimwami J.M.V. Jo, le premier massacre et le départ en exil des membres de l'"ethnie Tutsi" ont été dictés par le souci de mettre en minorité les Tutsi qu'avait l'ethnie rivale Hutu.

S'agissant du port du nom du groupe Hutu, par ce parti, c'est là une spécialité africaine: elle contredit l'affirmation de G.Young selon laquelle, au Congo (Zaire) cette pratique a eu domicile lors de la Première République : UNIMO, CONAKAT, BALUBAKAT, ABAKO.

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne des années 60, l'élaboration des techniques ethnistes se complexifie et se diversifie; on peut citer l'enseignement de l'histoire officielle à l'école primaire et secondaire. On y retient que les Tutsi ont exercé la domination sur les Bahutu pendant quatre siècles. Par ailleurs, certains emplois et postes ne sont pas accessibles aux ressortissants du groupe Tutsi. Tel est le cas des postes de l'administration territoriale comme l'exécutif de la préfecture et de la commune. Citons aussi l'utilisation des statistiques coloniales douteuses pour sous estimer le poids démographique du groupe Tutsi etc. ... Il convient d'ajouter sur cette liste non exhaustive, le travail des appareils idéologique de l'État comme l'école (cf. supra) et la presse tant officielle que privée comme le Kangura qui non seulement [mot manquant] le discours officiel de l'élite Hutu au pouvoir, mais encore essaie de faire accréditer l'idée que les Tutsi sont à la base des malheurs des rwandais. Pour être juste, la presse proche du F.P.R comme le Kangura utilise la même approche pour faire accepter l'opinion selon laquelle tous les Hutu sont contre le groupe Tutsi. L'une et l'autre

admettent que la lutte ethnique est une donnée première, par conséquent elle serait le moteur de l'histoire.

Juridique :

Outre les techniques politiques, celles dues à l'intervention d'un acte unilatéral des autorités étatiques, il existe d'autres méthodes qui relèvent de ces dernières : notamment les techniques juridiques. Le droit positif est intervenu dans le développement du phénomène ethnique. D'abord la suppression des chefferies, historiquement identifiables à l'aristocratie Tutsi, pour les remplacer par les communes et préfectures, lesquelles à leur tour s'identifient à l'élite Hutu. Citons aussi l'institution de l'équilibre ethnique et régional. La politique d'équilibre ethnique n'est autre chose que la mise sur pied de quotas relatif à l'attribution des emplois, des sièges et des places scolaires en fonction de l'appartenance "ethnique". D'après la législation en vigueur, depuis l'accession de Habyarimana au pouvoir, en 1973, les Tutsi ne doivent pas occuper plus de 14 % de places scolaires et d'emplois publics. Il s'agit d'après Nkonzumwami, d'un "plafond ne pas dépasser". Cependant, le seuil minimal n'est pas limité : "la représentation de ce groupe n'est pas obligatoire". Et Ngarambe de montrer que 5 enfants Tutsi qui ont été reçus à un concours pour accéder à l'école secondaire n'y sont pas tous admis. Seuls deux y sont acceptés conformément au quota, les trois autres places seront attribuées aux enfants Tutsi n'ayant pourtant pas rempli ce critère. concours. D'où la corruption effrénée et la recherche des moyens pour devenir Hutu même si cela est une infraction au Rwanda. (2)

Cela est d'autant plus pénible que le droit civil rwandais aménage une rubrique relative à l'origine ethnique qui doit être mentionnée sur la carte d'identité (soit Hutu, Tutsi, Twa)

Pour revenir aux emplois publics et politiques, les ressortissants du groupe Tutsi ne dépassent guère le chiffre de 2 dans la hiérarchie militaire, dans la diplomatie, et même dans l'assemblée monopartiste du MRND et dans le gouvernement (cf. Ngarambe).

Il en est de même dans le secteur privé où nos sources sont encore claires : d'après le ministère du Travail il est interdit d'embaucher 2 Tutsi pour chaque tranche de 10 emplois. Le contraire entraînerait des sanctions pécuniaires : "amende transactionnelle" pour le patron. Les Tutsi en surnombre devaient être purement et simplement renvoyés.

Élitisme, efficacité et fausse conscience.

Toutes les techniques énumérées sont l'œuvre de l'élite rwandaise, à la fois ancienne et modernisante. En dépit de cette caractéristique, les dites techniques sont efficaces car les populations adhèrent aux consciences générées par elles. Il s'agit en réalité de fausses consciences.

Elitistes d'abord, ces méthodes le sont parce que, parmi les revendications dites ethniques, la quasi totalité ne portent pas sur les préoccupations populaires : telles, lopin de terre à cultiver, pouvoir d'achat, culture et information nationale. Comme il en ressort d'une étude faite en 1979 par la Radio Rwanda et Radio France Internationale, le souci premier des auditeurs rwandais est que les journalistes "parlent en priorité et en détail du Rwanda"; l'utilisation de la langue et de la musique rwandaise viennent ensuite.

Par contre, les thèmes qui reviennent souvent dans le débat politique comme la faiblesse de la représentativité de certains groupes, en particulier dans l'exercice des activités politiques, et des emplois en général, relèvent en premier lieu des préoccupations de l'élite, qui en est la première bénéficiaire.

Prenons l'exemple de la composition du gouvernement Sengiyaremye, issu de l'accord d'avril 1992 entre le pouvoir et l'opposition. Sur les 20 membres qu'il comptait aucun ne fait partie de la catégorie sociale populaire (paysans, ruraux, ouvriers etc). En revanche, près de 100 % ont un diplôme universitaire (cf. tableau n°, 1 ci-dessous).

La place qu'occupe la distribution des emplois publics et politique dans le discours ethniste s'explique par le sous développement et le poids de l'État dans l'économie. R. Dumont considère que l'administration constitue une "véritable industrie en Afrique" (5). Pour G. Balandier, les Africains ont innové en matière d'accès aux postes politiques : alors qu'en Europe, ces postes sont "colonisés" ou occupés par les détenteurs des richesses, en Afrique c'est l'occupation d'une activité politique qui donne accès à l'économique. D'où les luttes de tout genre, pour le contrôle de l'État. L'étude portant sur l'assainissement administratif au Rwanda réalisée par C. Ntibankundiye est à cet égard intéressante. Sur les 16 partis politiques enregistrés en avril 1993, seuls cinq contrôlent les départements ministériels et préfectures; quatre dirigent l'exécutif communal. Peu importe l'idéologie, tous ceux qui n'ont pas voulu collaborer avec le MRND purement et simplement étaient "oubliés" : ils n'ont pas bénéficié de leur part du gâteau national. Les intérêts corporatifs l'emportent sur les considérations idéologiques et démocratiques, pourtant dominantes dans le discours officiel.

Contrairement à ce que l'on pense, il ne s'agit pas seulement de l'élite modernisante, mais aussi de l'élite ancienne : l'aristocratie. Celle-ci est responsable de la domination et de la marginalisation des Hutu du pouvoir avant et pendant la colonisation. Le Dr R. Kandt qui fut "le premier résident allemand du Rwanda", qui sillonnait le pays à la recherche de la source du Nil, avait été frappé par le fait que, "3 % de la population avait pu dominer le pays pendant plusieurs siècles". Le Dr Kandt parlait en fait, non pas de tous les batutsi du Rwanda, mais d'une petite minorité de cette ethnie : celle qui était alors au pouvoir" (7).

Non seulement que tous les membres d'un groupe ne sont totalement ni dominant ni dominés, mais au sein de l'aristocratie ou de l'élite, il y a des fissures; elle n'est jamais monolithique. On comprend qu'au Burundi par exemple, la diversité et la lutte entre des factions au sein du groupe Tutsi ne permet pas d'avoir une politique linéaire : "tout d'abord, la dictature d'une faction, le groupe Bururi, qui indiquait elle même un transfert régional du pouvoir, du centre au sud-ouest; ensuite, la revanche partielle de Tutsi hima sur la primauté des Tutsi Banyaruguru; enfin, la montée en puissance de cadres Tutsi détenteurs du savoir occidental, au détriment de l'aristocratie traditionnelle mais aussi de la masse paysanne Hutu et Tutsi (8). Cette situation rend toujours d'actualité le débat en science politique entre l'école moniste et l'école pluraliste de la catégorie dirigeante. Mais, même unifiable, l'existence des

luttons factionnelles indique la diversité des intérêts et des sous-groupes antagonistes.

Au Rwanda, dans le passé lointain, le roi n'avait au début soumis au tribut royal que le groupe Tutsi l'exploitation primitive au détriment des "récalcitrants" c'est plus tard que les agriculteurs bantou ou Hutu en seraient touchés, conséquence de l'extension de la colonisations. Enfin, souvent, les divers groupes Tutsi s'affrontaient pour se disputer des razzias de bétails.

Actuellement, les conflits qui opposent l'élite nordiste (sous la direction de Habyarimana) à celle du sud (incarnée par Kayibanda) montrent que l'unité de la classe dirigeante même se réclamant d'une même "ethnie" n'est jamais absolue. En conséquence, la réalisation du projet "Tutsi land" et "Hutu land" ne résoudrait aucun problème, car le pouvoir politique divise et oppose; à moins de prôner comme les marxistes de retourner à l'état de communisme primitif, ou comme le diraient les philosophes de la lumière, à l'état de la nature; on prendrait ici le risque, d'exhumer l'idéologie de la fin de la politique.

Ces techniques sont efficaces. Les populations adhèrent massivement aux thèmes "produits" par elles. La conscience d'être Tutsi ou Hutu est là. En ces sens, le discours politique à orientation ethniste mérite d'être qualifié d'hégémonique au sens premier du terme. Il en va ainsi des stéréotypes apparemment élaborés.

Comme exemples des stéréotypes discursifs, on peut citer des images que les deux groupes se collent mutuellement. Les "Tutsi" diraient que les "Hutu" ne seraient ni "intelligents" ni "beaux"; ce groupe ne serait composé que d'êtres "laid". De l'autre côté, les "Hutu" affirmeraient que les "Tutsi" ne seraient pas "laborieux", ils seraient "paresseux"; ils pratiqueraient aussi l'inceste, etc.

Rares sont les Rwandais (en dehors du groupe twa et étrangers) qui ne se considèrent pas comme appartenant à l'un ou l'autre de ces deux groupes. Il s'agit de la reconnaissance subjective.

Apparemment, plus élaborée, la position, par exemple d'un étudiant (marié) de la Faculté de Théologie Protestante de Butare qui se considérait comme Hutu. En 1993, il justifiait le renvoi de son domestique appartenant au groupe rival (Tutsi) en ces termes : "Je savais, en le recrutant, qu'on ne ferait pas longtemps, car tout nous sépare (sic). Quoi que l'on fasse on ne s'entendra pas avec eux, on ne se ressemblerait pas, non plus".

Quant au jeune mécanicien qui se considérait comme Tutsi, il déclarait en 1994, à Goma ce qui suit à la question de savoir s'il était Hutu : "Moi, je ne ressemble nullement à un Hutu. Les Hutus n'ont pas une tête comme la mienne. Il n'y a aucune confusion, nous, on est beaux ; les Hutu sont laids; tu ne le savais pas ?"

La reprise des schèmes idéologiques d'origines élitiste par la masse populaire confirme le caractère efficace des techniques précitées. Ce qui corrobore la thèse de J. P. Chauveau et J. P. Dozon, s'agissant de la Côte d'Ivoire. Selon elle, que les "ethnies" de ce pays "n'évoquent pas strictement le paysage ivoirien d'avant la conquête européenne". Ce sont des "inscriptions cartographiques" qui "correspondent" à un territoire et à un nom". Ces inscriptions contribuent au "travail ethnographique" exécuté par l'État colonial; elles ne portent pas les vraies réalités qui ont existé avant la colonisation. Et les auteurs d'ajouter que l'ethnographie (création des ethnies) de l'État colonial a été efficace parce qu'elle s'est

trouvée relayée et amplifiée par les populations ivoiriennes (actuelles) elles mêmes. Celles-ci sont "bel et bien devenues ethnies" (21).

Deux raisons fondamentales expliquent cette efficacité :

1. Comme le dirait A. de Tocqueville, la masse aime les idées courtes. Plus on utilise des catégories conceptuelles savantes comme l'élitisme, la faiblesse du Produit National Brut, la technique des planches à billets, la détérioration des termes de l'échange, la gestion néo-patrimoniale et l'absence de légitimité "rationnelle", pour expliquer la crise de la plupart des Etats africains, moins on a la chance d'être compris ou écouté par des personnes non initiées. Or, celles-ci sont largement plus nombreuses que les groupes instruits ou informés.

En revanche, plus on utilise des concepts ou expressions élémentaires comme c'est la faute du groupe "ethnique" Hutu ou Tutsi, plus on a la chance d'être écouté et suivi.

2. Les spécialistes des sciences sociales savent bien que les catégories populaires sont en général plus violentes que celles qui sont moyennes ou supérieures. Plus un thème favorise la violence, plus il trouve d'adhérents. La preuve est que les salles de conférence sont généralement moins remplies que les stades ou les manifestations de rue.

Il convient, cependant, de souligner qu'en réalité, la conscience engendrée par les techniques ethnistes est fausse; il s'agit d'une "reconnaissance ma connaissance" au sens où l'entend L. Althusser (22). Fausse, la conscience ethnique l'est, parce qu'elle ne s'appuie ni sur une donnée territoriale, ni sur une donnée culturelle ou linguistique (voir nos hypothèses cf. supra). Il s'agit, comme le soutiendrait J.F. Bayart, d'une "conscience sans structure".

Elle est fausse aussi parce qu'elle résulte de techniques artificielles : ce n'est ni une conscience spontanée ni une donnée naturelle, mais le fruit d'un travail conforme à la logique du champ politique, et comme telle, orientée politiquement.

En conclusion, nous avons voulu montrer que le phénomène ethnique tel qu'il se manifeste en Afrique depuis la période des indépendances, en général (en fait au Rwanda bien avant l'arrivée des européens) et celui de la démocratisation en particulier, n'a rien d'une donnée naturelle; il s'agit d'un fait artificiellement construit, par ceux-là qui ont accédé à la culture occidentale ("élite modernisante") et aristocratique. Pour cette raison, on peut mettre fin aux conséquences de cette situation, et cela, à deux conditions :

1. Mettre sur pied une législation qui interdit et réprime sévèrement le recours par les responsables politiques à l'argument ethniste; la sanction devant frapper outre les acteurs politiques contrevenants, leurs idéologues et relais humains et institutionnels.

2. Assurer l'éducation politique de la masse laquelle éducation lui permettrait de découvrir, qu'elle est trompée par l'élite, qu'elle se bat pour les intérêts de celle-ci et non pour les siens propres; le chemin parcouru avec les autres groupes quelle que soit leur origine géographique ou raciale est très long, il n'est plus possible de retourner à la civilisation segmentaire et autarcique. Enfin les luttes dites ethniques marquent tous les régimes politiques que le Rwanda a connus; elles n'ont rien à voir avec le pluralisme dans le cadre duquel elles ne s'expriment que comme une fausse de conscience; c'est une fausse conscience.

3. Enfin, l'abolition du pouvoir politique nous épargnerait des conflits du genre politico-ethnique. Telle position / discours ne sont que pures idéologies. En fait, l'abandon de l'unanimisme cher au monopartisme qui s'est appuyé sur le panachage, au profit d'une direction politique concensualiste, permettrait de développer le germe de stabilité : en Afrique Noire, aucun responsable politique africain ne veut rester dans l'opposition même bâtie démocratiquement, c'est-à-dire en bonne et due forme.

Notes de référence

- 1) On écrit à ce sujet que "Hutu agriculteurs et Tutsi pastoraux, de mentalité très différente, ne se mêlent guère entre eux, en général, et la prise de possession des Tutsi, sans constituer une succession de luttes, n'a pas été aussi pacifique que le disent les traditions orales", p.118 dans : Introduction à l'histoire de l'Afrique Noire, tome 1, Édition Mont Noir, Kin Lubumbashi, 1974.
 - 2) Cf. : J.P. Chauveau et J.P.Doizon, Op.cit infra.
 - 3) J.Francois Bayart, L'État en Afrique, Fayart , 1979.
 - 4) G. Balandier, Anthropologie Politique, p.115.
 - 5) LOHATA Tambwe Okitokosa, "La problématique de la démocratie et de l'ethnicité en Afrique Noire : le cas du Zaïre" dans Les annales de la Faculté de Droit, ULPGL, (à paraître).
 - 6) Y. Prats et E. LeRoy dans Institutions administratives des Etats d'Afrique, sous la direction de G.Copac, ed. Économia.1979, p.177.
 - 7) J.F. Bayart, Op.cit. pp.159 161.
 - 8) Y. Prats et E. LeRoy.
 - 9) G. Young. Introduction à la politique zaïroise, PUZ, 1979.
 - 10) NKUNZUMWAMI, Le néopatrimonialisme dans l'administration publique rwandaise , mémoire pour l'obtention de grade de Licencié en Administration publique (sous notre direction), ISAP, UN R. 1992 1993.
 - 11) A.RWEMA NGARAMBE, L'ethnicité comme obstacle à l'instauration de la démocratie pluraliste dans les Pays de la CEPGL : Le cas du Rwanda, mémoire (sous notre direction) pour l'obtention de grade de Gradué en Droit Public, ULPGUGOMA, 1993 94.
 - 12) Op.cit. p.92
 - 13) NKUNZUMWAMI. Op. cit.p.106 et p.92.
 - 14) Nyramigira Esther Olive. La distorsion entre l'offre et la demande administrative, mémoire pour l'obtention de grade de Licencié en Administrative (sous notre direction) JISAP, UNR, Butare, septembre 1993, pp.38- 39.
 - 15) "L'Afrique est mal partie", 1960.
 - 16) C.Ntibankundiye, Assainissement de l'Administration centrale et territoriale au Rwanda (de 1973 à nos jours), mémoire (sous notre direction) pour l'obtention de Grade de Licencié en Administration Publique, pp. 72- 76, 93.
 - 17) L.Uwizeyimana, "L'équilibre ethnique et régional dans l'emploi" dans : Revue Dialogue, n° 146,1991, p. 23.
- S'agissant de la durée de 4 siècles, nous n'y souscrivons pas, pour la simple raison que, comme l'écrit Greindl, on assimile faussement les périodes de conquêtes de certains villages à la domination "Tutsi" : les "Hutu" ayant résisté,

on ne peut pas admettre l'idée qu'aussitôt arrivés, les "Tutsi" avaient conquis tout le territoire

18) J.F. Bayart. Op.cit. p.159.

19) L. Greindl, p. 116.

20) Ibid.

21) J.P.Chauveau et J.P.Dozon, "L'État contemporain en Afrique" (sous la direction de E. Terray), L'Harmattan, 1987, pp. 230

22) Nous empruntons à L. Althusser cette expression. Selon lui, l'idéologie est un exemple de fausse conscience car "ce qui se passe en réalité dans l'idéologie semble

donc se passer en dehors d'elle. C'est pourquoi ceux qui sont dans l'idéologie se croient par définition en dehors de l'idéologie. . .".

II HISTORIQUE DU CONFLIT POLITICO ETHNIQUE AU RWANDA

Par le Dr. Mupendana Pierre Claver

Le conflit rwandais, comme certains l'appellent en craignant de l'affronter comme s'il comporte réellement en lui donnant dès le départ une connotation ethnique, n'est pas un événement que l'on peut isoler de l'existence de la société rwandaise. Ce mal trouve ses racines dans le Rwanda féodal de la période pré-coloniale, puis a été attisé par le colonisateur et d'autres facteurs socio-politiques et internationaux.

Comme on le sait déjà le Rwanda est habité depuis le 16ème siècle par une population de trois ethnies : les Twa, les Hutu et les Tutsi.

I. LA SOCIÉTÉ TWA

Les ethnologues, anthropologues et historiens sont tous d'avis que les premiers habitants de ce qui devait devenir le Rwanda sont les Twa, les personnes de type pygmoïde.

Dans cette société des Twa, les hommes se respectaient mutuellement, car ils avaient la conviction qu'ils naissaient libres et devaient faire leur vie dans la forêt en sécurité et de la même manière.

La notion de la propriété collective leur était connue. Mais chaque famille disposait de son domaine privé et personne ne pouvait se permettre d'aller faire la chasse ou la cueillette dans le domaine réservé d'une autre famille. Pendant la chasse, lorsque le gibier prenait fuite dans le domaine d'une autre famille, le chasseur, avant de l'y poursuivre et de l'abattre, devait requérir une autorisation spéciale du chef de la famille propriétaire de ce domaine. Ainsi, la propriété collective dans cette société primitive ne pouvait pas être source de domination, d'exploitation, de graves conflits ou de rivalités entre les familles.

Au sein d'une même famille, tous avaient une même règle de conduite. Celui qui ne s'y soumettait pas encourait de graves sanctions allant jusqu'à la déportation. Sous la houlette du chef de la famille, généralement le plus âgé, tous les différends étaient tranchés à l'amiable, non dans le but de réprimer l'auteur de la faute, mais dans l'objectif de le contraindre à vivre harmonieusement avec ses frères.

Tout membre de la famille était protégé par celle-ci. Personne ne pouvait s'arroger le droit de ternir sa réputation. A l'âge nubile, toute personne pouvait se marier ou y renoncer; et le couple était protégé et soutenu par la famille. Lors des assemblées familiales, les hommes exprimaient librement leurs idées. La famille des Twa aidait chacun de ses membres à profiter de tous les avantages liés à la culture et au travail qui leur étaient offerts par la société et par la nature.

Quoique primitive, la société des Twa, gâtée par la nature, permettait également une cohésion sociale assez harmonieuse pour éviter que quelques-uns se sentent esclaves des autres.

Ce mode de vie ne résistera pas longtemps à l'influence des immigrants Hutu qui

les rejoindront dans les pays des "Mille Collines".

II. COHABITATION DES TWA ET DES HUTU

Tous les historiens et ethnologues qui ont fait leurs recherches sur le Rwanda sont d'accord que le deuxième groupe ethnique à avoir occupé le territoire rwandais est celui des Hutus vers les débuts de notre ère.

Les Hutu sont depuis toujours connus pour être attachés à l'agriculture. Lorsqu'ils sont arrivés au Rwanda à la recherche de nouvelles terres, le groupe ethnique des Batwa ne les a pas chassés, mais au contraire les a accueilli à bras ouverts. Les Batwa leur ont donné des forêts que les Hutu ont défrichées. En retour les Hutu devaient leur payer quelque chose, symbolisant l'occupation de cette partie de la forêt par les Hutus. Ces derniers ne pouvaient jamais aller au-delà des limites à eux montrés par les Batwa.

Par ailleurs, de par leur spécialisations dans la chasse et la céramique, les Batwa offraient aux nouveaux arrivés de la viande et des pots en échange des produits de l'agriculture. Tout le monde est d'avis que les deux groupes ethniques se respectaient entre eux et des liens d'amitié soutenus par les échanges des produits de leur travail s'étaient solidement liés entre eux.

Dans cette société formée de deux ethnies, nous assistons à l'absence de l'exploitation d'un groupe ethnique par un autre. Or, nous savons que seul le désir de vouloir dominer l'autre est source de violation des droits de la personne humaine.

Tout dernièrement, dans une réunion tenue à Kibumba (le 23 Octobre 1994), un groupe de Batwa réfugiés au Zaïre m'a assuré que rien ne peut les séparer des Hutus d'autant plus que depuis toujours les Hutus et les Batwa se sont comportés en frères et que personne d'entre les deux n'a osé passer outre le pacte qui les lie.

Il n'y a donc pas lieu chercher les origines des bains de sang séculaires au Rwanda dans ces deux sociétés. Trouverait-on des origines ailleurs ?

III. LA SOCIÉTÉ DES BATWA, DES BAHUTU ET DES TUTSI

III. 1. Documentation

Pour éviter tout subjectivisme de notre analyse, nous ne prendrons pour argumentation que les témoignages écrits principalement des Tutsi. C'est ainsi que nous nous référons très souvent aux œuvres de Monseigneur KAGAME Alexis, un spécialiste de l'histoire de BANYIGINYA parce qu'ayant été détenteur du code ésothérique du Rwanda. Il est connu pour son attachement à l'ethnie Tutsi dont il est ressortissant et donc défend son idéologie. Nous ne manquerons pas de rappeler les témoignages de Justin KALIBWAMI, un réfugié Tutsi exilé en France, Fidèle NKUNDABAGENZI qui nous rapporte certains écrits dans son œuvre "le Rwanda politique".

III. 2. L'arrivée des Tutsi ou la domination sur le sang

Les Tutsi de race éthiopide (dite autrefois "hamite") sont arrivés au Rwanda vers la fin du 15^{ème} siècle. (1) Connus pour être des guerriers nomades, les Tutsi, dès leur arrivée sur le sol rwandais, ont tué chien et chat, mouches et moustiques pour mieux assurer leur domination. La façon dont ils ont tué tous les roitelets Hutu est rapportée en 1958 par un conseil de la Cour Royale. Dans son livre "Rwanda politique", Mr. NKUNDABAGENZI Fidèle cite : "Les BaHutu ont prétendu que Kanyarwanda est notre père commun, le ralliant de toutes les familles BaTutsi, BaHutu et Batwa. Or Kanyarwanda est fils de Gihanga, de Kazi, de Merano, de Randa, de Kobo, de Gisa, de Kihuru, de Kimanuka, de Kigwa. Ce Kigwa a trouvé les BaHutu dans le Rwanda. Constatez donc, s'il vous plaît, de quelle façon, nous, BaTutsi, pouvons être frères des BaHutu au sens de Kanyarwanda, notre grand-père. L'histoire dit que Ruganza Ndoli a tué beaucoup de "Bahinzi" (roitelets). Lui et les autres de nos rois ont tué des Bahinza et ont ainsi conquis les pays des BaHutu dont ces Bahinza étaient rois. On en trouve tout le détail dans Inganji Kalinga. Puisque donc nos rois ont conquis les pays des BaHutu en tuant leurs roitelets et ont ainsi asservi les BaHutu, comment maintenant ceux-ci peuvent-ils prétendre être nos frères ?" (2) Cette citation se passe de tout commentaire et prouve suffisamment comment ces hommes dont "guerre est leur lot" ont tué les Hutu dès qu'ils se sont introduits au Rwanda (3).

Pendant quatre siècles, les Tutsi extermineront les Hutu voire même tous les opposants Tutsi dans le but de mieux asseoir leur pouvoir.

III. 3. La responsabilité des Tutsi

Si on disait que les Tutsi sont de nature sanguinaire, l'on nous prendrait pour menteur ou diffamateur. Pourtant, le Rwanda pré-colonial connaît beaucoup de cas qui le prouvent. KAGAME Alexis, dans ses œuvres, Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972 et le code des Institutions politiques du Rwanda pré-colonial en dit suffisamment. Pour ne parler que de quelques témoignages, nous n'évoquerons que les assassinats politiques, les exécutions sommaires, la strangulation, la calcination, le fait de jeter des personnes encore en vie dans des gouffres, la crevaison des yeux, l'émasculation, la tuerie par l'épée, l'extermination de toute une famille, la persécution basée sur la conviction religieuse, la diffamation la déportation, le fait de brûler des personnes vivantes dans des maisons, les tortures et les massacres massifs.

Il faut d'emblée souligner que le roi détenait les ficelles de la vie de tous les Rwandais, puisque sa volonté, dans le cadre traditionnel, était la loi suprême. Le code des institutions politiques du Rwanda pré-colonial sanctionnait cette prérogative. Ainsi, il faisait disparaître qui il voulait, quand il le voulait et comme il le désirait.

III. 3.1. Assassinats politiques.

Quiconque ne pensait pas comme le roi, n'agissait pas selon sa volonté, ne suivait pas aveuglément ses ordres, mais disposait d'une certaine force et d'un appui solide dans la société était très vite assassiné. C'est le cas du Chef SEHENE, fils de RUGOMBITILI. Il fut assassiné à Bumbogo vers les années 1873 par KABARE, RWAYITARE, RUTALINDAGIRA et deux neveux du Chef KABARE, RURINDA et SEBAGANJI. Il est mort étranglé. Son cadavre a été dissimulé sous un tas d'herbes.

Le Chef RWANYONGA qui avait épousé la fille du roi RWABUGILI, fut assassiné par son beau frère au moment où il dormait avec son épouse. Qu'un roi aille jusque tuer avec une épée son propre beau-fils, dépasse l'entendement et montre que seul un homme de nature sanguinaire peut agir de la sorte. Il est à noter que RWANYONGA était un guerrier redoutable au Rwanda et un homme de poigne qui était craint par tout le monde.

III. 3.2. Exécutions sommaires.

Les exécutions sommaires étaient chose courante au Rwanda. Il suffisait que le Roi ait eu cette volonté pour que son vœu soit exécuté sans tarder. La Reine mère pouvait également prendre une telle décision. Cette perfide prérogative était même dévolue aux femmes du Roi. Ainsi, par exemple, MUHAMYANGABO était au départ un favori de la Reine. Cette dernière eut des démêlées avec lui et finit par faire prononcer la peine capitale contre lui par son mari, alors Roi. Pour un rien, ils ont ainsi été exécutés fortuitement par les hommes de la Cour Royale (5).

III. 3.3. Strangulation.

Sous le règne des Tutsi, beaucoup de personnes mouraient étranglées Cette pratique était très courante. Elle était appliquée à tout le monde, voire même aux chefs. Le Roi prononçait cette sentence n'importe quand. Le Prince NKORONKO a subi cette peine à NKOTSI près BIKARA. Ses fils arrêtés avec lui ont été étranglés comme leur père pour n'avoir rien fait. Le chef SEHENE dont il a été question plus haut, est mort également étranglé. Il en a été de même pour le chef RUTISHEREKA et son fils RUTARINDAGIRA (6).

III. 3.4. Calcination.

D'aucuns connaissent tout ce que se passait sur le rocher de Ndaba. En effet, on allumait un grand feu sur le rocher que l'on chauffait à une température énorme. Peu après la victime y était jetée et y mourait calcinée. Les habitants de cette région du Rwanda, les historiens ainsi que les personnes âgées se rappellent jusqu'à présent ce type de supplice.

III. 3.5. Jeter des personnes vivantes dans des gouffres.

Lorsqu'on parle de RWABAYANGA au Rwanda, beaucoup de personnes se souviennent des êtres vivants qui y étaient jetés. On liait d'abord les bras et les jambes du supplicié qu'on jetait ensuite dans un grand trou. Partout dans le pays, il y avait de tels gouffres comme c'est le cas de BUBERUKA. Ce dernier gouffre était réservé aux détenteurs de Code ésotérique. En 1900, comme le rapporte Alexis KAGAME, le chef KMAYANA, partisan de KABARE, a été éliminé en succombant dans le gouffre de NKONDE. Parfois même les victimes étaient d'abord tuées, et au lieu d'être inhumées, étaient jetées dans ce gouffre, comme ce fut le cas pour NKORONTK et RUTARINDIGIRA (7).

III. 3.6. Crevaison des yeux.

Le règne des Tutsi a institué un autre type de châtiment : la crevaison des yeux. L'on se souviendra des princes NYAMWESA et NYAMHE, lorsqu'ils revenaient du Burundi et sollicitaient d'être reçus à titre de sujets humblement soumis. La Reine mère et son fils, ont quitté immédiatement GISEKE pour les recevoir. Avec beaucoup de malice, ils les ont

réinvités à la cour et ont condamné les deux pauvres frères à avoir les yeux crevés Cette infirmité les rendait alors incapables de régner. À cette période, plusieurs personnes se sont demandé comment la Cour pouvait agir ainsi, si ce n'est par la méchanceté innée des Tutsi qui commande de nuire à toute personne soupçonnée concurrente.

On se souvient également qu'en février 1906, le prince RUKANGAMIHETO, que, ses ennemis de la Cour, terrifiaient par la menace de la crevaison des yeux, est passé au Burundi. Cet épouvantail de la crevaison des yeux a été infligée à l'ex chef KYIJUKA (8).

III. 3.7. Émascultation.

Rappeler aux Rwandais l'émascultation signifie lui parler toute sa vie, tous les supplices qu'il a subis, de la méchanceté et du cynisme des Tutsi pendant plus de quatre siècles. En effet, les organes de virilité de tout roitelet qui était tué étaient enlevés et servaient de décoration du tambour emblème : le KALINGA.

Le Rwandais qui se souvient de cet acte inhumain, pense toujours à la perte de la souveraineté de son royaume, à la conquête de son pays, à la soumission de ses ancêtres sous le joug de la minorité Tutsi.

Tout chef Hutu qui désobéissait ou qui ne suivait pas l'ordre établi par les Tutsi était châtié et ses organes subissaient le même sort. Point n'est donc besoin de faire des commentaires sur cette pratique sauvage.

III. 3.8. Tueries des enfants Hutu.

L'histoire du Rwanda retiendra à tout jamais les noms de Kabale et de la reine mère KANJOGERA pour leur méchanceté sans égal. En effet, lorsque KANJOGERA allait faire des besoins, elle faisait appeler deux jeunes enfants Hutu choisis pour leur beauté et leur robustesse. Elle prenait deux épée qu'elle ajustait aux cous des gosses et se levait en les poignardant. Les parents de ces malheureux accouraient vite pour les prendre et les ensevelir. Personne n'avait le droit de montrer son chagrin, au contraire on était obligé de les ramasser en souriant, sans quoi on risquait sa tête. KANJOGERA signifie pour les mamans Hutu, une mère farouche, une mère sans pitié, une reine d'une méchanceté éhontée et morbide. Ce qualificatif a été attribué très longtemps à toutes les femmes Tutsi puisqu'elles sont capables de tout, voire de tuer, non seulement leur propre mari, mais également leurs propres enfants, en vue de sauvegarder le pouvoir des leurs.

III. 3.9. Extermination systématique des familles entières.

Comme on a pu déjà le remarquer, lorsqu'un chef ou une toute autre personnalité était condamné à mort, tous ses fils périssaient avec lui. Les Tutsi ne craignaient même pas d'exterminer toute une dynastie ou tout un clan, voire des innocents pour mieux asseoir leur pouvoir.

Ne faudra-il pas rappeler les événements de Rucunshu. Alexis KAGAME et Justin KALIBWAMI affirment que les morts de Rucunshu, au dire des témoins oculaires, furent si nombreux qu'on pourrait les comparer plutôt aux Bahima tombés à Nyagakoni, Dû à ceux abattus par les Belges à Shangi, ceux-ci étant notablement moins nombreux. Tous les détenteurs du code ésotérique (abiru) du camp de MIBAMBWE IV y périrent aux côtés de

leur marâtre, RUTIKANGA fils de NKULIYINGOMA, KIBABA fils de NDUNGUTSE et MUBUMBYI fils de KASAMBI, celui-ci Mwiru grand forgeron. Ailleurs, ces deux auteurs Tutsi soulignent que la Reine Mère et ses frères avaient déclaré après ces massacres : "maintenant le pouvoir a passé au clan des Abega, plus aucun Munyiginya n'aura la vie sauve". Ainsi, qu'ils aient liquidé tous les tenants du pouvoir Hutu lorsqu'ils voulaient conquérir le Rwanda, il n'y a rien d'étonnant, mais qu'ils soient allés jusqu'à exterminer leurs frères d'ethnie cela ne peut que montrer combien leur nature est tout à fait sanguinaire.

Il faut noter que les tueries systématiques duraient plusieurs années comme celles qui ont été commises pendant plus de huit ans dans le but de purifier la population d'éléments gênants et opposés au pouvoir en place vers la fin du siècle passé et le début du 20ème siècle (9).

III. 10. Persécution ou élimination fondées sur la religion.

L'on se souvient que vers la fin du 19ème siècle, les religions européennes (les catholiques et les adventistes) ont commencé à s'installer au Rwanda. Le monarque rwandais y était opposé. Malgré la force militaire qui appuyait ces religieux, le Roi ne craignait pas de supprimer discrètement les rwandais qui lui déplaisaient et ceux qui voulaient se convertir aux religions européennes. Leur exécution se faisait clandestinement pendant la nuit, comme toutes celles qui eurent lieu à cette époque où le droit du glaive avait été retiré au monarque par les colonisateurs. Les bourreaux étaient ses hommes de confiance qui, pour rien au monde ne l'auraient trahie. Les cadavres étaient glissés dans le marais aujourd'hui asséché, mais alors mouvant, dans le voisinage de la capitale. Les rumeurs incontrôlables répandues à cet effet laissaient croire à l'opinion que ces exécutés se réfugiaient à l'étranger. En guise d'exemple, nous citerons le nommé RWABUKERA, neveu de la Reine Mère, qui fut torturé en présence de cette dernière et ne fut relâché que mourant. Il rendra l'âme quelques jours après, des suites de ces tortures.

III. 11. Diffamation.

Lorsque la Cour Royale voulait faire disparaître quelqu'un, elle ne craignait pas d'inventer une faute qui était lancée au grand public dans le but de porter atteinte à l'honneur de la personne qui devait être éliminée.

Nous voici à MUKIINGO en 1898. La Cour Royale voulait se débarrasser du Chef RUTISHEREKA. Le Chef RUHENANKIKO lui fabriqua un chef d'accusation. RUTISHEREKA aurait dit ceci : "pourquoi n'aurais-je pas combattu à RUCUNSHU pour la cause de MUSINGA ? N'était-il pas mon fils puisque je suis l'amant de sa mère ?" Ceci devait irriter la Reine Mère et annuler en son esprit la reconnaissance qu'elle devait à RUTISHEREKA.

Les intrigues en étant arrivées à ce point, le Chef RUISHEREKA est venu solliciter l'autorisation de se rendre en ses domaines à l'est de la NYABARONGO, car depuis la mort de KIGELI IV, il était resté à la cour. Certains dignitaires firent comprendre que par son congé pour se rendre à l'Est de la NYABARONGO, il allait introniser un autre roi, peut être BIREGEYA !, ils ajoutèrent que si la Reine Mère le laissait s'en aller, il faudrait qu'elle pense au sort de ceux qui seraient tués en le combattant.

La riposte de la Reine Mère ne se fit pas attendre, puisque le lendemain le Chef

était arrêté avec tous ses fils et parents se trouvant à ce moment à la cour. Tous furent livrés au bourreau, sauf RUTISHEREKA et son fils RUTARINDAGIRA. Leur qualité de détenteurs du code ésotérique empêchait de verser leur sang dans le pays. Les membres absents de la famille furent proscrits et massacrés partout où on les trouvait.

Le Chef BIKOTWA fut condamné à mort et exécuté sous prétexte que lors de la mort du Prince MUHIGIRWA, il avait touché du bout de sa javeline le cadavre du défunt en lui adressant des paroles de mépris.

Le Chef KAMPAYANA sera arrêté et éliminé sous prétexte qu'il avait épargné certains membres de la famille des ABAHONDANO, au mépris des ordres formels de la Cour. Le malheureux, en sa qualité de détenteur du code ésotérique fut jeté dans le gouffre de NKONDA, au BUBERUKA (op. cit. p.144 - 148).

III. 12. Déportation.

Souvent, la Cour Royale se trouvait dans l'impossibilité de décider de l'élimination physique de l'opposant politique ou du disgracié. Pour qu'il soit écarté totalement de la scène politique, il est forcé à l'exil ou à la déportation. C'est ainsi que le Roi, après avoir destitué CHARABIA de sa fonction et ses commandements, l'a relégué à HANDIRO, dans le CYIMBOGO. Par ailleurs, Chef RUTUNGANCURO, fils de BITEBERA, a été destitué en raison de la parole que son père avait dite et il fut exilé à TONGO (au Zaïre) avec ses trois sœurs répudiées, qui étaient pourtant les femmes du Roi.

III. 13. Brûler les personnes en vie dans les maisons.

La méchanceté des Tutsi avait fini par instituer une autre forme d'exécution la plus cruelle : brûler des personnes encore vivantes dans leurs maisons. Le Chef SERUTEGANYA ainsi que tous ses fils, le Chef MUGUGU et tous les siens ont tous succombé dans les flammes. Beaucoup d'autres exemples peuvent illustrer cette négation de la vie à tout opposant politique, mais nous ne nous limitons qu'à ces deux cas.

III. 14. Torture.

Le système de torture le plus connu sous le régime Tutsi était le ligotage au fil en cuir tanné soigneusement à cet effet. Le supplicé était lié les bras derrière le dos. Après ce ligotage, suivait l'arrêt quasi total de la circulation du sang dans les membres supérieurs et la poitrine était tendue comme un tambour. Les jambes étaient également liées, puis étirées vers l'arrière jusqu'à ce que les talons rencontrent les bras, la personne formant dès lors une sorte d'arc. Parfois on le laissait dans cette position et il en mourait. Mais par chance, s'il était vite relâché, il devenait infirme. Ce genre de torture a été modernisé pour former ce qu'on appelle actuellement AKANDOYA, pratiqué quotidiennement par les petit-fils de ces régimes d'antan.

Plus rarement, il arrivait que l'on prenne une grosse pierre qu'on attachait avec une corde solide sur les organes de virilité du supplicé. Imaginez quelles douleurs le malheureux endurait avant de rendre l'âme...

Souvent, les tortionnaires mettaient les mains de la victime dans un grand feu, les bouts en étaient ainsi amputés.

III. 15. Un avis personnel.

Les rwandais aiment dire que "Umwana ail uwase" (l'enfant hérite toujours quelque chose de son père). Si actuellement les Tutsi se sont déterminés à éliminer, à exterminer les Hutu, il n'est pas étonnant qu'il le fasse par tous les moyens. Comme nous le verrons dans un des chapitres du code du travail, les Tutsi ont tué les Hutu en les brûlant vifs dans leur résidence, en les soumettant à l'AKANDOYA, en les accusant faussement d'être les auteurs du génocide qui a eu lieu au Rwanda, dans le but d'éliminer physiquement toutes les personnes qui ne sont pas de leur obéissance. Ils ont tué à coups de massue, ils ont exterminé des familles entières, ils ont éliminé tous les grands leaders Hutu comme ils l'ont fait avec les roitelets Hutu.

Par ailleurs, il faudrait savoir que le Tutsi clame tout haut tout son plan avant qu'il ne consomme son crime. Ceci est fait pour brouiller les pistes des enquêtes et pour justifier préalablement ses ignobles actions. En tout cas, avec tous ces comportements, j'ai horreur de l'avenir des relations interethniques au Rwanda. J'ai peur que la réconciliation ne se fasse difficilement et que la coexistence pacifique entre les Hutu et les Tutsi ne se réalise guère. Où va le Rwanda ? Où va la sous-région, puisque le mal rwandais est semblable à celui du Burundi, de l'Est du Zaïre et de l'Uganda ? Une table ronde sur les droits et les obligations des minorités dans la sous-région s'avère une nécessité d'une urgence vitale et capitale.

V. LA COLONISATION.

V. 1. Introduction.

Beaucoup d'historiens reconnaissent que le Rwanda, avant l'arrivée des Blancs, était une nation. Ils vont jusqu'à affirmer que le Rwandais ne fut pas, contrairement à la grande majorité des Pays d'Afrique, une création artificielle de la Colonisation (10). C'est donc dans cette organisation socio-politique que les européens pénétrèrent vers la fin du 19^e siècle.

Le premier blanc à avoir foulé le sol rwandais est Stanley H. M., qui a passé la nuit, en mars 1876, sur une île du lac Ihema dans l'Est de Gisaka. Il le raconte lui-même dans son livre A travers le continent mystérieux (T. 1, p. 444). N'ayant pas pu être accueilli par les autorités autochtones, il préféra rebrousser chemin. Ce n'est qu'en 1894 que des explorateurs surtout des allemands Von Gotzen, Ramsay, Kandt, von Goethe, parviennent à circuler dans le pays mais avec l'autorisation du Mwami. En 1896, le roi Yuhi V. Musinga se plaça sous protectorat allemand. La culture traditionnelle, le Gouvernement du pays, les rapports sociaux, continuèrent à dominer la vie du peuple rwandais, mais l'année 1896 va marquer la fin de la souveraineté politique du roi et le début de l'ouverture du pays à l'influence des forces extérieures.

V. 2. La colonisation allemande.

Le premier résident allemand fut le Dr Kandt, un des explorateurs du pays. Son programme prévoyait d'abord une période d'étude et d'installation de dix ans.

Les Allemands commirent deux grandes erreurs qui cristallisèrent les relations interethniques au Rwanda : primo, ils fondèrent leur pouvoir sur le principe de l'INDIRECT

RULE, c'est-à-dire en renforçant d'une façon ou d'une autre le pouvoir de la minorité, parce qu'ils ont utilisé le cadre politico-administratif existant, totalement Tutsi, pour gouverner le pays. Secundo, ils n'ont privilégié que ce groupe ethnique, puisqu'en 1907, ils ont créé à NYANZA une école des fils des Chefs. Comme on s'en aperçoit, l'école a été fondée pour fournir au pays des dirigeants sachant lire et écrire, donc des intermédiaires entre le colonisateur et l'autorité locale, afin de mieux asseoir son pouvoir. Ainsi, le Hutu devenait exclu de cette machine administrative et ainsi placé sous une double domination.

V. 3. La colonisation belge.

Les Belges, par leur agissements et par leurs écrits, ont participé au renforcement des clivages ethniques. Rappelons quelques faits :

1* Le rapport sur l'administration du Rwanda - Burundi pendant 1925, présenté aux Chambres belges, qualifie les Hutu de bruyants, de rieurs, de simplistes, de sociables, d'organiseurs au niveau patriarcal (p.34), et les Tutsi, de personnes de bonne race. Le rapport de 1926 complète cette description en soulignant que les Tutsi sont d'une intelligence vive, d'une délicatesse de sentiment (11).

Force est pourtant de souligner que cette façon d'agir a eu comme conséquence la création d'un complexe de supériorité des Tutsi par rapport aux Hutu, ce qui a conduit les Tutsi à durcir leur oppression, leur exploitation à l'égard des Hutu. Par ailleurs, le Belge qui est arrivé au Rwanda n'a côtoyé pendant la première partie de son séjour au Pays des Mille Collines que des Tutsi déjà formés dans des écoles allemandes, c'est-à-dire des Tutsi qui venaient de sortir du moule européen. Voilà ce qui a induit en erreur les ethnologues et officiels belges.

2* En 1928, les Belges tombèrent eux aussi dans la grave erreur de leurs prédécesseurs. Ils créèrent à Astrida une École : le Groupe Scolaire d'Astrida où les seuls enfants des Chefs pouvaient étudier. Il n'est donc pas étonnant que les Tutsi aient pu perpétuer leur domination sur les Hutu. Ce n'est que plus tard que les enfants Hutu pourront accéder aux séminaires à la sortie desquels ils commenceront à revendiquer les droits légitimes des Hutu.

3* L'Administration belge, aidée par la minorité Tutsi va instituer l'exploitation sans merci de la majorité populaire. Les coups de verge ou de matraque vont être légalisés et seuls les Hutus en seront "bénéficiaires". Ces châtiments étaient érigés contre eux dans le seul but de perpétuer domination de la minorité et de la puissance colonisatrice sur la majorité populaire.

4* Le maintien de l'administration indirecte par les Belges n'a fait que consolider le système d'exploitation des Hutu par les Tutsi. Ce système dit d'Ubugake ou de la clientèle permettait aux Tutsi de vivre perpétuellement du travail, de la sueur des Hutu. Les Belges ne s'étaient-ils pas engagés à respecter l'œuvre du Mwami et à la soutenir (12).

5* L'administration belge a étendu le problème ethnique sur tout le territoire rwandais en nommant des sous-chefs et chefs dans des régions considérées purement et simplement comme des fiefs Hutu. C'est le cas des toparchies du Murere, du Bugoyi, de Gikongoro au Bunyambiriri et ailleurs.

Tous ces faits vérifiables et bien d'autres que nous ne reproduisons pas dans ce texte n'ont fait que renforcer les clivages ethniques au Rwanda et provoquer beaucoup de mécontentement du côté de la masse opprimée.

À partir de 1952, l'élite Hutu qui avait fréquenté les séminaires commença à revendiquer les droits légitimes des masses populaires écartées arbitrairement de la gestion de la chose publique. Petit à petit, des réformes vont être entreprises et des Hutu vont être nommés sous-chefs.

En 1957, les anciens séminaristes et les premiers moniteurs Hutu, après avoir créé le Mouvement Social Hutu, l'APROSOMA ont publié le "Manifeste des BaHutu". Ce document sera suivi par "la Déclaration des 12 Abagaragu Bwami", faite à Nyanza le 17 Mai 1958. Si le premier document soulevait le problème Hutu - Tutsi et invitait les Tutsi à vivre fraternellement avec les Hutu, le second quant à lui niait l'existence de ce conflit interethnique et de la fraternité entre les deux groupes ethniques. Ce dernier document ne manquait pas de souligner : "Puisque donc nos rois ont conquis les pays des Bahutu en tuant leurs roitelets et ont asservi ainsi les Bahutu, comment maintenant ceux-ci peuvent-ils être nos frères" ? Sans même rappeler les différentes rencontres qui les ont réunis, les deux documents évoqués prouvent à suffisance le dialogue de sourds qui prévalait entre les deux groupes ethniques. Ce qui n'a fait qu'augmenter les tensions entre eux. Cet état de choses se soldera par la révolution populaire de 1959 que Reyntjens appelle jacquerie par analogie avec ce qui s'est passé en France en 1879.

VI. DE LA REVOLUTION DE 1959 AU 6 AVRIL 1994

VI. 1. Le déclenchement de la Révolution.

La Révolution de 1959, comme nous venons de le voir, a eu comme prémisse les frustrations ressenties par les Hutu, la diffusion de plus en plus large des idées égalitaires. Les possibilités d'actions révolutionnaires devaient s'accroître suite à la perception de la distance séparant l'espoir d'égalité et l'environnement socio-politique qui semblait exclure une telle possibilité. La constatation s'imposait dès lors que le système ne permettait pas d'aligner la réalité et les aspirations, une situation conceptuellement bien connue comme une "privation relative" (13).

Il convient, donc, de souligner qu'à partir de 1957, une situation révolutionnaire s'est déjà créée, puisque la masse populaire constituée majoritairement d'Hutu ne voulait plus vivre comme avant ou être exploitée et opprimée par la minorité Tutsi. Celle-ci non plus ne manifestait aucune volonté d'opérer des changements au niveau de l'appareil étatique. Le régime féodo-monarchique voulait à tout prix conserver le pouvoir par la force en éliminant, physiquement surtout, les leaders revendicateurs Hutu.

Les événements vont être précipités le 1er Novembre 1959, lorsque Dominique MBONYUMUTWA, un des dix sous-chefs Hutu, rentrant chez lui après la messe de la Toussaint à Byimana, fut nargué et battu par une bande de jeunes militants Tutsi. Le bruit commençait à courir qu'il avait été tué et des groupes Hutu manifestèrent dans le quartier swahili de Gitarama, puis, plus tard, devant la maison du chef de Ndiza, la chefferie de MBONYUMUTWA. Nkusi, sous-chef Tutsi connu pour son arrogance et son attitude anti-Hutu, fut tué avec deux autres notables Tutsi de passage. Ce fut le début d'une jacquerie qui

parcourut tout le pays.(14) Il y eut quelques centaines de morts, quelques milliers d'habitations brûlées, environ dix mille réfugiés, une vingtaine de chefs et quelques 150 sous-chefs chassés de leur commandement.

VI. 2. Les effets de la révolution de 1959.

La révolution de 1959 eut comme effet immédiat l'augmentation du nombre de chefs et sous-chefs Hutu dans l'appareil administratif. Si le 1er novembre 1959 il n'existait que dix sous-chefs Hutu, nous constatons que le 1er mars 1960, 22 Hutu étaient devenus chefs et 297 sous-chefs.

Par la suite, les partis politiques majoritairement Hutu (PARMEHUTU, AROSOMA, RADER) vont former une coalition pour lutter contre le régime de la minorité et pour faire pression sur la puissance colonisatrice en vue d'une organisation rapide des élections communales et d'une démobilisation des institutions. Ainsi, entre le 26 juin et le 30 juillet 1960, le peuple rwandais put élire 229 bourgmestres et 2896 conseillers communaux. Le parti politique en pouvoir en place en sortit perdant, puisque le PARMEHUTU, l'APROSOMA et le RADER, parvinrent à gagner plus de 90 % des sièges de conseillers communaux lors de ces élections.

En octobre 1960, Grégoire KAYIBANDA fut nommé chef du Gouvernement provisoire du roi, même si le Mwami, en quittant le pays fin juin 1960, s'était effacé.

Le 28 janvier 1961, tous les bourgmestres et conseillers communaux élus par le peuple furent convoqués à Gitarama. C'est cette assemblée qui abolit le Kalinga tambour emblème de la royauté destitua le Roi Kigali V, abolit la monarchie, proclama la République, annonce que le symbole du nouveau Rwanda sera un drapeau rouge jaune et vert et MBONYUMUTWA Dominique fut élu premier Président de la République. Une Assemblée Législative fut mise en place et une cour suprême fut également instituée. La Constitution de la République le 1er février 1961 fut enfin promulguée.

Le 25 septembre 1961, un référendum sur le Mwami fut organisé. À l'issue de ce "KAMARAMPAKA", la monarchie et la personne du Mwami Kigali V furent rejetées par 80 % des voix.

Le 1er juillet 1962, le Rwanda accéda à l'indépendance. Ce fut ainsi la fin du régime minoritaire Tutsi. Mais cette dernière n'acceptera jamais cette défaite.

VI. 3. L'invasion des INYENZI.

De 1962 jusqu'à 1967, les Tutsi déchus ne cessèrent de lancer des attaques armées contre la jeune République à partir des pays limitrophes du Rwanda.

Le 4 juillet 1962, un raid terroriste fut réprimé par la Garde Nationale. En novembre 1962, les Inyenzi du Burundi décidèrent d'asséner un coup fatal à la République. Une nouvelle attaque fut lancée le 21 décembre 1963 à partir du Burundi. Pourtant ils essuyèrent une défaite considérable.

VI. 4. Formation d'une idéologie Tutsi sous-régionale en vue de la reconquête du pouvoir.

Juste après cette défaite, les Tutsi intellectuels qui faisaient leurs études à l'Université à Lovanium, aidés par d'autres intellectuels et fonctionnaires Tutsi, rédigèrent un document de 18 points qui définissait la stratégie de reconquête du pouvoir par la minorité non seulement au Rwanda, mais aussi dans toutes les régions d'Afrique Centrale ou la Région des volcans. Ce document prévoyait entre autres l'élimination de tous les ennemis bantou, notamment les Bahutu (point 6). Il invitait tous les fonctionnaires Tutsi "à recourir à la terreur pour se faire respecter et avoir de l'autorité sur la populace Hutu ignare" (point 9). Il soulignait par ailleurs que "tous les Tutsi doivent savoir que tout Hutu est né pour être serviteur et qu'aucun Hutu ne doit jamais devenir un leader" (point 13) et que "tout Hutu qui se soucie de son prochain doit être mis à l'écart et ne doit pas être en contact avec la population " (pt.15). Le document prêchait enfin le principe de "DIVISER POUR REGNER". (15)

A travers ce document, transparaît également que le conflit entre Tutsi et Hutu, loin d'être résolu, mais au contraire prenait une autre allure, puisqu'il faisait une théorisation de la doctrine raciste véhiculée par les Tutsi.

VI .5. Des violences interethniques dans la sous-région.

Au moment où le Rwanda commençait à connaître une relative accalmie, au Burundi les Tutsi, massacreront à partir de 1965 des milliers et des milliers d'Hutu. Mais les tueries qui auront une influence néfaste sur le Rwanda seront celles de 1972, qui provoqueront des milliers de victimes Hutu et un exode massif de réfugiés burundais vers le Rwanda.

A la suite de ces événements, des troubles graves, initialement de nature ethnique, éclatèrent au Rwanda en février 1973, essentiellement dans trois domaines : enseignement, administration, et sociétés. Ces événements furent imputables au départ, en partie, au génocide des Hutu qui venait de se produire au Burundi en avril mai 1972.

Il s'agissait pourtant d'un plan ingénieux monté par les Tutsi et visant à reprendre le pouvoir dans le pays et pour les raisons qui suivent :

a) en provoquant les massacres des Hutu au Burundi, les Tutsi savaient que beaucoup de Hutu allaient se réfugier au Rwanda. Ce qui provoquait des actes de représailles contre la minorité Tutsi. Dans ce désordre, l'armée monolithique Tutsi devait en profiter pour déstabiliser le pouvoir en place au Rwanda, et s'il le faut profiter de cette occasion pour

prendre le pouvoir à Kigali.

b) Dans le cas où ce premier plan devait échouer, les confrontations interethniques devaient provoquer un exode massif de nouveaux réfugiés Tutsi dont notamment les intellectuels. Ainsi, les anciens, réfugiés de 1959 bénéficieront gratuitement des bagages intellectuels de ces nouveaux réfugiés formés au Rwanda. Les nouveaux réfugiés devaient également devenir une pépinière des futurs combattants Tutsi. Ce n'est que le second plan qui a prévalu.

VI. 6. Dix-huit ans d'unité nationale.

Après les événements sanglants de février 1973, la situation politique au Rwanda ne fit que se désagréger. Elle se solda par le coup d'État du 5 juillet 1973. Pendant 18 ans, le Général Major HABYARIMANA va s'efforcer de résoudre le problème ethnique au Rwanda. On remarque que l'économie rwandaise sera contrôlée par les Tutsi. Dans l'enseignement secondaire et supérieur, les enfants des Tutsi seront très nombreux. Dans l'administration centrale, les Tutsi seront très représentés. Et pourtant, ce n'est que l'ingratitude qu'il recevra comme récompense.

VI. 7. Préparation de la guerre contre le Rwanda.

Pendant que le président Habyarimana s'évertuait à prêcher la fraternité entre tous les Rwandais, depuis 1983 - 85, beaucoup d'articles paraissent dans des journaux IMPURUZA, HAGARUKA, INTEGO, etc., appellent les Tutsi à se mobiliser, à mettre tout en œuvre pour la conquête du pouvoir perdu en 1959. Dès lors, on se demande comment ils pouvaient reconquérir le pouvoir, sinon par la force et la violence, exterminant ceux qui tenaient les rênes du pouvoir, c'est dire les Hutu.

Cette mobilisation sera réalisée lorsque les jeunes Rwandais d'ethnies Tutsi réfugiés en Uganda, au Zaïre et au Burundi, vont se rejoindre dans la National Résistance Army pour s'emparer du pouvoir à Kampala. En retour, Museveni le président ougandais leur a promis de les aider à rentrer au Rwanda par les armes pour conquérir le pouvoir à Kigali. Leur encadrement politique était à ce moment assuré par la RANU (Rwandaise Alliance for National Unity) qui s'est transformée en RPF (Rwanda Patriotic Front) en 1956. Au sein de la NRA, Museveni les regroupa dans une TASK FORCE qui s'appellera plus tard Rwandese Patriotic Army (RPA). (16) Dès lors, on se demande si les réfugiés ont le droit de prendre les armes contre leur pays et ce en violation de la convention et le protocole relatifs au statut des réfugiés, et de la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Pour pouvoir se doter d'un armement, tous les Tutsi réfugiés et ceux de l'intérieur ont été enjoint de cotiser ou d'envoyer leurs fils en Uganda pour poursuivre leur formation militaire. La population rwandaise témoigne de ces faits.

En commune Rwerere, la population déclare qu'un certain RUPIYA Papias, ancien enseignant à Busamana, collectait les cotisations pour les ramener en Uganda chaque mois. Les différentes personnalités qui ont été son responsable, comme Habimana André, Gatuku Jean-Baptiste, Gahigirwa François, affirment que ses absences étaient périodiques, et chaque fois à la fin du mois. Ils ajoutent qu'il passait par Goma vers Jomba Zaïre) pour enfin traverser la frontière Ugando Zaïroise vers l'Uganda.

Au Zaïre, ceux de Rutshuru en ont fait de même. Dans une lettre adressée au Président du Haut Conseil de la République en date du 25 août 1994, Mr BARAHOYA Elias, Paraquriste et animateur du mouvement démocratique dans la zone de Rutshuru écrit : "Nous considérons que les personnes qui, à partir du Zaïre, ont contribué en homme et en argent à l'effort de guerre du FPR au Rwanda sont à compter parmi les premiers responsables de la situation actuelle que connaît le pays, et donc les coupables de continuer à leurrer l'opinion internationale à propos des auteurs des massacres au Rwanda, en voulant incriminer ceux qui ont vaillamment résisté à la barbare invasion de leur pays par des forces étrangères". Cette citation se passe de tout commentaire.

Vers la fin de 1989 et au cours de 1990, le FPR commence à mettre en exécution son plan d'extermination des Hutu et plus précisément les intellectuels. Il mènera également des incursions armées. Des Hutu intègres comme le colonel MAYUYA, Mme NYIRAMUTARAMBIRWA Folicula, député du Conseil National de développement, Dr MUGANZA François, ex-ministre de la Santé, l'Abbé Silvio SIDAMBIWE, Rédacteur en chef du journal KINYAMATEKA, furent tués. On s'étonne que les résultats des enquêtes menées par le Procureur Général près de la cour d'appel de Kigali, Mr NKUBITO Alphonse Marie n'aient pas été rendus publics, et ce n'est pas étonnant puisqu'il ne pouvait pas dénoncer les éléments de son organisation terroriste le FPR dont il est ministre de la justice actuellement.

Depuis le 1er octobre 1990, le FPR attaque le Rwanda et tue sur son passage tout Hutu qu'il rencontre. L'armée du FPR torturait et tuait femmes et enfants, jeunes et vieillards. Les rescapés fuyaient et étaient entassés dans des camps de déplacés de guerre où ils vivaient dans des conditions misérables. Les combattants du FPR, plutôt que de diriger leurs attaques contre des positions et objectifs militaires, se sont distingués par des infiltrations en profondeur pour attaquer et détruire les camps des déplacés de guerre en y semant la terreur et la mort, notamment à Kisaro, Rwebare, Muhura et Giti dans la préfecture de Byumba, Kinigi, Kindoyi et Nyakinama dans la préfecture de Ruhengeri; Rusine, Mugambazi, Nyacyonga et Masaka dans la préfecture de Kigali ; Sainte famille et Kicukiro dans la préfecture de la ville de Kigali ; Runda, Bishenyi, Taba, Kabgayi, Mukingi Musububati et Kiyumba dans la préfecture de Gitarama ainsi que Muyaga et Nyabisindu dans la préfecture de Butare.

Pour ne rappeler qu'une date, le 08/02/1993, après la reprise des hostilités par le FPR, le Rwanda comptait plus d'un million de déplacé de guerre dont les survivants se souviennent toujours des atrocités les plus viles du FPR.

Après la signature d'accord de paix d'Arusha, alors que la population s'attendait à sa mise en application rapide, le FPR va s'illustrer par l'intensification des actes de terrorisme visant l'élimination physique des hommes politiques et d'autres personnalités non acquises à son idéologie. A ce propos, on peut citer, entre autres, les assassinats de Gatabazi Félicien, ministre des Travaux publics et Secrétaire exécutif du parti social démocrate (PSD), de Bucyna Martin Directeur de la papeterie du Rwanda et Président du parti politique "Coalition pour la défense de la République" (CDR), Gapyisi Emmanuel, Président du Forum de Paix et Démocratie et membre du comité Directeur du parti MDR, Rwambuka Fidèle, Bourgmestre de la commune de Kanzenze et membre du comité national du parti MRND, Kalisa Callixte, Journaliste de la télévision Rwandaise et membre actif du MRND, quatre hauts cadres de l'usine de thé Cyohoha Rukeri dont le directeur de l'usine, plusieurs cadres politiques locaux du MRND dans le sous-préfecture de Gisenyi, ainsi que plusieurs enfants de l'école primaire

de Remera en commune Taba, préfecture Gitarama.

Un phénomène extrême avait également éveillé les esprits : l'assassinat du premier président Hutu élu démocratiquement, le chef d'État Burundais Merchior Ndadaye. Cet ignoble assassinat a provoqué la stupeur et a forcé les Hutu à croire que les Tutsi n'avaient pas évolué politiquement, mais qu'ils voulaient toujours régner par la force. La MINUAR n'a pas pu apaiser les inquiétudes de la population en rendant public les résultats des enquêtes sur ces crimes, inquiétudes qui ont dégénéré en psychose aboutissant à une panique parmi cette population.

Ce plan d'extermination des leaders Hutu sera couronné par l'assassinat du Président de la République, le Général Major HABYARIMANA Juvénal, le 06 avril 1994 à 20h35, ce fut l'exécution du calvaire du peuple rwandais. La mort trouva son royaume au Rwanda, ce fut le début des affrontements interethniques que le héros de la cohabitation pacifique de différents groupes ethniques au Rwanda avait su préserver aux Rwandais depuis plus de 20 ans. Ce fut le début de l'exode massif des centaines des milliers d'Hutu vers le Zaïre, le Burundi, et la Tanzanie.

Ce fut le début des massacres interethniques qualifiés par l'opinion internationale et le FPR de génocide. N'était-il pas incité par des réfugiés Rwandais dont il faut retracer également l'historique ?

EN GUISE DE CONCLUSION

Après la lecture de ce chapitre, l'on peut proposer plusieurs questions : Quel est le rôle des Hutu dans le conflit interethnique au Rwanda ? Le conflit rwandais revêt-il un caractère politique ou ethnique ? La cohabitation entre les Hutu et les Tutsi, est elle possible ?

Concernant le rôle des Hutu dans le conflit rwandais, il convient de rappeler que ces derniers se comportent comme des parties protagonistes et antagonistes dans ce conflit. Mais force est de souligner que depuis la conquête du pouvoir par les Tutsis, ils ont toujours été victimes et objets de la politique d'oppression et d'exclusion.

Depuis 1959, les Hutu ont toujours réagi violemment aux actes d'intimidations terroristes entrepris par les Tutsi. Ainsi, la révolution sociale sera déclenchée suite au molestage de Mr MBONYUMUTWA Dominique, un des rares Hutu qui était parvenu à entrer dans l'appareil politico-administratif sous la monarchie. La population Hutu, n'en pouvant pas, réagit féroce en tuant les Tutsi et en brûlant leurs maisons.

Dans la suite, après la conquête du pouvoir par les Hutu, chaque fois que les terroristes Inyenzi entreprendront des attaques contre le Rwanda, beaucoup de Tutsi risqueront ou perdront leur vie, puisque la population Hutu disposait d'informations suffisantes selon lesquelles les Inyenzi faisaient leurs recrutements dans les rangs des Tutsi de l'intérieur.

Ainsi donc, cet état d'esprit, de psychose permanente, aurait amené les Hutu à se ruer sur les Tutsi après l'assassinat du Chef d'État rwandais, HABYARIMANA Juvénal et de son homologue burundais NTARYAMIRA Cyprien, tous deux de l'ethnie Hutu.

Pour ce qui est de la qualification du mal rwandais, il faut souligner qu'il revêt d'abord un caractère ethnique puisqu'une situation conflictuelle existe bel et bien entre deux groupes ethniques bien déterminés : le groupe Hutu et le groupe Tutsi. Il est également politique parce que ces deux groupes ethniques luttent depuis des siècles pour le contrôle du pouvoir au Rwanda. L'objet de ce conflit n'est rien d'autre que le désir de l'un de ces groupes de dominer l'autre politiquement ; économiquement et culturellement.

Enfin, les Hutu et les Tutsi ne peuvent cohabiter pacifiquement au Rwanda que sous certaines conditions :

- rompre avec le passé en acceptant que les Hutu et les Tutsi sont égaux et que personne d'entre eux n'est né pour dominer l'autre,

- briser à tout jamais le complexe de supériorité des uns et celui d'infériorité des autres, accepter de s'asseoir autour d'une même table de négociation pour définir les droits et les devoirs de chacun des groupes en conflit ainsi que les garanties nécessaires pour leur cohabitation, accepter les principes démocratiques comme base de l'accession au pouvoir.

MUPENDANA Pierre Claver

Notes de référence

- 1) A. Coupez et Th. Kamanzi. Récits historiques Rwanda, Musée Royal de l'Afrique Centrale, TERVUREN, Belgique, série in 80 Sciences Humaines, Nr 43, 1962.
- 2) Cf. déclaration faite à Nyanza le 17 Mai 1958 par 12 Abagaragu b'ibwami in "Rwanda politique" par NKUNDABAGENZI Fidèle, p. 35 36.
- 3) Joseph KIZERBO, Histoire de l'Afrique Noire, HATIER Paris, 1978, p. 310
- 4) KAGAME Alexis, Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 a 1972, T.2., Éditions Universitaires du Rwanda, Butaré, 1975, p.119.
- 5) Op.cit.p.118.
- 6) Op.cit.p.47,119 146.
- 7) Op. cit. p.146 148.
- 8) Op. oit. p. 28,155.
- 9) Op.cit.p.155.
- 10) Voir Philip Reyntjens, Pouvoir et Droit au Rwanda - Droit Public et Évocation politique, 1916 - 1973, Tervuren, 1985, p. 30.
- 11) Voir Jean-Paul Harroy, Rwanda : De la féodalité à la démocratie 1955 1962, Bruxelles, 1984, p. 26 27.
- 12) Voir DEFAWE A, Éléments essentiels de l'organisation politique et social du Rwanda, du point de vue de notre politique indigènes et du développement économiques du territoire, Bruxelles, 9.11.1920, p.25 - 26, Arch. Afric., classement provisoire VII.B
- 13).R. LEMARCHAND, Revolutionary Phenomena in Stratified Societies : Rwanda and Zanzibar, in : Civilisations, 1968, p.24.
- 14) Voir Reyntjens F., op. cit. p. 260.
- 15) Voir RURIHO MUNANIRA (11).KIBAMBASI, "Introduction à l'histoire des Hutu du nord kivu (ZAIRE)". Etude Ethnologique, (12) LUBUMBASHI, 1992,

p.28 - 89.

16) Voir UWIZEYIMANA (2). Octobre et novembre 1990 le front patriotique Rwandais à l'assaut du Mutara Ruhenueri, éd. universitaire du Rwanda, septembre 1992, p. 36

III. LE PHÉNOMÈNE DE L'ETHNICITÉ COMME OBSTACLE À L'INSTAURATION D'UNE DÉMOCRATIE PLURALISTE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS :

LE CAS DU RWANDA (1)

Par Alphonse NGARAMBE RWEMA.

1. L'AVÈNEMENT DÉMOCRATIQUE AU COURS DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

A la suite des contraintes externes : Perestroïka, discours de la Baule lors du Sommet Franco Africain des chefs d'État et des Gouvernements, et particulièrement le déclenchement de la guerre en Octobre 1990 menée par le F.P.R, contre le régime du président HABYARIMANA (et qui n'a pu être arrêté malgré l'O.U.A et les bons offices des chefs d'État des Pays voisins du Rwanda), la deuxième République a été contrainte d'instaurer le pluralisme politique, l'avènement démocratique au Rwanda. C'est ce que consacre l'art. 7 de la constitution du 10 juin 1991 révisant celle du 20 décembre 1978. Néanmoins cette disposition ne doit pas faire illusion, car le régime tenait absolument à consolider et à conserver ses acquis. Ainsi, le préambule de la constitution de 1991 stipule : "Décidé à sauvegarder ... les acquis de la révolution morale du 05 juillet 1973" : la date du 05 juillet 1973 marque l'avènement de la Deuxième République par le coup d'État militaire.

Le pluralisme politique est concrétisé par la création de plusieurs partis politiques dont les principaux sont : le MRND (2).(Mouvement Républicain National pour la Démocratie et de Développement), le M.D.R (Mouvement Démocratique Républicain) et le P.D.C. (Parti Démocratique Chrétienne).

Les partis d'opposition luttèrent pour l'instauration d'une démocratie saine. Pour ce faire, ils réclamèrent un gouvernement de transition qui devait mettre fin à la guerre entre le F.P.R. et le Gouvernement Rwandais, et préparer ainsi les élections communales, législatives et présidentielles. Malheureusement, le gouvernement de transition, comme d'autres institutions gouvernantes prévues par les accords d'Arusha ne verront pas le jour à la suite des blocages des parties au conflit. Entre-Temps, à l'occasion de cette crise, les clichés mis à l'honneur par l'historiographie coloniale sur l'origine des Tutsi et des Hutu, qu'on pouvait croire enterrés, ont resurgi. Des parties politiques récupèrent la cause ethnique pour en faire une idéologie. En l'occurrence, on pense directement à la C.D.R. (Coalition pour la Défense de la République) parti satellite du MRND, parti au pouvoir. L'ethnisme divisa plusieurs partis politiques, d'où, l'émergence de deux camps : celui de la mouvance présidentielle, dirigée par le MRND, qui prône la suprématie du peuple Hutu en raison de leur majorité numérique sur le plan ethnique, et celui de l'opposition, dirigé par le F.P.R. qui prône le renversement du régime dictatorial du MRND et de la conception de la majorité politique comme une majorité fondée sur les idées démographiques.

Cette dualité entre les deux camps va dégénérer et atteindre son paroxysme, favorisant la perpétration du génocide et des assassinats politiques de ceux qui n'avaient pas épousé l'idéologie de la mouvance présidentielle. Encore une fois, comme sous la Première République, la violence, l'exclusion et l'intolérance gagnent la société civile et politique rwandaise grâce à l'exploitation du phénomène ethnique.

Les droits de l'homme et les libertés publiques sont bafoués. En témoignent la tragédie des Bagogwe dans le Nord-Ouest du Rwanda, la tragédie de Kibilira et du Bugesera; les médias privés ayant été récupérés par le pouvoir. C'est dans cette optique que la Radio télévision libre de milles collines (R.T.L.M.) et Kangura incitaient la population à la haine et à la tuerie. Du reste, Kangura a publié les dix commandements des bahutus

Si la constitution de juin 1991 n'avait pas affecté en substance les prérogatives du président de la République, l'Accord de paix d'Arusha et son protocole sur le partage entre le Gouvernement de la République Rwandaise et le Front Patriotique Rwandais (dans le cadre de la mise en place d'un Gouvernement de transition à base élargie), signés à Arusha respectivement le 30 octobre 1992 et le 9 janvier 1993, les avaient réduits sensiblement (art. 3 Accord d'Arusha), "Ce qui porte à croire que le Général Président devait s'opposer à l'application de cet accord de paix" (3).

Les institutions gouvernantes étaient presque paralysées dans leur fonctionnement. Celles de la transition devraient voir le jour dans les trente-sept (37) jours qui suivirent la signature de l'accord de paix (art.7 accord de paix) elles ne verront jamais jour, seule la présidence vit le jour, le président HABYARIMANA ayant prêté serment conformément à l'accord de paix. Le Gouvernement et l'Assemblée Nationale d'avant la transition étaient dépouillés de toutes prérogatives. (Voir l'art.8 et 9 de l'accord de paix d'Arusha).

En aucun cas, le gouvernement actuel ne pourra prendre des actes pouvant porter préjudices à la mise en œuvre du programme du Gouvernement de Transition à base élargie.

Bref, à l'image de la première République, l'avènement démocratique au cours de la deuxième République est torpillé par l'arme ethnique. Cette "fausse conscience qui est l'ethnisme" (4) marque les régimes de l'indépendance jusqu'à nos jours et particulièrement pendant les périodes de multipartisme. C'est à partir de ce constat malheureux, que nous tâcherons, tout au long du troisième et dernier chapitre de ce travail, de montrer en quoi l'ethnicité a toujours constitué un obstacle majeur à l'instauration de la démocratie aussi bien que pour le Rwanda que pour d'autres pays de la sous-region des Grands Lacs.

2. L'ETHNICITE : POIDS DES FORCES CENTRIFUGES.

Le Rwanda est l'un des pays de la CEPGL où la roue de la démocratie ne tourne pas malgré le graissage qu'apportent les divers courants dont celui venu de l'Est, ainsi que d'autres considérations attestant un changement du paysage politique mondial, ou brisant le statut quo.

Les raisons sont nombreuses, cependant nous en avons relevé une, spécifique à ce pays, à savoir le phénomène d'ethnicité. Le Rwanda dès son accession à l'indépendance est affecté par une conscience ethnique aiguisée, alors qu'il n'existe même pas de véritables ethnies, au sens scientifique du terme, dans ce pays. L'historiographe coloniale qui a profondément marqué les élites, a joué un rôle majeur, même si, aujourd'hui, le sang versé pour une fausse cause a donné à cette dernière un contenu objectif et paradoxal.

2.1. MANIFESTATION DES LUTTES ETHNIQUES ET RÉGIONALES.

Après la deuxième Guerre Mondiale, au moment où l'ensemble des territoires africains boutent dehors le colonisateurs en fustigeant les systèmes coloniaux caractérisés par l'autoritarisme, l'exploitation, et leur idéologie de la suprématie raciale et culturelle, le Rwanda est l'un de ces rares pays qui, à l'opposé des autres, boute dehors ses propres fils parce que l'on a appelé la révolution de 1959, et regrette le déclin de la colonisation. La monarchie est perçue comme un mal pire que la colonisation, et on entend des voix s'élevant pour exprimer leurs sentiments d'amertume et de tristesse au départ d'un colonisateur en ces termes :

"La politique de la République Rwandaise tout entière ici représentée par nous tous réunis ce soir autour de vous (Colonel Guy Logiest), communique dans la tristesse où nous plonge votre départ imminent et inopiné. Notre vœu et notre espoir de vous garder longtemps parmi nous est déjoué par les desseins de la providence ... Permettez-moi au moins, mon colonel, de vous exprimer, au nom de toutes les populations Rwandaises, nos sentiments de reconnaissance pour tous les bienfaits que vous n'avez cessé de procurer au pays et à notre Nation depuis le jour où, en 1959, vous fûtes nommé au Rwanda à la tête des militaires belges et congolais Malgré les difficultés politiques qui s'opposaient à votre action, vous avez pu rétablir l'ordre dans le Rwanda".

Ce discours de remerciement adressé à un colonisateur qu'on n'hésite pas à qualifier de bienfaiteur se justifie par l'œuvre qu'il venait d'accomplir au Rwanda, à savoir, la création d'un Etat Hutu. Le président KAYIBANDA l'avait réaffirmé dans son discours d'adieu au colonel en ces termes :

"... Vous avez contribué essentiellement à la réussite du mouvement Hutu dont j'étais le leader. Vous resterez l'ami du peuple Rwandais." (5)

C'est à la création de cet Etat ethnique Hutu (6) que le drame Rwandais a commencé ainsi que les manifestations de lutte ethnique et régionale qui se sont poursuivies jusqu'à nos jours. Dans la création de cet état nouveau, le colonisateur était guidé comme le dit R. LEMARCHAND, par la rencontre de deux choix : "celui de la métropole fondée sur la recherche des partenaires "sûrs" partageant leurs options idéologiques et stratégiques, et celui des héritiers présomptifs, ces derniers ayant pour souci majeur de sceller et d'entretenir avec l'État métropolitain les alliances économiques et militaires destinées à affirmer leurs positions par rapport à leurs rivaux" (7).

Ces manifestations de lutte ethniques et régionales couvrent trois grandes périodes : celle de la Première République (1er juillet 1962, 5 juillet 1973) ; celle de la Deuxième République (5 juillet 1973, 6 avril 1994) et enfin celle de la période intérimaire dirigée par le président Théodore SINDIKUBWABO (du 6 avril 1994 Août 1994). Nous estimons qu'il est prématuré de se prononcer sur la période d'après guerre au cours de laquelle le pays est dirigé par le F.P.R.

Chacune de ces périodes a ses particularités dans la manifestation des luttes ethniques au Rwanda.

1. PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

Fruit du travail de la puissance coloniale, la 1ère République au Rwanda a vu le jour le 1er juillet 1962. Quelques années avant, en 1959 et en 1961, le Rwanda avait été le théâtre de violence dont la mise en scène était savamment conçue par la Belgique.

Cette violence jette plusieurs milliers des Rwandais en majorité les Tutsi, sur la route de l'exil dans les pays limitrophes : Zaïre, Ouganda, Tanzanie et Burundi. Ces exilés tentèrent plus d'une fois de retourner dans leur pays, mais le régime KAYIBANDA leur opposa une fin de non recevoir. De là ils furent résolus de retourner par force, d'où les troubles de 1963 et de 1966 1967.

Aussitôt la menace des réfugiés balayée, sans projet politique, le régime KAYIBANDA emprunta une démarche tout aussi médiocre que la "division ethnique", celle de ne recruter ses proches collaborateurs que de sa propre région, de là est né le régionalisme

Mais voyons succinctement étape par étape, comment ces luttes surtout ethniques se sont manifestées au cours de la 1ère République.

A. LES TROUBLES DE 1963

En 1963, à l'occasion d'une tentative de retour armé des réfugiés provenant des pays limitrophes, les autorités Rwandaises disposent d'un prétexte pour éliminer d'autres milliers de Tutsi qui étaient restés au Rwanda:

"Les membres Tutsi du Gouvernement d'Union nationale, ainsi que ceux de l'Assemblée Nationale, qui appartenaient aux partis d'opposition (spécialement ceux de l'UNAR) furent exécutés. On compte parmi les personnalités politiques tuées à cette époque M. RWAGASANA, secrétaire Général du Parti UNAAR (et cousin du président KAYIBANDA) ainsi que Monsieur Prosper BWANAKWELI, qui était le Président du Parti RADER. Ces liquidations correspondront à la fin de l'esquisse du multipartisme qui avait été pourtant exigé par l'ONU pour l'accession du pays à l'indépendance" (8).

Les populations paysannes ne furent pas épargnées, l'armée ratissa villes et villages. Les hommes furent conduits en prison, la plupart n'en revinrent pas.

Sur les collines, les Tutsi furent massacrés à coup de machettes comme pendant la guerre civile de 1959.

Il faudrait mentionner particulièrement la région de Gikongoro où les Tutsi furent pratiquement tous exterminés. Dans le Bugesera (surtout à Nyamata, où les Tutsi avaient été regroupés dans un camp à partir de 1959) l'armée procéda à des arrestations et des exécutions sommaires en masse.

La responsabilité du Gouvernement Rwandais fut reconnue par maints observateurs, qui soulignèrent par ailleurs la disproportion entre la menace qu'encourait le pouvoir et les massacreurs qu'il a orchestré. On lira à ce propos le livre de R. LEMARCHAND (Rwanda and Burundi, London Pan Mail Press: 1970). Le gouvernement Rwandais expliquera ces massacres en invoquant des "réactions des masses incontrôlées répondant aux provocations terroristes Tutsi" (9).(Dialogue n° 92, mai - juin 1982).

Il faut rappeler que cette répression s'exerça contre des gens qui avaient cru devoir se soumettre au nouveau pouvoir et qui pensaient jouir des droits civiques reconnus à leurs concitoyens.

Les Tutsi qui restèrent à l'intérieur du pays furent fustigés en permanence par les dirigeants de la 1ère République et totalement exclus de l'arène politique.

B. LES TROUBLES DE 1966 - 1967

Les massacres reprirent en 1966 et 1967, à l'occasion d'une nouvelle incursion armée d'une poignée de gens (10) dans le sud du pays (comme Nshiri) à la frontière entre le Rwanda et le Burundi. Les pouvoirs publics procédèrent, sur l'ensemble du territoire, à des emprisonnements d'hommes, de femmes, et d'enfants appartenant à l'ethnie Tutsi. Et pour la première fois, des élèves des écoles secondaires et des étudiants de l'université Nationale du Rwanda furent arrêtés, à la grande stupéfaction du clergé qui avait toujours appuyé ce régime.

Ainsi, malgré quelques timides protestations des missionnaires qui dirigeaient ces écoles, des élèves de l'école Notre Dame de l'Etoile à Ruhengeri, de l'École Sociale de Butare, de l'École Normale de Shyogwe, de l'École Sociale de Filles de Karubanda (Butare) furent emprisonnés du simple fait qu'ils étaient Tutsi. Sur les collines, les tueries reprirent de plus belle, relayant l'action des pouvoirs publics et provoquant de nouveaux exodes.

On assiste ici à une réaction qui caractérise les autorités rwandaises d'une façon générale : "La prise en otage des Tutsi de l'intérieur du pays pour se protéger contre toute revendication ou attaque de la part des Tutsi vivants à l'extérieur du pays". (11) Rappelons que c'est cette réaction qui a été adoptée par les autorités rwandaises au cours des rafles du mois d'octobre 1990 au lendemain de l'attaque du F.P.R. L'armée rwandaise ayant simulé une attaque de Kigali par le F.P.R, dans la nuit du 4 Octobre 1990, avait procédé à des arrestations et détentions arbitraires de milliers de personnes pour la simple raison qu'elles étaient Tutsi ou qu'elles avaient des membres de leurs familles en Ouganda, ces faits étaient suffisants pour être considéré comme "rebelle infiltré" ou comme "Icyitso", en français "complice".

Cette lutte ethnique n'était pas limitée au territoire rwandais, elle a été exportée à l'étranger dans les pays d'asile des Tutsi.

C'est ainsi que le chantage exercé par les Ambassades rwandaises à l'étranger, sur les ressortissants rwandais qui vivent à l'extérieur du pays (exilé ou pas) est aussi une pratique courante. C'est ce qu'affirme le nouveau ministre rwandais des Affaires Etrangères Mr Jean-Marie NDAGIJIMANA dans son interview accordée à la chaîne de télévision française France : "Pour avoir travaillé dans les Ambassades rwandaises pendant une dizaine d'années, celle-ci avaient en partie pour mission de combattre les Rwandais de l'extérieur, il y avait une lutte sans merci entre les Ambassades rwandaises et les Communautés rwandaises de l'étranger. C'est le cas notamment de l'Ambassade du Rwanda en Belgique, qui s'est particulièrement illustrée à ce propos au point que des notes de protestation ont dû être envoyées aux autorités Belges" (12).

La prise en otage des Tutsi de l'intérieur du pays fut l'un des éléments qui ont découragé toute tentative de dénonciation des pratiques des différents gouvernements rwandais. Elle obligea pendant longtemps les réfugiés rwandais à ne pas revendiquer

ouvertement le droit à leur patrie, préférant, par leur silence, protéger les membres de leurs familles et amis qui sont restés au pays.

C. LA PERIODE DE 1968 - 1973

"Les tentatives de retour armé des réfugiés rwandais ayant cessé en 1967, la disparition de cette menace va contribuer fortement à l'effritement de la cohésion du régime en place au Rwanda, qui n'avait eu aucun autre projet politique sur lequel le pays aurait pu s'identifier si ce n'est celui de combattre l'ethnie Tutsi" (13).

A partir de 1968, le peuple rwandais commença à se lasser des discours démagogiques des dirigeants de la 1ère République, axés sur la seule exaltation de la division ethnique. Les dirigeants du parti "PARMEHUTU" furent remis en question par les hommes de leur propre parti, qui trouvaient que les Tutsi étaient simplement des victimes et non une menace réelle pour le pouvoir. La réaction du Président KAYIBANDA fut de purger son parti de ceux qu'il CONSIDERAIT comme ayant perdu la ligne du parti PARMEHUTU: "Guta Umurongo". Pour disposer d'une clientèle politique fidèle, il emprunta une démarche tout aussi médiocre que la "division ethnique" : celle de ne recruter ses proches collaborateurs que parmi les gens originaires de sa région. Dès lors, les passions régionalistes vont dominer les réalités quotidiennes du pouvoir rwandais. C'est ce que dénonça le Président HABYARIMANA dans son discours en ces termes : "Nous avons dit non au monopole d'une seule région au détriment des différentes valeurs réparties sur le reste du pays. (Voyez la composition de l'ancien gouvernement, voyez la composition de nos anciennes représentations à l'étranger, voyez les places, dans les administrations centrales et parastatales...). Si notre révolution sociale de 1959 fut une étape décisive pour l'émancipation des masses rwandaises, les nobles acquisitions de cette révolution avaient été englouties dans les haines, l'immobilisme, le népotisme et le favoritisme régional." (14)

En conclusion, on retiendra que les luttes ethniques au cours de la Première République étaient sanglantes. Les Tutsi non exilés qui avaient cru devoir se soumettre au régime et qui pensaient jouir des droits civiques reconnus à leurs concitoyens étaient pris en otage et se faisaient massacrer toutes les fois que ceux de l'extérieur tentaient de retourner au bercail par les armes.

Cette attitude répressive et intransigeante de la part des autorités rwandaises à l'égard des Tutsi de l'extérieur s'expliquerait par le fait que toute tentative de retour au pays, tant pacifique que musclé, était perçue par les dirigeants comme une tentative de restaurer la monarchie au détriment de la République. On voyait à travers tout Tutsi l'ombre d'un sympathisant de la monarchie (15).

Après que la menace de l'extérieur soit balayée, sans discours politique constructif, le régime de la Première République, dans son discours divisionniste, opéra une mutation, de l'ethnisme au régionalisme. C'est à ce deuxième virage de KAYIBANDA que le président HABYARIMANA saisit la balle au bond pour le renverser et instaurer la Deuxième République. C'était le 5 juillet 1973.

2. LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

Au moment où les canons retentissaient au Rwanda dans la nuit du 5 juillet 1973 pour marquer le déclin du régime KAYIBANDA, le nouveau maître Juvénal

HABYARIMANA dénonça vigoureusement, dans sa déclaration radiodiffusée, trois maux ayant caractérisés le régime sortant en ces termes:

"Nous ne pouvons plus supporter une politique de discrimination ethnique.

Nous ne pouvons plus supporter des divisions liées à l'appartenance régionale.

Nous ne pouvons plus supporter de subir la concentration égoïste des richesses du pays entre les mains d'une poignée de gens."

Sans être observateur avisé, il est apparent aux yeux de tous que ce n'est sur ces maux dénoncés que le Président HABYARIMANA axera sa politique intérieure. La seule différence du régime précédent est, qu'il y avait moins des tueries massives, du moins jusqu'en octobre 1990, à l'invasion des éléments du F.P.R. C'était la guerre froide au Rwanda.

La politique intérieure de la deuxième République reposait sur deux piliers, à savoir l'équilibre ethnique et régional, Cependant, cette politique aussi provoque de graves manifestations de luttes ethniques et régionales. Elle était prolongée de l'extérieur par le refus du retour massif des réfugiés, afin qu'ils ne viennent pas gonfler l'effectif des Tutsi.

Nous nous faisons l'honneur de reprendre en partie l'étude qui a été faite à ce sujet par la communauté rwandaise de France et publiée dans un document intitulé : La crise politique du Rwanda, publiée à Paris en décembre 1990, étude qui met à nu les méfaits de cette politique ségrégationniste et exclusiviste.

A. L'EQUILIBRE ETHNIQUE

L'équilibre ethnique signifie tout simplement que l'occupation des postes administratifs et politiques, l'accès à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur et d'autres secteurs de la vie nationale doit se faire, non selon le critère de compétence, mais selon l'importance démographique de chaque ethnie. Pour y parvenir, il fallait déterminer les pourcentages des ethnies. L'on retiendra 90 % pour les Hutu, 9 % pour les Tutsi et 1 % pour les Twa. Comment on est arrivé à déterminer ces pourcentages ?

L'arrivée brutale des Européens et des missionnaires, les idées nouvelles, l'école et les systèmes sociaux nouveaux déclenchèrent de façon décisive le choc et l'éclatement dans tous les secteurs de l'activité nationale. A titre d'exemple, l'administration coloniale se met à classer les Rwandais en pourcentages représentant des catégories définitives. Ceux qui possèdent moins de 10 vaches (16) deviennent Hutu et ceux qui en possèdent plus deviennent Tutsi, d'où se dégagent les pourcentages de 90 % pour les Hutu, 9 % des Tutsi et 1 % des Twa. Au recensement de 1956 ces pourcentages fluctueront : 82,74 % des Hutu, 16,59 % des Tutsi et 0,67 des Twa. Cependant, Jean Paul HARROY qui fut à tour de rôle vice gouverneur général, gouverneur, puis président général du Rwanda Urundi d'avril 1955 à décembre 1961, ne manque pas de souligner dans ces statistiques le fait du métissage ; d'où la qualification qu'il donne du Rwanda : "Pays de métissage".(17)

A l'avènement de la République, les deux premières Républiques ne se sont pas empêchées de maintenir de telles statistiques malgré leur caractère contestable. Elles seront manipulées selon le bon vouloir de l'autorité en place. "Les résultats du dernier recensement

de 1978 n'ont jamais été publiés, le Gouvernement Rwandais s'étant contenté de donner le chiffre de 90 % d'Hutu, 9 % de Tutsi et 1 % de Twa. Ce sont ces chiffres qui ont été rapportés par les médias dans les articles publiés sur la crise politique de 1990. Le chiffre de 9 % des Tutsi sera cependant contredit par le Président HABYARIMANA, au cours d'un entretien à l'hebdomadaire Jeune Afrique n° 1556 du 24 au 30 octobre 1990. D'après lui le pourcentage de Tutsi serait plus important et s'élèverait à 14 % ! Cette contradiction montre déjà qu'il y a de quoi s'interroger sur la composition réelle de la population rwandaise" (18).

Notons, précise la communauté rwandaise établie en France, qu'avec le chiffre de 14 % de la population rwandaise à l'intérieur du pays (7 millions) et une diaspora de Tutsi évaluée à deux millions (Le Monde de dimanche 7 lundi 8 octobre 1990), le pourcentage total de Rwandais (diaspora incluse) dépasse largement celui évoqué.

Un autre élément permet de mettre en doute ce pourcentage de 14 % que le régime HABYARIMANA a toujours accordé aux Tutsi. Le Président français M. François MITTERRAND lors de sa première visite en Afrique du Sud au mois de juillet, déclarait dans une interview accordée au journaliste français Jean Marie CAVADA de la chaîne France 2 qu'il y a au Rwanda 10 % de Tutsi "et cela après que le massacre des Tutsi depuis le 6 avril 1994 soit consommé". En avançant ce pourcentage le président MITTERRAND, le faisait-il en connaissance de cause sachant pertinemment qu'il y avait plus de 10 % malgré le massacre ou alors le disait-il par cynisme, voulant expliquer que malgré les événements le pourcentage est invariable ? Nous n'osons pas le croire.

Tout compte fait, tout ceci jette un sérieux discrédit sur les statistiques de la composition de la population rwandaise. Des présomptions très sérieuses amènent à penser que les chiffres officiels n'avaient qu'un seul objectif, celui de renforcer l'idée d'une majorité écrasante de Hutu (90 %) et une fraction négligeable de Twa dont le chiffre ne bouge guère d'un recensement à un autre (1 %).

Quoi qu'il en soit, c'est ce pourcentage de 9 - 10 % qui, dans le cadre de la politique d'équilibre ethnique, est imposé aux Tutsi comme pallier maximum, ne pouvant être dépassé en aucun cas pour accéder à l'enseignement, à l'emploi (aussi bien dans le public que le privé). "Le président HABYARIMANA devait reconnaître par ailleurs que même ce quota n'était pas systématiquement appliqué" (19).

Les exemples suivants en témoignent :

"Il n'y a aucun Tutsi parmi les 143 bourgmestres (maires) que compte le pays.

Il n'y a aucun Tutsi à la tête des 10 préfectures.

Il n'y a que deux Tutsi sur 70 députés.

Il n'y a qu'un seul officier Tutsi dans l'armée rwandaise (il a été recruté accidentellement juste avant l'accession du pays à l'Indépendance). Depuis lors, les Tutsi ne sont pas recrutés dans l'armée.

Il n'y a qu'un seul Tutsi parmi les nombreux personnels du corps diplomatique et consulaire rwandais.

Il n'y a qu'un seul Tutsi membre du gouvernement.

Les règles de la discrimination s'appliquent jusque dans les secteurs privés et même dans la vie privée :

Dans les institutions religieuses, le recrutement des ministres du culte doit obéir à

la logique ethnique du pouvoir.

Le scandale du sacre raté de l'abbé MUYALA Félicien comme évêque de Butare en remplacement du seul évêque Tutsi GAHAIMANYI en est la parfaite illustration.

Dans les écoles, admission sélective selon l'ethnie des élèves." (20)

Prenons l'exemple d'une classe de 100 élèves, dont 20 enfants ont réussi l'examen d'entrée à l'école secondaire (15 Hutus et 5 Tutsi). Pour respecter le quota de 10 % de Tutsi admissible imposé par la politique de l'équilibre ethnique, seuls 2 des 5 enfants Tutsi seront effectivement admis et 3 autres exclus pour la seule raison de leur appartenance ethnique Tutsi. Leurs places seront occupées par 3 enfants Hutu qui n'étaient pas admissibles."(21) Cet exemple montre clairement comment le régime de la deuxième République discrimine systématiquement les enfants Tutsi pour l'accession à l'enseignement secondaire et supérieur.

Face à cette manifestation ethnique, les parents essaient parfois de faire modifier le groupe ethnique de leurs enfants par les autorités communales, moyennant généralement une très forte somme d'argent car la seule mention ethnique Hutu sur la carte d'identité ouvrait plusieurs horizons.

C'est ce qui a fait que, pour veiller à la stricte application de la politique d'équilibre ethnique, le président HABYARIMANA a rappelé aux fonctionnaires des communes, dans son discours prononcé le 28 juin 1988 devant le 6ème congrès du Parti Unique MRND, "de tenir soigneusement leurs archives sur les ethnies" (22) Le chef de l'État a promis, par la même occasion, "de sévir plus que par le passé, à l'encontre des personnes qui tenteraient de faire changer les écritures en ce qui concerne leurs origines ethniques" (23).

En effet, au Rwanda, le fait de changer l'ethnie est une infraction réprimée par la loi. Il aura fallu attendre cette guerre d'octobre 1990 pour contraindre les autorités rwandaises à accepter le principe de mettre fin à ce symbole de l'injustice et de la violation des droits de l'homme érigé en institution, qui est la mention ethnique sur la carte d'identité.

Rappelons aussi que la mention ethnique servait de référence aux barrières des miliciens CDR pour exterminer le Tutsi, présumé sympathisant de F.P.R. en Avril 1994.

Tout cela montre comment sous certains aspects, les luttes ethniques à travers l'équilibre ethnique au Rwanda n'étaient pas seulement des faits, mais bien des systèmes érigés en institution c'est-à-dire est considéré comme indispensable pour la bonne marche de la société, et que violer cette institution reviendrait à violer une règle d'ordre public qui appelle des sanctions rigides. S'il est vrai que chaque pays a ses spécificités, peut-on imaginer au Zaïre que le fait de dire qu'on est Munande alors qu'on est Mushi puisse constituer une infraction assortie d'une sanction.

Voyons comment le régionalisme était exploité sous l'institution de l'équilibre régional.

3. LA POSITION DES DIFFÉRENTS GOUVERNEMENTS RWANDAIS SUR LA QUESTION DES RÉFUGIÉS.

Les gouvernements de la Deuxième République ont toujours opposé une fin de non recevoir aux différentes revendications des réfugiés en vue de retourner dans leur patrie. Nous estimons pour notre part qu'il ne s'agit là que d'une pure et simple manifestation de lutte ethnique, évidemment froide, mais qui a son sens dans le contexte rwandais, marqué par des divisions ethniques qui, à certains moments, dégénèrent en des luttes sanglantes.

3.1. LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

Sous la Première République, les réfugiés rwandais ont été assimilés systématiquement au groupe armé qui a attaqué le Rwanda en 1963 et 1966. Ils étaient traités d'"INYANGARWANDA" (24) qui signifie "ennemi du Rwanda". Et toute idée de réconciliation nationale et de retour des réfugiés dans leur pays était exclue clairement dans les discours des responsables politiques de l'époque.

3.2. LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

A l'instar du régime précédent, ceux de la Deuxième République ont délibérément ignoré la dimension politique du problème des réfugiés rwandais, ne l'évoquant qu'à des rares occasions, le mal de pays. C'est ainsi que dans un discours prononcé à l'occasion du 20ème anniversaire de l'indépendance du pays le 1er juillet 1982, le Président HABYARIMANA déclare : "J'ai demandé, et des mesures ont été prises à cet égard, de permettre à ceux qui ne présentent aucun danger pour le régime de revenir au Rwanda pour visiter le pays et leurs parents".

On pourra noter à travers cette déclaration, qu'il y a des réfugiés qui ne représentent aucun danger pour le régime et qui néanmoins "doivent rester réfugiés avec uniquement le droit de touristes ou de visites dans leur propre pays".

La mauvaise foi des autorités de la Deuxième République face au problème des réfugiés Rwandais va éclater au grand jour à l'occasion des douloureux événements d'Ouganda de 1982. Cette année-là, des milliers de Rwandais, pourchassés par les milices de l'ancien dictateur Ougandais Milton OBOTE, tentèrent de se réfugier dans leurs pays d'origine. Les premiers parvinrent à se réfugier et à traverser la frontière. Ils furent confinés par les autorités rwandaises dans des camps situés dans des zones insalubres. Le gouvernement rwandais procéda immédiatement à la fermeture des frontières et les nouvelles vagues furent refoulées vers l'Ouganda.

Cette attitude aura des conséquences dramatiques. En effet, poussés par le désespoir de se voir refoulés de leur patrie et renvoyés à la boucherie des milices d'OBOTE, trente-cinq de ces réfugiés se donnèrent la mort (Le Monde du 13 novembre 1982, cité par le dossier réalisé par la communauté rwandaise de France). Les rescapés de ce massacre furent parqués dans les champs en Ouganda.

Le gouvernement Rwandais se réfugia derrière les accords de GABIRO signés le 27 octobre 1982 entre les autorités rwandaises et ougandaises selon lesquelles "le gouvernement Ougandais acceptait d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des ressortissants Rwandais vivant encore en Ouganda et de garder les réfugiés dans les zones

déterminées" (25).

Après un long marchandage entre les deux pays, les accords de Kabale signés en mars 1983 auront pour objectif de procéder à l'identification des personnes à l'intérieur des camps au Rwanda et en Ouganda. On voit mal cependant quel était le vrai souci de ces Gouvernements, puisque le Gouvernement ougandais venait d'organiser le massacre des populations d'origine rwandaise, et que, dans le même temps, le gouvernement rwandais avait fermé ses frontières aux fugitifs persécutés par les autorités ougandaises.

Ces événements ont été révélateurs de l'attitude du Gouvernement rwandais vis-à-vis de ses réfugiés : s'en débarrasser par tous les moyens.

L'attitude inhumaine des autorités Rwandaises a choqué beaucoup de gens au sein même de la communauté internationale. Le journal Kinyamateka dans son numéro spécial 1144 - 1145 de décembre 1982, p. 5, rapporte ceci : "Dans les coutumes et traditions rwandaises, c'est un devoir sacré de protéger un animal traqué qui se réfugie chez le Rwandais, à plus forte raison un être humain" (26).

Mais, contrairement à la presse et à la population, cette situation n'a embarrassé aucunement le régime de la Deuxième République, qui continuait à affirmer qu'il n'y avait pas un seul centimètre carré de terre libre pour accueillir ses propres fils.

LA POSITION OFFICIELLE TELLE QUE ADOPTÉE PAR LE COMITÉ CENTRAL DU MRND LE 26 juillet 1986.

Avec les voix des centaines de milliers de ces exilés qui, finalement, avaient commencé à trouver écho aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et sous la pression des chefs d'états de la région des Grands Lacs, le Gouvernement rwandais s'est vu dans l'obligation de faire, pour la toute première fois en juillet 1986, une déclaration officielle sur la question des réfugiés. Cette déclaration stipule que : "Le Rwanda continuera à examiner avec bienveillance les demandes de rapatriement individuel, libre et volontaire à la lumière de la convention dont le Rwanda est signataire et des règlements en vigueur au Rwanda, lesquels règlements disposent notamment que peut être admis dans le pays, un réfugié qui :

N'a jamais porté les armes contre la République rwandaise ;

N'a jamais participé à un mouvement subversif contre les intérêts de la République rwandaise.

Démontre sa capacité de subvenir à ses besoins de subsistance et d'épanouissement, une fois rentré dans le pays (27).

Par la même occasion, les autorités rwandaises exhortaient les réfugiés rwandais à s'installer définitivement dans les pays d'accueil, avec ou sans possibilité de naturalisation. La même déclaration stipule que : "Pour ceux des réfugiés établis, naturalisé ou non, le Gouvernement rwandais accordera des facilités de venir visiter leurs familles, du moment qu'ils ne sont pas des 'germes d'insécurité'", (étant entendu qu'ils doivent obligatoirement retourner chaque fois à l'extérieur du pays) (28).

On peut constater avec les Rwandais de France qu'à travers les propos de cette

déclaration :

1. L'esprit qui émerge de ce texte n'est pas un esprit de concorde nationale, puisqu'on y évoque encore des conflits vieux de plus de 20 ans (la dernière attaque armée remontant 1966).

2. Cette déclaration ne parle pas de réconciliation nationale, mais consacre le statu quo, puisqu'elle exclut catégoriquement toute idée de retour massif des réfugiés.

3. Les autorités rwandaises étant les seules à pouvoir juger de ce qu'elles considèrent comme étant une "activité subversive", cette restriction élimine la quasi-totalité des exilés. En effet, le simple fait de dénoncer cette situation injuste de réfugié qui, avec le nombre des années, est devenu "héréditaire", constitue à lui seul, une activité subversive et porteuse des "germes d'insécurité" aux yeux des autorités rwandaises, et donc une raison de refus du droit de retour dans sa patrie.

4. Pour ce qui est de "démontrer la capacité de subvenir à ses besoins", il apparaît que les personnes que les autorités rwandaises voudraient rapatrier sont celles-là même qui sont les plus aptes à supporter l'exil (commerçants, intellectuels,..) car souvent les pays d'accueil ont aussi besoin d'elles.

5. "Le droit de visite" que les autorités rwandaises se proposent d'accorder est, non seulement une violation des conventions internationales en matière des réfugiés qui stipule que "le réfugié peut visiter tout pays sauf celui d'origine" (29), mais aussi, ni plus ni moins qu'une consécration pure et simple de l'exil perpétuel.

6. Et surtout : les réfugiés rwandais, auxquels on propose un rapatriement individuel sur demande (pouvant être accordé ou refusé ont bien le droit de se demander quelle sécurité ils peuvent attendre, une fois rentrés au pays, où il y a un régime qui est resté pratiquement aussi ethnique et aussi répressif qu'au début de leur exil ?

Les événements du mois d'octobre 1990, montrent clairement l'opportunité de cette question puisqu'un bon nombre des personnes emprisonnées suites aux rafles du début du mois d'octobre 1990, sont des anciens réfugiés qui, fatigués par les énormes problèmes d'exil, ont décidé de rentrer en bravant tous les risques.

Ayant constaté que la déclaration du comité central du MRND avait été rejetée par les réfugiés à cause de son caractère inacceptable, le Gouvernement rwandais mis en place par l'Arrêté Présidentiel du 9 février 1989, établit une commission portant le nom de "Commission spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais". En mai 1990, cette commission publie son premier rapport, intitulé : "Le Rwanda et le problème de ses réfugiés" qui donne le contexte historique, une analyse et des voies de solutions idéales c'est-à-dire le rapatriement et ce qu'elle appelle "Les autres solutions permanentes", c'est-à-dire la naturalisation et l'établissement.

Notes et références

1) Extrait de notre travail de fin d'études en Droit Public à l'Université Libre des

Pays des Grands Lacs (ULPGL), année académique 1993/1994.

2) A l'avènement du pluralisme politique, le MRND, bien que gardant le sigle du passé, avait changé de dénomination.

3) La Revue Rwandaise, p. 8, 7 avril 1993.

4) Lohata Tambwe, in "La problématique de la démocratie et de l'ethnicité en Afrique Noire : le cas du Zaïre", p. 4.

5) Guy Logiest, Mission au Rwanda : un blanc dans la bagarre Hutu – Tutsi, p. 212, Bruxelles, 1988.

6) Les subdivisions artificielles du peuple Rwandais en "ethnies" est malheureusement une réalité de son histoire et on ne peut pas comprendre les événements actuels sans s'y référer. Aussi, nous espérons qu'elles disparaîtront bientôt de la vie politique et sociale du pays.

7) Lohata Tambwe, "L'idéologie démocratique au Zaïre : contribution à l'étude des systèmes politiques africains". Thèse d'État, Amiens, France, 1990, op. cit. p. 34, T.1.

8) "La crise politique actuelle du Rwanda". Dossier réalisé par la communauté rwandaise en France, p.18, Paris, 1990.

9) La même raison rappelle celle qu'avancait le Gouvernement Intérimaire pour justifier le génocide accompli au mois d'avril 1994.

10) Ceux qu'on appelait "INYENZI" en français Cancrelats.

11) "La crise politique actuelle du Rwanda". p. 20.

12) Cyprien NTIBUKUNDIYE : "Assainissement de l'administration centrale et territoriale au Rwanda (de 1973 à nos jours)", Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Licence en Administration Publique, Butare, septembre, 1993, p.34.

[13 et 14 : manquantes]

15) Le même discours a été développé par Habyarimana à l'égard du Front Patriotique Rwandais.

16) Au Rwanda comme au Burundi, l'élevage bovin primait sur l'agriculture, et comme les Tutsi étaient caractérisés d'éleveurs, donc, au regard des colonisateurs, tout propriétaire de bovins (plus de 10) était Tutsi.

17) J.P. Harroy, "Rwanda, de la féodalité à la démocratie : 1955 - 1962", Bruxelles, 1984.

18) "La crise politique actuelle au Rwanda", Paris, 1990.

19) Jeune Afrique, n° 1556, du 24 - 30 octobre, 1990.

20) "La crise politique actuelle...", Paris, 1990

21) Ibid.

22) Discours du Président HABYARIMANA lors du 6ème Congrès du MRND.

23) Ibid.

24) Remarquons que le même qualificatif a été utilisé par les autorités rwandaises pour qualifier les combattants et sympathisants du FPR.

25) "La crise politique actuelle ...", Paris, décembre 1990.

26) Kinyameteka, n° spécial 1144 - 1145, de décembre 1982, p.5.

27) "La crise politique actuelle...", Paris, décembre 1990.

28) Ibid.

29) Mention portée sur le titre du voyage, équivalent d'un passeport pour un réfugié.

IV. LES PROBLÈMES DES RÉFUGIÉS RWANDAIS

Dr. MUPENDANA Pierre Claver
ULPGL Août 1995

Depuis que le Rwanda existe, il n'a cessé d'être un pays générateur de réfugiés politiques. Très souvent, on a tendance à simplifier voire même banaliser le phénomène des réfugiés rwandais en affirmant si arbitrairement qu'il est apparu au Rwanda après la révolte sociale de 1959. (1) Une telle affirmation me paraît gratuite et sans fondement. Dans le Rwanda pré-colonial, tout comme sous la domination allemande puis belge ce phénomène était connu. Ensuite à partir de 1959, à la suite du renversement du pouvoir Tutsi, le nombre des réfugiés s'est accru au fur et à mesure des attaques extérieures de Tutsi et des représailles Hutu, et ceci jusqu'en février 1973. En 1994, plus de trois millions de Rwandais prennent le chemin de l'exil après la reprise du pouvoir par le groupe minoritaire Tutsi.

1.1. LE PROBLEME DES REFUGIES DANS LE RWANDA PRE-COLONIAL

Les mouvements massifs et parfois même individuels internationaux de réfugiés apparaissent à toutes les époques et dans tous les pays, puisqu'ils représentent la réaction instinctive des populations contre la tyrannie politique. Cette affirmation de Charles Rousseau vaut pour le Rwanda ancien, puisque beaucoup de faits témoignent de l'existence de ce phénomène.

En effet, quiconque se déclarait contre la politique du Mwami (Roi) se voyait souvent forcé à l'exil. Par ailleurs, la pression sociale, voire même familiale, toujours mêlées aux facteurs politiques du Rwanda poussaient un individu à prendre le chemin de l'exil. Il était admis que "même ceux qui s'opposaient à lui (Roi) ou se révoltaient contre lui se sentaient pris dans le vaste enchaînement des relations sociales, politiques et religieuses dont le Mwami était le centre. Tous les Rwandais, fidèles vassaux ou rivaux haineux, se devaient solidaires et dépendant de lui, redevables de ses décisions ou de ses décrets. (3) Ces décisions ou décrets du roi visaient entre autres la déportation, la condamnation des exilés. L'exilé, dans le pays d'accueil, jouissait du même statut que les nationaux puisque, dans la sous-région, il était accueilli "nkamata yabashyitu" (comme le lait des hôtes, c'est à dire très bien). (4)

Beaucoup de cas illustrent ce phénomène. Vers les années 1501 - 1544, encore enfant, Ruganzu II Ndoli avait trouvé refuge, avec toute son escorte, envoyé au Karague par son père Ndahiro II Cyamatara aux prises avec des ennemis très puissants (5). Lorsque la décision d'exiler RUGANZU II NDOLI fut prise, elle fut adoptée dans les termes suivants : "Tu dois l'envoyer paître chez NYABUNYANA chez la sœur de son père" (ukwiye kugioshishiriza kwa NYABUNYANA kwahyirasenge). En effet kugishirainfizi faire paître un taureau à l'étranger était une expression propre au langage de la cour royale et signifiait envoyer l'héritier à l'étranger pour le soustraire au danger (6). Par tant, l'existence même de la notion d'exil dans le langage royal prouve à suffisance que cette institution paraissaient juridiquement reconnue puisque jouissant de l'*Opinio juris*.

D'autres exemples, et pas des moindres, le justifient. C'est le cas du MuHutu Seruteganya qui fut exilé du Rwanda avec ses fils. Le décret royal avait obligé celui-ci à avoir passé la frontière dans les huit jours sous peine d'extermination (7). Ou encore, lorsque le Roi destitua le Hutu Karemura de ses fonctions et de ses commandements, le disgracié fut relégué

à Hindiro, puis forcé à l'exil (8). Les sœurs de ce malheureux Karamina furent répudiées à Butembo, alors que leur père était exilé à Tongo (Zone de Masisi) (9). Kagame A. rapporte encore que "sous KIGELI IV, le Chef CYOYA, fils de NOWIJE, était devenu un grand ennemi de KABARE. Craignant d'en devenir un jour victime s'exila au Burundi après l'expédition contre le Nkole. Il suivait de loin, mais avec intérêt, les événements du Rwanda (10).

Enfin, quelques interdictions celle par exemple qui touchent certains rapports sexuels concernaient le pays entier. Leur transgression était supposée devoir provoquer des calamités publiques. Aussi s'empressait-on de se débarrasser des indésirables qui s'en sont rendus coupables par la déportation ou le forçement à l'exil. L'histoire de NYIRACHIBUNGA en dit beaucoup.

En effet "NYIRABIRAHUNGA était une jeune fille d'une beauté peu commune. Elle était sage et respectée de tout le monde.... un jour qu'elle avait suivi le troupeau paternel en transhumance dans la forêt, son cousin lui apporta de l'hydromel de bonne qualité. La jeune fille en prit si bien qu'elle s'enivra. Elle s'étendit sur l'herbe et s'endormit bercée par les chansons d'amour de son cousin mal intentionné. Revenue à la maison, elle fut soumise à une longue série de questions de sa mère qui se doutait bien de sa grossesse ...

A quelques jours de là, tandis que la jeune fille était sur le point d'être conduite (déportée) sur un îlot pour y mourir de faim, son cousin vint la trouver et lui dit : "Te voilà sur la point de tomber victime de mes caprices, on te redoute comme un fléau pour la famille et pour le pays entier. J'ai une proposition à te faire et te prie de m'écouter. Ce soir, quand tout le monde sera endormi, je te ferai signe, lève toi et suis-moi. Nous traverserons l'Kanyaru (la rivière qui sépare le Rwanda du Burundi) et nous nous établirons au pays des Barundi. Ainsi, notre famille et notre pays seront préservés des dangers qui les menacent, ta vie et la mienne seront en sûreté".

L'on pourrait multiplier des exemples de ce genre puisqu'ils existent par milliers. Ils sont pourtant tous le reflet d'une certaine teneur. D'une forte intimidation et d'une grave insécurité, qui prévalaient au Rwanda pour bon nombre de personnes. Les réfugiés prenaient le chemin de l'exil parce qu'ils étaient menacés, parce qu'ils craignaient pour leur vie. En plus, ils quittaient le Rwanda pour aller trouver refuge au Burundi, au Karague (royaume incorporé dans la Tanzanie lors de la Conférence de Berlin), de Tongo et Bushi (au Zaïre) bref ils s'exilaient dans les pays limitrophes du Rwanda pré colonial. Ainsi, peut-on affirmer sans risque de se tromper que ce constat est loin d'être différent des deux éléments essentiels enseignés par le droit international qui distinguent les réfugiés ou les exilés des autres catégories d'individus. En effet, le droit international prévoit que "les individus ou les catégories d'individus qui se trouvent dans la condition de réfugiés doivent avoir quitté le territoire de l'État dont ils étaient les ressortissants ; et les événements qui sont à l'origine de la condition de réfugié sont de l'ordre des rapports entre l'État (le pouvoir étatique ou l'autorité publique) et ses ressortissants (11).

Aussi, est-il faux d'affirmer que les indigènes Banyarwanda habitants de l'ancien royaume du Rwanda et qui se sont retrouvés à l'étranger au moment du découpage colonial peuvent être classés parmi le groupe des réfugiés rwandais vivant dans les pays limitrophes (12). Ceux-ci ne peuvent jamais être considérés comme des réfugiés dans ce sens qu'ils n'ont jamais quitté le territoire qu'ils occupaient et n'ont jamais été persécutés par l'autorité politique qui les auraient poussés à s'exiler.

Aujourd'hui, nous constatons avec amertume que les descendants des réfugiés

Hutu dans le Rwanda pré-colonial ne se réclament jamais Rwandais, tandis que les Tutsi continuent à brandir cette nationalité partout où ils sont. C'est le cas par exemple de certains Tutsi habitant le Masisi. N'est-il pas juste qu'après un certain nombre de générations, on perde le statut de réfugié, mais on acquiert la nationalité de l'Etat d'accueil ?

En pourtant, avec l'arrivée des colonisateurs, le phénomène de réfugiés ne s'est pas estompé pour autant.

1.2. LES REFUGIÉS SOUS LA DOMINATION COLONIALE

Lorsqu'on aborde cette période, on a tendance à ramener le flux des Rwandais qui quittaient leur patrie à une simple émigration économique. Les auteurs de "Rwanda : quel avenir ?" (13) ne manquent pas de souligner : "certains (émigrés économiques) furent emmenés par le colonisateur comme main-d'œuvre dans les plantations et entreprises coloniales d'autres ont émigré à cause des famines régulières au Rwanda, et d'autres enfin proviennent de multiples infiltrations, soit par la recherche des terres, soit pour des motivations politiques (Les hommes politiques d'origine rwandaise ont favorisé de telles migrations à la veille des déplacements). On retrouve parmi eux des Tutsi et des Hutu". Effectivement, force est de reconnaître que telles émigrations ont eu lieu au Rwanda, ce qui s'explique d'ailleurs par la présence de beaucoup de personnes d'origine rwandaise au Katanga. Ces derniers ne peuvent pas être considérés comme des réfugiés.

Pourtant, à côté de cette masse d'individus, force est de reconnaître que sous la domination coloniale d'abord allemande, puis belge, beaucoup de Rwandais ont été contraints de fuir les exactions commises par les colons à l'égard de la population rwandaise. Par exemple, le 12 novembre 1931, les colonisateurs belges ont envisagé d'exiler MUSINGA, Roi du Rwanda, au Congo, mais l'on crut pouvoir se contenter de la demi-mesure de l'envoyer en exil à Kamembe en compagnie de toute sa famille (14). Plus tard il sera exilé au Katanga (15). Les conseillers de ce dernier furent contraints de s'exiler au Burundi pour y terminer leurs jours, comme ce fut le cas pour le Chef GASHAMURA, fils de RUKANGIRASHYAMBA (16).

D'autres faits prouvent que les Rwandais quittaient leur patrie pour échapper à l'oppression coloniale. Comment l'administration coloniale pouvait-elle donc instituer une surveillance dans les villages pour suivre de près et empêcher sinon freiner la vague des fuyards vers l'Uganda et le Congo ? Joseph Kizerbo, dans son livre "Histoire de l'Afrique Noire", (17) témoigne : "Pour éviter la fuite des indigènes, chaque village était confié à la garde d'une escouade de miliciens (capita) et le départ des hommes entraînait des expéditions punitives qui aboutissaient à des assassinats publics des chefs ou de leurs agents par des agents européens, à des vols ou enlèvements de femmes, à des mutilations de bras, de jambes, des parties génitales, à l'empalement de jeunes filles ou de femmes, à des scènes de cannibalisme, à l'inceste donné en spectacle par les réfractaires obligés de s'exécuter en public etc." Ces agissements étaient justifiés par la loi divine" (18).

Vers les années 1950, au moment où l'on assiste à une montée vertigineuse des mouvements de revendications des Hutu visant leur participation dans la gestion de la chose publique, le Nwami ne mâche pas ses mots pour le fustiger avec la dernière énergie en déclarant, le 12 juin 1958, dans un discours prononcé la veille de son départ en Europe : "Tous les auteurs de cette désunion méritent l'opprobre publique et une sérieuse condamnation. Les promoteurs de pareils méfaits ne sauraient se cacher, et si la chose se

répète, l'arbre qui produit de tels fruits, je l'extirperai. Il en coûtera cher à quiconque s'insurge contre le Rwanda ou cherche sa désunion. Quant à celui qui lui tend les pièges, il se verra lui-même pris dans ses propres filets". Pendant cette période, beaucoup de Hutu seront forcés à quitter le Rwanda, fuyant la persécution et l'exploitation qui les menaçaient. C'est le cas de MBONABARY, alors moniteur à Rambura et activiste du PARMEHUTU, qui a été pourchassé par le chef du Bushiru et est parti chercher asile à Masisi. Selon ce qu'il me raconta un jour de son vivant, il a échappé à l'assassinat. Ce qui l'a conduit avec toute sa famille vers le chemin de l'exil. Il souligna qu'il a rencontré à Masisi plus d'un millier de personnes qui s'étaient évadées du pays dans ces conditions. Beaucoup d'entre eux regagneront le Rwanda après la Révolution de 1959.

1.3. LES RÉVOLUTIONS RWANDAISES DE 1959 À 1990

La révolution sociale de 1959 n'a pas provoqué de mouvement très important de réfugiés. La Commission d'enquête de 1960 (19) et la Mission de Visite de l'Organisation des Nations Unies de 1960 (20), ainsi que le Rapport de l'administration coloniale, en comptaient quelque 20.000 en date du 6 avril 1960. Le véritable départ des réfugiés à l'étranger est intervenu après les élections communales de Juin - Juillet 1960. Le plus grand contingent a quitté Rwanda pour les pays limitrophes après les élections législatives et le référendum de septembre 1961, gonflant ainsi le nombre de réfugiés à l'étranger à quelques 100.000 à 150.000 hommes (21), des Tutsi surtout mais également des Hutu et des Twa, qui avaient suivi leurs maîtres dans l'exil. En effet, presque toutes les autorités coutumières, chefs et sous-chefs Tutsi, étaient parties dans les pays limitrophes.

Une fois à l'étranger, les réfugiés n'ont pas pu se convaincre qu'un exil permanent les guettait et, pourtant, l'installation définitive dans les pays limitrophes n'était pas impensable. Ils interprétaient les évadés de 1959 - 1961 comme résultant de manœuvres politiques réussies par l'élite Hutu et d'une attaque directe de l'administration belge, de l'Église, surtout catholique, contre leurs coutumes et cultures nationales traditionnelles (22).

La plupart de ces réfugiés, par exemple au Congo, se sont établis aussitôt, se mettant à défricher la forêt. Ils se sont créé immédiatement une situation aisée. Dans l'autre pays, après avoir séjourné un certain temps dans les camps à eux réservés, ils ont été finalement répartis en diverses régions et se sont vus octroyer des propriétés foncières. D'autres, en très petit nombre, sont rentrés au Rwanda, après avoir satisfait à la procédure établie à cet effet.

Quant à ceux qui avaient fait des études secondaires et supérieures, ils se sont mis au service des gouvernements qui les avaient reçus et leur situation n'a posé aucun problème. D'une façon générale cependant, ils ont refusé de se faire naturaliser préférant souvent la qualité de techniciens et la nationalité rwandaise. Pourtant plusieurs d'entre eux, surtout leurs fils, vont s'enrôler dans l'armée, comme c'est le cas en Uganda. En effet, plusieurs officiers supérieurs de la National Resistance Army (N.R.A.) de l'Uganda appartiennent à la diaspora rwandaise qui constituait la task force de cette armée et se comporte aujourd'hui en noyau dur de l'Armée Patriotique Rwandaise (A.P.R.) (23).

Une autre vague de Tutsi va se diriger vers les pays limitrophes en 1960, lorsque les anciens dignitaires et leur armée vont décider d'asséner un coup fatal à la jeune République en novembre 1962. Cette intervention extérieure suscita le déclenchement d'une action intérieure en ce sens que des terroristes formés à l'extérieur se sont introduits dans le

pays pour y semer le trouble et provoquer des mouvements séditionnels chez certains groupes de la population à un moment donné. En effet, le Résident spécial avait prédit cette situation en déclarant que "si un mouvement semblable devait prendre naissance dans les milieux Tutsi, ce serait le signe de leur massacre par les Hutu" (24). Le livre blanc du gouvernement rwandais va dans le même sens "lorsque le peuple riposta à la menace terroriste du 20 décembre 1963, les INYENZI savaient fort bien que cette riposte était inévitable" (25). En effet, après cette attaque, plus de 10.000 victimes ont été lynchées par la population en courroux. Beaucoup d'autres milliers partirent pour l'étranger et le gouvernement ne s'est même pas opposé à ce départ (26). Les Forces Armées Rwandaises n'ont même pas dérangé cette horde de familles sans défense, mais elles ont même aidé à leur transport dans cette circonstance. Ce comportement des Forces Armées Rwandaises témoigne de son profond attachement aux valeurs et au respect des droits de la personne humaine.

1. 4. LES ÉVÈNEMENTS DE FÉVRIER 1973

Février et mars 1973 sont caractérisés par la chasse aux Tutsi. Ce mouvement sera déclenché à Shyagwe à Gitarama, à l'instigation de certains politiciens de la première République.

En effet, l'éditorial de fin d'année du journal *Le Mois*, organe du gouvernement PARMEHUTU, s'est réjoui de ce que cette année (...) a vu les enfants du peuple Hutu atteindre des proportions normales dans les établissements scolaires du pays malgré les manœuvres subtiles des forces conjuguées de la réaction et du néocolonialisme (27). Il semble donc que la flambée qui a traversé les écoles fut déclenchée à l'initiative du président lui-même.

Ainsi dans toutes les écoles, des listes signées "MOUVEMENTS DES ETUDIANTS" ou "COMITE DU SALUT PUBLIC" apparurent. Les élèves inscrits sur ces listes, pratiquement tous des Tutsi, furent priés de "DEGUERPIR" de l'école en question sinon ceux d'une école voisine s'en occuperaient. Les expulsions furent parfois accompagnées de violences. Je me rappelle en février 1973, nous revenions des vacances. Dans la soirée, tout était calme au Collège Inyemeramihigo. Brusquement, après la prière du soir, le Frère Parisien, qui en était Directeur, annonça que les élèves qui se retrouveront sur les listes sont priés de retourner à la maison le lendemain matin. Après cette communication, tout le monde se dirigea au lit. Vers 4 heures du matin, un étudiant cria fortement en disant "Nos frères et nos sœurs de Nyundo vont bientôt être tués par les Tutsi. Nous devons aller leur prêter main forte". Tout le monde se mit debout et se mit à scander des chansons dont le contenu rappelait la révolution de 1959. A 6 heures du matin, tous les jeunes Tutsi étaient paisiblement partis. A 8 heures, plutôt que d'entrer en classes pour commencer les cours, nous nous sommes dirigés vers la ville de Gisenyi. Des mouvements violents furent suscités par quelques copains qui étaient devenus meneurs de groupe. Des paysans, des commerçants, des fonctionnaires Tutsi de Gisenyi furent priés de vider les lieux, faute de quoi, de retour de Nyundo, ils risquaient leurs vies. Beaucoup d'entre eux ont traversé la frontière rwando-zairoise pour trouver refuge à Goma.

Sur notre route vers Nyundo, la police tenta sans succès de nous faire revenir à Gisenyi. Vers 10 heures, nous étions déjà dans les locaux du Lycée Notre Dame d'Afrique.

Toutes les filles Tutsi étaient soit parties à la maison, soit cachées au séminaire de Nyundo. Les grands séminaristes Tutsis étaient armés d'épées, de machettes et de lances. Un ultimatum leur fut lancé selon lequel il devait déposer les armes sinon un assaut serait lancé contre eux. Pris de paniques, Mgr BIGIRUMWAMI donna l'ordre aux chauffeurs de les conduire à bord des camions de l'économat général de Nyundo vers Gisenyi. Nous apprendrons par après qu'ils ont traversé la frontière pour s'exiler au Zaïre. Mgr. MIGIRUMWAMI, lui également fera plusieurs "va et vient" de Nyungo à Gisenyi, en déplaçant des dames.

Des témoignages concordants affirment que pendant cette période, la grande majorité des jeunes Tutsi ont été forcés de quitter le pays. Pratiquement tous les élèves Tutsi furent chassés des écoles secondaires et un grand nombre d'étudiants Tutsi durent quitter l'Université Nationale et l'Institut Pédagogique National à Butare. A la tête des chasseurs de Tutsi se trouvaient curieusement Pasteur BIZIMUNGU, l'actuel Président de la République Rwandaise, Dr. ZIRIMWABA GABO Charles alias KARAKARA, actuel Préfet de Gisenyi.

Le mouvement dut prendre rapidement une autre direction. Le secteur public et privé (administration et sociétés privées et parapubliques) selon le même procédé : affichage de listes par les comités de salut public dans les ministères, les banques, le commerce et l'industrie, de même que chez les particuliers, priés de licencier leurs domestiques Tutsi.

Dès lors, on est en droit de se demander les causes de ces événements. Plusieurs éléments convergent : le génocide au Burundi venait de causer du ressentiment et de susciter des idées de revanche; (notons que le Rwanda venait d'accueillir des centaines de milliers d'Hutu burundais). De plus, nombre de Hutu avaient l'impression justifiée que les Tutsi étaient sur-représentés dans l'enseignement et les sociétés privées. La déclaration d'un prêtre Tutsi rwandais, faisant référence aux événements du Burundi a suffi pour cristalliser les esprits. Ce prêtre avait affirmé sans ambages : "Au Rwanda, nous n'avons pas besoin de faire un génocide. Dans cinq ans, nous aurons le pouvoir à nouveau. Les Hutu n'ont que la politique ; nous avons l'administration, l'enseignement, l'Eglise" (28). Ainsi, les Tutsi ont été victimes de leur arrogance ou indiscrétion et de leur course effrénée au pouvoir. N'eurent été les déclarations de ce prêtre, le génocide des Hutu au Burundi et l'exil de centaines de milliers d'Hutu burundais, le pire ne serait pas arrivé en 1973. Cette vague de réfugiés vers les pays limitrophes ne fera que gonfler le nombre de réfugiés Tutsi dans les pays limitrophes. Ceux-ci seront à l'origine d'une grande nécessité, comme nous l'avons vu plus haut dans la sous-région.

1. 5. LA GUERRE D'OCTOBRE 1990 ET L'EXIL DE PLUS DE TROIS MILLIONS DE HUTU EN 1994

A partir de juillet 1973, les Forces Armées Rwandaises prennent le pouvoir. Le Rwanda connaît dès lors une période de paix et d'unité nationale. Plusieurs Tutsi reviendront dans leur pays natal. Beaucoup d'autres seront intégrés politiquement et économiquement dans la vie nationale à telle enseigne que plus de 80 % de l'économie nationale sera presque oubliée à l'intérieur du pays, tandis qu'à l'extérieur, les Tutsi seront en train de s'organiser pour préparer une attaque d'envergure pour la conquête du pouvoir au Rwanda.

Un peu avant 1990, les éléments du F.P.R. vont procéder à l'élimination de grands leaders Hutu : le Député NYIRAMUTARABIRWA Félicula, le Colonel MAYUYA, le Ministre MUGANZA François. Leur assassinat ne sera jamais mis au clair par Mr NKUBITO

Alphonse-Marie, alors Procureur Général près la Cour d'Appel de Kigali et actuellement Ministre de la Justice dans le Gouvernement du F.P.R. (29). Il fera tout pour cacher les résultats de ces enquêtes.

Depuis le 1er octobre 1990, le F.P.R. attaque le Rwanda à partir de l'Uganda, (30) et tue sur son passage tout Hutu qu'il rencontre. La plupart des combattants du F.P.R. sont en fait les militaires de la "National Résistance Army (N.R.A.) qui seront par la suite qualifiés de déserteurs par le Président MUSEVENI. Ils causeront beaucoup de pertes en vies humaines à la population civile. Les ressortissants du Ruhengeri et de Byumba, toutes deux préfectures, frontalières à l'Uganda, en sont témoins.

Partout, sur son passage, le F.P.R. a décimé systématiquement toute la population présumée répondeur à ces critères. C'est ainsi que, comme le soulignent les rescapés desdites préfectures dans leurs lettres adressées au Président de la Commission des Nations Unies des Droits de l'Homme en date du 24 mai 1994, le F.P.R. a massacré des familles entières dans la région. Il sied d'ailleurs de reprendre ici, à toutes fins utiles, l'essentiel du contenu de cette lettre : "Les atrocités ont redoublé d'intensité dès avril 1994, surtout dans la préfecture de Byumba située au Nord-Est du Rwanda. Le F.P.R. sème sur son passage la terreur et la mort, à telle enseigne que sur 780.000 habitants que comptait la préfecture de Byumba, seules 150.000 personnes viennent d'être retrouvées. La plupart ont été tués de la manière la plus atroce que ce soit dans les camps de déplacés, aussi bien au stade de Byumba que sur les collines.

A ce sujet, d'autres témoignages poignants des rares rescapés suscitent de grands remous. Le secteur de MURAMBI, de la Commune BUYOGA qui comptait 3.155 habitants répartis dans les 1.192 ménages enregistrés, on ne compte aujourd'hui que 840 déplacés. D'autres habitants ont été tués d'autres encore sont portés disparus. Le F.P.R. a aussi tué 50 personnes qui s'étaient réfugiées chez un certain NYABIRUNCU et 1.000 personnes à RUGWANGARA dans le secteur NYABISICA (commune de BUYOGA). Le premier mai 1993, Le F.P.R. a tué des centaines d'habitants dans le secteur CYURU (commune KINYAMI) parmi lesquels les familles de RUKANSHUNGIRWA Stanislas Ange) et d'Augustin UBALIJORO (Inspecteur de secteur de l'enseignement), ont été également massacrés par le F.P.R., l'abbé MASHYENDERI de la Paroisse NYINAWIMANA, les prêtres et religieuses du séminaire de Rwesero, tous les habitants de secteur de NYAMIYAGA (KINAMI) (31).

Du même, le Journal belge *LE SOIR* du 18 mai 1993, a publié dans ses colonnes, des accusations de massacres perpétrés par le F.P.R. sur la population civile Hutu dans la préfecture de KIBUNGO au Sud-Est du Rwanda où "au moins 200.000 personnes ont été tuées en six semaines". Selon ce même Journal "le H.C.R. a fait état des tirs délibérés sur les réfugiés fuyant leur pays, de villageois rassemblés dans des écoles et mis en pièces à coups de machettes et de gens jetés vivants pieds et poings liés dans la rivière AKAGERA". Il poursuit en indiquant que "selon les témoignages des réfugiés, la situation dans le Sud-Est du pays reste très violente. A la frontière tanzanienne, un représentant du H.C.R. a vu des soldats du F.P.R. tirer sur des réfugiés traversant la rivière pour se rendre en Tanzanie, a déclaré un porte-parole du H.C.R., RUPERT COLVILLE. Des réfugiés venant de plusieurs dizaines de villages ont rapporté que les soldats de F.P.R. tuent et torturent des Rwandais, avant de jeter leurs corps dans la rivière AKAGERA".

Depuis le début de la guerre, l'élimination de l'élite Hutu a touché toutes les catégories socioprofessionnelles du Rwanda jusqu'à en arriver à l'assassinat d'hommes d'Église. C'est ainsi qu'à Kabgayi le F.P.R. a, le 8 juin 1994, assassiné trois Evêques catholiques: Mgr Vincent NSENGIYUMVA, Archevêque de Kigali, Mgr Thaddée NSENGIYUMVA, Evêque de Kabgayi et Mgr Joseph RUZINDANA, Evêque de Byumba (tous de l'ethnie Hutu) ainsi qu'une dizaine d'autres prêtres Hutu et des centaines d'autres personnes qui s'y étaient réfugiés depuis la reprise des hostilités.

Ces actes ignobles, barbares mêmes, ont, avec la victoire militaire de F.P.R., fini par atteindre tout le pays et continuent encore à semer la désolation au sein de la population qui n'a pas eu la chance d'évacuer le territoire rwandais à temps.

Le massacre de centaines de milliers d'innocents de Kibeho 22 avril 1995 en est une illustration poignante qui prouve pourquoi plus de trois millions de Rwandais ont préféré prendre le chemin de l'exil pour fuir les sanguinaires Tutsi qui ont pris le pouvoir par les armes à Kigali.

On peut penser que les motifs de l'attaque du Rwanda par le FPR étaient fondés. Loin de là. Comme on s'en souvient, cette agression avait pour objectifs "de défendre la cause des réfugiés, de ramener la démocratie au Rwanda et de changer un système qui a tant appauvri les paysans.

En effet, la défense de la cause des réfugiés par les armes ne peut jamais se justifier, puisque aucun réfugié n'est autorisé de prendre les armes contre son pays d'origine sous peine de perdre la qualité de réfugié. En plus de cela, si l'on reconnaît que le gouvernement rwandais avait fourni tant d'efforts pour régler le problème de ses réfugiés, ce motif n'a plus raison d'être retenu. L'on se rappellera que le 17 août 1989 s'est tenu à Washington un congrès international sur les réfugiés rwandais à l'issue duquel des décisions importantes avaient été prises. Le 9 février 1989, une Commission spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais a été mise en place. Le 15 février 1989, l'Uganda et le Rwanda ont entamé des rencontres ministérielles sur les réfugiés. En mai 1990, la Commission spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais a publié son premier rapport ("Le Rwanda et le problème des émigrés"). Enfin, le 27 juillet 1990 s'est tenue la troisième réunion ministérielle rwando-ugandaise sur les réfugiés et celle-ci a abouti à la signature d'un accord portant sur le rapatriement pacifique des réfugiés rwandais. Juste à la veille du déclenchement de la guerre par le F.P.R. une commission formée de Rwandais, de réfugiés et d'Ugandais devait commencer à identifier les sites où devaient être installés les réfugiés rapatriés.

L'argument de la démocratisation du pays par la voie des armes au moment où celui-ci s'engageait dans un processus de démocratisation est dénué de tout fondement, puisqu'on sait pertinemment que depuis le 15 janvier 1989, un "aggiornamento politique" avait été amorcé et le 24 septembre 1990, a été mise sur pied une commission nationale de synthèse sur les réformes politiques chargées d'identifier ce que le concept de la démocratie signifie pour la majorité de la population rwandaise et de définir une charte de politique nationale et d'élaborer un avant-projet de constitution.

Enfin, l'argument économique ne pourrait non plus être retenu. La ruralisation de l'économie, les infrastructures en milieu rural, la solidité du franc rwandais et sa consistance montrent à suffisance que cet argument avancé par le F.P.R. ne pouvait pas être acceptable et encore moins légitimer son attaque.

Partant, les motifs avancés par le F.P.R. sont autres. Il voulait reconquérir le pouvoir que la minorité Tutsi avait perdu en 1959.

Pour nous résumer, du 1er octobre 1990 jusqu'au 6 avril 1994, le Rwanda comptait plus d'un million de déplacé de guerre à l'intérieur du pays, (32) puisque partout où les combattants du F.P.R. arrivaient, ils étaient fuis par la population civile qui se mettait sous la protection des Forces Armées Rwandaises. Avec la victoire militaire du F.P.R., plus de trois millions de rwandais ont pris le chemin de l'exil et croupissent dans la misère dans les camps de réfugiés au Burundi, en Tanzanie et au Zaïre. Une année après cette victoire, beaucoup de Rwandais, toutes catégories confondues, continuent à fuir vers les pays étrangers.

Ainsi donc, depuis le 16e siècle, le Rwanda a été un État générateur de réfugiés. Ce mal sera-t-il un jour réglé ?

II. TENTATIVE DE SOLUTIONS DU PROBLÈME DES RÉFUGIÉS RWANDAIS

Après l'indépendance de la République rwandaise, le 1er juillet 1962, le retour pacifique des réfugiés rwandais a été une des grandes préoccupations de la Première République. Le Chef d'État, le Président Grégorien KAYIBANDA, a adressé plusieurs appels aux réfugiés, les invitant à se joindre à leurs concitoyens pour contribuer au développement socio-économique du pays. Mais ces féodo-monarchistes ne l'entendaient pas de cette oreille. Ils ont préféré le retour par la force en vue de recouvrir leurs prérogatives perdues. A cet effet, ils ont organisé des invasions et attaques armées contre la jeune République, comme cela a été déjà dit, depuis 1962 jusqu'en 1967.

La deuxième République instaurée le 05 juillet 1973, à la suite des événements sanglants de février - mars 1973, faisant eux-mêmes écho à ceux survenus au Burundi en 1972, qui ont causé la mort de plus de 310.000 Hutu et autant d'exilés, était présentée comme la fin du problème ethnique au Rwanda. Le Général-Major HABYARIMANA Juvénal va mener une politique de tolérance, de coexistence pacifique, bref de réconciliation nationale basée sur l'unité, la paix et le développement.

Sous son régime, les Tutsi deviennent ses protégés, des hommes honnêtes, entreprenants et des gens de confiance à qui les tenants du pouvoir confient leurs affaires, des personnes recommandables et recommandées aux Banques pour avoir de gros crédits sans garanties suffisantes. Vers la fin des années 1980, ces crédits passeront par certaines de millions, les frontières nationales pour financer les activités subversives de F.P.R. et ses préparatifs à la guerre.

A l'extérieur, le Gouvernement rwandais pose des gestes de bonne volonté à l'endroit des réfugiés. Des passeports nationaux sont accordés plus facilement, surtout aux réfugiés de la deuxième vague de 1972. Depuis le 25e anniversaire de l'indépendance, les ambassades ont instruction d'inviter les réfugiés dans les réceptions organisées à l'occasion des fêtes nationales et de nouer le dialogue avec eux. Le même souci de régler le problème des réfugiés est confirmé lors des expulsions par le Gouvernement OBOTE, en 1982, des réfugiés et émigrants économiques rwandais dans la mesure où les autorités de Kigali acceptent les réfugiés et les réinstallent sur le territoire national.

En 1987, le Comité central du M.R.N.D. a rendu public un important document intitulé "Déclaration du Comité central du M.R.N.D. sur le problème des réfugiés rwandais" dans lequel trois propositions de solutions étaient annoncées, à savoir le retour volontaire au Rwanda, la naturalisation dans le pays d'accueil ou l'établissement dans un pays étranger avec possibilité de détenir un passeport national.

Cette déclaration suscita des réactions plutôt de désapprobation de la part des Tutsi. Ceux-ci estimaient que la Déclaration les traitait comme des citoyens de second rang. Aussi leur riposte fut-elle d'organiser en août 1988, un Congrès de la Diaspora Tutsi qui décida de tout mettre en œuvre pour le retour forcé des réfugiés et le renversement du régime du Président HABYARIMANA.

Le Gouvernement rwandais, informé des préparatifs de guerre en Uganda, multiplia les contacts au plus haut niveau pour désamorcer la spirale de la guerre, et reçut du Président MUSEVENI des assurances maintes fois répétées, qu'il n'y aurait pas d'attaque dirigée contre le Rwanda à partir du territoire ougandais. Dans ce cadre, les rencontres au sommet de Gbadolite le 25 mai 1990 et de Kampala le 11 septembre 1990, entre les Présidents MOBUTU, HABYARIMANA et MUSEVENI eurent pour résultat la promesse de ce dernier d'interdire en Uganda des actes subversifs dirigés contre le Zaïre et le Rwanda et d'assurer la sécurité sur les frontières communes.

En dépit de toutes ces démarches, témoignage manifeste de la volonté politique du Gouvernement Rwandais, les extrémistes Tutsi, regroupés au sein du F.P.R. et sous l'appellation guerrière "INKOTANYI", préférèrent la voie de la guerre en attaquant le Rwanda le 1^{er} octobre 1990. Cela devait être, d'autant plus facilité que les attaquants faisaient partie de l'Armée régulière ougandaise, la N.R.A (33).

Le non-règlement pacifique du problème des réfugiés rwandais depuis 1962, sera donc la source d'insécurité dans la sous-région notamment en Uganda, au Zaïre, au Burundi et au Rwanda même.

III. LES RÉFUGIÉS RWANDAIS - SOURCE D'INSÉCURITÉ DANS LA SOUS-RÉGION DES GRANDS - LACS

Après la chute du pouvoir minoritaire, nous avons déjà vu que bon nombre de ses dignitaires ont pris le chemin de l'exil puisqu'ils ne voulaient pas entrer loyalement dans le jeu démocratique. Par contre, ils optèrent pour la reconquête du pouvoir par la voie des armes. Ainsi, de 1960 jusqu'en 1967, ils vont sans cesse mener des incursions à partir des pays limitrophes (34). Cette publication du gouvernement rwandais relate plus de 36 incidents à caractère terroriste recensés pendant cette période. L'on sait bien que plusieurs attaques furent organisées simultanément à partir de régions de Kabare (Uganda), Ngara (Tanzanie), Goma (Congo), Ngozi et Kayanza (Burundi). Bien que toutes ces incursions menées à partir des pays limitrophes aient été repoussées soit par la Garde Nationale rwandaise, soit empêchées par les forces de l'ordre de ces pays, (35) les relations de ces différents pays avec le Rwanda étaient très tendues.

Pour ce qui concerne le Rwanda, le Zaïre et le Burundi, ces tensions furent à l'origine de l'Accord de Coopération en matière de Sécurité entre la République Démocratique du Congo, la République Rwandaise et le Royaume du Burundi signé à

Kinshasa le 29 août 1960. Dans son préambule, les parties contractantes réitérèrent leur attachement à l'article fil de la charte de l'Organisation de l'Unité africaine qui condamne sans réserve les activités subversives exercées contre un État à partir d'états voisins. Par ailleurs ils s'engageaient "A prendre toutes les mesures pratiques et utiles aux fins d'assurer la sécurité nécessaire aux frontières des trois États (art. 1) et à interdire sur son territoire l'installation des bases militaires étrangères, le stationnement et le transit des troupes étrangères, du matériel militaire, d'individus ou de groupes d'individus dont il aurait des raisons de croire qu'ils constituent un danger ou une menace pour l'une des parties (article 4) (36). Cet accord parvint à instaurer un climat de sécurité dans la sous-région des Grands Lacs.

Pourtant, les réfugiés rwandais seront impliqués dans plusieurs actions menaçant la sécurité et l'ordre public dans certains pays de la sous-région. Ainsi, par exemple, en application des dix-huit commandements de la Déclaration de Nyamitaba, depuis 1962, ils tenteront à maintes reprises de déstabiliser la société zaïroise. A Masisi et Walikale, ils vont se liguer avec les Hunde pour tenter de chasser les Hutu de ces zones, mais en vain. A Rutshuru, de tels mouvements seront également connus. Le soutien apporté au mulelistes en est une preuve poignante.

Au Burundi, ils seront impliqués dans le génocide des Hutu d'octobre 1972, qui cause la mort de plus de 310.000 Hutu, la majorité des intellectuels. Ils mèneront beaucoup d'actions visant à envenimer les relations entre le Rwanda et le Burundi, en éditant des articles diffamatoires contre les autorités rwandaises, en organisant des meetings politiques alors que le Droit international des Réfugiés ne leur en donne pas l'autorisation.

C'est surtout en Uganda que leurs activités subversives vont atteindre leur paroxysme. En effet, en 1982, ils se verront expulsés de l'Uganda par le gouvernement d'OBOTE, mais peu de temps après repartiront en Uganda. Depuis 1983, tous les jeunes rwandais réfugiés en Uganda auront rejoint les rangs de la N.R.A. et c'est grâce à eux que MUSEVENI parviendra à s'emparer du pouvoir à Kampala. En contrepartie, il leur promettra de les aider à rentrer au Rwanda par les armes une fois le pouvoir conquis à Kampala. Leur encadrement politique sera assuré par le RANU (Rwanda Alliance for National Army), les réfugiés rwandais disposant à ce moment d'une force armée considérable et très expérimentée, car ils constituaient le fer de la lance de la N.R.A.

Il va sans dire que tous les sacrifices seront consentis dans l'espoir et dans le but de tourner leurs armes le moment venu contre le Rwanda pour, non seulement rentrer au pays mais encore y entrer en position de force et, pourquoi pas, reconquérir le pouvoir perdu en 1959. C'est dans cette optique qu'en 1986, le RANU se transformera en Rwanda Patriotic Front (R.P.F.) et les combattants seront regroupés dans une "task force" qui s'appellera plus tard la Rwandese Patriotic Army (R.P.A.) (37). Ainsi donc ces réfugiés seront à l'origine des relations hostiles entre le Rwanda et l'Uganda.

Plus encore, les documents secrets saisis chez un militant du F.P.R. en mai 1994, montrent clairement de ces mêmes réfugiés Tutsi ont participé à l'élaboration du plan d'assassinat du premier président Hutu élu démocratiquement au Burundi, feu Melchior NDADAYE. Des sources concordantes prouvent que le Général-Major Paul KAGAME et ses hommes étaient à Bujumbura lors de la mise en exécution dudit plan.

Nous l'avons déjà souligné, une fois arrivés au pouvoir, plus de trois millions de Rwandais ont pris le chemin de l'exil vers le Zaïre, le Burundi et la Tanzanie. Pourtant, à leur

tour, ils font l'objet de dures critiques. De multiples informations affirment que les réfugiés rwandais seraient en train de se battre des côtés des réfugiés Hutu contre l'Armée minoritaire et monolithique du Burundi. Ces informations non vérifiées témoignent pourtant d'une solidarité inévitable qui peut exister entre les Hutus du Burundi et ceux du Rwanda.

Par ailleurs, la tension est vive entre le Zaïre et le Gouvernement de Kigali. La pièce motrice de cette tension n'est rien d'autre que le groupe des réfugiés Hutu exilés au Zaïre.

D'autres sources indiquent que les réfugiés Hutu seraient en train d'épauler leurs frères de Masisi pour faire face aux multiples attaques menées par les Tutsi et les Hunde. Ce sont toujours des informations non confirmées, mais dont il ne faut pas exclure tout fondement objectif. Il faut se rappeler que beaucoup de réfugiés Hutu ont leurs parents dans cette zone de Masisi. Il paraîtrait donc anormal que ceux qui y ont trouvé refuge ne s'allient pas à leurs parents pour faire face aux menaces qui les guettent. Pourtant, ceux-ci agissent individuellement et n'engagent en aucun cas toute la diaspora Hutu, car aucun organe ni instance représentant les réfugiés ne les a mandatés.

IV. CONCLUSION

Le problème des réfugiés rwandais dans la sous-région est devenu un casse-tête. Pourtant il faut, bon gré mal gré, arriver à son règlement pacifique et définitif. C'est pourquoi il urge de réunir, avec l'aide de la Communauté internationale, une conférence sous-regionale sur le PROBLÈME des RÉFUGIÉS, à laquelle toutes les parties en conflit seraient représentées.

Etant donné que la cause fondamentale de ces exodes cycliques n'est rien d'autre que le conflit politico-ethnique entre les Hutu et les Tutsi, il faudrait que, lors des travaux de cette conférence, les participants discutent et prennent des décisions justes sur les points suivants :

- Le partage du pouvoir entre les Hutu et les Tutsi. - Les droits et obligations des groupes minoritaires. - La protection des droits des minoritaires. - L'édification d'un État de droit. - La réinstallation des réfugiés dans leurs biens. - La lutte contre l'impunité et les violations des droits de la personne humaine. - La lutte contre la politique d'exclusion, et l'instauration d'un régime purement démocratique.

Ainsi, en promouvant l'idéologie liée à l'acceptation mutuelle et à la complémentarité dans la différence, nous restons sûrs et certains que notre région pourra recouvrer la paix et la sécurité, seules garanties d'un développement équitable et harmonieux des peuples de la Région des Grands Lacs.

MUPENDANA P. Claver

Ph.D. en Jurisprudence, et Professeur Associé
à l'Université Libre des Pays des Grands Lacs

Notes de référence

- 1) Voir *Rwanda, Quel avenir ?*. Edition de GEAPO/CEDO 1994, p.10.
- 2) Cf. Rousseau Ch., *Droit international public : les sujets de droits*, Paris, 1974, T.2., p. 766.
- 3) Nothomb Dominique. *Un humanisme africain. Valeurs et pierres d'attente*. Ed. de LUMEN VITAE, Bruxelles, 1965, p.153.
- 4) Nothomb, p.159.
- 5) Kagame Alexis, *La philosophie bantu comparée*, Paris 1976, p.112, Coupeuz A. et Kamanzi Th. *Récits historiques du Rwanda*, Tervuren, N° 43, 1960, p.32.
- 6) Coupeuz A. et Kamanzi TH., p. 216.
- 7) Kagame Alexis, *Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*, Butare, 1975, p. 32.
- 8) Kagame A. 1975, p. 36.
- 9) Kagame A. 1975, p. 37.
- 10) Kagame A. 1975, p. 39.
- 11) Cf. HERADY BIN HERADY *Les dimensions internationales des droits des réfugiés*, in Philosophie et Droits de l'Homme, Kinshasha, 1982, pp. 281282.
- 12) Voir : *Rwanda: quel avenir?*, p.10.
- 13) Ibid. p.10.
- 14) Harroy J. P. *Rwanda de la Féodalité à la Démocratie 1955 - 1962*, Bruxelles, 1984, p. 84.
- 15) Cf. Rumiya, J.C., *La Révolution socio-politique de 1959*, in "Les Relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'auression d'octobre 1990", Ruhengeri, 1991, p.147.
- 16) Kagame A.,1975, p. 180.
- 17) Paris, 1978, p. 458.
- 18) Cf :*L'Etat du Congo, ses origines, ses droits, ses devoirs*, Bruxelles, 1907.
- 19) Rapport, p. 50.
- 20) Rapport, pp. 31-32.

- 21) Kagame A., 1975, p.290.
- 22) Yeld R., *Implications of Experience with Refugee Settlement*, E.A.I.S.R., Conference Paper, Mackere University, Kampala, 1962, p. 4.
- 23) Données sur l'agression menée par l'Ouganda contre le Rwanda, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Kigali, 1994, p. 5.
- 24) Compte-rendu de la réunion tenue le 27 octobre 1960 à Kigali, p.18, Collection Lemarchand.
- 25) Ministère des Affaires Etrangères, *Toute la vérité sur le terrorisme I NYENZI au Rwanda*, s.d., p.10-12.
- 26) Segal A., *Massacre in Rwanda*, London, Fabian Research Series Pamphlet 240, 1964, p.16.
- 27) *Le Mois*, N° 22 de décembre 1972, p.1.
- 28) *Le Rwanda en Juin 1975*, note rédigée par L. Bragard pour des cadres du M.C.C.
- 29) Voir MUPENDANA P. Claver, *Génocide au Rwanda*, octobre 1994, p. 45.
- 30) Voir MUTABAZI Etienne, *La Responsabilité internationale appliquée à l'agression perpétrée contre le Rwanda en octobre 1990 - septembre 1990*, p. 63-65
- 31) *Le peuple rwandais accuse...*, septembre 1994, p.17.
- 32) *Rwanda : l'autre face du génocide*, A.J.P.R., Coma, février 1995, p. 43.
- 33) *Données sur l'agression menée par l'Ouganda contre le Rwanda*, Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, Kigali, avril 1994, pp.1, 3.
- 34) Ministère des Affaires Étrangères, *Toute la vérité sur le terrorisme Inyanzi au Rwanda*, s.d., p.10-12.
- 35) R. Lemarchand, *Rwanda and Burundi*, op. cit., p. 221.
- 36) *Recueil des textes constitutifs. Accords et Convention de la CEPGL*, Kinshasa, 1979, p. 81-82.
- 37) Unizeyimana L., *Octobre - Novembre 1990 : Le Front Patriotique Rwandais à l'assaut du Mutara : essais d'analyse d'une géopolitique régionale en crise*, Ruhengeri, U.N.R., septembre 1993, p. 36-38.

V. LES PROBLÈMES DES RÉFUGIÉS, UN DES FACTEURS D'INSÉCURITÉ DANS LA RÉGION DE L'EX-KIVU.

Par Léonard BI SHIKWABO BAGUMA

INTRODUCTION

Au Kivu, le mot "réfugié" employé pour désigner les Rwandais et les Burundais vivant au Zaïre, véhicule une idée tout autre, différente de celle qu'accorde la Convention de Genève à ce vocable. On distingue mal le statut de "réfugié" et celui d'immigré.

En effet, l'homme de la rue ignore la différence qui existe entre l'immigrant et le réfugié pour la simple raison que rien ne les différencie dans la vie quotidienne. Notons, à titre illustratif, qu'à l'arrivée des premiers réfugiés, en majorité Tutsi, au Kivu (1959-1960), ils furent pris en charge par l'ONU durant un certain temps. Les centres où ils furent installés, Bibwe dans le Masisi et Ihula à Walikale, pour ne citer que ceux-là, se vidèrent progressivement, les réfugiés s'intégrant dans les zones habitées par les transplantés d'origine rwandaise (Banyarwanda). Le HCR installé au Kivu vit sa tâche terminée, faute de réfugiés. Ils étaient tous devenus "Zaïrois" !

Ceci dit, signalons que notre exposé comprend trois parties :

1. Immigration rwandaise et burundaise au Kivu.
2. Impact des immigrants réfugiés sur la région d'accueil.
3. Recommandations.

I. IMMIGRATION RWANDAISE ET BURUNDAISE AU KIVU

A. La période coloniale

On peut distinguer deux principaux groupes d'immigrants pendant cette période :

1. La population autochtone banyarwanda : Il s'agit des milliers de personnes de langue Kinyarwanda qui se trouvèrent soudain dans un autre pays, sans être déplacées, à la suite du découpage colonial, lors de ce qui allait devenir le Rwanda allemand. Il semble que 400 à 500.000 personnes aient été intégrées de cette manière au Zaïre et 200.000 en Uganda.

2. Les émigrés économiques : Les politiques coloniales de développement économique ont poussé un grand nombre de personnes à émigrer dès le début du 20^e siècle jusqu'à l'indépendance. Certains émigrés furent emmenés de force au Zaïre et en Uganda par les puissances coloniales entre les deux guerres. Ainsi en 1937 fut créée la Mission d'Immigration des Banyarwanda (M.I.B.) avec un double but : organiser les migrations de populations du Rwanda surpeuplé et créer une circonscription rwandaise dans les secteurs dépeuplés de la zone de Masisi.

Le programme d'implantation de la M.I.B. aura par la suite des difficultés à se poursuivre à cause, notamment, de l'opposition croissante des populations et des chefferies qui supportaient mal ces nouveaux venus qui, important leurs structures, faisaient également montre d'une velléité de conquête territoriale au-delà des zones qui leur étaient concédées.

La main-d'œuvre rwandaise (MOR) fut également créée à côté de la M.I.B. pour permettre le recrutement des travailleurs pour les mines et les plantations du Zaïre. La M.O.R. a été installée dans les zones minières du Kivu (Kamituga, Kalima, Punia) et au Shaba dans les différents secteurs de la Gecamine. Le rapport de la Gecamine (1926 à 1966) renseigne que l'opération de la M.O.R. s'est poursuivie jusqu'après l'indépendance. Au moment de l'indépendance environ 40 à 50.000 familles (soit 200 à 240.000 personnes) se trouvaient au Zaïre. L'immigration fut encouragée par le régime fiscal belge et le système de travail forcé au Rwanda et au Burundi. Les pénuries alimentaires et les graves famines qui se succédèrent au cours de la période coloniale furent un autre facteur d'émigration vers le Zaïre (Kivu).

B. La Période post-coloniale

C'est pendant cette période qu'apparaît le phénomène d'immigrants clandestins ou infiltrés, et celui de réfugiés.

1. Immigrants clandestins ou infiltrés :

De nombreux facteurs sont à la base de l'immigration clandestine, notamment, le manque croissant de terres pour les cultures et l'élevage. Les migrations clandestines vers le Kivu sont facilitées par la perméabilité des frontières tout comme par la présence des populations de langue Kinyarwanda dans les zones d'accueil. Les nouveaux arrivants peuvent en effet, dans certains cas, compter sur le soutien des membres de leur famille ou d'amis.

Ils peuvent aussi facilement se fondre dans la masse et éviter ainsi de se faire repérer par les responsables de l'immigration.

Soulignons que l'existence des populations rwandaises ayant eu une intégration administrative a constitué un appel vers l'émigration, plus propice que dans d'autres pays où le statut d'étranger constituait un obstacle. Les migrations clandestines se sont intensifiées de l'indépendance à nos jours.

2. Réfugiés :

C'est depuis les indépendances du Rwanda et du Burundi que les réfugiés, au sens de la convention de Genève, ont déferlé sur le Kivu, par vagues successives d'importance inégale. Ces vagues ont amené aussi bien des Tutsi que des Hutu, selon les périodes et les événements qui les ont occasionnés. La dernière et la plus importante, vous vous en doutez, est celle consécutive à la mort du président Juvénal Habyarimana (Avril 1994), qui a fait entrer au Kivu près de deux millions de réfugiés dont un million au cours du seul mois de juillet 1994.

Il est très difficile de donner avec précision le nombre des réfugiés entrés au Kivu depuis les indépendances. Néanmoins, les statistiques du HCR à notre disposition donnent le chiffre de 68.293 pour le Burundi de 1966 à 1990 et de 93.596 pour le Rwanda, au cours de la même période. Quant au nombre de personnes d'origine rwandaise au Kivu en 1992, PETER

WILES l'estime entre 800.000 et 1,6 millions. Tandis que pour Ngarabe, le nombre des réfugiés rwandais varie entre 1.200.000 et 2 millions.

Bien qu'il y ait des différences entre les deux pays, les événements survenant dans l'un de ces pays font monter les tensions politiques dans l'autre et ouvrent la voie à des représailles inter-ethniques qui provoquent des migrations vers les pays limitrophes. La présence de ces émigrés a eu un impact considérable sur la vie des populations locales notamment en exacerbant la situation socio-politico-économique dans la région du Kivu.

II. IMPACT DES IMMIGRATIONS / REFUGIÉS SUR LA RÉGION D'ACCUEIL

Cet impact est perceptible dans différents domaines :

1. Sur le plan de la sécurité des biens et des personnes

Déjà en 1961, les réfugiés rwandais ont été impliqués dans l'incendie des villages à Nyangezi, tandis qu'en 1964 ils prennent fait et cause pour les rebelles mulélistes qui ont mis le pays à feu et à sang. Les immigrants profitèrent également de la situation de trouble pour fomenter la révolte dite du Kanyarwanda. Ils furent accusés de vouloir constituer un deuxième État rwandais.

Par ailleurs les immigrants ont importé leur conflits du Rwanda ou du Burundi au Kivu, en profitant des liens de parenté qu'ils ont avec certaines populations notamment dans les zones de Masisi et Walikale. Il existe donc une mésentente entre les immigrants eux-mêmes. Depuis juillet 1994, on déplore également l'entrée massive des armes de guerre, introduites par les réfugiés, au mépris des conventions internationales.

En outre, les camps des réfugiés constituent des objectifs militaires du Front Patriotique Rwandais (FPR), dont les attaques sèment la mort non seulement chez les réfugiés mais aussi chez les Zaïrois. Les attaques du FPR auraient un double objectif : "tuer des Hutu, mais aussi mettre au compte de ces derniers leurs actes criminels afin qu'ils soient haïs par les Zaïrois".

Le Kivu fait face à la recrudescence de la criminalité. On assiste aux actes de banditisme, de vol, de viol, et à la circulation incontrôlée des armes de tout genre. Dans le Masisi et à Walikale, on signale l'occupation territoriale par les membres de FPR et des milices rwandaises, des actes de provocation et de vandalisme. Il s'ensuit des massacres de Zaïrois et des déplacements de milliers de personnes fuyant devant ces éléments incontrôlés.

Face à la situation créée par la présence des réfugiés, Kinshasa déclare le Kivu région sinistrée et zone opérationnelle, avec toutes les conséquences sur le plan militaire : déploiement de militaires, des services de sécurité, intimidation, tracasseries policières, et nous en passons. Au Zaïre, le nombre des agents de l'ordre est inversement proportionnel au degré de sécurité dont jouit le peuple. La recrudescence de l'insécurité, due à la présence de réfugiés et d'autres immigrants rwandais, a poussé le Haut Conseil de la République, Parlement de Transition (Parlement zaïrois), à prendre une série de résolutions dont celle exigeant "Le désarmement immédiat des FAR, des Interahamwe et de toute autre personne

porteuse d'armes à feu pour mener avec efficacité l'opération de rapatriement des réfugiés et des immigrants".

2. Sur le Plan politique :

La présence des immigrants/réfugiés pose le problème de nationalité qui constitue un véritable champ de mines. Il a été constaté chez les immigrants (Rwandais et Burundais) un cumul de nationalité - détention de deux cartes d'identités dont l'une rwandaise et l'autre zaïroise - qui permet d'échapper aux obligations nationales ou d'obtenir des avantages en se réclamant de la nationalité la plus favorable. Dans l'état actuel des choses, il est difficile de séparer les Zaïrois d'expression rwandaise (Banyarwanda) des immigrants de la M.I.B., de la M.O.R., des réfugiés politiques et des infiltrés.

Au niveau de la législation, ce problème apparaît dans toute sa complexité car, depuis l'indépendance du Zaïre, huit textes sur la nationalité ont été promulgués, mais aucun n'a résolu définitivement la question. Le HCR-PT a jugé utile de compléter la loi de 1981 y relative par des mesures concrètes.

Il est bon de signaler que la question de nationalité risque de créer des apatrides qui, au point de vue juridique, sont distincts des réfugiés. En effet, si les réfugiés sont des étrangers placés dans une situation spéciale vis-à-vis de l'état d'accueil, qui leur accorde sa protection du fait des persécutions dont ils sont victimes dans leur propre pays, les apatrides sont des personnes qu'aucun pays ou État ne considère comme (ses ressortissants) par application de sa législation.

Faisons remarquer que le problème de nationalité a fait annuler les élections des représentants au niveau local, qui ont eu lieu dans les autres coins de la République en 1985. En 1991, on avait procédé à l'identification des nationaux, mais cette opération a été sabotée par les immigrants. On ne peut cependant oublier qu'à la faveur de cette question controversée de nationalité, beaucoup d'immigrants se sont hissés dans la haute sphère du pays dont ils ont orienté la politique et la diplomatie.

3. Sur le plan socio-économique :

Pendant leur long séjour au Kivu, bon nombre de réfugiés et d'immigrants ont contribué de manière positive aux économies locales en se lançant dans les affaires, ou en exerçant divers métiers. Néanmoins, leur présence donne naissance à l'un des plus épineux et vieux problèmes du Kivu, le problème foncier, qui oppose les nationaux et les immigrants. En effet, la diminution de la quantité de terres disponibles, le pourcentage élevé de personnes d'origine rwandaise au Kivu, et le fait que celle-ci occupe de vastes terres d'élevage et d'agriculture sont devenus une source de tensions. Certains immigrants ont acquis des terres au détriment des autochtones, soit en les achetant auprès de ces derniers, soit avec la complicité des chefs coutumiers, ou celle des autorités politico-administratives.

La pression démographique à laquelle le Kivu fait face est telle que, dans la seule zone de Masisi, par exemple, sur une population totale de 492.977 en 1990, on dénombre 172.166 Zaïrois et 288.730 (66 %) Rwandais. Cette explosion démographique prend des proportions internationales d'aide humanitaire. Selon Richard CHALLANDES cet afflux a multiplié par dix la masse monétaire dans la région, avec une inflation variant entre 150 et 250 % selon les produits et biens de consommation locaux. Pour la population, il est évident

que la monnaie de référence est le dollar américain ainsi que le troc des produits de consommation : un poulet contre des pilules de médicaments, un sac de manioc contre du sel, du sucre, etc.

Les organisations internationales et les missions militaires en place présentent d'autres dangers : propagation des maladies importées, bouleversement des habitudes alimentaires par suite de l'introduction des produits non usuels, le comportement néo-colonial et impérialiste, faisant du Kivu un pays conquis où les lois et les populations locales ne sont pas respectées. L'explosion démographique entraîne aussi une crise du logement. On assiste à une promiscuité sans précédent. La poussée démographique crée également une instabilité de l'emploi. La présence des organisations internationales a déstabilisé beaucoup d'entreprises qui ont vu leur personnel les quitter pour des emplois plus rémunérateurs auprès de ces organisations.

Le personnel non qualifié du secteur informel doit également faire face à la concurrence des nouveaux venus. Par ailleurs, la destruction de l'environnement augmente les risques d'ouragans et d'érosions qui constituent des dangers réels pour le Kivu et elle se fait ressentir, sur le plan social, par le manque de charbon de bois dont le prix est en hausse.

CONCLUSION

Tout compte fait, le survol des problèmes liés à la présence des immigrants et réfugiés démontre que la cohabitation est difficile dans la région d'accueil. Par ailleurs, l'émigration ne constitue pas une panacée aux problèmes démographiques, aux conflits inter-ethniques et à l'exiguïté des terres. Il est impossible de séparer la question des réfugiés et immigrants rwandais et burundais de celle du développement politique et économique non seulement de ces pays, mais aussi des autres pays de la région des Grands Lacs. Le flux des réfugiés ne cessera pas aussi longtemps que l'instabilité politique, les conflits et les violations des droits de la personne n'auront pas pris fin ; et les migrations vers l'extérieur se poursuivront aussi longtemps que des solutions à long terme n'auront pas été apportées à la crise du développement, notamment au Rwanda.

Les perspectives des réfugiés rwandais sont comparables, schématiquement, à la situation palestinienne avec des facteurs culturels et géopolitiques de l'Afrique centrale. Donc une situation conflictuelle qui va durer, à moins de prendre les devants par une solution négociée entre les deux parties avec la présence des pays limitrophes et des pays occidentaux impliqués en Afrique centrale. Un défi qui nécessiterait une plate-forme régionale pour négocier une déclaration d'intention commune pour la paix dans cette région de l'Afrique centrale, afin d'éviter une reprise de guerre qui toucherait plus de 12 millions de civils au Rwanda, au Burundi et dans la région du Kivu. Notre contribution à ce stade est de formuler des recommandations.

III. RECOMMANDATIONS

Pour une solution durable aux problèmes du Rwanda, du Burundi et de toute la sous-région des Grands Lacs, nous avons retenu les recommandations suivantes :

1. Favoriser les facteurs d'union des Rwandais, au lieu de mettre l'accent sur les clivages ethniques qui ont servi de cheval de bataille au colonisateur,

2. Encourager le partage du pouvoir et la naissance de la démocratie qui sont une garantie pour l'avenir. Une minorité au pouvoir ne ferait que se maintenir par la terreur,

3. Reconnaître la responsabilité de chaque camp (Tutsi-Hutu) dans la situation dramatique du Rwanda : les massacres ont été perpétrés aussi bien par les Tutsi que par les Hutu,

4. Reconnaître qu'il n'y a pas de gagnants dans les conflits rwando-rwandais mais que tous les Rwandais sont perdants. Par conséquent, il faut encourager tout ce qui favorise la réconciliation et le pardon mutuel,

5. Éviter le mythe de la supériorité génétique des Tutsi et le mythe de l'efficacité du nombre chez les Hutu.

6. Respecter la vie humaine dans toutes les circonstances, car nous avons tous été créés à l'image de Dieu.

VI. DEMAIN L'AFRIQUE ORIENTALE ET DES GRANDS LACS

par le professeur Buhendwa Eluga Essy

Les automatismes verbaux et mentaux que relaient ou reprennent un discours où l'écholalie est à la limite du parfait psittacisme, nous présentent aujourd'hui les événements qui se produisent au Rwanda et au Burundi sous un angle où tout se dit dans le non-dit, où les partis-pris idéologiques, après avoir longtemps prescrit, se mettent maintenant à proscrire.

Mon propos, ici, maintenant est de contribuer à repenser les faits, à "repanser" les plaies dans cette Afrique Orientale et des Grands Lacs que délimitent l'expansion de la civilisation bantou et l'expression du Kiswahili. Il va sans dire qu'une telle entreprise de désintoxication idéologique, de démythification intellectuelle et de démythification raciale exige une conceptualisation et une problématisation mobilisant les apports théoriques et épistémologiques, au carrefour de plusieurs disciplines des sciences de l'Homme et de la société. Je me bornerai ici à un commentaire qui essaie de restituer les débats, les jeux et les enjeux, les acteurs et les systèmes en essayant d'évoquer l'univers des présupposés, des lacunes et des censures que véhiculent, font accepter ou ignorer tous les discours retraçant les historiographies des "Pays des Grands Lacs", nourris à la source des pouvoirs antidémocratiques en place ou copiés sur les manifestes et programmes rebelles et déstabilisateurs, nostalgiques d'une époque aujourd'hui révolue.

L'Afrique Orientale et des Grands Lacs mérite nettement mieux qu'une présentation caricaturale d'une réalité en soi simple et qui, ailleurs, ne poserait pas de problème, mais dont les conséquences ne seraient pas tout ce sang, toutes ces larmes et tous ces corps que charrient toutes les rivières et ruisseaux qui se déversent dans les Grands Lacs.

1. Le Pays des Grands Lacs

Depuis l'accession à ce que Nyerere a pu, à juste titre, qualifier d'INDÉPENDANCE DU DRAPEAU (Uhuruwa bandera), les pays autour des Grands Lacs africains semblent éprouver un malin plaisir à se tourner le dos et se déchirer à l'intérieur.

C'est ainsi que le Kenya laisse s'installer une violence politique, maintenant endémique, sur fond de massacres entre Kikuyu, Kalenjin, Luo ou Somalis. Les assassinats politiques, commandités par diverses factions, se multiplient en même temps que se développe un banditisme sans équivalent sur toute la Région. L'Uganda, peu à peu, se construit et stabilise ses institutions mais sur fond, aussi, d'une possible résurgence de violentes oppositions entre pro et anti-Museveni, entre Baganda, Banyankole et autres nostalgiques de l'époque des Amin, Obote, Lule, etc.

Le Burundi et le Rwanda s'enfoncent dans les massacres, s'embourbent dans le mensonge et la mauvaise foi, car la classe politique de ces deux pays ignore délibérément le peuple et l'idéal démocratique mais surtout semble n'avoir aucune idée de ce que signifie et à quoi engage la "parole donnée".

Le Zaïre dans ses provinces du KIVU, SHABA, HAUT-ZAIRE vit dans l'expectative et l'incertitude mais surtout dans un marasme économique sans nom. La fin de la transition est jour après jour remise aux calendes grecques.

La Zambie est la seule de la région à avoir réussi une transition démocratique sans problèmes. Son rôle au sein de la SADCC et sa détermination dans son soutien à l'ANC et dans les négociations sur le conflit angolais font de la Zambie un État stable et, somme toute, fiable.

La Tanzanie, longtemps atypique par les choix idéologiques de Julius Nyerere dont la Déclaration d'Arusha, catéchisme du socialisme Swahili, expose l'essentiel, donne aujourd'hui l'impression d'un pays stable sachant surmonter ses difficultés et ayant su intégrer toutes les contradictions tribales, religieuses, idéologiques et sociales qu'un pays, nécessairement, traverse. L'événement du multipartisme (Mfumo wa vyama vingi vya siasa), la conversion au libéralisme et l'acceptation des plans d'ajustement structurels, le passage de Nyerere à Mwinyi et demain de Mwinyi à un autre, ne semblent pas poser de problèmes insurmontables qui justifieraient un brusque passage de l'arme critique à la critique par les armes.

Enfin, le Malawi. Resté longtemps sous la chape d'un homme imprévisible et cyniquement retors dans l'art de la duplicité, le Dr. Hastings Kamuzu Banda, le pays se réorganise et les dernières élections présidentielles qui ont vu la victoire de l'opposition permettent d'espérer un changement dans l'exercice du pouvoir et dans les institutions politiques, économiques et sociales.

Succinctement et bien schématiquement, à grandes enjambées, telle est la situation dans cette partie de l'Afrique bien marquée par une homogénéité de ses populations, de ses langues, de ses terroirs et dont la matrice, la base à partir de laquelle il est urgent de bâtir une nouvelle communauté, semble incontestablement être la CIVILISATION BANTU dans sa ressemblante diversité et le KISWAHILI dans toutes ses variantes. Ainsi peut-on à tout jamais exorciser les germes de la division et de la haine dont les événements actuels du Rwanda et du Burundi offrent un affligeant corollaire, mais aussi repenser notre Africanité, notre identité, notre dignité "UTU", (2). UTU traduit en Swahili le concept d'humanité, l'idée d'appartenance au genre humain.

En Afrique Orientale et des Grands Lacs, l'option panafricaniste et, plus tard, socialiste, a pu diviser les nouvelles classes dominantes. En effet, autour de la question de l'État Nation, de sa réalité, de son instrumentalité, de ses tenants et aboutissants, trois thèses, à mon avis, opposent les jeunes dirigeants frais émoulus de Makerere University College (Nyerere, Obote, Tom Mboya), ou dernièrement éclos d'un Grand Séminaire (Kayibanda, Kasa-Vubu, Fulbert Yulu), ou sortis directement de la dukkah, ou d'une quelconque épicerie que tient la famille pour contrer le monopole des populations indiennes ou arabo-islamiques dans l'univers très interlope du petit commerce. Schématiquement ces thèses peuvent ainsi se résumer :

1. L'État, dont on ne discutera plus les frontières quelles que aberrantes qu'elles soient, sera le lieu du pouvoir et de l'accumulation par le dépassement du modèle coutumier et par un mimétisme des modèles culturels et des schémas idéologiques occidentaux qui le sous-tendent. C'est, schématiquement, la thèse d'un Kenyatta, d'un Mobutu ou d'un Kamuzu Banda par exemple.

2. L'État a la vocation à remplir la fonction de production et de redistribution des richesses, en se rapprochant, autant que faire se peut, de l'archétype qu'est l'organisation

ancestrale dont on doit gommer toutes les marques d'une quelconque injustice. C'est la thèse et le rêve d'un Nyerere, d'un Kaunda ou d'un Milton Obote.

3. L'État permettra le maintien ou la conquête des rênes du pouvoir à une fraction, voire à une faction, à une catégorie de la population grâce à un équilibrisme idéologique, à un mimétisme culturel et un particularisme linguistique quelque peu frileux. C'est la thèse implicite en vigueur au Rwanda et au Burundi où, de Kayibanda à Habyarimana et de Micombero à Ntaryamira et Ntibantunganya, en passant par Bagaza, Buyoya et Ndadaye. On sait le poids du dit dans le non-dit et le macabre bilan d'une lutte politique dévoyée dans un ethnisme irréaliste, servant d'épouvantail ou de machiavélique adjuvant à des factions, à des hordes ou à des fractions dominantes ou dominées des classes, catégories et groupes difficilement définissables objectivement.

Bien sûr, ces thèses sont bien schématiques et ne peuvent se vérifier telles qu'elles sont chez les leaders ou dans les pays évoqués. Il faudrait, pour cela, affiner l'analyse, mais on remarque, tout de même, que le panafricanisme a été beaucoup plus proclamé du bout des lèvres et la main sur le cœur, que suivi et servi par des réalisations concrètes. Que reste-t-il du PAFMECA ? du PAFMECSA ? de la communauté de l'Afrique de l'Est ? de la CEPGL ? de l'OBK ? On peut certes dire que ces organisations, nées d'une généreuse idée, constituent le prodrome nécessaire à une intégration régionale. Mais travaille-t-on vraiment pour une intégration qui, seule, peut permettre d'en finir avec les résurgences cycliques des massacres au Rwanda et au Burundi et étouffer dans l'œuf les conflits futurs qui couvent en Tanzanie, au Kenya, en Uganda et au Zaïre ? De toute façon, l'intégration est incontournable, mais il faudrait pour cela renouveler les schémas et les pistes de la réflexion et commencer par autre chose que l'éternelle équation de base qu'est l'impératif d'une organisation économique préalable. Ce qui est demandé à tout homme intéressé par l'avenir de cette partie de l'Afrique c'est de se dire qu'il faudra accepter la liquidation de l'option telle qu'elle a été définie lors de l'accession à l'indépendance, mais aussi se convaincre de l'utilité du Kiswahili comme véritable instrument pour forger une identité africaine, tout en aidant à sauvegarder chacune des langues tribales qui, à ce jour, dans chaque pays, est mise en danger par les tirs croisés des langues coloniales (français, anglais, portugais, arabe) et du Kiswahili.

Le Kiswahili, langue d'expression de l'africanité et outil pour la "décolonisation".

Langue africaine la plus connue, la mieux et la plus étudiée dans le monde, le Kiswahili, offre cette paradoxale situation d'être finalement assez mal documentée en ce qui concerne son évolution récente comme ses origines lointaines. C'est pourquoi la connaissance qu'on croit souvent en avoir tend à bloquer les initiatives de recherches nouvelles d'autant plus nécessaires qu'elles débordent le strict domaine de la linguistique.

Les connaissances dont on dispose maintenant sur l'éminent pouvoir politique des langues, en ce moment où se propage la communication audiovisuelle tendant à imposer la culture mondiale ou de la "pensée unique", ne peuvent plus permettre de tolérer plus longtemps la colonisation mentale que nous subissons par un indolent et sado-masochiste consentement.

Nous ne pouvons plus naïvement croire qu'il nous faille envisager un quelconque développement, une certaine stabilité, ou une réelle instabilité, en contournant les implications socio-économiques et juridico-idéologiques du Kiswahili. En sa qualité de plus grande langue internationale du continent africain, loin devant le français et l'anglais, le Kiswahili doit

permettre de dépasser la sclérose de l'Etat-nation, construit sur le double modèle exécrationnel du Jacobinisme et du Parti Unique. A cet effet, le Kiswahili, qui représente en même temps une aire culturelle et une civilisation nous permet de dépasser les vieilles idées colportées par les Sacieux, Krapft et Rebmann, selon lesquelles le Kiswahili serait une langue et une culture essentiellement urbaine et commerciale à dominante religieuse islamique. Nous autres, en Afrique Orientale et des Grands Lacs, nous savons que le Kiswahili est le principal dénominateur commun et notre unique arme pour lutter, non seulement contre les démons de la haine et de la division, mais aussi pour construire une nouvelle identité, pour exprimer notre dignité et notre africanité, notre cosmogonie bantu et notre apport à la Civilisation de l'universel.

Au fond, on feint de l'ignorer ou on se complaît à le considérer comme petit problème bien épisodique mais, à vrai dire, la vérité est cruelle, la réalité aveuglante, la quotidienneté inquiétante : un spectre hante l'Afrique. C'est le spectre de la recolonisation avec des corollaires infamants que sont la perte d'identité et de dignité, l'asservissement économique, politique et culturel, la dégradation des conditions minimales d'existence, de survie même !

Nous savons maintenant, et à nos dépens, que toutes les politiques de mise en valeur qui ont précédé et suivi ce que le Mwalimu appelait, à bon droit, "les indépendances du drapeau", et toutes les autres conçues, préparées et exécutées par les Experts européens ou leurs "épigones-valets" locaux, même bardés des diplômes ronflants, ces politiques disais-je, se caractérisent par leur éclatant et abasourdissant échec. Maintenant privés de mémoire et d'espérance, soumises à une intelligentsia vendue à la cause, à la langue, aux us et coutumes de l'Étranger, les masses africaines se débattent dans un quotidien très risqué et semblent être en profond désarroi : *matundaya uhuru hayajito'0* (les fruits ne se font pas voir!).

Et du coup l'UHURU est encore à inventer. Elle passera nécessairement par la construction du Nouvel Espace Régional dans lequel se dissoudront les conflits ethniques ou tribaux et qui, bâti sur le KISWAHILI, accordera une nouvelle identité inséparable d'une dignité que postule l'UTU des BANTU.

Buhendwa Eluga Essy
Docteur en Sciences Politiques
Docteur en Sociologie du développement
Professeur associé à l'ULPGL.

VII. LE RÔLE DE L'INFORMATION DANS LA PROMOTION DE LA CULTURE DÉMOCRATIQUE

BALEMBA BAHANE Léon

Le rôle que nous évoquons, nous le voulons "positif", étant donné que la réalité sociale à laquelle il s'applique dans ce contexte n'est pas, par essence, toujours positive. Ce que nous visons c'est l'information saine et libératrice.

D'emblée, nous soulignons que l'information constitue, soit un instrument puissant au service de l'homme et un véritable facteur de progrès, soit une source de nos perturbations sociales.

En effet, l'information joue un rôle unique dans nos sociétés et permet à la liberté elle-même de s'épanouir à travers les âges. Par conséquent, nous pouvons, de façon simple, parler du rôle et/ou des fonctions que doit jouer l'information. Il nous semble plus opérant de proposer le schéma suivant :

- I. Définition des concepts-clés
- II. Enjeux démocratiques de l'information
- III. Média et culture démocratique
- IV. Autorité publique et média
- V. Conclusion et recommandations

I. Définition des concepts-clés

1 . "Information"

Le mot "information" désigne "un élément particulier de connaissance ou de jugement indépendamment de sa forme ou de son degré d'intelligibilité pour un public déterminé." (1)

Elle se présente sous forme de données plus ou moins concrètes : un enseignement, un fait, un énoncé : (c'est peut-être un chiffre de population ou bien un concept, une image, une photo, un film ou un son.

D'après Claire GUINCHAT, ces données sont repérables et transmissibles grâce à un support concret : voix humaine, cri, journal, livres, cassette audio, vidéodisques, CD-ROM, ou DON et peuvent conditionner les décisions d'un groupe, des autorités gouvernementales en particulier.(2)

L'information est maintenant reconnue comme le socle essentiel de progrès des sociétés. Aucune banque, aucune industrie, aucune école, aucune institution, ne peut se développer sans disposer de l'information et des moyens nécessaires pour la recevoir, l'utiliser et la transmettre.

L'information suppose le processus de communication. Elle constitue la rencontre entre deux acteurs sociaux, au-delà des informations qu'ils échangent.

2. Culture démocratique

La "culture" ne fait pas référence seulement à l'art, à la littérature ou à la musique d'une société, mais aussi aux comportements pratiques et aux normes qui déterminent l'aptitude d'un peuple à se gouverner lui-même. La notion de culture démocratique entre dans le patrimoine culturel d'une nation.

En Afrique noire par exemple, nous pouvons exalter "la tradition de la palabre africaine. Elle nous renseigne sur le caractère démocratique de petites communautés africaines traditionnelles" (3). Au cours des palabres, certains se ralliaient à l'opinion dominante, d'autres se contentaient de conserver le silence ou s'abstenaient. Par conséquent, il y avait une majorité, et une minorité d'opposition. Cela nous donne l'essentiel d'une culture démocratique. Le déroulement de la palabre africaine nous donne déjà quelques moyens d'actualiser la culture démocratique, et l'urgence s'impose donc de la sauvegarder.

Mais à l'évidence, elle ne se prête pas à des Etats regroupant plusieurs millions d'hommes. La culture démocratique se manifeste dans cette situation par une somme d'attitudes démocratiques chez les membres, d'une sédimentation d'habitudes démocratiques apprises ou acquises dans un environnement bien défini :

- dans la famille : celle-ci étant la cellule mère de toute nation;
- dans l'entreprise : la participation de travailleurs aux décisions relatives à leurs entreprises;
- dans les écoles : tout enseignement inculque des valeurs.

Les élèves peuvent être initiés aux principes de la démocratie. Ils peuvent recevoir des informations sur la cohabitation pacifique indispensable. Ils doivent apprendre à gérer les conflits (4) et à négocier la paix. Nous ne devons pas alors perdre de vue que les valeurs pertinentes d'une culture démocratique sont celles qui résistent à l'épreuve des mutations.

II. Enjeux démocratiques de l'information

Dans une démocratie, l'enjeu est l'objet que se disputent deux protagonistes. L'information, en tant qu'outil de progrès, implique un enjeu qui oppose des individus, les uns contre des autres dans chaque société. En Afrique et au Zaïre en particulier, la démocratie constitue aussi un enjeu. car un groupe est "pour" et un autre "contre".

L'enjeu, c'est aussi la tentative par laquelle un individu ou un groupe veut triompher d'un autre dans la conquête d'un enjeu plus important. Dans la conquête démocratique, l'information comme savoir, est un élément du pouvoir. Selon GONIDEC, tous ceux qui participent à l'exercice du pouvoir considèrent que le savoir est un élément du pouvoir.(5) Il y a alors une sorte d'identification établie entre information et pouvoir.

L'information acquise crée des conditions qui donnent à chaque individu une prise en charge de son propre destin. La naissance du sens de responsabilité dans un climat socioculturel est marquée par le dialogue, la tolérance, la non-violence et l'esprit de la justice distributive. Tout cela évoque l'idée d'actions concertées comme moyen de cohésion démocratique.

L'information devient alors un prodigieux moyen d'éducation et une force de libération parce qu'elle :

1. brise le ghetto dans lequel sont enfermés les membres des groupes sociaux et les amène à tourner leur regard vers la société plus vaste dont ils font partie; ainsi l'individu est mis en communication avec d'autres individus qu'il avait tendance à considérer parfois comme des personnes hostiles;

2. concentre l'attention du public sur tel ou tel événement ou thème, favorable à l'intégration nationale;

3. stimule la naissance et le développement de la conscience nationale et inhibe les effets néfastes du tribalisme ou de l'ethnocentrisme;

4. contribue à changer le système des valeurs auquel l'individu est attaché.

III. Média et culture démocratique

Sans aller très loin, mais en considérant néanmoins l'évolution récente des moyens de l'Information, il convient de savoir ce que l'on nomme média. "Un média, selon Francis BALLE, est un équipement technique permettant aux hommes de communiquer l'expression de leur pensée, quelles que soient la forme et la finalité de cette expression". (6)

Cette expression emprunte aujourd'hui les formes les plus diverses : textes, son, graphiques, données, images (que celles-ci soient fixes ou animées ou bien, à la fois animées et sonorisées).

Tous ces moyens d'information sont des instruments très puissants pour l'apprentissage de la démocratie, de la libre et pacifique confrontation des idées différentes, dans un esprit d'émulation constructive.

En Afrique, le constat est amer. Les médias sont utilisés seulement comme instruments de propagande politique alors qu'ils doivent être des moyens de culture de masse.

a) De la culture de masse

Avec les médias, la population peut être sensibilisée à un certain nombre de questions d'intérêt national. Ils donnent à tous les membres de la nation une vive conscience d'appartenir à un passé commun. (7)

Par exemple en matière d'application satisfaisante de la législation, surtout lorsqu'elle réalise des innovations, trois opérations se présentent :

i) d'abord, faire connaître l'existence de cette législation, ce qui n'est réalisé que de façon très imparfaite par la publication dans les journaux officiels ;

ii) ensuite, faire comprendre le sens et la portée de cette législation;

iii) enfin, la faire accepter par les populations intéressées.

Cette triple tâche peut naturellement être remplie par les médias qui engagent un dialogue avec les populations. Dès lors, l'instauration des tribunes radiophoniques est nécessaire, car elle développe l'information locale, qui constitue la clé de la participation des citoyens au développement du pays.

b) De la propagande politique

En Afrique, les médias s'inscrivent dans une conception du renforcement du pouvoir. En cette matière, le pouvoir africain développe deux formules :

1. La notion de suspect et de subversif;

2. La notion de l'ennemi du régime, légalisant la délation, en appelant les citoyens militants à la vigilance contre les ennemis de l'intérieur comme ceux de l'extérieur. (8)

On arrive ainsi à mobiliser tous les médias, au point où chaque citoyen surveille l'autre, où tout le monde espionne tout le monde, au détriment de l'intégration nationale et du renforcement du sentiment d'appartenance à une même nation. C'est le cas du Rwanda en 1994.

IV. Autorité publique et média

Il revient à l'État de tracer le statut juridique de l'information. C'est lui qui relève les devoirs qui lui sont imposés, et trace également les limites dans lesquelles l'information agit. Il détermine les immunités et les facilités dont l'information jouit légalement. Quelle est la raison de toutes ces précautions ? En effet, il convient de souligner qu'il existe :

a) les informations tendancieuses : il s'agit des fausses nouvelles considérées d'ailleurs comme un délit (dans une législation qui se respecte), des nouvelles nocives, ou celles troublant manifestement l'ordre public; b) les informations exactes mais nuisibles à la vie sociale : celles touchant les matières délicates (mœurs, famille dans son intimité).

Notes de référence

(1) BALLE, Francis, Médias et sociétés : presse, audiovisuel, télécommunication, multimédia, télématique, 7e éd.; Paris : Montchrestien, 1994, p.4.

(2) QUINCHAT, Claire, Guide pratique des techniques documentaires, Paris, EDICEF, 1989, p.11.

(3) KAMTO, Maurice, Pouvoirs et droit en Afrique Noire : essai sur les fondements du constitutionalisme dans les Etats d'Afrique Noire francophone, Paris :LGDJ, 1987, p.498.

(4) Le terme conflit s'entend ici, non pas au sens usuel où il évoque la lutte armée ou un affrontement violent entre deux forces ennemies, mais plus particulièrement dans le sens de la rencontre de deux opinions qui s'opposent.

(5) GONIDEC, P.F., Politique comparée du Tiers-Monde: visages du Tiers-Monde et forces politiques, Paris : Montchrestien, 1980, p. 292. Élément constitutif d'une société démocratique, l'information est immanquablement une alliée de la démocratie et de la participation des citoyens à la gestion des affaires qui les concernent.(6) BALLE, Francis, On. oit, p.35.

(7) DINZOLELE Nzambi Philippe (Abbé), "Les enjeux démocratiques de la palabre africaine" in: Etudes du Ducat chrétien, Familles africaines chrétiennes et culture démocratique: actes du deuxième week-end moral des intellectuels chrétiens de Matadi du 29 mai 1992, Matadi : Evêché de Matadi, 1992, p. 38.

(8) Au Zaïre, on utilise donc contre l'opposition le mythe de l'ennemi. La stabilité du pouvoir en place exige que cet ennemi soit anéanti. C'est l'une des caractéristiques du pouvoir antidémocratique de ne tolérer aucune opinion politique différente de la sienne.

**VIII. LES INTERACTIONS HUMAINES DANS UN CONTEXTE
DE CONFLIT**
Réflexions sur les obstacles et les chances du dialogue dans ce contexte

Par MASUMBUKO NGWASI Denis

1. INTRODUCTION

"I celebrate myself, and sing myself And what I assume you shall assume For every atom belonging to me as good belongs to you" tw. WHITMAN, Leaves of grass, 1891).

Nous nous proposons de dégager une certaine image des interactions humaines dans un contexte de conflit. Nous entendons les relations des hommes les uns en face des autres, les uns contres les autres, alors qu'ils sont censés parvenir au dialogue et surmonter leurs rivalités dans leur intérêt commun, bien compris et accepté de part et d'autre. Des conflits entre les hommes naissent au sein de petits groupes, mais aussi au sein de grands groupes. Ils comportent un certain nombre d'aspects comparables dans les deux cas, du moins au plan des processus psychosociologiques en œuvre.

Nous n'avons pas l'intention d'être magistral, mais de livrer à l'état brut quelques réflexions sur les obstacles et les chances du dialogue dans une situation de conflit. Nous partons de l'actualité politique qui prévaut ces dernières années dans notre environnement de vie au niveau local, au niveau national et au niveau international dans le cadre des Grands Lacs, c'est-à-dire de la CEPGL. (1) Par ailleurs, nous nous situons au plan théorique, dans l'optique de l'analyse psychosociologique des interactions humaines.

Nous sommes ému et interpellé par les événements conceptuels

Incontestablement graves, qui ont cours dans notre environnement de vie, de même que par l'ampleur de leurs répercussions sur celui-ci. C'est une situation qui appellerait des études plus systématiques, combinant plusieurs approches. A ce propos, des réflexions comme celles que nous présentons auraient pu être étayées par des enquêtes de quelque importance; mais ce n'était pas possible pour nous, faute de temps et de moyens nécessaires pour de longues recherches personnelles.(2) Quoi qu'il en soit, ce qui nous préoccupe c'est de contribuer à une incitation à réfléchir à ces conflits et aux moyens de les résoudre, du moins de les atténuer d'une certaine manière.

Pour l'exposé, nous formulons une thèse globale à propos des approches visant la normalisation des interactions humaines en situation de conflit; puis nous nous attachons à l'argumenter en discutant une série de points. En conclusion, nous insistons plutôt sur quelques recommandations.

2. NORMALISATION DES INTERACTIONS HUMAINES

Dans ce texte, nos réflexions se nouent autour d'une thèse de base en deux propositions que nous pouvons énoncer en termes relativement simples :

Proposition 1. : Généralement ou habituellement, lorsque des hommes sont des proches dans des relations conflictuelles, on insiste sur des approches à caractère politico-juridique pour les amener à normaliser leurs relations. En termes clairs, on procède à des "négociations", à des "médiations", "à des conférences de paix"...; et tout cela débouche sur des "protocoles d'accord", sur des arrangements particuliers", sur des "déclarations de paix", etc. Certes, les approches politico-juridiques sont capitales, mais il faut noter un aspect particulier - à notre avis problématique - de leur fondement. Elles tendent, telles qu'elles sont, généralement mises en œuvre, à prendre appui quasi exclusivement sur ce qui est "factuel", sur le "ici et maintenant", sur le "vi", c'est-à-dire sur les aspects historico-événementiels immédiats et sur les aspects psycho-humains de surface.

Dans les faits, on s'aperçoit souvent, malheureusement, que les approches politico-juridiques accusent des insuffisances et des limites relativement importantes. Leurs "recommandations" ou leurs "résolutions" s'avèrent des "lettres mortes", ou des "vœux pieux", faute d'être suivies et respectées par les parties en présence. Aussi elles font souvent l'objet de dénonciations diverses.

Propositions 2. : Si les approches politico-juridiques échouent d'une certaine manière, cela tient naturellement à plusieurs raisons. A notre avis, ces approches butent sur la structure des relations humaines, telles qu'elles se présentent généralement, intégrant le rapport de forces et toujours de "pie par lui". Mais, d'un autre côté, les approches politico-juridiques ne prennent pas assez en considération un fait important : l'existence d'une langue fondamentale complexe dans chacune des parties en présence, logique qui s'ordonne à leurs dimensions psychosociologiques profondes respectives.

En effet, chacune des parties porte en son sein ses cadres sociaux et ses énergies psychologiques : la parole les pressions, les motivations, les frustrations, les angoisses, les problèmes refoulés, les espoirs, les attentes, le tout mêlé avec le sous-jacent et l'informel.

Tout compte fait, il est nécessaire de "libérer" et de "réhabiliter" ces dimensions psychophysiologiques et de comprendre comment elles jouent dans les interactions humaines, soit comme facteurs de facilitation, soit comme facteur de blocage. Autrement dit, sans la "libération" de ces énergies, sans leur "réhabilitation", il n'y a pas d'interactions humaines coordonnées et productives, il y a seulement violence ou tricherie d'une partie sur l'autre, ou encore duperie mutuelle.

Pour soutenir cette thèse, nous nous plaçons dans de la psychosociologie en faisant un appel théorique à propos des interactions humaines. Nous allons aussi évoquer les faits relatifs aux événements en cours ces dernières années dans notre environnement de vie ; et à ce sujet, nous citerons en particulier le cas du Rwanda comme exemple et analyser de leur complexité

3. CONSIDERATIONS GENERALES SUR LES INTERACTIONS HUMAINES.

Les interactions humaines au niveau des personnes ou au niveau des groupes, dans la vie quotidienne ou dans des situations particulières, comportent un certain nombre de caractéristiques générales. Les situations comme les querelles, les rivalités, les affrontements et même les guerres qui sont plutôt des situations négatives ; tout comme leur approche en termes de "négociation", de "médiation" de "réconciliation", de "compromis" qui s'inscrivent dans l'ordre des valeurs, peuvent être considérés comme des processus interactionnels. Cette façon de voir s'explique, dans la mesure où ces processus mettent en présence des individus dotés de perception et d'influences réciproques, c'est-à-dire des individus portés à prendre et à engager les uns à l'égard des autres des comportements mutuellement conditionnés ou déterminés.

Mais dans le premier cas, celui des rivalités, les interactions sont improductives ou en échec. Autrement dit, les parties ne poursuivent pas les mêmes objectifs ; ou n'ont pas d'objectifs communs clairement acceptés de part et d'autre ; et si elles en ont, elles semblent pourtant s'y opposer.

Dans le deuxième cas, celui des négociations, les interactions peuvent échouer, et évoluer vers quelques progrès. En effet, les parties en instance de concertation peuvent renforcer ou générer les divergences et les motifs de blocage ; elles peuvent aussi conférer leur "énergies psychologiques" une expression sincère, les orienter ou les investir dans un projet commun.

Ainsi les interactions humaines se présentent-elles à nous, très schématiquement, sous deux principaux aspects : sous un aspect positif et sous un aspect négatif. En effet, comme l'ont démontré de nombreuses études de psychosociologie, on peut dire que :

Aspect 1. Lorsque des hommes sont en interaction les uns avec les autres ou sont appelés à interagir, leurs interactions sont positives ou productives, c'est-à-dire qu'elles progressent ou peuvent progresser vers un certain rendement par rapport aux objectifs communs qu'ils poursuivent ou qu'ils sont censés poursuivre si leurs "énergies psychologiques" trouvent un mode d'expression "libération et réhabilitation". En d'autres termes, leurs interactions sont positives si les hommes en présence sont proches et ouverts les uns à l'égard des autres dans leurs préoccupations présentes comme dans leur projet, s'ils s'acceptent dans leurs vécus individuels et collectifs ; et s'ils engagent des discours authentiques, dépouillés de tout ce qui dissimule l'expérience vécue, mais aussi de tout ce qui vise à triompher sur l'autre.

Aspect 2. Les interactions entre des hommes sont négatives, c'est-à-dire échouent ou n'atteignent pas un rendement appréciable par rapport aux objectifs communs qu'ils poursuivent ou qu'ils sont censés poursuivre si leurs "énergies psychologiques" sont "contrariées" dans leur saisie consciente autant que dans leur expression. Dans ce cas, les parties sont distantes, hostiles, étrangères voir étranges les unes à l'égard des autres dans leur présent comme dans leur projet ; elles poursuivent des discours de surface dans un langage "voilé", "détourné", "dérobé", vis-à-vis de leurs expériences individuelles ou collectives.

D'une façon générale, les recherches psychosociologiques concernent les interactions humaines portant sur de petits groupes ; mais certains phénomènes et processus

interactionnels au niveau de ceux-ci s'observent aussi au niveau de grands groupes. En effet, les interactions humaines sont des phénomènes qui se déroulent au niveau des groupes dans la vie quotidienne ou autre, c'est-à-dire dans diverses circonstances de la vie sociale.

Elles présentent toutes sortes d'aspects dans leurs déroulements, qui peuvent en définitive se révéler marqués soit dans le sens positif, soit dans le sens négatif.

Les relations humaines, structurées sur le mode duel et bipolaire, semblent naturellement plus sujettes à des malentendus voire à des ambiguïtés graves ; ce qui fait qu'elles sont facilement interprétées dans l'un ou dans l'autre sens. Pour fixer les idées, il suffit de réfléchir au fonctionnement des relations humaines duelles et bipolaires : celles de type conjugal (époux - épouses), de type familial (parents - enfants), de type pédagogique (maître - élèves), de type pastoral (prédicateurs - fidèles), de type professionnel (patrons - ouvriers), ou de type politique (dirigeants politiques - masses populaires), etc. Toutes ces relations sont toujours porteuses, réellement ou virtuellement, de malentendus et d'ambiguïtés, qui peuvent donner lieu à des confusions et à des affrontements entre les parties en présence.

Il convient de noter, en particulier, que les relations humaines de type politique (dirigeants politiques - masses populaires) connaissent des aspects archaïques (esclavagisme, féodalisme, colonialisme) ou néo-archaïque (totalitarisme, dictature). Ce sont des relations humaines collectives dans lesquelles le mode "dominants - dominés" ou le "rapport de forces" entre les parties en présence sont visiblement, voire brutalement accentués.

De toute façon, toutes les relations humaines de type duel et bipolaire comportent à un certain degré, le mode "dominants - dominés" ou le "rapport des forces" entre partenaires en présence. A ce propos, nous pouvons faire quatre remarques :

1) Le modèle relationnel "dominant - dominé" est un schéma à sens unique dans les relations humaines. Il peut être informationnel. Il ne peut être communicatif, faute d'interaction ou de réciprocité entre les parties ou les partenaires.

2) Les relations humaines selon le mode "dominant - dominé" impliquent le rapport des forces, qui est favorable à la partie dominante, ainsi que la tendance de celle-ci à s'imposer à la partie dominée. L'imposition peut emprunter une diversité de voies, allant de la violence la plus brutale à la manipulation la plus douce, y compris le conditionnement mental.

3) Ces relations supposent aussi un préjugé de différence dans la valeur attribuée à la personne humaine ; ce préjugé établit la supériorité d'une partie sur l'autre. A la limite, ce sont donc des relations qui comportent un racisme, un quasi-racisme ou certaines formes de racisme.

4) Enfin, dans la mesure où la partie dominante se perçoit comme porteuse de "pouvoir" de "bien" et même de "causalité", et perçoit de manière contraire l'autre partie, ces relations ont pour dessein l'altération de cette dernière. Cette altération se prévaut comme le changement qui tend à faire devenir "autre" par l'influence de l'autre. A la limite, elle se prévaut comme le changement du mal en bien.

Au-delà de ce schéma du mode habituel des relations humaines, une réflexion poussée, centrée sur les faits, montre le revers de la médaille. Dans les relations humaines selon le mode "dominant - dominé", les sujets dominés sont loin de vivre leur condition de façon normalement acceptée. Ils la vivent dans la résignation et même dans le silence aussi, mais de façon plutôt critique; même si ceci est toujours manifesté sous l'effet de la domination. A ce propos, on peut parler de phénomènes de "majorités silencieuses" (ou moroses) ou de "drop-out", qui correspondent à une sorte d'hibernation ou "enkystement" des énergies psychologiques des sujets dominés. Mais il arrive un jour où "les majorités silencieuses" se déchaînent à la faveur d'une circonstance particulière, ou parce que l'accumulation des énergies psychologiques étouffées et réprimées a atteint un point de débordement. Elles peuvent alors se libérer de la soumission ordinaire et mettre en branle la sur-répression habituelle, parfois de façon explosive. Ce processus, qui se déroule comme pour prendre la revanche, voire la vengeance, fonctionne comme un facteur qui joue dans l'émergence des relations humaines nouvelles et même, en certains cas, dans le cours de l'histoire d'une société donnée (3). Il y a en cela un aspect du pouvoir des exclus dont parle N. CANNAT (4).

C'est précisément à ce niveau que nous pourrions, si nous avions le temps nous étendre longuement sur les apports théoriques fondamentaux principalement sur ceux issus de la psychologie sociale et de la psychosociologie. Disons qu'il s'agit des courants rogoriens (C. ROGERS) moreniens (J. MORENO), lewinien (K. LEWIN), psychanalytique (S. FREUD), ainsi que de la critique institutionnelle (G. LAPASSADE, R. LOURAU). Ces apports jettent des éclairages nouveaux sur les mécanismes en jeu dans les interactions humaines.

En même temps, ils mettent en questions les relations humaines de type "dominant - dominé", de même que toutes les relations humaines psychologiquement dissymétrique, c'est-à-dire celles qui méconnaissent répudient ou briment les énergies psychologiques d'un des partenaires, qui est alors réduit à l'acceptation passive et même au silence résigné.

Quelle conclusion tirer au terme de ce paragraphe ? Si les relations des hommes sont toujours ambiguës, elles sont aussi tendues, d'une certaine manière, vers l'idéal inter-compréhension et de progrès. Mais la condition essentielle est qu'elles soient vraies et authentiques, c'est-à-dire non directives et dépouillées de toute contrainte, de tout artifice, qui masque l'expérience subjective totale des partenaires. De la sorte, elles se présentent comme un lien communicationnel fondamental entre ceux-ci, puisqu'elles se nourrissent de leurs apports réciproques selon leurs vécus intimes, vécus marqués, entre autres par l'informel et le sous-jacent. Les concessions et l'altération qu'elles entraînent et qu'elles visent chez le partenaire apparaissent alors plus positivement. Dans ces conditions, les conflits internes (intra-individuels) les conflits externes (inter-individuels) et le transfert négatif entre ceux-ci ne se posent pas comme des freins irréversibles, des blocages absolus ou des pathologies incurables, mais plutôt comme des éléments inéluctables, mais normaux, qui fonctionnent à la fois comme catalyseurs et moteurs même des actes relationnels.

4. NOTRE ESPACE DE VIE ET SES CONFLITS

Pour tenter d'illustrer d'une certaine manière la présentation théorique précédente, nous nous proposons à présent de jeter quelques regards sur le contexte actuel de notre environnement de vie, c'est-à-dire dans l'espace de la CEPGL : le Burundi, le Rwanda et le Zaïre. C'est un contexte de lutte passionnelle, voire d'affrontements sanglants, au nom du pouvoir politique à conquérir, et sous le prétexte de la démocratie à instaurer. Comme déclaration d'intentions, le discours politique dans chacun de ces trois pays se donne pour objet de prédilection l'avènement d'un nouveau type de société, qui soit bâti sur le dialogue, la participation, l'intégration de tous au sein de l'espace national. Mais en réalité, l'alibi n'est pas absent.

L'histoire politique contemporaine a pris un tournant nouveau au cours des années 80, avec la montée sans précédent des aspirations démocratiques longtemps étouffées ou interdites pour plusieurs régimes à caractère communiste ou dictatorial. Le tournant en devenir offre des contrastes saisissants. Par exemple, si l'actualité politique de la deuxième moitié des années 80 apparaît largement comme une actualité européenne centrée sur l'empire soviétique, qui s'est effondré au nom de l'idéal démocratique, celle de la première moitié des années 1990 peut être largement considérée comme une actualité africaine, au regard de l'effervescence politique dans plusieurs pays du continent africain. Certains ont opéré récemment des évolutions politiques assurément difficiles, mais sans trop piétiner dangereusement ; c'est le cas-exemple de l'Afrique du Sud, de la République Centrafricaine, de la Zambie, etc. D'autres sont toujours loin de trouver leur voie d'accès à la démocratie ; et cela fait languir cruellement. Parmi ces pays, citons le Burundi, le Rwanda et le Zaïre. Toute l'actualité politique africaine reste particulièrement et longuement focalisée sur la région des Grands Lacs, avec le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, qui ont ceci de commun qu'ils affichent des velléités démocratiques au milieu des divisions et des déchirements internes trop graves pour empêcher tout progrès véritable.

Est-ce une fatalité pour ces trois anciennes colonies belges restées associées au sein d'une organisation internationale propre, la CEPGL ? Est-ce une fatalité liée à un type de colonisation particulier ? Est-ce un effet inhérent à cet environnement des Grands Lacs constamment menacé par des secousses telluriques autant que par des secousses sociales à dominante ethno-politique ? Est-ce le reflet d'une certaine incompetence des acteurs politiques ? ou enfin le propre même de la politique et de ses acteurs (individus ou groupes) ?

Peut-être y a-t-il quelque chose d'anecdotique dans de telles questions. En tout cas, il faudrait au moins dire que le Burundi, le Rwanda et le Zaïre étonnent, et même désolent, chacun, à sa manière, le monde libre, démocratique et progressiste. Comment se présente la situation au plan politique dans chacun de ces pays ? Nous pouvons répondre à travers quatre remarques :

1) Dans chacun de ces pays, des acteurs politiques et leurs alliés respectifs interagissent au nom du changement politique, mais leurs interactions se déroulent sur le mode conflictuel, avec des troubles publics, des programmes et même, dans certains cas, des affrontements sanglants généralisés.

Au-delà du multipartisme plutôt de surface, le schéma politique le plus significatif consiste partout dans la configuration dualiste des parties politiques. C'est le schéma UPRONA-FRODEBU au Burundi; MRND-FPR au Rwanda; MPR et ses assimilés - UDPS et

ses épigones au Zaïre (5). Ce schéma primaire connaît toutes sortes de coïncidences, de superpositions de juxtapositions ou même de transversalités issues principalement de l'ethnicité ou du régionalisme, mais qui ne modifient pas l'essentiel de la configuration dualiste ou du parallélisme de la scène politique.

2) Si ce schéma semble simpliste à première vue, il correspond à nos yeux à l'essentiel de l'activisme politique. Tout au plus est-il le schéma de ceux qui sont engagés dans la politique active et de leurs alliées (6). Ce sont des hommes dressés les uns en face des autres, les uns contre les autres. Ils paraissent tous revendiquer la vérité, le pouvoir et la vertu pour eux-mêmes.

3) Les tentatives de concertation, de dialogue, de réconciliation ou de cohabitation entre eux échouent, du moins jusqu'à présent, souvent de manière dramatique, voire catastrophique. C'est le cas des élections au Burundi (en 1993), des accords dits d'Arusha pour le Rwanda (en 1993) et de la Conférence Nationale Souveraine (1991-1992) au Zaïre.

4) En réalité, la situation est sombre au Zaïre; elle est insoutenable au Burundi et au Rwanda, même si les acteurs politiques (disons le cirque politique) qui s'affrontent se prévalent diversement de lutter pour l'instauration de la démocratie, l'unité nationale et le bien être de tous. Depuis la Conférence Nationale Souveraine, la transition politique languit, tandis que les échéances électorales sont constamment ajournées et le pays dangereusement plongé dans une crise sans cesse accrue. Au Burundi, l'option levée, de manière exemplaire, par les urnes, n'a pas connu sa suite logique; depuis la mort du Président élu Melchior NDADAYE, le pays endure de façon continue des traumatismes inouïs. Au Rwanda, le passage par les accords d'Arusha, souhaité par tous, n'a pas abouti aux prévisions postulées. A la suite de la mort du Président Juvénal HABYARIMANA, le pays a connu la catastrophe; et est encore bien loin de s'en remettre.

Au fond, rien n'avance dans les trois pays de la CEPGL, tant sur le plan politique que sur tous les plans. A la lumière des données concrètes de la scène politique de ces pays, on peut dire que leurs horizons respectifs sont encore gravement obscurcis. On est porté à se poser des questions. Par exemple, quelles sont les chances pour les acteurs politiques de provoquer et de soutenir, dans un avenir raisonnablement proche, un processus profond et durable de rénovation de l'ordre politico-social dans leurs pays respectifs ? Les acteurs politiques peuvent-ils surmonter leurs contradictions individuelles ou de groupe face au jeu politique et à ses enjeux ? Peuvent-ils surmonter des contradictions entre eux ? S'ils ont le discours nationaliste, qui témoigne d'une vision claire de la fonction du pouvoir et de l'éthique politique, ont-ils toujours les attitudes concrètes conséquentes les uns en face des autres, et tous face à l'intérêt national ?

A notre avis, la politique s'ordonne autour d'un certain archétype visant la survie de la société, son organisation et son évolution (7). Son objet n'est pas d'être astucieuse, hypocrite, destructrice et même meurtrière. Mais elle peut le devenir ; et elle le devient effectivement, malheureusement très souvent, selon les contingences historiques, les cadres sociaux et les structures mentales des individus qui s'y engagent (en quête du pouvoir et de la direction de la société).

Dans ce cas, son dessein général se trouve aliéné et détourné au profit des idéologies particulières et partisans. Au départ, cette perversion peut se nourrir de la manière dont les acteurs politiques engagent ou mettent en œuvre leurs interactions.

En effet, comment saisir les faits que nous observons, ces dernières années, sur la scène politique de chacun de pays de la CEPGL, à savoir : les exercices politiques démocratiques difficiles, les errements et les égarements, ainsi que les échecs ? Ils tiennent, pour une part, de la perversion politique, au cœur d'un apprentissage laborieux de la démocratie. C'est une hypothèse à nos yeux plausible, quand des acteurs politiques entrent en scène comme des compétiteurs d'un championnat sportif hautement primé ; quand ils amorcent et poursuivent leurs débats comme une querelle de filous ou un dialogue de sourds; quand ils éternisent et cristallisent leurs divergences et leurs oppositions et enfin quand ils mettent en actes celles-ci sous forme des troubles publics, d'affrontements de populations armées ou de guerres civiles. Mais en plus, tout cela se déroule dans un contexte d'intolérance vite généralisée, qui tend à raviver la haine, (interaction "pathologique" des pulsions) explosant comme une sorte d'hystérie collective, à banaliser la misère et la mort des milliers de personnes, bref à détruire la société dans sa chair et son âme (8).

La politique est une entreprise d'auto-direction ou d'auto-organisation collectives intégrant les valeurs de renoncement à soi et d'acceptation de l'autre, et prenant en compte les conditions nécessaires d'interdépendance, de complémentarité, de participation et d'unité au sein de l'espace national. *Quand elle dérobe son propre objet, et trahit son propre dessein, elle cesse d'être telle, pour devenir autre chose.*

5. LE RWANDA COMME EXEMPLE ET ANALYSEUR DES INTERACTIONS HUMAINES COLLECTIVES BLOQUEES.

Nous pouvons évoquer davantage le cas du Rwanda dans le cadre restreint de cet article. C'est un cas qui illustre, à sa manière, des interactions humaines collectives bloquées, et qui offre un terrain d'analyse particulièrement fécond pour la compréhension des situations et des mécanismes qui sont en action. Mais nous voulons situer les faits majeurs de l'histoire récente de ce pays, et nous interroger sur les logiques sous-jacentes, qui constituent leurs points d'articulation.

Depuis 1990, le Rwanda connaît une histoire extrêmement agitée, avec des rebondissements spectaculaires, mais souvent catastrophiques. Peut-être conviendrait-il, pour fixer les idées, de prendre quelques points de repère : en novembre 1990, confrontation entre armée gouvernementale et celle du Front Patriotique Rwandais (FPR) ; en août 1993, signature des accords d'Arusha après une série de laborieuses négociations ; en avril 1994, mai et juin 1994, massacres humains généralisés, en juin et juillet 1994, entrée du FPR à Kigali, et afflux massif de réfugiés rwandais dans les pays limitrophes (surtout en Tanzanie et Zaïre) ; et depuis lors, installation et fonctionnement à Kigali du gouvernement FPR qui ne manque pas d'être accusé.

Ces faits montre que la crise rwandaise est complexe. Elle semble présenter une triple dimension. Tout d'abord, elle est nationale. C'est une crise des relations rwando-rwandaises, mais qui se manifeste sous forme d'affrontement entre les deux principales composantes ethniques du pays : les Hutus et les Tutsi (9).

La deuxième dimension réside dans ses répercussions au niveau international, notamment dans l'espace de la CEPGL. A partir de son épïcêtre national, la crise rwandaise a vu certains des Rwandais se transférer massivement dans les pays voisins, par exemple au

Zaïre, plus précisément dans le Nord-Kivu à Goma et dans le Sud-Kivu à Bukavu. Il s'agit ici de l'afflux massif des réfugiés rwandais.

A ce propos, dans un document intitulé "Crisis in Eastern Zaïre : the Rwandan emergency", le HCR à Goma écrit : "The first wave of refugees fled to Tanzania in mid April. At this time around 1000 Tutsi refugees also sought asylum in Eastern Zaïre. This containable crisis changed dramatically in mid July Hundreds of thousands of refugees, fleeing the advance of the RPF, travelled by foot, cars and buses towards Goma... Goma, a town of 130.000 inhabitants, was overwhelmed. Roads were congested, foliage stripped, there was little water for drinking and washing, and essential support structures were unable to cope". Il convient d'ajouter que, si le milieu local d'accueil a été dépassé par la masse des réfugiés, ses cadres de vie habituelle en ont été sensiblement touchés.

Enfin, la troisième dimension de la crise rwandaise consiste dans la mobilisation internationale, mieux mondiale, qu'elle a entraînée pour deux principales raisons: la médiation et l'assistance humanitaire. Sous les auspices des instances intergouvernementales mondiales (ONU) ou africaines (OUA), la médiation internationale toujours en œuvre se préoccupe de conduire les frères rwandais à la "table de négociation", au "même langage" et à une "poigne de mains" sincère. Mais sans grand résultat, du moins jusqu'à présent, pour une raison quelque peu simple : son approche politico-juridique qui se contente de la "magie" formelle des "accords", ou des "conventions", ou des "déclarations", ou qui accentue la tendance à "pointer du doigt", à "chercher le bouc émissaire", apparemment sans se poser trop de questions quant aux fondements (historiques, sociaux, psychologiques) des attitudes de principaux acteurs. La simultanéité dans l'abord des dossiers-clés ou sensibles (reconstruction nationale, retour des réfugiés et leur intégration, le procès dit des "auteurs du génocide", etc) annonce un travail complexe, considérable (y compris en moyens nécessaires), et peut-être nocive aux résultats recherchés (y compris la paix).

La crise rwandaise a mobilisé et continue à mobiliser une assistance humanitaire remarquable. Sous les auspices du HCR, environ 60 ONG (provenant de plusieurs pays) et autres agences de l'ONU sont venues au secours des réfugiés rwandais dans la ville de Goma, quand, au début de leur séjour dans cette ville, ceux-ci ont eu à faire face à des souffrances inouïes (dont les graves épidémies de choléra et de dysenterie bacillaire). A la fin du mois de septembre 1994, 204,5 millions de dollars américains avaient été alloués aux opérations du HCR (10). Aujourd'hui, cependant, l'assistance humanitaire baisse, plusieurs organisations se retirent, vraisemblablement à cause des moyens illimités, tandis que les besoins à satisfaire auprès des réfugiés restent considérables. En outre, si les efforts du HCR sont incontestablement immenses, ses opérations humanitaires soulageantes, ils constituent à leur juste valeur des solutions provisoires, d'autant plus qu'ils s'appliquent à des populations qui portent vraisemblablement, dans leur cœur un sentiment plus cruel que nous pouvons appeler le complexe de réfugiés (le vécu de cette situation, son malaise...). Enfin, il faudrait clairement saisir que les opérations du HCR se poursuivent dans un milieu d'accueil de plus en plus hostile et méfiant pour plusieurs raisons en rapport avec les conditions de vie, de travail de sécurité et de paix dans la ville de Goma et dans la région. Avant et pendant sa mission à Goma en juin 1995, le premier ministre du Zaïre (11) a été littéralement assailli par des critiques et des doléances populaires à ce sujet, et a dû insister en réponse sur la nécessité de solutions favorables au retour rapide des réfugiés rwandais dans leur pays.

Au regard de tout cela, il faudrait réfléchir profondément (c'est aussi une tâche du HCR) aux finalités par rapport aux besoins des populations assistées (tels qu'ils peuvent

s'exprimer en termes de séjour et en termes de retour), mais aussi par rapport aux aspirations et attentes du milieu d'accueil.

La crise rwandaise, dans les trois dimensions que nous venons de relever, suppose et implique toujours les deux principales composantes ethniques du pays: les Hutu et les Tutsi. C'est une crise de communicabilité ou de réciprocité. Mais quelles sont les caractéristiques de cette crise ? Comment fonctionne-elle ? Il nous semble que de telles questions valent d'être posées dans le contexte du Rwanda, et commandent des réflexions salutaires, principalement de la part des rwandais eux-mêmes et des instances ou organisations s'impliquant en leur faveur (12).

6. DES INTERACTIONS CONFLICTUELLES AUX INTERACTIONS COORDONNEES : DEPASSER LA BIPOLARITE IDEOLOGIQUE HUTU - TUTSI

Ce qui s'est passé au Rwanda ces dernières années s'explique largement par les antécédents historiques et par la bipolarité Hutu - Tutsi sédimentée au fil du temps comme la matrice des relations humaines conflictuelles au sein de l'espace national. C'est là une hypothèse complexe qui appelle des analyses fouillées aux plans historique, sociologique et même psychologique; nous pouvons cependant faire quelques considérations.

1) Divers témoignages établissent la longue coexistence Hutu - Tutsi, mais dans des relations de type "dominant - dominé". A l'époque de la colonisation belge, ces relations profitaient essentiellement à la partie Tutsi et accessoirement à la partie Hutu. Mais dès le début de la période post-indépendance, elles ont subi un renversement. Qu'en est-il aujourd'hui ? Sans doute serait-il trop tôt de dire que la configuration politique actuelle constitue un nouveau renversement de positions, contraire au mode relationnel précédent (13).

2) En effet, la bipolarité Hutu - Tutsi est au cœur de l'histoire et de la lutte politique au Rwanda. Mais, à chaque tournant de l'histoire, elle fonde la configuration, et soumet le pays à des traumatismes importants. A chaque tournant, c'est toujours le même scénario : massacres; réfugiés; organisation en exil par ceux-ci des actions politiques (voire armées) pour le retour forcé au pays.

3) En outre, elle fonde les logiques sociétales des acteurs sociaux, qui sont les Hutu et les Tutsi. Ces acteurs investissent le champ socio-politique dans ses diversités concrètes, de leurs objectifs stratégiques propres, et ont des comportements typés d'action sur et dans ce champ. La combinaison toujours sur-déterminée et difficile de ces logiques engendrent des effets massifs qui déroutent ou mettent en échec les tentatives de régulation politique et de planification intégrée de la société.

4) Ainsi, la bipolarité raciale apparaît clairement comme la principale clé, le modèle central, pour analyser et expliquer l'histoire et la vie socio-politique du Rwanda.

5) A notre avis, moteur ou théorie explicative de la vie socio-politique du Rwanda, la bipolarité hutu - tutsi dans sa fonction idéologique est devenue un carcan, un plâtre d'immobilisation dans lequel de nombreux acteurs politiques ont trouvés une véritable quiétude, et qu'ils sont loin de soumettre à une critique conséquente et sans complaisance.

Pour conjurer la crise rwandaise, il faudrait faire violence à cette bipolarité idéologique, à la fatalité de son fonctionnement, et l'attaquer dans ses fondements humains d'ordre subjectif (ethno-partisan). C'est une démarche qui devrait commencer par les principaux acteurs eux-mêmes (les Rwandais) en se mettant à l'écoute de l'expérience subjective totale de leur propre pays. Par là, il s'agit d'abord de créer le climat favorable à toute action prometteuse, c'est-à-dire au dialogue et à la participation. Ce n'est qu'en instaurant des interactions ouvertes, un dialogue confiant, qu'on pourra espérer définir valablement les voies et moyens de surmonter la crise.

Mais il n'y a pas d'écoute de l'autre, il n'y a pas de stratégies possibles, sans la volonté engagée des hommes. Celle-ci constitue l'axe dynamique du possible, du faisable, bref du changement et du progrès. Il appartient aux hommes de choisir et de choisir ce qui leur profite: s'accepter et se s'engager ensemble au nom de leur intérêt commun.

Dans cette perspective, la médiation politico-juridique, qu'elle soit internationale ou non, est placée devant elle-même. Il est de même de l'assistance humanitaire habituelle en faveur des réfugiés rwandais. La médiation politico-juridique devrait se "purifier" de sa tentation traditionnelle et de sa fonction idéologique, avant de pouvoir rentrer en scène avec quelque chance de succès. Certes, il lui est facile de pointer le doigt et de désigner le bouc émissaire et de recourir à la thaumaturgie des "accords", des "déclarations". Mais la démarche demeure délicate dans la mesure où les parties en présence sont munies d'accusations circulaires. Dans un contexte encore à haut risques pour la paix la médiation politico-juridique devrait s'enraciner davantage dans le vécu des parties en présence et dans la manière dont il faut déterminer les relations entre celles-ci. De même, l'assistance humanitaire en faveur des réfugiés rwandais devrait se ré-interroger et ré-interpréter ses finalités en prenant en compte le revers de la médaille: sa propre vulnérabilité, le malaise vécu des réfugiés et le besoin éprouvé de leur retour, les attentes du milieu d'accueil, etc. Quoi qu'il en soit, la médiation politico-juridique autant que l'assistance humanitaire sont l'objet des perceptions de la part des parties en présence. C'est là que se trouve leur drame : leurs attitudes, à leurs propres yeux pacifistes et humanitaires, peuvent être perçues par ces parties comme des obstacles à la réconciliation et à la paix.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans cette communication, nous avons traité des interactions humaines en situation de conflit. C'est un sujet qui part de l'actualité que nous vivons dans notre environnement de vie : une actualité des conflits entre des hommes. D'un point de vue psychosociologique, les conflits entre les hommes et les moyens de les normaliser tiennent aux facteurs en jeu dans les interactions entre eux. Il s'agit des facteurs liés à leurs cadres historiques et sociaux, mais aussi à leurs énergies psychologiques.

En fait, c'est un sujet qui se caractérise par sa complexité. Nous avons évoqué le cas du Rwanda comme exemple et analyseur de cette complexité. Ce pays largement bi-ethnique connaît une crise socio-politique aiguë profondément alimentée par la bipolarité ethno-idéologique entre les Hutu et les Tutsi et par la fatalité de son fonctionnement. Le Rwanda a maintenant besoin de ceux qui l'aideront à se défaire de ce carcan idéologique pour reconstruire son avenir suivant une autre orientation.

Nous pensons que le sujet appelle davantage de réflexion et de discussion. Aussi voudrions-nous formuler quelques recommandations sous forme de problèmes à résoudre :

1) Il existe des individus ou des groupes en conflit que nous connaissons dans notre milieu de vie : faire allusion à eux, étudier leurs relations conflictuelles ainsi que les représentations (attitudes, opinions, préjugés, attentes...) des uns vis-à-vis des autres; et discuter de la manière dont ces représentations jouent ou peuvent jouer comme facilitateurs ou comme frein dans la normalisation de leurs relations.

2) Nous entendons parler des démarches ou nous avons des expériences concrètes en matière de réconciliation des individus ou des groupes en conflit : examiner la manière dont les approches en cette matière se mettent en œuvre; discuter leurs résultats; discuter si elle tiennent assez compte de l'expérience totale vécue par les parties en présence; et si leurs résultats sont suivis ou non par elles.

3) Les instances intergouvernementales (ONU, OUA, etc.) s'intéressent beaucoup au règlement de différends et conflits dans les Etats membres : examiner si en tant que partie qui propose l'arbitrage, elles interagissent de manière équilibrée avec les parties en conflit. C'est-à-dire en prenant en compte à sa juste valeur l'expérience totale vécue de chacune des parties; si elles ne sont pas elles-mêmes "piégées" par elles-mêmes; et discuter de la manière dont ce qu'elles affichent comme bonnes intentions et attitudes pacifiques peut, au plan international, être facteur de blocage, et ce, de façon tout à fait innocente de leur part.

4) Il en est de même des organisations d'assistances humanitaires : examiner leurs interventions en termes d'interactions avec les parties en conflit assistées; penser à leurs attitudes vis-à-vis de ces parties; penser aussi aux représentations de ces dernières vis-à-vis d'elles; et discuter alors de la manière dont leur contribution est appréciée.

5) Le Rwanda offre une configuration bi-ethnique, et l'exploite idéologiquement dans son histoire et dans son système social : examiner le fonctionnement de cette configuration; et discuter de la portée de sa fonction idéologique quant à l'avenir de ce pays.

6) Au début de ce texte se trouvent trois vers du poète américain W. WHITMAN : les discuter compte tenu des réflexions de ce texte.

Notes et références

1) CEPGL = Communauté Economique des Pays des Grands Lacs. C'est une organisation économique sous-régionale, créée en 1976 par le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, qui en sont les trois pays membres.

2) Depuis l'année passée, nous pensons, avec quelques collègues, à un projet de recherche portant sur les conséquences de la crise rwandaise dans la région du Nord-Kivu (au Zaïre), et plus particulièrement sur les interrelations entre les réfugiés rwandais, les O.N.G. opérant à leur secours et les populations zairoises à Goma.

3) Dans ce sens, il nous semble que l'effondrement des systèmes de domination, comme l'esclavagisme, le féodalisme, le colonialisme, le totalitarisme, la dictature, l'apartheid... est au fond l'œuvre des victimes elles-mêmes. C'est plus le fruit de l'entrée en acte (souvent sous forme de révolte) de leurs énergies et pulsions que de l'humanisme, que celui-ci soit philosophique, évangélique, politico-juridique (droit de l'homme) ou autre.

4) N. CANNAT, Le pouvoir des exclus, Paris, L'Harmattan, 1990.

5) Ces abréviations signifient :

- UPRONA = Union pour le Progrès National
- FRODEBU = Front Démocratique du Burundi
- MRND = Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement
- FPR = Front Patriotique Rwandais
- MPR = Mouvement Populaire de la Révolution
- UDPS = Union pour la Démocratie et le Progrès Social

6) Mais ceux qui se rangent d'après ce schéma ne sont pas seulement ceux qui s'engagent dans la politique active ou de comportement. Sans doute y a-t-il aussi d'autres qui prennent position par la pensée ou la conscience.

7) Il est essentiel de saisir le dessein fondamental de la politique. A ce propos, il nous semble que l'anthropologie présente les perspectives les plus édifiantes, contrairement à l'histoire et à la sociologie qui mettent l'accent sur les événements politiques, leur genèse et leur signification contextuelle.

8) On peut voir que cela arrive et perdure dans certains cas sans que les acteurs politiques en présence s'avisent de changer leurs attitudes ou de se faire des concessions de façon substantielle dans l'intérêt national. Ils tiennent de façon quelque peu absolue, chacun à son point de vue, en hypothéquant, consciemment ou non, la vie nationale et le sens même de leur combat politique. Selon une interprétation psychanalytique, la politique dans ce sens serait davantage le lieu des hommes en perpétuelle agitation qui sont aux prises avec leurs conflits individuels internes (entre les différentes instances psychiques), avant de les extérioriser et de les projeter dans leurs relations avec les autres. Ainsi leurs interactions seraient-elles toujours à l'avance "chargées" et forcément conflictuelles.

9) En réalité, dans ce petit pays, il y a trois ethnies. A côté de ces deux principales, il y a les populations pygmoïdes, appelées les Twa. A en croire certaines statistiques, le Rwanda comptait globalement, avant sa crise politique actuelle, 90 % de Hutu, 9 % de Tutsi et 1 % de Twa.

10) C'est une indication que nous tirons des documents que nous avons demandés et obtenus du HCR/GOMA, il y a plusieurs mois. Nous avons sollicité des documents à jour et suffisamment complets pour des raisons d'intérêt général (enseignement, recherche, information); nous espérons les obtenir.

11) Il s'agit précisément du Premier Ministre Mr KENGO WA DONDO

12) C'est aussi vrai dans le contexte du Burundi. Comme on le sait, ce pays comprend également deux principales ethnies, les Hutu et les Tutsi, vivant ensemble, mais dans l'incommunicabilité.

13) Il est intéressant de constater l'ambiguïté nocive du jeu de l'ancienne puissance colonisatrice, la Belgique, qui joue tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre partie, selon les rumeurs et les humeurs de ses intérêts.

IX. LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE COHABITATION PACIFIQUE ENTRE LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES AU RWANDA

Par Phélicien KAMASHABI.

Le sujet de l'exposé étant ambigu, la réponse aux multiples interrogations sera elle aussi ambiguë. En effet, à partir des débats du colloque, "La crise politico-ethnique en Afrique des Grands Lacs", ma position est celle d'un historien des faits économiques et sociaux : il s'agit d'éviter de politiser le débat, et surtout de dire que, toutes choses faites, le conflit rwandais n'est pas simplement et purement politico-ethnique, tel qu'il a été présenté jusqu'à présent, mais qu'il y a d'autres composantes qu'il faut aussi relever. *

En effet, s'agit-il de créer des conditions pour une meilleure cohabitation ? Ces conditions existentielles ont-elles déjà existé ou, tout simplement, peuvent-elles exister ? A ces interrogations, la réponse de l'historien est qu'il n'existe actuellement et virtuellement pas des conditions pour une meilleure cohabitation pacifique entre les différentes composantes du Rwanda. Il ne s'agit pas de faire un engagement politique, social et autre, mais plutôt d'enrichir un débat par une autre vision de l'historien. D'autant plus qu'à toutes ces interrogations, de multiples réponses ont été fournies par des historiens, des politiciens, des Eglises, des journalistes, etc. Dans les limites du temps et de l'espace, il s'agit tout simplement de déterminer ces différentes composantes et de dire quand, comment et pourquoi cette cohabitation cesse d'exister. Je partirai donc des données historiques et terminerai par les conditions actuelles.

1. Les données historiques, facteur d'unité

On ne peut pas nier les facteurs qui font l'unicité du Rwanda, notamment la langue et le territoire. En effet, tous les Banyarwanda parlent la même langue (kinyarwanda) et rêvent d'un même pays, sinon d'un même territoire (URWANDA). A part le partage d'une même langue, d'une même culture et d'une même religion, à partir desquels les Rwandais reconnaissent "l'autre" comme étranger, ils ne se reconnaissent plus. Car il y a d'autres identités beaucoup plus complexes, que les Rwandais reconnaissent eux-mêmes, mais qu'ils ne mettent pas à la portée des étrangers ou d'autres. La méconnaissance de ces facteurs fait que les Rwandais, tels qu'ils se présentent eux-mêmes, ou plutôt tels qu'on les présente, sont étrangers à leur histoire et à leur société (1).

1. 1. A part l'ethnie, le Rwandais s'identifie à partir de sa famille, de son lignage, de son clan et de sa région. Le processus de formation des lignages au Rwanda est tellement complexe de façon qu'on remarque des phénomènes d'identification qu'on ne retrouve pas ailleurs en Afrique : en effet, les ethnies se retrouvent au sein d'une douzaine de clans (Abean, Abazigha, etc.) et de multiples lignages. Le rapport entre ces lignages et ces clans n'est pas d'abord conflictuel, mais plutôt complémentaire, car certains lignages étaient beaucoup plus spécialisés que d'autres dans leurs métiers. Les clans qui ne sont pas résidentiels au Rwanda, se reconnaissent partout par leurs tabous et leur totem, tandis que les lignages, résidentiels s'identifient territorialement.

* L'auteur a présenté son exposé après avoir suivi les débats sur les interventions de la journée précédente.

Dans cette optique, les anthropologues et les sociologues n'arrivent pas à s'accorder sur le terme de race, d'ethnie de tribu ou de caste au Rwanda (2) et toute tentative en ce sens échoue.

1. 2. Le Rwandais se reconnaît aussi à partir de sa région d'origine : au départ, les régions du Rwanda se différencient par leur complémentarité dans la production agricole : terres d'altitude contre terre de basse altitude. Mais à travers l'histoire, on remarque la prédilection de certaines régions pour l'agriculture ou l'élevage. Ce sont ces régions qui vont donner plus tard les "chefferies" pendant la période de la colonisation Belge. Au Rwanda, les colonisateurs n'inventent pas la région, mais ils la légitiment en coupant ces rapports de complémentarité, car toutes ces régions ne produisaient pas les mêmes denrées.

1. 3. Les Rwandais se reconnaissent aussi à travers une même religion sans prêtres ni lieux de culte, avec les mêmes divinités Imana (Dieu ?), mais qui aura aussi ces rites ("guterekera"), et même ses idoles ou ses dissidences.

Avant la période coloniale, les conflits n'existent pas au Rwanda, ne se focalisant sur ces composantes que le clan, la région ou la religion. Mais on ne peut pas dire que le Rwanda n'avait pas de conflits du tout. Seulement, il s'agit de les placer dans leur contexte réel, et surtout de souligner que la conquête coloniale a accentué ces conflits, avant que la période post-coloniale ne les fasse dégénérer.

2. Les conflits au Rwanda pendant et après la colonisation

Il est totalement faux de dire qu'au Rwanda il y a eu "fabrication" des ethnies par le colonisateur. Il est beaucoup plus objectif de dire à cet égard que la colonisation a été un des facteurs qui ont contribué à cristalliser les conflits ethniques au Rwanda, pendant et après la colonisation.

2. 1. Les "Abanyarwanda" se reconnaissent par leur langue et leur culture comme il a été dit plus haut, mais s'identifient aussi comme "Abahutu", "Abatutsi" et "Abatwa". Entre ces composantes se juxtaposant aux multiples lignages et clans, le conflit a toujours été ouvert. Sans reprendre l'histoire du peuplement qui a été abordée par le professeur MUPENDANA, on peut admettre que les conflits entre les "Abahutu" et "Abatutsi" reposent sur la possession d'un territoire qu'ils vouent, les uns à l'agriculture, les autres à l'élevage, mais aussi sur l'exercice du pouvoir sur ce territoire.

2. 2. L'histoire écrite du Rwanda, dans une optique naïve et schématique, fait toujours état de ces luttes entre Hutu et Tutsi. Pourtant, une analyse précise montre qu'à travers les siècles, et sans remonter à l'antiquité, des rapports complémentaires ont existé entre les uns et les autres. D'une part, une vision partielle de l'histoire montre la conquête du pouvoir par un clan "Abanyiginya", l'instauration d'une monarchie de type européen et la domination d'une seule composante. Ce serait oublier les différentes étapes de cette conquête du pouvoir (luttes sanglantes, conquêtes, annexion ou collaboration).

2. 3. La conquête du territoire a toujours rencontré des résistances auprès des populations : surtout au Rwanda, où elle s'est accompagnée des spoliations. L'emprise du pouvoir *nyiginya* sur ce qu'il est convenu d'appeler le "territoire national" s'est faite au prix de tragédies, de compromissions, de trahisons et de luttes, et de plaies.

2. 4. Au Rwanda, la colonisation a favorisé la lutte et l'antagonisme entre les tenants du pouvoir et les dépossédés. Elle a contribué à asseoir même ce pouvoir dans des régions où il n'existait pas, comme celles du nord et du sud-ouest du pays. Elle a aussi accentué ce pouvoir en permettant à une seule catégorie de la population d'accéder aux postes politiques : en effet, seuls les descendants des familles Tutsi ont eu l'accès à l'éducation.

2. 5. C'est lorsqu'une partie de l'élite Hutu a accédé à cette éducation qu'elle a formulé des revendications, non seulement pour l'accès au pouvoir, mais aussi pour le bien-être des masses paysannes, qui sont finalement, les acteurs et les enjeux d'histoire au Rwanda.

Mais ces masses n'auraient pas pu agir sans la formation des élites et des contre-élites qui les contrôlent et les font agir.

2. 6. A partir d'une partie des élites rwandaises, la révolution de 1959, a mobilisé ces masses paysannes. Auparavant les conflits dans la lutte pour le pouvoir qui ont éclaté ne les concernaient pas, et se traduisaient en lutte de dynasties. L'instauration de la république a favorisé ces masses par leur formation, mais le débat réel ne les a concernées qu'à différentes époques de l'histoire, et surtout, tragiquement, en 1994 (3).

La définition des conditions pour une meilleure cohabitation entre les différentes composantes de la société rwandaise passe, à mon avis, par la connaissance de cette dernière, et surtout, de ces masses silencieuses et pourtant agissantes. Au lieu de parler d'une éducation des masses, il faudrait aller à leur écoute, à partir des conditions du présent au Rwanda.

3. Situation actuelle du conflit au Rwanda.

Elle se définit par le refus des masses paysannes d'admettre le pouvoir du Front Patriotique Rwandais (F.P.R.). Pourquoi et comment ?

3. 1. Le FPR a voulu montrer du doigt le mal Rwandais mais n'a pas réussi à instaurer l'unité nationale, parce que la majeure partie de ces masses sait la situation du Rwanda avant 1959. Sans une acceptation des acquis de cette révolution, il est impossible d'admettre qu'il y ait coexistence pacifique, surtout lorsque le pouvoir ethnique n'ose pas dire son nom.

3. 2. L'oubli des unités régionales a abouti au fait qu'au Rwanda la seule identification possible et actuelle est l'ethnicité. Alors qu'il ne s'agit pas tellement d'un simple constat ethnique en lui-même, mais qu'il s'agit de porter un jugement, une appréciation polémique.

3. 3. La mentalité Rwandaise est restée fortement monarchique et s'accroît par des phénomènes de clientélisme politique, avant, de l'histoire, car la conquête du pouvoir s'est faite aussi à partir de ce clientélisme. Et on peut aussi souligner que ce clientélisme n'a pas changé.

3. 4. C'est à partir de cette mentalité qu'il est inutile de parler de réconciliation nationale au Rwanda quand on sait qui a ouvert les hostilités, ou a détruit les acquis de la

révolution de 1959. Car les Rwandais-Abanyerwanda, - de l'intérieur et de l'extérieur - défendent toujours leurs positions : il y a des esprits animés de revanche.

3. 5. Il ne convient pas de rompre avec le passé en disant simplement que "Abatutsi" et "Abahutu" sont égaux, ni de dire que ces complexes de supériorité et d'infériorité existent. Mais plutôt de dire que l'ethnisme Hutu n'a été la plupart du temps qu'une réaction à l'ethnisme au Rwanda comme au Burundi, chaque fois que les conflits éclatent au Rwanda, les antagonismes s'exaspèrent et pourtant l'histoire du Rwanda est différente du Burundi.

3. 6. On assiste actuellement à un phénomène de "Burundisation" au Rwanda : une armée minoritaire qui domine une majorité. Dans un tel contexte, le débat démocratique me semble impossible. Les masses paysannes, dans une contre-réaction ne veulent pas subir la domination d'une minorité.

3. 7. Les événements récents au Rwanda prouvent l'exclusion de ces masses paysannes dans un débat politique national qui n'a jamais existé, tout aussi bien pendant la monarchie que pendant les républiques.

3. 8. Les Rwandais, quoi qu'ils disent, ont peur. Il s'agirait de guérir leurs angoisses par rapport aux puissances étrangères et dont certaines arment une partie de la population, etc.

CONCLUSION

Les éléments ou les facteurs pour établir une coexistence pacifique entre Abanyarwanda ne manquent pas et les Rwandais eux-mêmes le reconnaissent. Mais à mon avis, étant donné que ces moments de rupture reposent sur une longue histoire, et sur des conflits ouverts ou rentrés durant des siècles (4), et que beaucoup de sang a coulé de part et d'autre, je pense qu'il est vraiment très tôt pour établir cette coexistence.

Notes :

(1) Beaucoup de Rwandais et d'étrangers ont une vision partielle de l'histoire du Rwanda. Pour une vision globale, il faut chercher les renseignements dans D'HERTEFELT et DE LAMME, Histoire et culture au Rwanda. Et pour éviter une vision simpliste, tous les travaux d'histoire de l'U.N.R (entre 1965 et 1993).

(2) Voir les travaux de C.VIDAL, MAQUET, P. ERNY, etc...

(3) et (4) Lire RUKUNDO, Emmanuel, Elites et contre-élites et KAMASHABI, F., Masses paysannes rwandaises face à la colonisation et à la décolonisation, Ruhengeri, 1988. Pour les problèmes et l'histoire récente du Rwanda et de leur interprétation, les travaux d'E. NTEZIMANA, F. NAHIMANA, A. NYAGAHENE suffisent. Pour le conflit rwandais après 1990, voir les publications de P. ERNY, et de F. REYNTJENS.

X. LA FEMME RWANDAISE DANS LE PROCESSUS DE RÉCONCILIATION DES HUTU ET DES TUTSI

Par Mme HABIMANA NYIRASAFU

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de rappeler certains concepts de référence pour l'exposé, tels que : "conflit", "réconciliation", "pacification" ainsi que des préalables à cette réconciliation.

Par ailleurs, l'on utilisera fréquemment le terme de processus de paix au lieu de processus de réconciliation étant donné que les deux termes couvrent la même réalité dont le concept de paix est plus large et plus dynamique, compte tenu des objectifs du Colloque.

Lorsqu'on aborde le thème de la réconciliation ou de la paix, cela suppose qu'au point de départ, il y a une situation de conflit. Dans le cas qui nous préoccupe, il s'agit d'un conflit politico-ethnique.

Les causes du conflit sont multiples et complexes: sociales, économiques, religieuses, ethniques, culturelles, démographiques et politiques. Nous pouvons cependant affirmer que ces causes sont essentiellement politiques. Il s'agit bel et bien de la lutte pour le pouvoir, de la lutte pour l'hégémonie.

Quant à la durée du conflit, celui-ci est très ancien et remonte à l'existence du Rwanda comme Etat nation avec ses trois composantes ethniques, c'est-à-dire environ quatre siècles (à 400 ans). Ce conflit est cyclique : latent à certaines époques, ouvert à d'autres, par exemple dans la période du roi Rucuncu (fin 19e siècle), en 1959 et 1990 - 1994.

Les conséquences succinctes du conflit :

- Pertes innombrables en vies humaines, plus de 1.500.000, toutes ethnies confondues.
- Destruction du pays, notamment de l'infrastructure sociale et économique, et de l'écologie.
- Eclatement des familles, cellules de base de la société : des millions d'orphelins et de nombreux veufs et veuves.
- Infirmes et mutilés de guerre en grand nombre.
- Près de 4.000.000 d'exilés réfugiés dans les pays limitrophes, et un peu partout en Afrique.
- Pays déchiré, perte de paix et d'unité nationale.
- Les femmes et les enfants sont les plus grandes victimes des conflits (+ 80%)

Parties en conflit

Les parties visibles : le gouvernement FPR et le gouvernement en exil,

Les parties invisibles : les puissances étrangères,

La population rwandaise : en exil et au pays

Processus de résolution du conflit ou processus de paix

Le processus est en cours car chaque Rwandais et chaque Rwandaise aspirent à la paix et souhaitent la reconstruction du pays. Par divers moyens :

- des négociations (Ex. ARUSHA)
- une solution démocratique : référendum et élections.

Quand nous posons la question élémentaire : Quels sont ceux qui se réconcilient ?, qui cherchent la paix ? Nous ne pouvons que répondre : ce sont les parties en conflit, ce que le drame de 1994 nous montre clairement. En avril 1994, suite à l'assassinat des Présidents HABYARIMANA et NTARYAMIRA, le processus de paix, dont l'accord d'Arusha était un chaînon clé, était interrompu. Une guerre extrêmement meurtrière a repris, si bien que la coexistence entre Hutu et Tutsi est fortement compromise.

Un préalable incontournable pour la reprise et l'aboutissement du processus de paix et de réconciliation des Rwandais :

C'est le retour des réfugiés dans la dignité. Les conditions de retour et de cohabitation pacifique sont : le partage du pouvoir, la sécurité au pays (dans les villes et les campagnes), le respect des droits de l'homme ; justice, droit à la propriété, liberté d'expression...). Le retour des réfugiés reste la priorité des priorités dans ce processus de paix. Les parties intéressées et la communauté internationale doivent en chercher les voies et moyens le plus rapidement possible.

Pour résoudre correctement ce problème il faudrait, à notre avis, agir sur les parties en conflit en reconnaissant les causes et non pas seulement les conséquences, ce en vue de rapprocher les points de vues qui seraient favorables à la paix et à la réconciliation. On ne doit pas perdre de vue les questions de base et y trouver une réponse satisfaisante : nous dégageons celles que nous estimons les plus importantes :

- 1) Les causes et conséquences de l'exil de ces 4 millions de réfugiés.
- 2) Pourquoi ces réfugiés ne rentrent-ils pas ou ne veulent-ils pas rentrer.
- 3) Quelles actions concrètes doit-on mener et quels sont les moyens à mettre en œuvre pour permettre ce retour rapide ? (car plus on traîne, plus la paix est compromise).

Les acteurs de ce retour sont :

- le gouvernement FPR,
- la population rwandaise,
- les pays d'accueil des réfugiés,
- la communauté internationale.

Il convient à nous tous de nous poser chaque jour la question : "Qu'ai je fait aujourd'hui pour contribuer à la paix au Rwanda et pour le retour rapide des réfugiés dans la dignité ?

Action spécifique de la femme dans ce processus de paix et de réconciliation au Rwanda :

Chaque Rwandais a un rôle spécifique à jouer dans ce processus de réconciliation, et la femme en particulier. Compte tenu de sa personnalité et de sa nature propres ainsi que de son dynamisme caractéristique dans les actions de développement des pays, nous croyons la femme rwandaise un élément d'espérance fondamental, nous en suggérons quelques raisons :

- La femme est épouse et mère, elle donne la vie, elle éduque les enfants (et le peuple).
- Elle a des qualités de cœur et est capable d'abnégation (de sacrifice et de patience).
- Elle est capable d'imagination créatrice pour assurer la survie des siens.
- Elle est capable de tolérance et de solidarité humaine (Nyampinga).
- Son apparence de fragilité la rend plus portée vers la paix, elle est moins belliqueuse. Elle peut ainsi en appeler au charisme des gens (les plus vulnérables).
- La femme rwandaise peut véhiculer des messages de paix, en ce sens qu'elle communique bien volontiers. Elle s'avère bonne communicatrice (les méchantes langues disent "bonne commère"). Quand on veut qu'une nouvelle circule on dit: "dites-la aux femmes."
- La femme est aussi capable de prières et de lamentations profondes. Nous avons aussi nos "Rachel", (rappeler "les pleurs de Rachel" (Mt 2, 16-18). Nous signalons l'importance thérapeutique de la lamentation.

Dans le cadre du développement, la femme est très active dans ses activités quotidiennes, au niveaux de l'agriculture, de l'enseignement, du fonctionnarisme, du droit, et de l'artisanat...

Tout cela ne peut se faire sans parler de paix, et inversement. Le cœur humain est le centre du développement. La paix et le développement y prennent naissance. Aussi, dans toute action de développement on a besoin de paix. A ce niveau, l'éducation humaine (ou humaniste) est fondamentale pour la femme.

En tant que mère, la femme est avant tout préoccupée de l'éducation de ses enfants et de vivre paisiblement dans une famille heureuse. Elle peut donc se battre, lutter, se sacrifier pour assurer la paix à ses enfants, à sa famille. Elle sait la vie et est donc disposée à refuser toute forme de violence qui ôterait la vie et le bonheur à ses enfants et à sa famille. On ne donne pas ce qu'on n'a pas. La paix doit d'abord commencer dans nos ménages et là, la femme en tant que pivot de la vie familiale, a un rôle de premier plan pour véhiculer les messages de paix, et les faire rayonner dans sa famille, dans son entourage et partant, dans toute la communauté.

La femme est une composante importante de la société rwandaise en tant que majorité démographique (60 % d'après les derniers recensements des années 1978 et 1991). A ce titre, elle peut influencer les décisions politiques, notamment en cas de consultation populaire (élection, référendum), comme pour les élections faites au Rwanda.

Nous croyons valable ce qui précède pour toute femme rwandaise, peu importe son appartenance ethnique. Mais, dans l'histoire du Rwanda, il existe des exceptions : des femmes Hutu ou Tutsi qui n'ont pas œuvré pour la paix, mais ont attisé des conflits.

Toutefois, nous pouvons affirmer sans hésiter que la femme est un important facteur de paix, et de réconciliation entre les parties en conflits, à condition, bien entendu, que les divers acteurs l'écoutent, et prennent son rôle en considération.

Notons les exemples suivants d'actions menées par les femmes dans le contexte actuel du drame rwandais, en faveur de la paix et de la réconciliation :

- * Participation féminine dans les négociations d'Arusha.

- * Action diplomatique : femmes envoyées spéciales à l'ONU, à OUA, en EUROPE, en Amérique.

- *Domaine des médias : publication d'articles, interviews à la radio et à la presse écrite et cela au niveau national et international.

- *Activité de résistance pour la défense de la capitale, la ville de Kigali. Dans les camps de réfugiés au Zaïre et ailleurs: participation aux activités diverses de recherche de la paix; p. ex. : au camp de Mugonga, la femme est représentée dans la commission de réconciliation.

- *Création des associations féminines et des groupements productifs. Ces associations organisent des conférences sur "Justice et paix". P. ex. : Wikwibeba, Alliance des femmes pour la paix, AFERWA, RDR, DUTERIMBERE, LIFE.

- *Adhésion au RDR dans les organes de direction de l'association.

- * Participation aux structures de sécurité et de gestion des camps : femmes représentantes des quartiers (Mugonga) ; emplois divers : (au service) pour la survie des réfugiés (santé, social, enseignement). Rencontres, entretiens avec des délégations en visite dans les camps. Au Rwanda, pas d'information récente mais le MINIPAPROLE aurait exprimé l'idée de rencontre entre femmes réfugiées et femmes du FPR via le HCR, mais la démarche n'a pas fait l'objet d'une décision du gouvernement FPR.

Conclusion et Recommandations

La femme rwandaise a beaucoup de potentialités dans le processus de paix et de réconciliation. Les décideurs et la société entière devraient en tenir compte et lui assurer la formation et l'information appropriées. Cela lui permettra de développer davantage son esprit d'initiative et son sens des responsabilités, par exemple, (par l'éducation scolaire pour les jeunes et l'alphabétisation fonctionnelle pour les femmes adultes non scolarisées).

Favoriser les projets de développement en faveur de la femme et de l'enfant. Aussi encourager les associations féminines et les groupes de réflexion en vue de l'échange des idées, car "du choc des idées la lumière jaillit."

Aider à la publication des articles ou autres travaux des femmes au niveau de leurs associations ou en groupes de réflexion. Encourager, soutenir la recherche-action dans le cadre de l'effort global d'analyse et de recherche de la vérité afin de fournir des informations objectives et de combattre l'intoxication (par les médias et diverses publications).

Manifester la volonté d'écouter les réfugiés si on veut réellement résoudre leurs problèmes. D'où l'importance d'organiser des colloques, des conférences régionales sur les réfugiés, ceux-ci étant dûment représentés.

L'on doit aussi chercher les voies et moyens pour le retour rapide des réfugiés dans la dignité. Cela doit mener à la cohabitation indispensable au dialogue, mais tout en cherchant la cohabitation, il convient d'insister sur la recherche de la compréhension mutuelle.

XI. LES PROBLEMES DE LA FEMME RWANDAISE EXILEE : PERSPECTIVES D'AVENIR.

**Par MARIE HAKUZWEYESU
Réfugiée à KIBUMBA.**

Depuis octobre 1990, la femme rwandaise a subi les conséquences de la guerre, comme toute la population rwandaise. Elle a connu les affres de la faim, de la soif, du froid, de la violence. Elle a beaucoup vu : des enfants abandonnés à eux-mêmes, des femmes éventrées, des gens enterrés vivants. Tous ces maux ont meurtri le cœur de la femme rwandaise.

Dans la situation particulière d'exil, la vulnérabilité naturelle de la femme s'est encore accentuée. Les problèmes de survie qui se posent pour tout le monde deviennent des drames pour les couches les plus vulnérables de la société dont les femmes, les enfants et les personnes âgées. La situation familiale, sociale et économique est extrêmement affectée par les terribles conditions dans lesquelles tous les réfugiés survivent tant bien que mal.

Aussi nous proposons-nous d'analyser ces problèmes et de réfléchir sur les perspectives d'avenir.

A. Les problèmes sociaux de la femme Rwandaise exilée

Ces problèmes peuvent se classer en 10 grandes catégories :

1. La solitude et l'acquisition prématurée des responsabilités.
2. L'ignorance.
3. L'éducation et le manque d'encadrement.
4. La faim et la malnutrition.
5. L'habitat et l'habillement.
6. Le manque de matériel de ménage.
7. Les violations des droits.
8. Le manque de représentativité.
9. Le manque de soutien moral.
10. Les maladies.

1. Le problème de la solitude et de l'acquisition prématurée des responsabilités :

Le problème qui s'affiche devant toute personne qui s'intéresse à la société féminine rwandaise en exil est celui du grand nombre de femmes qui n'ont pas de conjoint, soit qu'il soit décédé, soit qu'ils soient séparés volontairement ou involontairement. Les familles mono-parentales tenues par les femmes égalent presque en nombre les familles normales.

Ces femmes ont des problèmes inouïs et des responsabilités écrasantes; il leur faut satisfaire les besoins indispensables de leurs enfants comme la nourriture, l'habillement et l'éducation. Pour ce qui est de l'éducation des enfants en particulier, point n'est besoin de

rappeler que la présence du père et de la mère est indispensable au bon développement socio-affectif et moral de l'enfant. Vous comprenez alors le genre de génération que nous aurons demain : généralement des enfants qui n'auront connu d'autre autorité que celle de la mère.

Les familles prématurément responsables ne sont pas que l'apanage des femmes non accompagnées; on rencontrera aussi des adolescents de 12 à 18 ans non-accompagnés qui prennent en charge leurs petits frères et sœurs.

Si c'est une jeune fille, elle est exposée aux dangers comme le mariage précoce et la prostitution pure et simple.

Il convient également de souligner que presque toutes les vieilles dames, alors qu'elles-mêmes ne peuvent s'assumer convenablement, prennent en charge les enfants non accompagnés de leurs familles, qu'elles ont ramassé par simple pitié. Cette situation est intolérable, à tel point que presque tous les candidats au rapatriement sont des femmes, le plus souvent vieilles et/ou veuves.

2. L'ignorance.

Plus de 60 % des femmes rwandaises sont analphabètes. Même s'il existe quelques fois des structures susceptibles de soulager les femmes en allégeant certains de leurs problèmes, comme le Centre de Planning Familial et le Programme de vaccinations, les femmes sont toujours les dernières à connaître leur existence et leur importance. L'ignorance est un handicap grave, dans la mesure où elle a des répercussions sur la femme elle-même et sur toute la communauté. On peut donner des exemples : le refus de faire vacciner les enfants, des naissances trop rapprochées dans les terribles conditions dans lesquelles nous vivons.

3. Les problèmes de l'éducation et du manque d'encadrement.

Ce problème est délicat pour toute la communauté des réfugiés et en particulier pour la femme. L'éducation des enfants est un souci permanent pour toute la société féminine rwandaise en exil. L'avenir de nos enfants en dépend.

Dans les camps, la femme est débordée. Personne n'ignore que l'enfant est éduqué par la famille et par la société dans laquelle il évolue. Or dans les "blindés" il y a un laisser-aller généralisé. La responsabilité des adultes envers les enfants n'existe plus. L'éducation morale et sociale n'a plus d'importance pour certains qui ne s'attachent qu'à leur survie.

Ici il y a lieu de remercier les parents qui ont pris l'initiative d'encadrer les enfants des niveaux primaire et secondaire, soutenus par certains ONG que nous remercions vivement. Ce geste a beaucoup soulagé les mamans.

Le manque d'encadrement de la jeunesse féminine nous mène directement aux problèmes suivants :

- la délinquance juvénile
- des mariages précoces entre mineurs, considérés comme une solution à leurs problèmes. La plupart de ces mariages ne tiennent pas; c'est alors la séparation qui s'en suit, souvent avec grossesse ou maladies vénériennes.

- le détournement des mineures par les adultes, parfois mariés.
- la prostitution professionnelle ou occasionnelle avec toutes les conséquences que cela suppose pour les concernées et pour la société.

Tout cela pèse sur le cœur de la femme réfugiée qui voit combien ces fléaux gagnent de plus en plus du terrain dans les camps des réfugiés rwandais.

4. La faim et la malnutrition.

La femme rwandaise exilée est exposée à la malnutrition, surtout que la ration reçue dans le cadre de l'aide alimentaire est bien inférieure aux besoins de l'organisme, aussi bien quantitativement que qualitativement. Même lorsque cette ration est dite complète, il faut toujours chercher comment l'améliorer.

La femme rwandaise qui était habituée à préparer et présenter un repas riche ne se résigne pas devant cette ration. Elle cherche par tous les moyens à combattre la malnutrition. Elle offre ses services dans les familles zairoises ou chez ses compatriotes réfugiés, en échange de l'argent ou de vivres; seulement la plupart de femmes non accompagnées rencontrent le problème de laisser les enfants seuls dans les "blindés" alors que quelques fois, elles sont obligées de passer nuit dehors.

5. Problème d'habitat et d'habillement.

L'habitat pose un problème sérieux à tous les réfugiés et en particulier à la femme. Dans un "sheeting" de 4m sur 5m il faut aménager un endroit pour le lit (souvent un même lit pour les parents et 1 à 10 enfants), quelques ustensiles de cuisine et d'autres objets ménagers. Quand il pleut, il faut faire la cuisine là-dedans et trouver une place pour le bois de chauffage, ça demande une agilité incroyable pour pouvoir circuler dans cet amas d'hommes, de bois et d'outils.

L'exiguïté du "blindé" fait que l'intimité des parents est exposée à la curiosité des enfants. Plus de secrets pour le couple; ce qui entraîne le manque d'épanouissement des parents.

Certains maris ne supportent pas longtemps cette frustration et prennent des attitudes irresponsables et égoïstes; ils peuvent se livrer à l'alcool ou s'adonner au concubinage ou à la polygamie avec une jeune fille ou une femme avec peu ou pas d'enfants.

Cette situation entraîne des querelles entre les conjoints qui, dans la plupart de cas, aboutissent à l'abandon de la famille avec toutes les conséquences possibles que cette situation suppose.

Le problème d'habillement se fait également beaucoup sentir. Les ONG qui nous viennent en aide se préoccupent de la santé et de l'alimentation oubliant l'aide en habits. La femme rwandaise exilée est fort limitée par ses moyens, elle ne tend la main qu'aux bienfaiteurs;

Dans la coutume rwandaise, c'est un grand scandale de voir une femme ou une jeune fille entièrement ou à moitié nue. Est-ce que vous pouvez vous imaginer qu'il y a des mamans réfugiées rwandaises qui ne peuvent plus sortir de leurs "maisonnettes de fortune" à

cause de la nudité, alors que leur vocation ne leur permet aucune minute de repos ? imaginez celle-là qui vient d'accoucher alors qu'elle est obligée de partager le "blindé" avec les autres, portant de vieux habits jusqu'à friser les dernières limites de sa pudeur. Quant aux habits pour l'enfant, n'en parlons même pas. L'habillement de la femme réfugiée n'est-il pas un casse-tête ?!

6. Manque de matériel de ménage.

Tout manque dans le "blindé" surtout pour les femmes.

Pour préparer à manger, certaines attendent que les voisins d'à côté finissent leur repas pour pouvoir emprunter l'ustensile nécessaire, car il faut parfois manger dans la même casserole par manque d'assiettes, et c'est parfois dans la même casserole qu'on fait la lessive.

7. Les violations de droits.

Parmi les réfugiés, il y a d'anciens prisonniers et délinquants de toutes sortes qui commettent des délits surtout envers les personnes vulnérables, sans défense, et sans protection : les femmes non accompagnées, les vieilles et les adolescentes vivant seules. Elles sont sujettes au vol, à l'appropriation illégale de biens, au viol, etc.

Beaucoup de cas de viol sont enregistrés quand les femmes vont chercher du bois de chauffage dans le parc, car le bois reçu lors des distributions ne lui suffit pas. Ces viols sont commis par les gardes-forêts, et les réfugiés eux-mêmes. Mais hélas ! Pas d'institution capable de protéger et de défendre la femme dans cette situation.

8. Manque de représentativité.

Les organes représentant les réfugiés sont souvent composés d'hommes. Soit que ceux-ci ne veulent pas intégrer les femmes en les écartant systématiquement pour des raisons dont on chercherait les causes dans la culture rwandaise qui veut que les femmes ne prennent pas de décisions, soit que les femmes marquent très peu d'intérêts pour les affaires qui les concernent pourtant.

Même pour les élections, à compétences égales, ce sont surtout les hommes qui sont élus, car les électeurs sont à 80 % des hommes.

Ce manque d'intérêt et de représentativité désavantage les femmes, dans la mesure où, lors des prises de décisions, l'avis des femmes est mal connu ou ignoré alors qu'elle représente plus de 60 % de population des réfugiés.

9. Manque de soutien moral.

La situation d'exil que nous vivons a engendré de façon paradoxale des habitudes d'individualisme au lieu du sentiment de solidarité. Au lieu de vouloir se tourner vers ses compatriotes réfugiées, la femme rwandaise en exil et en détresse recourt aux agences humanitaires qui, non plus, ne s'occupent pas des relations humaines. Ainsi il a fallu beaucoup de temps pour faire comprendre à ces agences que les Rwandais réfugiés ont autant besoin de soutien moral pour surmonter les traumatismes que les Rwandais de l'intérieur.

Il convient aussi de déplorer le manque d'intérêt manifesté par certaines ONG envers les initiatives de femmes, initiatives visant l'amélioration du bien-être des réfugiés et contribuant à la réalisation des objectifs de ces mêmes ONG.

10. Les maladies.

La situation a été dramatique au début de notre exil. La mort semait la désolation partout; petit à petit la situation a été maîtrisée grâce à l'action louable des bienfaiteurs.

De par leur émotivité et leur nature, les femmes ont été fort marquées par cette période. Beaucoup ont perdu leurs enfants; d'autres ont perdu leurs maris. Elles sont devenues une charge pour la société rwandaise qui ne peut pas rester indifférente à leur sort et qui continue à les aider comme elle peut.

Pour beaucoup, la mise en pratique des instructions actuelles sur la santé des enfants est un travail. Or, les femmes assument des tâches trop nombreuses et trop lourdes : protéger la vie, la santé et la croissance est à la fois la plus difficile et la plus vitale.

Dans les camps, cette tâche est encore plus compliquée par les conditions dans lesquelles nous vivons; par conséquent, beaucoup de maladies prolifèrent. Exemple : La toux, le rhume, dues au manque d'habit, d'air pur. La gale et la diarrhée, dues au manque d'hygiène.

B. Perspectives d'avenir.

La situation que nous vivons a dépassé depuis longtemps le seuil de ce qui est tolérable. Et pourtant nous persévérons. Ce qui montre que la femme rwandaise est douée d'une grande patience, d'un sens inné de responsabilité et d'une débrouillardise exemplaire. Malgré sa timidité et sa réserve naturelle, elle ne s'est pas résignée. A ces problèmes, elle cherche des solutions à court et à long terme.

Nous sommes conscientes que nous ne sommes pas les seules à chercher des solutions, mais du rôle primordial que nous devons jouer dans la crise rwandaise, étant donné notre nombre largement majoritaire et notre rôle traditionnel de messagère de la paix. En attendant le retour au pays, nous devons envisager des solutions pour notre survie.

B. 1. Comment améliorer notre situation en exil ?

Avant tout, enterrer une fois pour toute la mauvaise habitude de croire qu'il y a des gens qui feront ceci ou cela pour nous; toutefois, nous savons que nous ne pouvons pas nous suffire. Ce qui nous demande de faire :

a) recours aux ONG humanitaires et leur demander :

- de mettre en place les institutions de protection de la femme et d'autres personnes vulnérables; ici il faut qu'il y ait quelques femmes rwandaises exilées qui se dépentent bénévolement au service de celles qui sont vulnérables ou prendre en charge certains cas;

- d'augmenter la ration alimentaire et le bois de chauffage;
- de résoudre les problèmes relatifs à l'encadrement des enfants, et motiver les encadreurs;
- de faire un effort pour donner un sheeting supplémentaire aux familles qui ont des adolescents pour permettre l'épanouissement du couple;
- d'insister sur l'assistance en habillement.

b) Le rôle de la femme rwandaise exilée dans la résolution de ces problèmes d'exil

- Instaurer un système de conciliation (GACACA) au niveau des quartiers et sous-quartiers, comprenant des femmes et hommes sages pour aider à résoudre les différends familiaux.

- Création des associations féminines à activités génératrices de revenus pour aider la femme à compléter sa ration et éviter l'inoccupation.

- Organiser des conférences publiques pour sensibiliser les femmes et la jeunesse à l'importance de la solidarité.

- Sensibiliser les femmes à leurs problèmes de représentativité et de prise de décision les concernant.

- Les encourager à l'entraide mutuelle.

- Sensibiliser à l'hygiène pour éviter les maladies.

- Donner des causeries morales pour faire changer certaines conduites et pour éviter la prolifération des maladies sexuellement transmissibles.

B.2. Comment préparer le retour au pays.

La seule et meilleure solution à tous nos problèmes, c'est le retour pacifique dans notre pays, dans nos biens et la participation à la gestion de notre patrie.

Les femmes restent convaincues que le seul moyen d'arriver à cette solution, c'est le dialogue. Elles souhaitent retourner pacifiquement au pays parce que, s'il y a encore la guerre, les femmes seront de nouveau les premières à en pâtir.

La femme doit prendre conscience de sa situation et de ses malheurs.

Elle doit être consciente de son rôle et de sa contribution au rétablissement de la paix.

- Elle doit créer des associations et des groupes de réflexion pour lancer un appel aux gens de bonne foi pouvant influencer le FPR pour qu'il accepte le dialogue.

- Il faut organiser des rencontres inter-camps pour échanger des expériences et préparer le retour au pays;

- Il faut organiser des rencontres entre les femmes rwandaises de l'intérieur et de l'extérieur pour que ces deux groupes soient convaincus et sensibilisés à la paix, au pardon, à la tolérance, à la cohabitation et à l'esprit de partage.

Tels sont les problèmes sociaux de la femme rwandaise exilée dans les camps de réfugiés. Elle garde son courage et s'apprête, malgré les situations rencontrées et les exigences de la vie du "blindé", à jouer son rôle de "source de paix", avec un ferme espoir de retourner au pays dans un avenir très proche.

XII. LES PREJUDICES DE L'INSTABILITE POLITIQUE SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

Par BALOLAGE BISIMWA DÉsirÉ

Actuellement, avec un peu d'attention, l'on remarque que le monde est sujet des tractations politiques. Ces tractations sont l'une des causes du sous-développement en Afrique et particulièrement dans la Région des Grands Lacs. "Un esprit sain dans un corps sain", dit-on. De cet adage, nous pouvons nous inspirer et dire : "Il n'y a pas d'économie saine sans politique saine". L'économie se définissant comme l'ensemble des phénomènes de production, de distribution et de consommation des richesses d'un pays, et le politique comme ce qui est relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir dans un pays donné.

Dans notre exposé nous montrerons qu'il faut une bonne organisation politique (cohésion nationale, intégrité territoriale, paix et sécurité). Pour que des pays comme le Zaïre, le Rwanda et le Burundi aient une bonne santé économique, ils doivent produire localement, et pour ce faire, il faut investir, c'est la préoccupation principale.

L'investissement est une opération par laquelle une entreprise acquiert les biens de production. Ces derniers sont appelés aussi des moyens de production, c'est-à-dire des biens sur la base desquels on peut produire. Cette définition sous-entend qu'il y a engagement des capitaux (patrimoine, argent...) pour certaines réalisations. Cet engagement fait que la consommation immédiate, entendu comme disparition rapide, par destruction ou par transformation des biens ou services utilisés, à investir, est sacrifiée au profit de l'épargne (consommation retardée.)

Pour qu'un opérateur économique puisse investir dans un territoire donné, celui-ci doit être certain : qu'il pourra récupérer son argent ou son capital investi au moment déterminé d'avance, qu'il tirera bénéfice en contre-partie du sacrifice consenti : l'intérêt financier et/ou l'intérêt communautaire, etc.

Une étude doit être faite avant d'engager ses fonds dans un projet d'investissement pour savoir quand, comment et où récupérer ce qu'on investira. Pour que ces espoirs soient réalisés, il faudrait un minimum de certitude de la part de l'investisseur rationnel, parce qu'un investisseur averti ne prend pas de risque uniquement pour le plaisir de la chose, puisque son argent est en jeu. Au fait, investir c'est courir un risque. Ce mot "risque" est parmi les mots qui font l'objet de la méditation d'un investisseur. Ce dernier n'étant pas en mesure de l'annuler parce qu'il n'en a pas le pouvoir; tout ce qu'il peut faire c'est chercher à le minimiser.

Comme l'investissement privé n'est aucunement une œuvre philanthropique, plus le risque couru est grand plus l'investisseur fera payer son courage, c'est-à-dire le taux de bénéfice sera fixé en fonction de l'importance du risque.

Parmi les éléments qui amoindrissent le risque, et qui rendent par conséquent plus facile la récupération de l'argent investi, figurent la paix et la sécurité du territoire. L'absence de paix, de sécurité dans la région des Grands Lacs fait qu'investir actuellement dans cette région devient une illusion.

Cependant, il y a des opérateurs économiques qui acceptent d'investir dans des situations pareilles, mais en contre-partie, ils font payer leur courage à grand prix. Un panier d'alternatives s'offrent ici :

1) On peut être vraiment prudent et s'abstenir de courir de risque, (dans ce cas on ne se permet pas d'investir); on peut se décider à désinvestir, lentement ou brutalement. Cela est arrivé au Zaïre pour beaucoup de sociétés, notamment : Fabrication Nationale de Meubles et Articles Ménagers (FNMA), Bouteillerie de Kinshasa (BOUKIN), Entreprise Italienne de Construction (TENCO), Compagnie Africaine de Boisson (CAB), Fonderie Africaine, etc.

Ce désinvestissement pouvait être volontaire ou obligatoire : volontaire quand l'initiative vient des propriétaires de l'entreprise; et obligatoire quand ces propriétaires sont victimes d'une destruction méchante de leur patrimoine en partie ou en totalité (pillage, guerre, etc...).

Selon les informations reçues, le Rwanda n'a pas été épargné : beaucoup de sociétés qui existaient avant les tensions politiques qui ont débouché sur la guerre, n'y sont plus, ou ont sensiblement réduit leurs activités. C'est le cas de la SOBOLIRWA, la NAMDAR, la RWANDEXICO, la SUCRERIE, KABUYE, etc.

2) On peut éprouver de l'aversion vis-à-vis du risque (sans pour autant atteindre le degré de prudence du premier cas); on peut ne pas chercher toujours à minimiser le risque de son placement mais plutôt être rémunéré pour les risques qu'on court (investissement à haut risque). Dans cette situation, le bien produit coûtera plus cher que d'habitude.

Après les pillages de septembre 1992 au Zaïre, une chemise d'homme qui valait 3 US\$ en monnaie locale, coûtait 10 US\$ dans le magasin kinois. Les entrepreneurs qui sont restés faisaient payer très cher leur courage.

Au Shaba, une pomme qui coûtait 500 Z avant l'épuration ethnique de 1993 coûte actuellement 1.800 NZ, c'est-à-dire 5.400.000.000 Z (1.800 x 3.000.000 NZ).

Au Rwanda (Gisenyi) un casier de bière Primus coûtait 95.000 FRW.

Comme on peut le remarquer, des situations pareilles sont sources de tensions sociales, parce que la population voit son pouvoir d'achat diminuer sensiblement. Pour des raisons politiques les tenants du pouvoir ou les gouvernants peuvent intervenir en pareils cas : par des subventions ou par des investissements propres à eux, pour assouplir cette misère du peuple. Mais dans une instabilité politique comme celle que nous connaissons dans la région des Grands Lacs, quand les infrastructures de production ont été détruites, quand tout l'argent de l'État a été pris par des prédécesseurs, on ne peut se réorganiser facilement ni prendre beaucoup d'initiatives parce que l'éventualité d'une offensive ou d'un remaniement est en vue. L'exemple du Zaïre est notoire : chaque gouvernement qui arrive fait voter son budget. Et s'il y a deux gouvernements dans une même année, il y aura deux budgets au cours de cette année. Aucun des gouvernements ne contribue sensiblement au développement du Zaïre.

Cependant, il peut arriver que les gouvernants interviennent, mais pour une courte durée, juste pour acheter la confiance des dirigés, de la population, parce qu'il y a une crise de confiance enrichie par un cumul de déceptions. Tous les courageux investissent dans un horizon économique d'un an seulement.

3) La troisième possibilité, c'est que l'on devient moins sincère : on fait du "patriotisme masqué"; on investit à l'étranger où on se sent en sécurité pour venir vendre son produit très cher dans son propre pays en utilisant une dénomination étrangère. C'est le cas du thé, du café de première qualité dont nous raffolons et que nous achetons très cher parce que bien traité et provenant de l'étranger alors que ce thé, ce café vient du Zaïre et est produit par les Zaïrois, mais à l'étranger.

Actuellement certains Rwandais concentrent leurs activités en Tanzanie ou au Kenya. Les produits qui en découlent sont vendus aux Rwandais qui résident au Rwanda. C'est le même cas au Burundi. Dans des situations pareilles, c'est le pays dont les fils investissent à l'étranger qui perd, parce qu'il est condamné à importer certains biens qu'il pourrait produire localement, d'où sortie des devises et accroissement des importations au détriment des exportations. Ce phénomène affaiblit la monnaie locale, car tous les opérateurs cherchent les devises pour les affaires. On ne veut plus de monnaie locale pour les transactions; même à l'intérieur du pays, la dollarisation bat son plein.

Au Zaïre, le taux moyen de change parallèle au mois de décembre 1994 était de 3.000 NZ pour 1 US\$. En fin du mois de juin 1995, ce taux était passé de 3.000 NZ à 6.500 NZ. (Source : Bulletin de la Banque des données Faculté de Gestion et Administration / ULPGL).

Au Rwanda, en fin mai 1995, le taux de change était de 290 FRW pour 1 US\$; en fin juin 1995, il était de 330 FRW pour 1 US\$ et en fin juillet 95, il est passé à 350 FRW pour 1 US\$.

De ce qui précède, il appert que les pays de la Région des Grands Lacs ont intérêt à chercher une solution qui leur permettra de ré instaurer la paix, la cohabitation nationale afin de recouvrer la santé économique d'avant les conflits.

XIII. DE LA RÉCONCILIATION À LA RECONSTRUCTION DE LA RÉGION DES GRANDS LACS

Par BISIMWA MWONGANE

I. INTRODUCTION

La région des Grands Lacs fait aujourd'hui face à des menaces très graves. Cette question n'est plus à démontrer. Les exposés de mes prédécesseurs ont en long et en large épinglé l'histoire de la crise qui ronge notre région des Grands Lacs. Nous n'allons plus nous y attarder. Néanmoins, nous voulons réaffirmer que la région traverse une période sombre au cours de laquelle elle est en proie à une destruction progressive sur tous les plans. La région des Grands Lacs a perdu son caractère spécifique, sa joie dynamique, cet amour pour tous les hommes qui conduit à l'action et au développement social. Elle est aujourd'hui entravée par un monde hostile, rempli d'égoïsme, d'envie, de tensions et de rivalités nuisibles à la vie, tant humaine, animale que végétale.

Face à cette situation, la nécessité d'une nouvelle action dynamique, qui répondrait d'une manière satisfaisante aux nouveaux défis lancés à cette région des Grands Lacs, demeure actuellement une préoccupation indiscutable, et un appel à la réflexion qui ne peut rester sans réponse. Notre présence, à mon avis, est une réponse à cette préoccupation.

Nous nous sommes toujours posé les questions suivantes : Pourquoi les tensions, les guerres, les massacres dans la région des Grands Lacs ? D'où viennent les attaques qui menacent la région ? Y répondre serait une répétition inutile quoi qu'on dise que "la répétition est la mère de la science". Cependant, une question demeure jusqu'ici sans réponse. Où trouverons-nous encore l'espoir quand le présent devient dramatique et que l'avenir de la région s'annonce obscur ?

C'est en tentant de répondre à cette question cruciale que nous avons choisi comme objet de notre communication, le sujet : "De la réconciliation à la reconstruction de la Région des Grands Lacs". Car, là où la haine, l'envie, l'orgueil et le règlement de comptes ont élu domicile, l'instrument fondamental de réparation et de reconstruction demeure la "réconciliation". Et Martin Luther King l'affirme en disant que la réconciliation constitue pour lui la seule solution au problème racial (1).

DÉMARCHE

Nous devons d'abord signaler que deux exigences majeures président à l'effort que nous voulons nous imposer :

1. D'une part, notre réflexion s'inscrit dans un cadre scientifique et universitaire; ce qui fait que l'ensemble de notre démarche cherchera à garder pour règle la rigueur que ce cadre impose.

2. D'autre part, notre objectif de départ, auquel nous comptons nous tenir, s'inscrit dans un projet de prise de conscience des peuples des Grands Lacs au rôle de la vie culturelle, de la personnalité, de la dignité et de l'espoir, etc. Nous réfléchissons en chrétiens zairois, rwandais et burundais en tenant compte du fait que l'Église dans ce contexte jouerait

un rôle de premier plan dans le processus de la réconciliation. Nous voulons donc réaffirmer ici que nous nous proposons de réfléchir dans le souci de communiquer pour conscientiser, puisque nous restons convaincus que le problème que nous abordons, si réel qu'il soit, n'est pas toujours perçu dans toute son acuité. Les points suivants retiendront notre attention tout au long de notre exposé :

- 1) Définition des termes autour desquels notre débat est centré.
- 2) Les principes de base sur lesquels cette réconciliation devra s'appuyer.
- 3) La mission de l'Église aujourd'hui.

II. LES TERMES EN QUESTION

1. La réconciliation dans l'Ancien et le Nouveau Testament

Les livres de l'Ancien Testament utilisent peu le mot "réconciliation" pour désigner le rétablissement d'une situation d'amitié entre Dieu et les hommes, situation rompue par le péché. Ce terme qui sera beaucoup plus développé dans le Nouveau Testament était seulement en usage d'une manière indirecte dans l'Ancien Testament. La thématique de l'alliance-mariage et de l'infidélité idolâtrique avec pardon-réconciliation de l'épouse infidèle, est caractéristique du courant deutéronomiste.

Dans le Nouveau Testament le terme réconciliation est essentiellement utilisé par saint Paul dont les écrits sont reconnus comme étant les plus anciens du canon néotestamentaire (2). Nous le rencontrons dans quatre textes fondamentaux de saint Paul : Rom 5, 2 Cor.5, 18-21; Col.1,19-22; Eph.2, 11-22.

Dans l'Épître aux Romains, le Christ réconcilie avec Dieu ceux qui étaient proches, les juifs, comme ceux qui étaient loin, les païens. La réconciliation est la troisième grande chose que la mort sacrificatoire de Jésus-Christ au calvaire a accompli.

Le triumvirat rédemption, propitiation et réconciliation est totalement l'œuvre de Dieu, accomplie par la mort de Jésus-Christ. La rédemption a trait au péché, la propitiation ou la satisfaction se rapporte à Dieu et la réconciliation est pour les hommes.

De ce qui précède nous déduisons que la réconciliation c'est l'enlèvement de l'inimitié entre les hommes et Dieu (cf. : "ennemis" dans Rom.5,10). Elle est le fondement du rétablissement de la communion entre les hommes et Dieu. Par voie de conséquence, les hommes (ennemis impies) réconciliés avec Dieu, devront désormais jouir de la paix avec lui.

Pour les Épîtres aux Colossiens et aux Ephésiens, la réconciliation s'opère entre deux peuples que tout séparait : il n'y a plus ni juif, ni grec; il n'y a plus cette barrière de mépris réciproque entre eux, barrière qui soulignait l'interdiction de fait aux non-juifs de pénétrer dans le Temple Ainsi donc, de ce qui était divisé, le Christ a fait une unité, le mystère se dévoile en s'accomplissant, la Bonne Nouvelle est proclamée et réalisée. "Les païens sont au même héritage, ils sont membres du même corps, associés à la même promesse, en Jésus-Christ, par le moyen de l'Évangile" (Eph.3,6) (3).

Pour clore ce point, nous dirons que c'est Dieu lui-même qui, d'après le Nouveau Testament, a pris l'initiative de la réconciliation. C'est là la substance même de l'Évangile, le

contenu essentiel de la "Bonne Nouvelle". De même, le grand moyen de réconciliation c'est le Christ lui-même et son œuvre, et plus spécialement encore sa mort sur la croix. Pour que la réconciliation puisse s'opérer, il importe évidemment que disparaisse la cause de l'inimitié ressentie : le péché. Il faut donc que l'homme se repente, désavoue son passé de péché et meure en lui-même, à son moi égoïste et pécheur, pour ne plus s'attacher désormais qu'à la sainte volonté de Dieu. Il faut qu'il soit pardonné.

2. Le pardon comme événement central de la réconciliation

Le pardon, sans lequel aucune réconciliation ne peut s'opérer, est au sens biblique du mot, l'acte livré et miséricordieux par lequel Dieu donne à l'homme, malgré le péché, accès à sa grâce (4). C'est la rémission des péchés, qui a comme conséquence le renouvellement de la vie, la régénération qui fait du pécheur pardonné une nouvelle créature. ANCIEN Jean la comprend comme acte des forts brisant le cercle de la violence, qui risque l'impossible : le changement du cœur de l'adversaire. Il poursuit sa réflexion en disant qu'elle est aussi un acte de liberté, car on parvient à ne plus être esclave de la haine et on devient créateur d'un autre type de relation (5).

Nous disons avec Marc BARWICK que le pardon est un relâchement continu des mauvais sentiments qu'on peut avoir pour quelqu'un d'autre. C'est vivre librement, sans rancune, sans amertume (6) alors que beaucoup de membres de nos communautés sociétales sont rongés d'amertume. Ils ont besoin d'apprendre à pardonner. Ceci ne signifie pas ignorer ce qui a été fait ou coller une étiquette fautive sur un acte mauvais. Cela signifie plutôt que cet acte mauvais cesse d'être un obstacle aux relations.

Pardoner signifie se réconcilier, se retrouver. Sans cela, personne ne peut aimer ses ennemis. Le degré de notre aptitude au pardon détermine le degré de notre aptitude à l'amour pour nos ennemis.

Le rapport entre ce que nous disons ici et les relations inter-ethniques dans la région des Grands Lacs doit apparaître immédiatement. Il n'y aura pas de solution durable aux problèmes de divisions, de guerres, tant que les gens ne seront pas capables d'aimer leurs ennemis. Les ténèbres de l'injustice raciale, ethnique, géopolitique, etc., ne seront dissipées que par la lumière d'un pardon dans l'amour qui conduit à une véritable réconciliation.

III. PRINCIPES DE BASE

Dans la partie qui précède, nous avons essayé de définir le terme de "réconciliation". En analysant les saintes Ecritures, nous avons remarqué qu'au sens chrétien du mot, la "réconciliation" est l'histoire où Dieu conduit, confirmer défend son alliance avec l'homme pour la mener à son terme en écartant tout ce qui la menace et lui fait obstacle.

Ceci étant, les principes de base sur lesquels la réconciliation du peuple en conflit doit s'appuyer ne peuvent être que bibliques. Et nous avons suffisamment parcouru plusieurs passages bibliques qui témoignent de la réconciliation ascendante et descendante entre Dieu et l'homme.

Si nous pouvons chercher aujourd'hui une nouvelle conception claire, évangélique et théologique de la réconciliation, nous ne pouvons commencer que par le centre de foi,

c'est-à-dire par le message de la Justification. Dans la justification et par conséquent dans la réconciliation, nous trouvons une triple dimension : la relation de l'homme avec lui-même, avec Dieu et avec son prochain.

Ainsi, pour orienter cette réconciliation, il faut commencer par vivre la spiritualité chrétienne comprenant la foi, exercice qui favorise unilatéralement une piété orientée par des valeurs, des actes ou des émotions. Et la justification forme le centre de la spiritualité chrétienne.

La réconciliation entre Dieu et les peuples de la région des Grands Lacs et entre ces peuples eux-mêmes, ne peut avoir lieu que lorsque ce dernier se sera persuadé à forger certaines qualités pour régler les problèmes qui le rongent actuellement. D'abord, ces qualités doivent se développer dans les responsables eux-mêmes, et ensuite dans les membres de nos sociétés, pour éviter que des conflits ne se produisent, ou pour qu'ils se produisent moins souvent. Les dirigeants (gouvernants) doivent avoir comme tâche de montrer un exemple d'amour et de réconciliation. L'apôtre Pierre, a écrit que nous devrions "être les modèles du troupeau" (1 Pi.5,3). Ceci est très important, car souvent ce sont les gouvernants eux-mêmes qui se trouvent plongés dans ces difficultés.

J'aimerais donc donner quelques principes de base qui, à mon avis, sont essentiels et constituent le fondement de la réconciliation telle que nous l'envisageons pour la région des Grands Lacs dans sa reconstruction. Je suis persuadé que si nos populations sont caractérisées par ces principes (qualités de vie), nous verrons beaucoup moins de conflits en leur sein, et l'on pourra bien mieux résoudre ceux qui se produiront néanmoins. Pour ce faire, l'humilité, le pardon, la tolérance doivent être intégrés dans la vie de notre peuple.

a) L'humilité

L'humilité est la couronne de toutes les vertus chrétiennes. Et l'Éternel l'avait dit au prophète Michée, à savoir que l'humilité est très importante : "On t'a fait connaître, ô homme ! ce qui est bien, et ce que l'Éternel demande à toi, c'est que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde, et que tu marches humblement avec ton Dieu". (Cf. Michée 6,8). L'humilité désarme.

b) Le pardon

Nous avons bien défini largement ce terme. Nous signalons que nous avons besoin d'apprendre à pardonner. La Bible accorde une grande importance à ce mot dans la démarche de réconciliation entre Dieu et l'homme, en l'homme lui-même et avec son prochain. En Matthieu 18, cette importance est beaucoup plus développée en montrant même que notre capacité de pardon ne doit pas avoir de limite.

c) La tolérance

L'intolérance est une des causes de conflits dans les sociétés. Beaucoup de gens n'aiment pas le mot "tolérance", puisque l'on pense qu'il implique une compromission dangereuse de ce qui est important. Cela est vrai parfois; mais pas forcément. En parlant de tolérance, ici, nous sous-entendons l'esprit d'acceptation, d'amour. Nombreux conflits pourraient être détournés si seulement nous étions plus tolérants, et respections la liberté de l'autre, ses manières de penser, d'agir, et ses opinions (7).

L'apôtre Paul en Colossiens 3,12-15 exprime ces trois qualités

"Ainsi donc, comme des élus de Dieu,... revêtez-vous d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de patience..., pardonnez-vous réciproquement. De même que Christ vous a pardonné, pardonnez vous aussi..." Si nous vivons de cette manière, nous aurons à éviter beaucoup de conflits et nous vivrons dans l'amour et la paix. Ainsi, nous reconstruirons notre région des Grands Lacs.

e) La conversion

Il ne pourra y avoir réconciliation, cohabitation, rencontre ou unité nationale des Rwandais ou des Burundais que si et seulement si ces peuples sont arrachés à la vie limitée et perversité du "vieil homme". Ils doivent "revêtir l'homme nouveau" et cette transformation s'incarne toujours dans un changement réel d'attitude dans nos relations; car il n'y a pas de conversion à Dieu qui ne conduise en même temps à considérer son prochain de manière nouvelle. La vie nouvelle, en brisant les barrières raciales, ethniques, nationales, religieuses et autres, qui divisent notre peuple, libère l'homme et rend possible le développement solidaire de l'humanité.

IV. LA MISSION DE L'EGLISE AUJOURD'HUI

Nous rappelant notre histoire, nous nous souvenons que depuis les déclenchements des crises socio-politiques récentes en Afrique, l'Eglise a été interpellée et sollicitée pour jouer un rôle de premier plan dans les transformations en cours (les conférences nationales du Benin, Togo, Congo, Zaïre, dirigées par les personnalités ecclésiastiques, et le rôle joué par les Eglises dans le changement à Madagascar).

En parlant de la mission de l'Eglise aujourd'hui, nous pourrions nous demander s'il s'agit ici du courage de parler ou de l'accomplissement de la mission prophétique. Comme nous pouvons le constater, l'Eglise n'est pas seulement ou essentiellement, une organisation humaine, mais une communauté dont Jésus-Christ est le Seigneur et dans laquelle il est à l'œuvre par son Esprit Saint. Cependant, le monde cherche toujours à obtenir de l'Eglise qu'elle renonce à son indépendance, c'est-à-dire son unique dépendance vis-à-vis de son Seigneur. Le monde veut se servir de l'Eglise, c'est-à-dire en faire le champion des causes humaines, soit de droite, soit de gauche, Et l'Eglise a constamment succombé à la tentation et a accepté de reconnaître d'autres maîtres que son seul Seigneur. Je suis persuadé que l'Eglise dans la région des Grand Lacs aurait dû suivre cette voie. Dans le cas d'espèce au Rwanda, au Burundi, et au Zaïre, elle doit exercer une vigilance continuelle, pour qu'elle ne devienne pas l'Eglise de la tribu, de l'ethnie, d'une classe ou d'une nation. Sa mission est prophétique. Mais étant elle-même en crise, comment doit-elle accomplir sa tâche d'artisan de réconciliation ?

Elle nécessite un nouveau souffle théologique qui puisse l'aider à assumer son mandat dans cette région déchirée et divisée. Cependant, comment doit-elle parler, comment doit-elle prophétiser, comment doit-elle agir ? Quelle est sa position et sa conception du sens profond de la situation à cette désagrégation sociale et un moyen de rétablir la paix ? Que doivent faire les chrétiens individuellement ? Ce sont là les questions nobles pour l'Eglise à présent et auxquelles chacun de nous devra répondre.

- La première tâche de l'Église aujourd'hui est de véhiculer une théologie de reconstruction, car cette Eglise se trouve dans une situation nouvelle, cette théologie de reconstruction, de la relation entre Dieu et l'homme (la réconciliation). En examinant attentivement les textes de la Bible, je constate que notre crise n'est pas la première et elle ne sera pas la dernière. Aussi nous pouvons comprendre qu'elle n'est pas la plus grave que celles qui l'ont précédée, comme la crise de confiance et de chute du premier couple, la crise entre Abel et Cain ou à propos de Noël. Nous pouvons nous en sortir, si nos efforts sont conjugués.

- La deuxième tâche de l'Église aujourd'hui, est d'aider non seulement l'élite intellectuelle, mais aussi et surtout la masse populaire, à bien lire les signes des temps pour discerner les chances et le désir de la réconciliation car le temps est propice. Notre kairós a sonné.

- La troisième mission de l'Église est d'encourager toutes les couches de notre population à pouvoir canaliser leurs énergies pour reconstruire la région des Grands Lacs, à l'exemple frappant de Néhémie et Esdras, qui, encouragés par les prophètes Aggée et Zacharie, ont su canaliser les énergies de leurs contemporains pour reconstruire le Temple du Seigneur et la ville dévastée. Cette nouvelle possibilité de remonter la pente ressemble en quelque sorte à la mort, à la disparition des idéologies qui nous dominent depuis longtemps et dont nous devons maintenant être libérés.

Néanmoins, la reconstruction n'est pas une tâche facile. Comme toute période de construction qui ne manque ni profiteurs ni sceptiques pour interrompre les travaux et démoraliser les constructeurs, la reconstruction de la région des Grands Lacs est à la fois une période exaltante et décevante. Mais le secret des forces qui permettront d'aller de l'avant malgré toutes les pesanteurs et toutes les sources de découragement, c'est la foi, un renouveau spirituel, le sentiment de culpabilité qui conduit au pardon et ainsi à l'unité nationale qui ne peut être effective que si et seulement si les hommes qui la composent se réconcilient et s'acceptent mutuellement.

Notes de référence

- (1) J. JALOUX, "Martin Luther King, artisan de réconciliation" in : Cahier de Christ seul : le pasteur artisan de la réconciliation, nouvelle série, n°. 2 (1986), p. 49.
- (2) Les spécialistes datent la composition des Epîtres de Paul entre 51 et 67 après Jésus-Christ, Cf. GUNTHER Bornkamm, Nouveau Testament : problèmes d'introduction, Genève, Labor et Fidès, 1971, p. 123.
- (3) F. PROD'HOMME, "Réconciliation", in Dictionnaire encyclopédique de la Bible : les choses, les hommes, les faits, les doctrines, Valence-sur-Rhône; Imprimeries réunies Valence, 1935, tome 2, p. 533.
- (4) A. JUNDT, "Pardon" in Dictionnaire encyclopédique de la Bible : les choses, les hommes, les faits, les doctrines, Valence-sur-Rhône, Imprimeries réunies Valence, 1935, t. 2, p. 293.
- (5) J. ANCION, Lire et vivre l'Évangile aujourd'hui; préf. de Francois Houtard, JEMEPPE S/M, éd. Anclon, (s.d.), p. 55.
- (6) M.BARWICK, "Le Pasteur, artisan de réconciliation dans l'assemblée", in: Cahier de Christ seul : le pasteur artisan de réconciliation ; nouvelle série, n°. 2 (1986), p. 20.
- (7) Ibid., pp. 21-22.

IV. LE MANDAT DE L'ÉGLISE DE RÉCONCILIER ET D'ETABLIR LA PAIX EN AFRIQUE DES GRANDS LACS PENDANT LA PÉRIODE DE MUTATION

Par BISIMWA NKUNZI Jacques

INTRODUCTION

Depuis des décennies, l'Afrique connaît des bouleversements socio-politiques dont les causes sont multiples et complexes. D'une façon particulière, la sous-région des Grands Lacs est en proie à des conflits, des affrontements, des déchirements interethniques depuis que souffle sur le continent le vent de la démocratie.

Les Eglises de la sous-région, doivent, plus que jamais, se sentir interpellées pour remplir leur mission prophétique. Elles doivent promouvoir un dialogue honnête et sincère, l'éducation du peuple à la non-violence, à l'amour du prochain et de sa patrie, à la réconciliation et à la paix. La réconciliation est l'un des aspects les plus importants du ministère de l'Église.

Dieu, affirme saint Paul, nous a confié le mandat du ministère de la réconciliation (2 Cor.5,18) parce qu'en Jésus-Christ, il a rassemblé les peuples et les nations antagonistes et les a unis dans un même projet de vie (Eph. 2,14). Si les Eglises n'agissent pas maintenant pour prêcher la paix et la réconciliation à la place de la haine et de l'exclusion, l'avenir des pays des Grands Lacs restera incertain. La question de la paix relève de notre engagement qui va de pair avec notre confession de foi.

Questions :

Au cours de cet exposé nous examinerons successivement

- 1* Avec qui l'homme doit-il se réconcilier ?
- 2* Quel est le fondement christologique du pacifisme ?
- 3* Quelles sont les responsabilités exactes de l'Église pour la paix ?

I. LA RÉCONCILIATION DE L'HOMME

À la première question de savoir : avec qui l'homme doit-il se réconcilier ? Nous devons répondre que la réconciliation de l'homme doit se faire avec Dieu, avec lui-même et avec ses semblables.

1. La réconciliation de l'homme avec Dieu

La réconciliation appartient à Dieu : c'est un don qui nous est fait; le rôle de l'Église n'est pas de réconcilier, mais de créer un environnement qui puisse permettre la réalisation de la réconciliation que Dieu va opérer.

C'est à travers le miroir de Dieu que l'homme découvre son visage intérieur : homme perdu, pécheur, homme aux lèvres impures. L'homme se reconnaît pécheur et a besoin d'être sauvé afin d'être en harmonie avec Dieu.

Là où nous prenons le ministère de la réconciliation au sérieux, Dieu est au milieu de nous.

2. La réconciliation de l'homme avec lui-même

L'homme réconcilié avec lui-même doit

- Etre capable de dire ce qu'il pense;
- Etre capable de dire la vérité;
- Etre libéré de ses émotions charnelles, ses passions, ses intérêts égoïstes;
- Etre capable de ne pas faire ce qu'il n'aime pas.

3. La réconciliation de l'homme avec ses semblables

Dieu parle à travers son peuple. L'homme qui est réconcilié avec les autres hommes doit :

- accepter les autres hommes étant des hommes créés à l'image de Dieu, notre Père à tous,
- être en harmonie avec les autres,
- respecter les autres,
- vivre en paix avec les autres,
- reconnaître le droit des autres,
- savoir pardonner aux autres.

C'est quand on est réconcilié avec soi-même, avec ses semblables et avec Dieu, que l'on peut être en mesure de réconcilier les frères en Christ qui sont en conflit. La réconciliation parmi les hommes est donc la marque identique de la nouvelle création de Dieu. Et parce que nous sommes réconciliés, nous sommes appelés à être réconciliateurs.

Vu ce qui précède, l'Eglise est appelée à entreprendre la tâche de la réconciliation. Ainsi, nous conduirons le ministère de la paix, de la périphérie de l'intérêt chrétien au chrétien au centre où il appartient.

II. LE FONDEMENT CHRISTOLOGIQUE DE PACIFISME

Pour commencer, nous devons reconnaître que la guerre ne résout jamais les différends entre nations. C'est plutôt le dialogue qui le permet !

Le point de départ de la foi chrétienne est la découverte de notre salut en présence de la croix : là, nous avons été accueillis, pardonnés, adoptés comme des enfants de Dieu, sauvés, c'est-à-dire rétablis dans la communion du Père céleste en attendant le grand salut promis.

Demeurer en Christ, garder sa parole, garder ses commandements, sont les trois formules johanniques interchangeables pour désigner le deuxième aspect de l'obéissance chrétienne : il s'agit de demeurer attaché au Christ comme le sarment l'est au cep. L'action bonne, c'est celle qui jaillira de cette communion avec le Seigneur.

Mais tout l'Évangile nous avertit que la communion avec les frères est liée à celle avec le Père céleste. Ainsi me séparer de mon frère, c'est me séparer du coup de mon Sauveur.

Certes, Jésus lui-même a eu des ennemis, mais il ne leur a pas refusé sa communion. Même si nos adversaires nous haïssent et nous maltraitent, nous devons leur garder notre cœur ouvert et notre amitié offerte, à l'exemple du Maître. C'est ce qu'a voulu dire Paul : "Autant que cela dépend de vous, soyez en paix avec tous les hommes", païens et chrétiens, (Rom.12,18). Ainsi je ne puis demeurer dans la communion du Christ que dans la mesure où moi-même j'offre et je maintiens ma communion avec tous les hommes, même, et particulièrement, à mes ennemis.

Jésus a été, fondamentalement, un non-violent, qui a surmonté la haine et l'hostilité des hommes au moyen de son amour, et qui a donc surmonté le mal par le bien (Rom.12,21). Ne devons-nous pas à notre tour, aborder nos adversaires avec l'amour non-violent ? Car nous livrer à la violence, c'est dévaster et ridiculiser l'Église, mais aussi éloigner du Bon Berger ceux qui, peut-être, regardaient déjà à lui ! Le chrétien est un homme qui a entendu un message, qui a cru, et qui doit le transmettre maintenant à d'autres.

III. LES RESPONSABILITES DE L'EGLISE POUR LA PAIX

L'Église ne doit pas se taire devant des tensions, des divisions, des conflits. Au contraire elle agira ! Jésus-Christ est notre paix. Par sa mort sur la croix et par sa résurrection d'entre les morts, Dieu a réconcilié avec lui-même le monde entier qui lui était hostile et a placé tous les hommes en face des exigences et des consolations de sa paix. Au crucifié et au ressuscité appartient tout pouvoir au ciel et sur la terre. Il a envoyé sa communauté dans le monde pour annoncer la parole de réconciliation, pour témoigner de sa paix et dans l'obéissance à sa parole, pour vivre en paix avec tous les hommes. Sa paix que le monde ne peut ni donner, ni assurer, ni détenir, est une paix qui libère, engage à prier, à penser et à travailler pour les autres.

Puisque cette paix dépasse toute intelligence et qu'elle garde nos cœurs et nos pensées (Phil. 4,7), nous pouvons alors établir des relations pacifiques avec les hommes, en surmontant l'hostilité et la haine, en détruisant la méfiance, en renonçant à l'esprit revanchard, en étant prêt à souffrir, en obéissant concrètement à cette parole : "Recherchez la paix avec tous, et la sanctification sans laquelle personne ne verra le Seigneur" (Heb. 12,14).

La Parole de la paix de Dieu en Jésus-Christ, Parole qui nous interpelle et nous encourage, concerne notre vie tout entière. Elle doit aussi déterminer et corriger nos convictions politiques.

Dans son histoire, l'Église a souvent failli et elle s'est tue sur des questions élémentaires concernant la politique, en particulier sur celle de la guerre et de la paix. Comme communauté de Jésus-Christ, nous confessons que nous ne portons et ne vivons pas le témoignage de la réconciliation, de la paix et de la royauté miséricordieuse de notre Seigneur comme nous le pourrions et le devrions.

En tant qu'Africains, nous vivons au cœur des tensions entre des ethnies et nous n'oublions pas que l'une des raisons de ces tensions doit être recherchée dans l'histoire même

de notre peuple. En Jésus-Christ, Dieu fonde une nouvelle réalité : un monde réconcilié avec lui. L'hostilité, la disposition à l'extermination et à la revanche, la haine et la peur des hommes nient la réalité de la réconciliation du monde avec Dieu qu'il a rendue manifeste par la résurrection du crucifié. Et qu'en Christ, nous sommes tous réconciliés avec Dieu et donc réconciliés entre nous, nous ne pouvons donc pas nous comporter comme si nous n'étions pas réconciliés, nous évitant, nous menaçant, nous terrorisant ou même nous détruisant les uns les autres.

Le message de la réconciliation dévoile l'incroyance et l'opposition du monde à Dieu et il révèle le sens fondamental de l'hostilité de monde. Puisque l'hostilité de monde, l'hostilité contre Dieu, et celle des hommes entre eux, n'ont plus de fondement valable, nous sommes exhortés à affirmer la réalité de la réconciliation et de la seigneurie du règne du ressuscité, à mettre en lui notre confiance, ce qui nous donnera le courage de ne plus être dominés par l'inimitié, la haine et la crainte des autres hommes. Ce grand "oui" que Dieu a prononcé sur tous les hommes ne peut être rendu caduc ni inopérant par le péché de l'homme qui contredit l'acte réconciliateur du Christ.

On reconnaît ainsi totalement que, devant Dieu, nous ne pouvons vivre qu'ensemble. Toutes les caricatures de l'ennemi présupposent le refus de Dieu. Voici, par contre, ce que la foi affirme: Si tous les hommes sont réconciliés avec Dieu, si l'Évangile est aussi valable pour tous les autres hommes que pour nous, si nous sommes tous ensemble sous la royauté du Christ, alors nous ne pouvons pas, nous n'avons pas le droit de réduire une partie des hommes au rang d'objets livrés aux déchirements idéologiques.

Nous avons donc la possibilité de renoncer aux moyens de puissance qui produisent la mort d'innombrables êtres humains, aux instruments de menace, de frayeur. Comme chrétiens, nous devons entreprendre des démarches inhabituelles en faveur du désarmement, dans notre sous-région des Grands Lacs et dans le monde. C'est notre tâche de prier, de penser et de travailler sans discontinuer, en faveur de la réconciliation.

La préparation, le développement et l'utilisation des moyens de destruction massive capables de dévaster la création et d'exterminer cet homme que Dieu aime et qu'il a choisi comme partenaire de son alliance, sont déjà péchés et reniement de Dieu.

L'Église doit prendre des mesures pour un engagement fondamental de chercher à résoudre les conflits sans utilisation de menace ni de violence.

En effet, le Saint-Esprit peut susciter et soutenir dans le monde bien d'autres mouvements, aussi bons que ceux qu'utilisent les chrétiens. Ceux-ci ont la possibilité et le même devoir de collaborer avec des hommes ou des groupes qui ne partagent pas leur foi mais qui, à partir d'autres motivations, s'engagent pour la paix et contre les moyens de destruction massive.

C'est le dernier moment pour l'Église d'affirmer, que la tentative d'assurer une paix dans la liberté par la présence d'armes, d'injustices, de violences, de tueries... ne peut plus être présentée comme justifiable et défendable sur le plan chrétien.

Sans violence ni contrainte, le Saint-Esprit introduit dans le monde l'inattendu : des hommes nouveaux, une vie nouvelle, une paix nouvelle, des relations nouvelles, la foi et l'obéissance. Il fait prévaloir la paix de Dieu dans un monde sans paix. Dynamique de

changement, il s'en prend aux situations qui paraissent sans issue. Il combat toutes les puissances et toutes les violences, celles qui mettent en question la réconciliation du monde, s'opposent au règne miséricordieux du ressuscité et veulent troubler la paix "par leurs armées et par la force". Le Saint-Esprit encourage et fortifie toute action nouvelle qui procure et préserve la paix, même là où, à vues humaines, tout est vain et perdu.

CONCLUSION

Nous devons prier pour la paix mondiale et établir la paix là où préjudices, conflits et injustices sont perçus comme des actes significatifs. L'Église devrait prendre sa responsabilité et comprendre que le problème des populations des Grands Lacs doit trouver solution dans la volonté affirmée et sincère de se réconcilier et de se pardonner mutuellement, car chacun des antagonistes porte une part de responsabilité dans la tragédie des tueries sauvages, des massacres horribles (femmes, hommes, enfants, prêtres, pasteurs, religieux et religieuses).

D'une façon très particulière pour ce qui concerne le Rwanda, "tout le monde est coupable". Il faut passer à l'étape de se dire la vérité sur le drame de ce pays. L'Église et la communauté internationale feront un effort de comprendre les causes réelles et profondes du conflit entre Tutsi et Hutu. Et elles corrigeront les erreurs du peuple rwandais dans ses droits, en commençant par le pardon et la réconciliation.

Il est inutile de continuer dans les conflits. Notre devoir, à nous chrétiens, pasteurs, hommes et femmes, est de commencer à admirer la haute responsabilité de Jésus-Christ, Dieu et homme, fils de l'homme et fils de Dieu, qui est notre seul modèle (Gai. 2,20; Phil. 1,21; 1 Cor. 1 1,1) et notre réconciliateur. Il faut, dans tous les cas, abandonner la logique de la guerre, qui ne résout pas les conflits mais en crée. Seules la négociation et la cohabitation entre les parties en conflit peuvent promouvoir la paix. Voilà comment nous rechercherons un rapprochement entre Hutu et Tutsi en mettant toutes les richesses ensemble pour la reconstruction d'un Rwanda de fraternité universelle, d'un seul cœur et d'une seule âme.

Voici enfin quelques recommandations :

- L'Église doit restaurer la véritable fraternité, la liberté, l'égalité pour montrer au monde ce qu'est une société véritable,
- Que les pays de la sous-région des Grands Lacs et de l'Afrique, apprennent à éviter les guerres, calomnies, haines, tueries; car tous ces maux constituent une grande barrière à la paix et l'harmonie,
- Qu'il y ait instauration du dialogue, et du respect, et cela sans critique mais avec amour et pardon. Et pour que tout aille bien, il faut une collaboration et une entraide dans tous les domaines,
- De part et d'autre, soyons prêts à avouer notre culpabilité, et nous qui avons été offensés soyons prêts à pardonner et surtout oublier les torts subis,
- Que les grandes puissances cessent d'armer les différents groupes africains.
- Que les ONG qui se préoccupent de chercher les voies et moyens ne se fatiguent pas. Ces organismes doivent user de la patience.
- Ces organismes organiseront des séminaires, des colloques en vue d'échange d'idées à l'intérieur comme à l'extérieur du Rwanda, en cherchant à atteindre toutes les couches de la société rwandaise (hommes, femmes, enfants, païens et chrétiens).

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Denis MULLER, La parole et les hommes, la paix, une voix allemande, suivi d'éléments pour la discussion, éd. Labor et Fidès, 1984.
- 2) Jean LASSERE, "Les chrétiens et la violence", in: Réconciliation: Programme des cours de religion protestante, Kigali, février 1993, pp. 203-205.
- 3) John C. WENBER, "L'Évangile de paix", Les Cahiers de Christ seul, 07-09 Montbeliard, France, 1982.
- 4) Marc BARWICK et al., "Le pasteur artisan de réconciliation", in : Les Cahiers de Christ seul, Revue trimestrielle, n°. 2. France, 1986.
- 5) "Techniques et approche chrétienne de médiation et résolution des conflits, syllabaire des praticiens", Centre d'Étude Théologique pour la paix, Groupe Œcuménique pour la promotion de la Démocratie au Zaïre.

XV. FONDEMENTS BIBLIQUES DE LA PAIX : UN DÉEÏ LANCÉ AUX EGLISES

Dr. Charles Y. Foster, ULPGL, Coma, Zaïre

En abordant le thème Fondements Bibliques de la Paix nous voulons tout d'abord écartier deux idées aussi fausses que populaires la première, c'est que, en abordant un sujet du point de vue biblique, nous traitons un sujet de portée exclusivement religieuse; donc marginal par rapport aux problèmes qui nous préoccupent; la seconde, la notion que les données bibliques ne peuvent être que d'intérêt superficiel pour la question de la paix et du bien-être des sociétés modernes.

Au contraire, par le truchement de cette monographie, nous voulons démontrer que, si l'on ne tient pas compte de la pertinence des vérités bibliques énoncées ici, tout effort d'établir une société saine et stable est voué à l'échec et aux frustrations perpétuelles dans le monde empirique. Nous le croyons aussi démontrable que les vérités bibliques fondamentales, assimilées dans les cœurs et les consciences, et mises en pratique, répondent de façon unique aux problèmes multiples des sociétés actuelles. Nous estimons pour cette raison qu'elles sont de véritables fondements du bien-être et de la paix de toute société, de quelque période qu'elle soit. Autrement dit, nous les croyons Valeurs objectives et universelles.

Pour cette raison, de toutes les sociétés humaines, les églises chrétiennes doivent être de loin les mieux dotées d'éléments de base pour reposer les fondements d'un ordre social solide, progressif, et sécurisant. Mais les récentes violences dans les pays des Grands Lacs ont révélé un christianisme que bon nombre d'observateurs ont jugé pour le moins anémique et confus, certains leaders ayant été suspects de complicité avec les artisans d'atrocités qui ont horrifiées le monde entier. Le constat que les églises de cette région semblent avoir largement manqué à leur vocation dans la conjoncture actuelle, constitue le motif du défi que nous voulons relancer à leur endroit par le biais du discours actuel.

Dans cet exposé, je développerai une thèse autour de trois idées principales :

1 Premièrement, j'affirmerai que toute société, donc la société rwandaise, par l'expression d'une culture c'est-à-dire de perceptions de la réalité qui demeurent essentiellement au niveau de l'inconscient; (a) et

- que cette matrice de perceptions
- détermine les valeurs fondamentales de cette société, dont découlent :
- ses attitudes, ses orientations, ses priorités, et ses actions.

Face aux problèmes qui nous préoccupent dans ce colloque, j'affirmerai qu'aucune solution ne peut y être apportée sans tenir compte du caractère **systemique** de nos problèmes, c'est-à-dire, sans tenir compte du fait que les attitudes, les orientations, les priorités, et les actions qui constituent la culture et la caractérisent sont presque omniprésentes. Dans cette perspective les événements historiques, (succession de massacres et d'exils) sont les **symptômes d'une maladie systemique, plus que les causes de la maladie.**

D'où, pour apporter une solution réelle, **il faudrait transformer le système** créant progressivement une nouvelle vision du monde. Chose qui semblerait quasiment impossible ! Mais l'effort en vaudrait la peine.

2 J'affirmerai aussi qu'il existe *une culture biblique*, c'est-à-dire, une matrice de croyances, de perceptions etc., qui ont leur *origine*, non dans l'Occident, ni dans l'Orient, mais dans l'histoire du salut centré sur Jésus-Christ, et qui, historiquement, a donné une nouvelle configuration aux sociétés où le message de la Bible a fait l'objet d'une appropriation par un nombre important de leaders et de membres de la population. Le temps nous manquerait pour donner les preuves historiques pour appuyer cette conviction, mais elles sont fondées sur mes études historiques antérieures.

J'oserai aussi avancer la thèse que la culture biblique pose les seuls fondements culturels sur lesquels on peut espérer bâtir une société saine, humanisante, et sécurisante, et que ces fondements rendent possible une démocratie fonctionnelle.

3. Comme troisième élément de thèse, j'affirmerai (audacieusement !) que cette culture est la seule au monde qui soit de valeur et d'application universelle. Pour cette raison, je vous dois de présenter succinctement les composants uniques de cette culture, en signalant leur applicabilité, leur pertinence vis-à-vis d'une culture où règnent déjà l'animosité, la haine, la suspicion et l'esprit de vengeance.

Finalement, et en guise de conclusion, je suggérerai en quoi cette analyse, si elle est essentiellement juste, interpelle les églises de cette région, en ce moment critique, et je suggérerai les grandes lignes d'un processus par lequel une culture biblique libératrice peut être graduellement inculquée dans cette région tourmentée.

A juste titre on pose la question : Comment un pays, qui se réclamait avoir une population de 80 % à 90 % chrétienne, pourrait-il espérer trouver dans la foi biblique des réponses substantielles face aux problèmes actuels, et sa réconciliation éventuelle ? Même au Zaïre, n'entend-t-on pas parler de violences, de conflits armés et de massacres, parfois dans les églises et à la sortie des cultes ?

En m'entendant suggérer donc, par le titre de ce discours, qu'il existe réellement des fondements de la paix dans la Bible et, en m'écoutant prétendre que dans la Bible *seule* sont trouvés les fondements sur lesquels on pourrait espérer bâtir les conditions de paix, vous mes auditeurs, n'allez-vous pas, certains de vous du moins, m'accuser d'arrogance, ou bien d'obscurantisme ?

Compte tenu de telles objections possibles un éclaircissement s'impose ! Nous ne prétendons nullement que le christianisme, sous ses formes actuelles, possède les potentialités voulues, ni que les églises, avec leurs faiblesses et déformations actuelles, peuvent assurer un avenir sensiblement plus prometteur. Il faut donc distinguer nettement entre la foi biblique et le christianisme en tant que tel, car ceux qui connaissent l'histoire du christianisme le trouvent souvent profondément infidèle à Jésus Christ et au message central de la Bible. De plus, nous distinguons entre la foi biblique et les *églises*, qui sont souvent empreintes d'une culture toute autre que celle de la famille de Dieu.

Ces distinctions sont d'importance capitale si nous voulons aborder notre sujet avec clarté. La Bible nous révèle un Dieu transcendant, qui ne s'associe à son peuple dans leurs actions que dans la mesure où ce peuple s'identifie à Lui en obéissant à sa Parole. Nous n'avons que rappeler les nombreuses rébellions des enfants d'Israël au temps de Moïse, et les dix mentions du jugement de Dieu sur Israël racontées dans le Psaume 106. Nous y lisons, qu'en raison de leurs infidélités, "La colère de l'Éternel s'enflamma contre son peuple, Et il prit en horreur son héritage." (v. 40). De plus, les prophètes d'Israël, Esaïe, Jérémie, Ezékiel, Amos et Osée, et tous les autres, ont adressé des réprimandes à Juda et à Israël au même titre qu'aux nations païennes, de sorte que l'histoire biblique est en grande partie une altercation entre Yahweh et Israël sur la base d'une alliance écrite et contractée, mais violée par la partie humaine. La même situation s'applique à la relation entre Jésus-Christ et ceux qui lui professaient allégeance, (cf. Gai. 3:1; Apoc. 2:4, 14, etc.).

Donc, nous employons la qualification "biblique" pour désigner une Parole divine, transcendante, révélée et non inventée, transmise sous forme d'Écriture de valeur et de pertinence universelle; *un message divin qui interpelle tous les hommes, de toutes les ethnies, et de tous les temps*. En parlant encore de "fondements bibliques de la paix", nous parlons des conditions fondamentales et fondatrices de la paix. Nous ne parlons pas simplement d'une cessation momentanée d'hostilités dans un pays ou dans une région, mais de la *SHALOM* biblique, (mot hébreu qui renferme aussi les sens de bien-être, de sécurité, et même d'une certaine prospérité). Dieu promet sa SHALOM à toute société qui marcherait selon son dessein pour la vie sur cette planète.

Pour les buts de ce colloque, nous nous intéressons surtout à reconnaître l'importance fondamentale de la matrice de perceptions, d'appréciations, et d'actions, c'est-à-dire "le système de valeurs", et "le capital culturel de base" qui sous-tend toute pensée et toute activité humaine. Nous parlons du substrat qui existe dans toute société, qui y est déposé par l'hérédité, la tradition, et l'éducation, surtout celle de l'enfance. Cette matrice de perceptions, demeurant à l'état de l'inconscient, existe sous la forme de "cela va-de-soi" et "cela va sans dire". (a) C'est pourquoi, si l'on veut comprendre les comportements des tribus et des peuples, et en particulier les ethnies des pays des Grands Lacs, on ne peut omettre de prêter attention au fonds dont ils procèdent. Nous ne prétendons pas comprendre très bien ce fonds et toutes ces origines dans ce cas particulier. Les anthropologues, historiens et sociologues doivent s'y pencher. Pour nous, il faut simplement reconnaître que le tribalisme, le clanisme, le népotisme, le recours constant à des solutions de balles et de bombes, indiquent un problème au niveau *systemique*, c'est-à-dire le problème de *l'inconscient de groupe*. Cet inconscient, souvent chargé d'un bagage contradictoire, peut trahir violemment la conscience superficiellement chrétienne au moment des crises. Le défi lancé aux pasteurs et aux églises de cette région, est de transformer ce capital culturel de base, le remplir d'un autre capital, grâce auquel on pourrait bâtir une morale et une éthique, à la fois fonctionnelles et universelles. Nous prétendons que la Bible seule est en mesure de nous offrir la vision globale et la matrice de perceptions nécessaires pour sortir des impasses actuelles dans cette région.

On peut maintenant indiquer les éléments qui entrent en ligne de compte dans la formation de la matrice de perceptions qui conditionnent toute action humaine. Le "capital culturel de base" est accumulé en raison des croyances et des perceptions liées à :

1. *L'autorité ultime et finale* avec qui nous avons à faire. Par exemple, *en Occident*, les options principales sont soit, un Dieu Infini et Personnel, soit un univers sans Dieu qui s'explique uniquement par les lois de la physique et de la chimie. *En Afrique*, les

options principales sont, soit le même Dieu Infini et Personnel que le christianisme missionnaire a fait connaître, ou bien un Dieu Créateur du ciel et de la terre, mais éloigné, *essentiellement inconnaissable*, un Dieu qui a laissé l'administration du monde entre les mains de divers pouvoirs, ancêtres, et esprits avec qui les hommes doivent traiter astucieusement. Selon cette dernière perception, l'activité religieuse consiste donc en une manipulation et un apaisement des pouvoirs par l'observance de divers tabous, etc. Le pouvoir distinctif de la foi biblique, celui de l'amour de Dieu le Père. Un amour sacrificiel et rédempteur incarné "en Dieu le Fils né" apparaît nulle part comme la dynamique de la religion. Je suggère que de là peut venir l'adoration du pouvoir, une prédilection pour le coup d'état, la dictature, le règne du fusil, et l'élimination des contradicteurs, plutôt que le respect de la créature sous l'insigne de l'Amour Divin.

2. *L'identité des hommes* (entendez hommes, femmes et enfants) : soit comme créatures faites "à l'image de Dieu", d'une valeur intrinsèque, digne de grand respect comme la propriété de Dieu de par leur création; soit comme créatures dont on peut se débarrasser dès le moment qu'elles sont perçues comme rivales, ou bien des ennemis en puissance.

3. *Le rôle essentiel de l'homme sur cette planète* : Doit-il seulement se débrouiller en vue d'assurer tout simplement sa subsistance ou son ascendance ? Ou bien est-il établi sur la terre pour représenter Dieu en cultivant la terre et en l'administrant comme vice-gérant de Dieu ? *La différence entre ces deux perceptions, avec leurs implications sociales, est énorme.*

4. *Les priorités de chaque unité sociale* : sont-elles l'ascendance de ma famille, de mon clan, ma tribu, mon ethnie ou ma nation, ou bien une participation à la construction d'une humanité conforme aux desseins de celui que Jésus appelait Père, c'est-à-dire d'une humanité récupérée de l'empire du mal ?

Un corollaire de notre thèse, c'est qu'une déformation au niveau de la vision globale du monde et de l'histoire entraîne **des perturbations systémiques** dans les sociétés. Ces perturbations se manifestent d'abord aux niveaux successifs de l'épistémologie et de la morale. Une perturbation systémique crée un univers de désordre social, dont le conflit, la violence, la guerre, et la rapine de la terre sont les symptômes des plus frappants.

Nous prenons la position que la majorité des démarches historiques visant la paix et la réconciliation ignorent toutes réflexions d'ordre théologique ou même éthique, et restent pour cela à un niveau relativement superficiel, - celui du management pragmatique des conflits. Nous ne suggérons nullement que ces efforts sont inutiles. Mais nous croyons que la fréquence et la gravité des crises que nous vivons dans ce 20^{ème} siècle, surtout dans les pays des Grands Lacs, marquent ce que l'aumônier canadien, Prof. Charles Taylor, a appelé "**la présence d'une absence**" -- en l'occurrence, un manque de vision globale du monde et de la vie, et par conséquent, un manque de sagesse fondamentale. Cette sagesse dépend à son tour d'une compréhension profonde du dessein du Créateur pour l'existence terrestre. Cela dit, notre préoccupation est celle de la *prévention*, plus que celle de la réparation. Nous sommes plus intéressés à la présence qui transforme la vie, qu'à "la présence de son absence". Puisque nous parlons en termes systémiques, la foi biblique sera entrevue dans ces lignes sous forme de culture qui peut transformer des sociétés dans leur manière de penser, d'être, et de faire.

Une Culture Biblique ?

Nous examinons maintenant, sans grandes complications, la matrice de perceptions que la révélation biblique crée graduellement dans une société, cela, par une transmission à la fois conceptuelle, sociale, liturgique, et symbolique. Une culture biblique comporte avant tout *une nouvelle compréhension des relations*, d'abord entre l'Être Suprême et l'homme, ensuite entre les hommes eux-mêmes, et même entre les hommes et la nature. *Cette culture exige aussi un nouveau style de vie personnelle et sociale qui exprime les implications morales et spirituelles de ces relations.* **Nous croyons la culture biblique unique parmi toutes les cultures terrestres, parce qu'elle est englobante et universalisante.** Elle est la matrice de perceptions et d'appréciations de la plus grande importance pour le bien-être humain puisque la seule dont le génie est l'AMOUR (*agàpe*) universel. Nous présentons maintenant neuf traits de la culture biblique que nous estimons éminemment pertinents pour la recherche d'une humanité renouvelée.

1. La nature, c'est-à-dire le cosmos et la terre, est la création de Dieu. Créée par la volonté et l'intelligence divines, elle est un système intelligible et bien ordonné. Le célèbre philosophe américain A.N. Whitehead démontre qu'historiquement, la science moderne était rendue possible et s'est développée en Occident grâce à la croyance judéo-chrétienne en un Dieu Créateur, Souverain et Soutien du cosmos, (C. Henry, TRCB, p. 18). Dieu veut donc que nous l'aimions avec toute notre intelligence.

2. Dieu le Créateur a établi l'homme (mâle et femelle) vice-régent et vice-gérant sur toute la terre (Gen. 1:27-29). Ainsi, à la fois Dieu l'honore et le responsabilise. Dans cette perspective donc, toute vie humaine devient une vocation (de par la naissance même) dont on doit inévitablement rendre compte à Dieu. Selon cette vision de l'homme, chacun est responsable devant Dieu dans la sphère d'influence qu'il occupe. Cette responsabilité est la raison d'être du jugement divin, (c'est-à-dire, soit de l'approbation divine, soit de la condamnation divine, cf. Luc 20;9-18). Selon l'exercice de cette responsabilité ou de son refus, pour reprendre la parole de Pascal : l'homme est "la gloire de Dieu", ou bien "l'abomination de la terre".

3. Tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu, donc de dignité égale de par leur création. Le professeur de science politique John Hallowell déclare que dans le monde moderne "la perte de la doctrine biblique de *l'image deo* nous laisse aujourd'hui *sans aucun fondement* pour le concept de l'égalité humaine." (Cité dans C. Henry, Ibid.). Comme nous le verrons, cette perte, ou tout simplement cette ignorance, entraîne des conséquences lourdes et tragiques pour toutes les sociétés du vingtième siècle, dans les régions pseudo-chrétiennes telles l'ancienne Yougoslavie, et de façon générale pour l'Afrique.

Jésus a réuni les rapports de l'homme avec Dieu, avec lui-même, et avec tous les autres dans le résumé succinct et bien connu de toute obligation morale par la parole : "Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton intelligence, et de toutes tes forces, et tu aimeras ton prochain comme toi-même. (Matt. 22:38-40). Aujourd'hui, la question de jadis "Qui est mon prochain ?" est plus pertinente que jamais. Car, si l'on apprend dès l'enfance que le frère n'est que membre de sa tribu, de son ethnie, de sa culture, ou de sa religion, et que "l'autre" est "l'ennemi", le terrain se prépare à la violence et à la guerre.

Ce commandement devient une parole radicale quand le "prochain" comprend aussi son ennemi. (L'ennemi aussi est fait à l'image de Dieu) ! "Moi, je vous

dis : Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent." (Matt. 5:44).

4. L'histoire humaine est linéaire (non-cyclique) et implique une finalité. Le professeur Ernst Bloch démontre pertinemment que l'aspiration révolutionnaire moderne visant l'établissement d'une utopie politique (par ex. le marxisme et les mouvements africains réclamant la justice et la démocratie) trouve ses racines et motifs *dans l'emphase biblique sur un règne futur et final de la justice*. Pour la même raison, feu l'archevêque de Cantorbéry, Wm. Temple, a qualifié le marxisme d'"hérésie chrétienne". Le marxisme était un emprunt inavoué de ce motif biblique. Marx a voulu abolir la notion de Dieu (comme une fiction des oppresseurs), tout en proclamant le dogme d'une justice et d'une égalité humaine *inévitables* -- la grande finalité de l'histoire terrestre. Cependant, toute réclamation de la justice universelle dérive de l'héritage du christianisme, et trouve ses racines dans une conscience réveillée par la révélation biblique. En dehors de cette vision de la réalité, la justice et l'égalité n'ont aucun fondement ni aucun sens.

5. La justice triomphera inévitablement et finalement. Le pouvoir du mal sera anéanti, à la fois au niveau des individus et au niveau des nations. Dieu lui-même en est le garant absolu -- et le seul ! La tentative des gouvernements ou des partis politiques de définir la justice et de la prendre entre leurs mains, par des purges et des emprisonnements sans procès équitable, est une pure folie née de l'incrédulité vis-à-vis du jugement juste, absolu, et final de Dieu. Autrement dit, la crainte respectueuse de Dieu, ce Dieu juste, de la part des gouvernants, est la condition d'une société saine où la justice et l'équité sont respectées.

6. La vie présente n'est pas une finalité et n'épuise pas la signification de l'existence humaine. D'après la révélation biblique, la résurrection et le jugement final font partie intégrante de notre existence actuelle. Cette vérité permet aux croyants une espérance solide au-delà de la vie présente et constitue une consolation fondamentale. Par contre, ceux qui ne vivent pour le temps présent veulent s'emparer, par la violence, la fraude, et la compétition effrénée, des bénédictions que Dieu leur assure avec cent mille grâces en plus !

7. Les aliénations humaines : celle de l'homme avec Dieu, de l'individu avec lui-même et avec les autres, et l'aliénation de l'homme avec la nature impersonnelle qui provoque les crises écologiques du vingtième siècle, toutes ces aliénations s'expliquent par la doctrine biblique (essentielle pour le christianisme) *de la chute de l'homme de sa gloire originelle*, c'est-à-dire la déclaration de la perversion universelle. Cette perversion contamine toutes nos facultés : la raison, la volonté, les affections, et l'imagination. Mais, en même temps, l'essentiel de la foi biblique, qui déclare sans ambages que la nature humaine est déchue, est d'offrir avec passion et insistance le remède divin pour ce dilemme -- le seul remède.

8. La foi biblique proclame donc un Evangile, une bonne nouvelle, c'est-à-dire la **réconciliation de l'homme avec Dieu**, une réconciliation qui dépend de l'initiative de Dieu lui-même en Jésus-Christ. Elle est avant tout une action divine, un fait accompli, un salut réalisé une fois pour toutes en Jésus-Christ. "Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même" (II Cor. 5:17-21), ceci, par le sang de la croix. C'est par la foi seule que l'on en devient bénéficiaire. "Croyez en Jésus-Christ, et vous serez sauvé" (Actes 16:31). Cette réconciliation rétablit la paix et la communion d'abord avec Dieu, ensuite avec soi-même, puis avec les autres, et devrait le faire même avec la nature impersonnelle, création de Dieu

que la révélation biblique nous apprend à respecter comme don de Dieu (Gen. 1:29; 2:15. Ps. 24:1; Actes 14:16-17). Quoique la réconciliation comporte nécessairement un changement à *l'intérieur de l'homme*, c'est-à-dire une volte-face -- le repentir devant Dieu, elle exige aussi le pardon vis-à-vis des ennemis, et un engagement pour le royaume de Dieu. "Convertissez-vous, car le royaume de Dieu est au milieu de vous".

9. La vérité et le bien sont absolus en soi, étant fondés sur la nature de Dieu lui-même; sur son caractère et sa sainteté immuables. Ceux qui sont éclairés par le message de la Bible sont *stabilisés* par cette certitude tout en reconnaissant, en même temps, que leur *compréhension* de la vérité et leurs *comportements* moraux seront toujours imparfaits. Pas de place pour le triomphalisme, (l'attitude "nous seuls possédons toute la vérité"), ni pour le pharisaïsme ("nous seuls, nous sommes parfaitement saints") ! Ils comprennent que tous, chrétiens et non-chrétiens, sont jugés par le même standard -- la Parole de Dieu et la sainteté de Dieu lui-même. "Soyez donc parfaits, comme votre Père Céleste est parfait" (Matt. 5: 48). Cependant, le message biblique, fondé sur la réalité ultime de Dieu lui-même, est le seul fondement d'une *éthique ou d'une moralité universelles*.

Solutions factices

Je veux aborder la question du renouvellement de la vocation des églises dans cette région. Mais pour rehausser l'appréciation de son importance, je tiens d'abord à rappeler *trois stratégies non-bibliques* régulièrement adoptées dans le but de résoudre les conflits d'intérêts dans cette région des Grands Lacs.

1. **Ecarter l'opposition** (réelle ou imaginaire) en chassant les indésirables du territoire ou du pays -- la solution de distance géographique. Cette "solution" explique l'existence de 7,000,000 réfugiés et des 15,000,000 personnes déplacées en Afrique aujourd'hui, y compris les 4,000,000 réfugiés rwandais qui gisent dans les pays limitrophes du Rwanda.

2. **Éliminer l'opposition.** La seconde solution, plus décisive mais plus terrible, est tout simplement celle *d'éliminer l'opposition*, soit par la machette, la mitrailleuse, le fusil ou la bombe; du moins par l'incarcération.

3. **Éviter tout engagement.** La troisième "solution" qui comme les autres n'en est pas une, est celle *d'éviter tout engagement vis-à-vis de la politique*, celle de "la majorité silencieuse". Et bien, comme le professeur canadien Geoffrey Baum remarque: "Tout refus d'engagement dans la politique est lui-même un choix politique", car ce choix conditionne *inévitablement* l'état de santé du corps politique. L'acte d'éviter l'engagement est un politique d'autruche. Les personnes l'adoptant peuvent clairement reconnaître et profondément ressentir une quantité de problèmes dans leur milieu : cependant, en se croyant impuissantes, elles enfouissent leur tête dans le sable : c'est-à-dire dans *une préoccupation totale avec l'immédiat*

Si chacune de ces trois options (Ecarter, Éliminer, Éviter) sont des "solutions" inutiles, -- la troisième, (étant la moins violente), est probablement la stratégie instinctive qu'adopte la majorité des Églises et des chrétiens. (Même dans nos églises, parmi les membres, l'acte d'éviter l'autre qui s'avère "problématique" semble être la règle. Nous ne pratiquons que peu la discipline de la confrontation fraternelle et constructive).

Un défi lancé aux églises de la région

A ce point dans les réflexions du colloque de cette semaine, il est devenu évident qu'il nous faudrait lancer un processus critique et efficace de rééducation des masses; et pour réussir, qu'il faudrait gagner des élites. Nous avons reconnu le fait que les pasteurs d'église dans les pays des Grands Lacs peuvent exercer une influence énorme à cet égard. Nous croyons qu'ils doivent l'exercer; qu'ils constituent en réalité une élite dont l'influence ne doit pas être sous-estimée.

De plus, dans nos échanges, nous avons fait état du manque de formation parmi les croyants. Nous avons identifié une forte proportion de "chrétiens de façade", de "chrétiens nominaux". Dans les classes d'ecclésiologie à l'ULPGL nous avons aussi identifié une cause principale de cette situation : *c'est la négligence caractérisée, et parfois même le mépris, du ministère chrétien de l'enseignement et de l'éducation chrétienne* dans le Kivu, Trop généralement, l'accent est mis sur la procréation spirituelle, tout simplement sur le nombre. On se contente de mettre des enfants spirituels au monde sans par la suite s'occuper beaucoup de leur régime alimentaire spirituel, ou de leur conditionnement musculaire et respiratoire dans cette nouvelle vie. Sans s'étendre sur cette question affirmons sans hésitation que cette manière de concevoir et de faire l'évangélisation *relève de l'ignorance biblique*. Nous préconisons donc trois éléments de réponse pour les églises de la région. Le premier nous jugeons fondamental et urgent

1. Le ministère de l'enseignement. Pendant ce colloque, nous avons écouté les paroles du prophète Jérémie ou l'Éternel déclare : "Mon peuple a commis un double péché : ils m'ont abandonné, moi qui suis une source d'eau vive, pour se creuser des citernes, des citernes crevassées, qui ne retiennent pas l'eau". "Certainement mon peuple est fou : il ne me connaît pas". "Mon peuple ne connaît pas la loi de l'Éternel" (Jér, 2:13; 4:22; 8:7).

Notons sous ce rapport, que le ministère de notre Seigneur Jésus se résumait en trois mots, prédication, *enseignement*, et guérison, et que l'enseignement y dominait. De plus, la pratique régulière de l'apôtre Paul était de former des disciples par un enseignement intensif et souvent prolongé, l'église locale devenant en quelque sorte une école biblique. Notons, qu'il restait dix-huit mois à Corinthe et presque trois ans à Ephèse dans ce but, enseignant de façon dialectique, dans des locaux loués, ceux de l'école d'un nommé Tyrannus. Nous lisons que le résultat fut la saturation de toute la province romaine d'Asie avec l'Évangile (Actes 19:10).

Y-a-t-il des exemples d'une telle attention à la formation de disciples actuellement dans cette région ? Rappelons-nous que le communisme international a tiré une page de l'église primitive en édifiant des cellules de formation partout où il voulait pénétrer, de sorte qu'il s'est emparé de la moitié de la terre en moins de 70 ans. La stratégie est bonne ! Nous devons former des pasteurs et des anciens capables d'enseigner les nouveaux chrétiens et des membres informés, avec diligence et joie.

2. L'impératif de l'exemple : Un leader enseigne aussi par son *exemple*. Dans ce colloque nous avons signalé le besoin de former une nouvelle élite. Nous savons tous que les pasteurs peuvent, par leurs comportements et leurs attitudes, soit inspirer leur entourage, soit les décourager et les rendre cyniques. Les pasteurs qui sont infectés de l'amour du rang social, du privilège, et du pouvoir tel que l'on en trouve dans la culture environnante, sont-ils l'élite dont on a besoin ? Jésus, n'a-t-il pas dit clairement : "Celui qui sera le plus grand parmi vous,

sera votre serviteur" ? Comment l'église pourrait-elle être un agent rénovateur des sociétés de l'Afrique de l'Est sans que le leadership de l'église montre le modèle qu'il nous faut à tous les niveaux de la société ? Comment être des **leaders-serviteurs** ?

3. L'engagement social : Cependant, à mon avis, l'enseignement et l'exemple seuls ne suffisent pas à nous faire imprégner du message de la Bible de façon à transformer progressivement les cultures des Grands Lacs avec leurs potentialités pour une vaste et tragique destruction de vies, et de bien-être social. Comment réformer graduellement le système de valeurs régnant, la mentalité axée sur l'emprise de pouvoir, la convoitise névrosée du prestige sous forme du "paraître", ou tout simplement, de l'argent ? Ne faudrait-il pas *de nouvelles formes d'engagement social* de la part de leaders chrétiens bien formés, collaborant activement avec tous les organismes dans leurs préfectures qui visent au bien-être, au développement, et à la sécurité des leurs populations. Je cite : les sociétés civiles, les bureaux de gouverneur, la gendarmerie, les coopératives, etc. Sans de tels engagements, comment est-ce que nous, qui détenons les secrets du royaume de Dieu, c'est-à-dire, de la création d'une humanité nouvelle et fonctionnelle ? Comment pouvons-nous être le sel de la terre, et la lumière du monde ?

Fidèles à notre vocation de pasteurs et à notre vocation d'églises, nous sommes appelés à la *collaboration* avec toutes les agences dans nos lieux respectifs qui se meuvent dans la même direction que nous, c'est-à-dire vers la sécurité, la prospérité, la santé morale, et l'éducation du public, surtout en ce moment, l'éducation pour le civisme et la démocratie. *Nous devons être plus près de la tête que de la queue de tous ces mouvements.* Car quand nous abandonnons le terrain, par forfait, le leadership tombe entre les mains de ceux qui ne possèdent pas les éléments d'espérance que Dieu, dans sa grâce, nous a confiés.

En tant que chrétiens, représentants d'un ordre éternel, peuple précurseur de l'âge à venir, nous nous posons encore la question qui s'impose en s'accroissant tout le long de ce colloque : comment pouvons-nous devenir des agents pour réaliser effectivement un processus d'éducation progressive, processus qui réussira à inculquer les valeurs, les orientations, les priorités qui soient *conformes à la vision biblique* : vision de la personne humaine, vision d'une société saine, humanisante, libératrice, et sécurisante ?

Puisque même une esquisse de réponse à cette question demanderait un autre chapitre; alors, je me limiterai simplement, en guise de conclusion, à nommer les traits principaux que j'estime essentiel pour entamer un tel processus :

1. Un tel processus serait de caractère **dialogal** : marqué d'une attitude d'ouverture et de perméabilité vis-à-vis de l'autre; une volonté d'écouter avec respect et de répondre loyalement.

2. Il empruntera le chemin de la **confrontation amicale**. On favoriserait le face à face, et dans des situations conflictuelles, on attaquerait le problème, non la personne.

3. Il serait réalisé dans la **collaboration**. On chercherait tous les moyens pour collaborer avec tout autre ministère chrétien authentique, tel les Groupes Bibliques Universitaires, Campus pour Christ, la Ligue pour la Lecture de la Bible, la Chorale Evangile Chanté en Langues Locales (ECLL), et tout organisme profane (tel les "Sociétés Civiles") qui contribue à la société dans l'orientation dictée par le caractère du royaume de Dieu.

4. Ce processus serait aussi **confessionnel**. L'homme ou la femme "en Christ" ne cacherait pas son identité première. Des attitudes et des actions inspirées de l'Évangile de Christ, ne peuvent que se faire remarquer dans le champ d'action, de sorte que l'on ne manquera pas de demander une explication pour la différence. Les représentants de l'humanité renouvelée en Christ n'hésiteront pas à donner une raison pour l'espérance qui est en eux, (I Pi. 3:15). Surtout, ils compteront sur l'action de l'Esprit de Dieu pour gagner les gens à la foi. Sans avoir recours à la coercition ou à la manipulation, ils seront de la sorte des évangélistes efficaces. Toute leur vie transmettra un message : "Quant à moi, et à ma maison, nous servirons l'Éternel" (Jos. 24:15).

Notes de référence

1) Je reconnais avec plaisir la contribution de Bernard Quelquejeu, professeur à la Faculté de Philosophie de l'Institut Catholique de Paris, qui a formulé les concepts tels "capital culturel de base" et "matrice de perceptions" qui paraissent dans cet exposé, in Introduction à la Pratique de la Théologie, pp. 73-83.

XVI. ÉDUCATION À LA RÉOLUTION DES CONFLITS UNE DÉMARCHE CATÉCHÉTIQUE

par le Dr. KABUTU BIRIAGE

INTRODUCTION

Actuellement en Afrique, le vécu politique présage un avenir très sombre si nous ne prenons pas des précautions à temps. Nous assistons aux jeux politiques de l'utilisation des concepts ethniques pour garder ou conquérir le pouvoir par la force. L'égoïsme, l'agressivité, les préjugés, la rigidité de l'esprit, l'intolérance, le complexe de différents groupes ethniques qui partagent souvent un même territoire géographique ou qui vivent côte à côte, poussent les uns et les autres au conflit.

Devant ce désastre, qui se dessine de jour en jour dans cette région, les chrétiens doivent se rappeler leur mandat d'exercer le ministère de la réconciliation (2 Cor. 5,18), en rassemblant nos tribus et nos ethnies antagonistes pour les unir dans un même projet de vie et de société (Cf. Eph. 2,14-21). Pour ce faire, une démarche catéchétique d'éducation à la résolution des conflits s'impose.

En effet, il nous faut présenter notre cheminement pour bien aboutir. Nous commencerons avec la définition des concepts-clés de notre sujet. Ensuite, nous présenterons cinq paradigmes de conflits comme réalités de toute société humaine. Au troisième moment, nous présenterons le processus de résolution des conflits. Enfin, nous proposerons trois modèles pédagogiques pour faciliter une démarche catéchétique d'éducation à la résolution des conflits.

I. DÉFINITION DES CONCEPTS

I. l'Éducation

Bien des définitions de l'éducation (selon les objectifs et l'option philosophique) ont été déjà données par les philosophes, les économistes, les religieux, etc. Nous optons pour la définition de l'éducation que nous propose Mr Edouard LABIN, une définition qui nous paraît minimale, complète, et opérationnelle. "L'Education est un ensemble d'actions et d'influences exercées sur l'éduqué pour le munir d'un registre de moyens (connaissance, méthodes, habitudes, goûts, curiosité, disciplines, valeurs, modes de conduite, réflexes, références pour la recherche ou la critique, etc.) qui lui permettent d'accomplir une série d'activités démontrables mieux que s'il avait été laissé à lui-même" (1).

I. 2. Résolution

Le Petit Larousse définit la résolution comme "un moyen par lequel on tranche un cas douteux, une question, un problème, une difficulté. C'est un dessein que l'on prend par fermeté et avec hardiesse".

I. 3. Conflit

Jacques et Claire Poujol définissent le conflit en tant qu'un heurt. Il vient du terme latin *conflictus* qui signifie "heur", "choc". Il peut donc y avoir heurt entre deux personnes ou deux groupes, ou à l'intérieur d'une même personne. Ces chocs violents, s'ils s'accumulent et se répètent sans être acceptés, gérés et réglés, produisent alors des tensions qui deviennent réellement conflictuelles (2).

1. 4. La catéchétique

Elle est une discipline théologique qui étudie de manière méthodique, systématique et critique la catéchèse (pratique d'annonce, d'enseignement et d'éducation à la Foi) dans le but de la promouvoir dans les divers contextes culturels. La catéchétique s'inscrit à la fonction prophétique de l'Église, ou en d'autres termes, au ministère de la Parole.

II. LES CONFLITS SONT UNE RÉALITÉ DE TOUTES LES SOCIÉTÉS HUMAINES : CINQ PARADIGMES

2. 1. Conflits d'intérêts

Mon droit, mon dû peut être confisqué par autrui. Je le revendique. Revendiquer c'est montrer à autrui son mécontentement. Dans le cadre des intérêts, on peut revendiquer par exemple un meilleur salaire, une identité personnelle qu'on juge menacé, etc.

2. 2. Conflits relationnels et communicationnels

Deux personnes en relation se comportent habituellement comme s'il existait une convention régissant leurs échanges. Or être en relation, c'est aussi être en communication. Si celle-ci se fait mal, la relation en souffre. Dans plusieurs cas qui engagent deux personnes ou un groupe à une tierce personne ou groupe dans la relation professionnelle, les bons rapports dépendent d'un contrat relationnel bien compris et respecté.

2. 3. Conflits structurels

Les structures qui gèrent nos pays représentent des systèmes de capitulation et de désarticulation. Nous avons capitulé devant les structures d'oppression, d'exclusion, de suppression de la liberté d'opinion, de violence et du statu quo socio-économique, politique et religieux. Nous sommes devenus des êtres désarticulés qui n'ont plus aucune consistance. La démocratie enfin ouvre la porte à la liberté qui débouche sur la revendication, qui est une forme de conflit civilisé.

2. 4. Conflits de valeurs

Chaque pays, chaque région, chaque personne possède sa morale, son ensemble des règles, ses croyances et ses convictions auxquelles elle souscrit profondément. Certainement, les risques de heurt sont nombreux, même si nous nous réclamons du même pays, de la même région ou de la même Église. Que dire par exemple de l'appellation "les Inkontanyi", les "Inyenzi", les "Banyiginya" ? Ces appellations ne viennent-elles pas du conflit de valeurs entre Hutu et Tutsi ?

2. 5. Conflits conjugaux, parents-enfants

Les conflits conjugaux au cours de leur vie ont pour source les interactions qui se produisent pendant les 4 différentes phases de leur existence. Ces 4 phases de l'existence conjugale placent le couple devant des tâches spécifiques qui, si elles ne sont pas réalisées, sèment le germe de dissociation future.

1ère phase : La lune de miel (jusqu'à un an). C'est le temps de l'euphorie et de l'idéalisation de la vie à deux. La fonction de la première année du mariage est double :

- a) Identification de la relation affective et de la communication.
- b) Renforcement de la promesse : satisfaire les besoins de l'autre avant les siens propres.

2ème phase : (premières années avant la venue des enfants). Période critique où les divorces sont nombreux car c'est le moment de désillusion sur l'autre, de multiples problèmes à traiter: organisation du budget, de la maison; la communication...

3ème phase : 5/7 ans à 15/20 (Cf. 2ème phase).

4ème phase : Le vieillissement ensemble : c'est le temps, non plus de création mais de la jouissance des œuvres, mais aussi des problèmes tels que: la ménopause de la femme, la retraite du mari, la dépression due à la peur du vieillissement. Quant aux conflits parents-enfants, la source ouverte et grande même est celle de l'abus de pouvoir dans la relation habituelle parents-enfants.

III. PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN SIX ÉTAPES

Précisons directement que pour toute résolution des conflits, les six étapes que voici sont indispensables :

- Première étape : Définir le problème.
- Deuxième étape : Décider de le traiter
- Troisième étape : Formuler des résolutions
- Quatrième étape : Sélectionner la meilleure
- Cinquième étape : Établir un plan d'application
- Sixième étape : Évaluer et réviser la décision.

1ère étape : Définir le Problème

Cette phase est très critique et ne doit pas être bâclée. Si le problème est mal défini, la solution sera inadaptée, superficielle. Il faut prendre le temps nécessaire, comme nous le faisons ici, pour dresser d'abord séparément un inventaire des faits, des causes, des buts, des méthodes, des tensions et des émotions psychologiques, des divergences sentimentales et intellectuelles qui constituent le nœud du conflit. Après, échanger les listes pour chercher à comprendre les besoins, les sentiments, les griefs et les souhaits de l'autre. Enfin, être d'accord sur la définition totale de ce qui vous oppose.

2ème étape : Décider de le traiter

Cette décision exige du courage et de la volonté. Car si l'on est déterminé à parvenir à un accord, on trouvera une solution. Cette étape fait appel au renoncement et à la justification de soi-même et ses comportements. Sur le plan catéchétique, le leitmotiv de cette étape serait l'écoute attentive des textes tels que : Hébr. 12,11-15; 1 Jn 3,7. Rm 3,21-24; 10,10-13; Ps. 34.12-15; Jac. 4,5-12.

Quelques deux à trois conseils méritent d'être formulés :

- choisir un moment convenable et sécurisant pour le dialogue;
- s'engager à ne pas abuser du pouvoir (pour ceux qui en détiennent);
- faire tout pour que la solution finale soit équitable, en répondant aux besoins de chaque partie au conflit.

3ème étape : Formuler des solutions

C'est la phase qui exige une bonne mesure de créativité de la part des deux parties. La méthode du "brain-storming" ou "remue-ménages" pourra être employée ici. Cette technique consiste à exprimer le maximum d'idées sans jamais en rejeter aucune. Très souvent une idée originale émerge de ce processus. Du choc des idées, jaillit la lumière. Chacun doit être encouragé et se sentir libre de suggérer des solutions, même des plus irréalistes sans peur d'être critiqué, ridiculisé ou condamné, car le fondement du brain-storming est la prise en compte de toute idée suggérée, sans jugement, sans évaluation, sans approbation manifeste. La pensée catéchétique qui guiderait ce moment et qui use la méthode du brain-storming proviendrait de: Rm 12,21; Apoc. 2,10b; 1 Pi. 2,19,21-23; Le 23,34.

4ème étape : Sélectionner la meilleure solution

La sélection procède, non d'une manière agressive, mais plutôt critique. On examinera chaque solution de peur d'en adopter une par lassitude, une qui serait alors médiocre ou irréalisable, Quatre filtres pourront servir pour la sélection et le choix de la bonne solution :

- Le filtre de la cohérence : la solution est-elle pertinente, appropriée aux besoins et aux problèmes identifiés ?
- Le filtre de l'aplicabilité : la solution est-elle applicable avec les moyens dont on dispose ?
- Le filtre de l'accueil : la solution est-elle accueillie par les personnes concernées ?
- Le filtre du temps : la solution est-elle temporaire ou définitive ? Quel temps faudra-t-il pour l'appliquer ?

N.B. : Si l'on n'est pas parvenu à s'entendre sur une solution, mieux vaut se séparer là, mais prendre du temps pour réfléchir et prier chacun de son côté. Un élément positif reste acquis si on s'est accordé sur les deux premiers points.

5ème étape : Établir un plan d'application

Après avoir convenu d'une solution, il faut choisir celui qui sera responsable de l'exécuter, donc de l'appliquer. Qui va faire quoi ? Quand ? et comment ?

6ème étape : Réviser et évaluer la décision

Si vous vous êtes engagés à faire une chose qui se révèle impossible à réaliser, la décision devra alors être réajustée. Il est recommandé de préciser à l'avance les points sur lesquels portera l'évaluation et s'y tenir fermement.

IV. TROIS MODÈLES PÉDAGOGIQUES DE BASE POUR FACILITER LA DÉMARCHE CATÉCHÉTIQUE D'ÉDUCATION À LA RÉOLUTION DES CONFLITS

4. 1. Le modèle d'animation

Ce modèle pédagogique se fonde sur les échanges au sein du groupe ainsi que la mise en forme de tous les savoirs et expériences échangées. L'animateur est un facilitateur de groupe qui peut proposer des méthodes de travail et aider le groupe à structurer avec cohérence sa production-échange.

4. 2. Le modèle d'apprentissage

Trois termes-clés résument cette démarche pédagogique : la motivation, l'instrumentalisation et la production. On attend de l'animateur les informations et la documentation nécessaires et tout autre outil de travail. Il doit favoriser l'expression du désir et d'intérêt du groupe.

4. 3. Le modèle de la Palabre chrétienne

"La palabre chrétienne", terme du Professeur KASONGA WA KASONGA, ou "la palabre thérapeutique" selon le Professeur MASAMBA ma MPOLO, est un modèle pédagogique qui facilite la recherche des solutions aux situations actuelles de nos pays des Grands Lacs. En quoi consiste la méthodologie de ce modèle pédagogique ? Elle passe par des conférences, des discussions, des critiques et autocritiques de la communauté entière (hommes, femmes, enfants) pour guider le comportement futur et chercher une nouvelle image (en vue de mieux comprendre et éprouver la relation qui existe entre les groupes, voire, le peuple entier).

Enfin, qui sont les destinataires et les destinataires de cette formation éducation ? Les destinataires sont les Eglises et toute personne capable d'adhérer à cette piste d'éducation. Ceux qui apprendront ce noble métier doivent s'engager aussi à instruire d'autres (Cf.2 Tim. 2,2). Les destinataires sont la population des pays des Grands Lacs divisée de la manière suivante : les enfants (les jeunes), les femmes, les hommes, les couples, les militaires, politiciens, etc.

En bref, l'État, l'École, l'Église et la Famille sont des moteurs de cette formation-éducation.

CONCLUSION

Nous concluons par quelques recommandations :

1* - Que les Etats membres de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) favorisent à travers le Centre Africain de Recherche et d'Éducation pour la Paix et la Démocratie (CAREP) un tel projet d'éducation à la résolution des conflits.

2* - Que chaque pastorale des églises de nos pays de la CEPGL favorisent et prennent en compte le projet d'éducation à résolution des conflits (des retraites, séminaires... sont recommandables pour cette éducation).

3* - Que le CAREP vulgarise l'éducation à la résolution des conflits.

QUELQUES QUESTIONS POUR LES ATELIERS :

1. Relisez les 5 paradigmes des conflits. Lesquels sont les plus courants dans la sous-Région des Grands Lacs ? Définissez-les.

2. Prenez un temps considérable pour le conflit Hutu-Tutsi. En utilisant les 6 étapes dans le processus de résolution de conflit, proposez une solution à ce conflit.

3. Pour bien résoudre nos conflits, quelle démarche pédagogique et catéchétique conviendrait parmi les (3) trois modèles mentionnés dans ce texte ?

ANNEXE

I. Exemples bibliques de résolution de conflits par les six étapes (1)

Nous avons choisi ceux relatés en Actes 6, versets 1 à 6 et Actes 15.

Actes 6

Étape n° 1. Définition du conflit :

"Les Hellenistes murmurèrent contre les Hébreux parce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution qui se faisait chaque jour". Un sentiment de frustration et de mécontentement dû à des besoins insatisfaits est clairement visible ici.

Étape n° 2. Décision de la traiter :

"Les douze convoquèrent la multitude des disciples".

Étape n° 3. Formulation des solutions :

"(...) et ils (les douze) dirent : "choisissez parmi vous sept hommes, que nous chargerons de cet emploi." On peut imaginer, même si ce n'est pas précisé, que cette décision est le fruit d'une concertation préalable des apôtres.

Étape n° 4. Évaluation et sélection :

"Cette proposition plut à toute l'assemblée".

Étape n° 5. Application et Nicolas :

"Ils élurent Etienne, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas"

Étape n° 6. Évaluation :

Le problème ne semble pas s'être posé à nouveau. De plus il y a eu des diacres tout au long de l'histoire de l'Église, c'est donc une preuve de la justesse et de la pertinence de cette décision.

Actes 15

Étape n° 1. Définition du problème :

"Quelques hommes, venus de la Judée, enseignaient les frères en disant : si vous n'êtes pas circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés".

Étape n° 2. Décision de le traiter :

"Et les frères décidèrent que Paul et Barnabas et quelques-uns des leurs, monteraient à Jérusalem vers les apôtres et les anciens, pour traiter cette question".

Étape n° 3. Formulation des solutions :

"Les apôtres et les anciens se réunirent pour examiner cette affaire. Une grande discussion s'étant engagée, Pierre se leva et leur dit (...) on écoute Barnabas et Paul (...). Lorsqu'ils eurent cessé de parler, Jacques prit la parole et dit..."

Étape n° 4. Sélection de la meilleure solution :

"Nous avons jugé à propos, après nous être réunis tous ensemble, de..." "Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous."

Étape n° 5. Application :

"Il parut bon d'envoyer à Antioche avec Paul et Barnabas, Jude et Silas. Ils les chargèrent d'une lettre." "Eux donc remirent la lettre à la multitude assemblée".

Étape n° 6. Évaluation :

"Après l'avoir lue, les frères furent réjouis de l'encouragement qu'elle leur apportait. Au bout de quelque temps, les frères les laissèrent en paix retourner vers ceux qui les avaient envoyés. Toutefois Silas trouva bon de rester."

Cette grille de lecture s'applique à d'autres différends relatés dans la Bible. Parfois l'une ou l'autre des six étapes n'est pas clairement visible mais seulement sous-entendue.

Notes de référence

- 1) LABIN, E., Comprendre la pédagogie, Paris, Bordas, 1975, p. g.
- 2) JACQUES et POUJOL, C., Les conflits : Origines, Evolutions, Dépassements, Recologne, éd. Empreinte, 1989, p.13.

ANNEXE "A"

LISTE DES PARTICIPANTS AU COLLOQUE

I. PASTEURS REFUGIES DES CAMPS KATALE KIBUMBA, MUGUNGA :

- Pasteur MUNGAKARAMA Anastase
- Pasteur NTURANYI Alfred
- Pasteur MUNYAKAZI Leonides, DUSABIMANA Olivier
- Pasteur MVIMVIRI Jonas, NDIMUKAGA Emmanuel
- BYIKINGIRO Charles
- NYIRAMGABAKUZE Daneillo
- KABERUKA Jupa
- MUTESI Denys
- HABIMANA Gilbert
- NDUWAYEZU Jean-Marc-Raymond.

II. PASTEURS DE LA VILLE DE GOMA :

- MUDERHWA Barhatulirwa (CBK)
- Rév. KAMUHA Musolo (ULPGL)
- KASEREKA MUHONGYA (C.E.B.Z.E.)
- KAMANA Thomas (CEPZa/La Source)

III. COMMISSION JUSTICE ET PAIX/ DIOCESE DE GOMA :

- Abbé DESIRE SERUHUNGO

IV. COMMISSION JUSTICE ET PAIX/ECZ :

- Mme KASOMO Muteho

V. INTERVENANTS/CONFERENCIERS :

- LOHATA Tambwe O.
- BISHIKWABO BAGUMA
- MUPENDANA P. Claver
- BUHENDWA Eluga Essy
- MASUMBUKO Ngwasi
- KATHLEEN Biliman
- KISANGANI Endanda
- KAMASHABI Félicien
- BALEMBA Bahane
- HABIMANA Nyirasafari Gaudence
- HAKUZWEYESU Marie
- BALOLAGE Bisimwa
- BISIMWA Mwongane
- BISIMWA Nkunzi
- CHARLES Foster

VI. ETUDIANTS ULPGL

- BARAWIGENERA Rujana
- BABUNBA Aksanti
- MUGARUKA Ntabala
- MUHINDO Mutarushwa
- KAUBO Lenge
- KAVIRA Kalumbi
- KABUTU Biriage.

VII. MEMBRES DU CHICAGO CENTER FOR GLOBAL MINISTRIES (C.C.G.M.)

- LENCHAK Timothy
- BLIESE Richard
- BILLMAN Kathieen.

VIII. ULPGL.

- FOSTER Elma
- ROSETTE Munzenga
- BA KENGA Akilimali
- ECILO Selemani
- PALUKU Balerwa.

IX. O.N.G./NORD-KIVU

- MIROZA Muriki Jacques
- KUBUYA Muhangi
- KA LEMBA TSONGO
- BIRATE Sifa
- BATABIHA Bushoki
- BIGOMBI Thierry
- KAMBALE Mwana-Molo.

X SOCIETE CIVILE RWANDAISE A GOMA

- RUHUMULIZA Benjamin
- RWARAHOZE Anastase.

ANNEXE "B"

COMMISSION CHARGÉE DE LA RÉSOLUTION DES CONFLITS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS.

COMPOSITION DE LA COMMISSION.

1. Dr KABUTU Biriage: Président
2. Dr RWARAHOZE Anastese: Vice-Président
3. KASOMO Muteno: 1ère Secrétaire
4. NDUWAYEZU Jean Marc Raymond: 2e Secrétaire
5. KAMBALE Mwanamolo
6. Dr BUHENDWA
7. BARAWIGENERA Rujana
8. BALOLAGE Bisimwa.

Après échange d'idées et discussions sur :

- Le concept de la réconciliation.
- La responsabilité de l'élite avec ou pour la masse.
- La responsabilité de la communauté internationale.
- Le rôle des ONG et Organisations d'Assistance humanitaire.
- La formation d'un grand ensemble basé sur la langue "Kiswahili" et les conditions pour arriver à une paix durable.
- L'Éducation à la résolution des conflits à travers le CAREP par les États de la CEPGL et les Églises.

La commission a formulé les recommandations suivantes susceptibles des conflits.

1. Le concept de la réconciliation.

La réconciliation étant une démarche avec deux individus ou groupes en conflits, elle doit se faire d'abord avec l'individu lui-même, avec l'autre et enfin avec Dieu. Dans le cas de la réconciliation avec l'autre, la personne médiatrice doit être considérée comme "modérateur" ou "observateur".

2. La responsabilité de l'élite avec et pour la masse.

Si l'élite est définie comme ce qu'il y a de meilleur et de distingué au sein de la société dans la recherche efficace des solutions, elle doit opérer davantage pour et avec la masse, ce qui implique une éducation commune avec elle dans la démarche d'adoption de solutions au conflit.

3. La responsabilité de la communauté internationale.

En principe, il s'agit de tous les pays du monde qui parfois n'omettent pas de réaction. Cette responsabilité incombe à tous les pays du monde qui ont leur pierre à apporter dans la recherche des solutions. Malheureusement, ils sont seuls à se prononcer, et seuls habilités à donner le dernier mot. Alors que les pays, à l'instar du Zaïre, du Kenya, de la Tanzanie, de l'Ouganda, et du Burundi, directement concernés et dont les décisions seraient efficaces, se taisent.

Recommandations :

La communauté internationale et en particulier les grandes puissances doivent moins s'impliquer dans les conflits, mais plutôt créer un climat propice au règlement des conflits en tenant compte des vœux exprimés par les deux antagonistes et les pays voisins à la table de négociation, et par là éviter d'être téléguidés par leurs intérêts.

4. Le rôle des ONG et organisations d'assistance humanitaire :

Nous encourageons les ONG et organisations d'assistance humanitaire à continuer à apporter l'aide aux parties nécessiteuses par l'assistance (aliment, vêtement, soins médicaux) à laquelle adjoindre l'éducation et l'instruction, sans tenir compte de leur responsabilité dans le conflit.

5. Les conditions pour arriver à une paix durable :

S'identifier, se reconnaître, s'accepter mutuellement, attacher plus d'importance à ce qui nous rapproche plutôt qu'à ce qui nous sépare.

Ainsi, recommandons aux pays de la sous-région de favoriser la libre circulation des personnes et des biens dans une intégration économique à l'instar de la CEPGL, des Etats-Unis, des pays de la convention de CHENGEN et permettre le libre établissement, le Swahili comme langue de la sous-région servira d'élément catalyseur dans cette démarche. Cependant le retour pacifique et digne des réfugiés en constitue le préalable.

6. Education à la résolution des conflits :

a) Nous encourageons le CAREP à faciliter l'élaboration d'un programme d'éducation à la résolution des conflits dans la sous-région, de proposer le contenu et de coordonner l'exécution.

b) Que les États-membres de la CEPGL favorisent à travers le CAREP, le projet d'Éducation à la résolution des conflits, grâce à une budgétisation appropriée.

c) Que les Églises favorisent l'élaboration et la vulgarisation du programme de l'Éducation à la résolution des conflits, et y participent.

COMMISSION LA PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE.

01. Prof. MUPENDANA P. Claver, Président
02. BIGOMBIRE Thierry, Secrétaire
03. KAUBO Lenge Membre
04. MUNYAKARAMA Anastase
05. FOSTER Elma
06. NTURANYI Alfred
07. BABUNGA Aksanti
08. BARANYIZIGIYE Rodolphe.

Plan de travail

1. Constats
2. Recommandations

- I. Droits de l'homme en général
- II. Droits et obligations des différents groupes ethniques
- III. Organisation d'assistance humanitaire O.N.G
- IV. Eglises
- VI. Médias
- VII. Aux gouvernements rwandais et burundais.

A.CONSTATS

- La région des Grands Lacs (le Rwanda, le Zaïre, le Burundi) persiste à être une zone d'insécurité trop grandissante. Le Burundi est déchiré par une guerre fratricide. Le Rwanda foule aux pieds les normes internationales élémentaires des droits de la personne humaine Le Zaïre est victime de la présence des millions de réfugiés, particulièrement rwandais et burundais qui ne cessent d'être une source d'insécurité de toute la sous-région.

- Les sources de ces situations conflictuelles sont les violations des droits de la personne humaine.

- La guerre est la pire des violations des droits de la personne humaine, puisqu'elle est une négation du droit à la vie des personnes.

- Les libertés d'opinions sont bafouées.

- Le droit à la propriété est jusqu'à ce moment refusé aux réfugiés ayant décidé de rentrer dans leur pays.

- Les droits de l'homme sont bafoués dans toute la sous-région.

- Certaines opinions qualifient de génocidaires tous les Rwandais exilés. Cette qualification collective est sans fondement puisque toute responsabilité pénale est personnelle Par ailleurs, toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

- Les réfugiés de la sous-région se trouvent placés sous embargo médiatique et leurs opinions ne sont jamais posées en considération.

- Le droit au travail au Zaïre est nié aux réfugiés et lorsqu'il [mots manquants] traitements ségrégationnistes leur sont imposés.

- Les maux qu'endurent les populations des Grands Lacs (Rwanda et Burundi) sont également dus aux conflits interethniques pour la conquête et le monopole du pouvoir.

- Les pasteurs des Eglises n'ont pas assez d'ouverture dans le domaine des droits de la personne alors qu'ils sont les grands mobilisateurs et galvanisateurs des masses.

- Les O.N.G. ne sont pas totalement impliquées dans le processus de vulgarisation des droits et devoirs de la personne humaine.

- Les organismes d'assistance humanitaire se soucient très peu de la formation des réfugiés dans le domaine des droits de la personne éprise de paix et prête à se réconcilier pour la reconstruction des Etats de la sous-région des Grands Lacs.

- Le réarmement des parties antagonistes dans la sous-région constitue une menace à la paix à la sécurité des personnes qui y résident.

- L'appel du ministre rwandais de la Justice, lancé à toutes les filles Tutsi d'avorter les enfants (foetus) générés par les Hutu "génocidaires" pose un problème de droit à la vie.

- Confusion dans les prisons où se retrouvent mineurs, femmes enceintes et autres personnes.

B. Recommandations

I. Pour ce qui est des droits de la personne en général :

1. Entreprendre une campagne de vulgarisation de ces droits à travers le CAREP, les médias, les institutions universitaires, secondaires, voire primaires, les Eglises, les O.N.G.

2. Envisager la création d'un Centre Sous-Régional des droits de la personne qui se chargerait de la formation des vulgarisateurs de ces droits, qui entrerait en collaboration avec les différentes organisations sous régionales intervenant en la matière. Toutes les ethnies du Rwanda et du Burundi devraient y être représentées.

II. Pour les droits et obligations des différents groupes ethniques du Rwanda et du Burundi :

1. La commission condamne sans ambages toute tentative d'appropriation du pouvoir par les moyens non-démocratiques et recommande que les droits de la minorité soient préservés.

2. La commission prie instamment la communauté internationale de faire pression sur les parties antagonistes pour qu'ils se réunissent sans délai autour d'une même table de négociation pour définir les droits et obligation de chaque groupe ethnique.

III. Pour les organisations d'assistance humanitaire, ONG :

1. Les organisations internationales appuyées financièrement et matériellement devront investir davantage dans la vulgarisation des droits de la personne.

2. Etant donné que tous ont droit, sans discrimination, à un salaire égal pour un travail égal, les organisations d'assistance humanitaire œuvrant dans la sous-région devraient cesser leur politique ségrégationniste en matière salariale.

IV. Pour les Eglises :

Les Eglises devraient briller par leur bon exemple dans le domaine du respect des droits de la personne. A cet effet, le CAREP devra entreprendre des stages de formation pour les pasteurs et prêtres en vue de la vulgarisation de ce droit dans la sous-région.

V. Médias

1. Le CAREP devrait s'atteler à organiser des conférences-débats, des émissions à la Radio visant à promouvoir les droits de la personne.

2. La presse internationale devrait diffuser avec équité les informations objectives et réelles concernant les parties antagonistes.

VI. Désarmement

1. Condamner tout armement ou réarmement des parties antagonistes dans la sous-région.

2. Afin de favoriser le retour pacifique des réfugiés dans leur pays, l'O.N.U. doit sans délai, entreprendre des actions de désarmement de toutes les parties en conflit, sinon la sous-région risque de nouveau d'être mise à feu et à sang.

VII. Anon

Nous les invitons à être convaincus que le règlement des conflits doit passer par des voies pacifiques et par les négociations franches et directes. Ainsi, le Colloque condamne tout recours à la force pour la résolution des conflits dans la sous-région.

VIII. Respect de la vie

- Insister sur le respect de la vie; l'enfant issu même du viol, a droit à la vie. -
Créer des Centres Spécialisés de Rééducation des mineurs emprisonnés, et des prisons spéciales pour les femmes.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RÉCONCILIATION.

1. MASUMBUKO Ngwasi : Président
2. MUROZA Jacques : Vice-Président
3. BI SI MWA Mwongane : Secrétaire
4. Mme MANAYALA : Vice-Secrétaire
5. BYIRINGIRO Charles : Membre
6. BAKENGA
7. MUSOLO
8. Prof. KAMASHABI F.
9. Pasteur MVIMVIRI Jonas
10. BISIMWA Nkunzi :

INTRODUCTION

La commission IV chargée d'examiner les problèmes relatifs à la réconciliation en Afrique des Grands Lacs, s'est régulièrement réunie. Elle a travaillé sur base d'un certain nombre de documents.

Après analyse de ces documents, partage d'expériences, échange de vues et discussions, cette commission est arrivée aux conclusions suivantes:

A. EXPOSE DES MOTIFS

- Considérant que l'Afrique des Grands Lacs connaît des conflits politico-ethniques cycliques depuis plusieurs décennies;
- Considérant que ces conflits prennent des proportions d'une ampleur inquiétante ces dernières années;
- Estimant que ces crises portent sur les principaux enjeux suivants: le contrôle (non démocratique) du pouvoir politique, les problèmes fonciers et la spoliation de terres, la question de la nationalité;
- Considérant la médiation occidentale et internationale et ses tendances idéologiques (hégémonie, ingérence intéressée, néo-colonisation, favoritisme, etc.) qui aboutissent, dans bien des cas, à l'échec en matière de paix dans la sous-région;
- Considérant la tendance des Africains à se méfier mutuellement pour faire confiance, le plus souvent, aux interventions et appuis d'origine extérieure;
- Considérant que les conflits entraînés ou favorisés par tout cela, provoquent d'énormes perturbations de la vie sociale : les pertes en vies humaines, la destruction du tissu économique et de l'environnement, etc.;
- Considérant que ces crises ou ces conflits dans la sous-région des Grands Lacs entraînent une situation d'insécurité chronique et généralisée: à partir d'un Etat comme le Rwanda ou le Burundi, cette insécurité se propage vers les Etats voisins à cause de la proximité géographique et des liens entre leurs habitants respectifs;

- Considérant les attitudes ambiguës des élites intellectuelles et politiques ainsi que des ONG et des Eglises, notamment en situations de conflits de masse;

- Considérant que tout ce qui précède constitue des handicaps au développement humain dans la sous-région alors que tout homme a le droit à la vie tel que défini par la Déclaration Universelle des Droits de l'homme;

- Animée par le désir et la volonté de contribuer aux solutions que réclament les problèmes sous-mentionnés;

B. RECOMMANDE CE QUI SUIVRA :

1. De la réconciliation.

- Que le processus de réconciliation mette l'accent sur la nécessité d'aider chacune des parties en conflit à se réconcilier d'abord avec elle-même (reconnaître sa part de culpabilité, disposer son cœur pour recevoir l'autre, cultiver les bonnes dispositions pour la réconciliation, éviter une tendance accusatrice et négativiste envers l'autre).

- Que les instances susceptibles de proposer la médiation (ONU, OUA, Eglises, personnes physiques ou morales, hommes de bonne volonté...) puissent préparer et aider les parties en conflit à amorcer elles-mêmes les processus de leur propre réconciliation;

- Que la réconciliation tienne compte des besoins, des craintes et des attentes de chacune des parties en conflits sans parti pris, et mette l'accent sur leurs intérêts supérieurs communs :

- Enfin, grâce aux travaux des instances de médiation, les parties en conflits arrivent à se mettre au tour d'une même table pour le pardon mutuel, pour annoncer une ère nouvelle de compréhension, de solidarité et d'unité.

2. De la cohabitation.

- Que les parties comprennent que la pratique politique (cohabitation, gestion démocratique...) ne peut avoir de sens et durer que si elles tiennent aux valeurs qu'elles se sont données en se réconciliant et en se pardonnant mutuellement.

3. Du rôle des instances internationales.

- Que l'ONU, les grandes puissances et les instances africaines (OUA) interviennent activement, mais de manière impartiale, dans la résolution des conflits au sein de la sous-région.

- Qu'elles se soucient réellement de l'efficacité de leur mission et intervention pour la paix dans la sous-région.

4. Du rôle des Eglises et des ONG.

- Que les Eglises et les ONG qui apportent l'assistance humanitaire aux réfugiés de la sous-région puissent comprennent clairement les besoins naturels profonds de ceux-ci de se retrouver dans leur pays;

- Qu'en conséquence elle doivent mettre l'accent non seulement sur les besoins, mais aussi sur leur retour rapide et leur intégration régulière dans leurs milieux respectifs;

- Que les Eglises se réinterrogent sur leurs identités et orientations, selon les valeurs chrétiennes dans tous les domaines de la vie (vie conjugale et familiale, vie politique, vie ethnique);

- Qu'en conséquence, les Eglises doivent poursuivre leurs tâches selon la mission confiée à l'Église en 2 Co. 5, 17-20

5. De la conférence internationale pour la Paix dans la sous-région.

- Qu'il soit organisé sous un patronage international (ONU, HCR, UNESCO, grandes puissances, OUA, CEPGL, etc.) une conférence internationale pour la paix dans la sous-région des Grands Lacs;

- Qu'à cette conférences participent, par représentation, tous ceux qui sont concernés, ou s'y intéressent de loin ou de près, par les conflits dans la sous-région; il s'agit, par exemple: des organisations internationales mondiales (OUA, CEAC, CEPGL, OBK,... des Etats concernés (y compris leurs nations de la diaspora...) des ONG africaines et autres.

6. Des conditions pour une Paix durable dans notre sous-région.

- Que les tenants du pouvoir se sentent à chaque instant soucieux et obligés d'ouvrir la voie vers la démocratie véritable qui est le seul moyen permettant aux peuples de se donner des autorités et des institutions politiques de leurs choix;

- Que les élites intellectuelles et politiques se remettent souvent en question dans la mesure où leurs attitudes ne tiennent pas suffisamment compte de la misère et des aspirations du peuple;

- Que les instance internationales mondiales et africaines, nationales, ainsi que d'autres partenaires prennent conscience de la militarisation et de l'armement excessifs de la sous-région, et du fait que cela constitue des facteurs et éléments réels de l'insécurité chronique de la sous-reg ion;

- Qu'en conséquence, toute approche de la paix dans la sous-région doit s'attaquer, entre autres, à cet état des choses;

- Que la paix durable passe par la sensibilisation et la conscientisation, et cela, à l'aide des actions d'information objective : séminaires, forum, EDUCATION de masse, radio-télévision, les actions des Eglises, mouvements des jeunes, etc...

- Que soient insérées ou renforcées dans les programmes scolaires, dès la base, des notions de morale, centrées sur les valeurs de tolérance, de serviabilité, d'altruisme, d'amitié, bref d'amour du prochain.

Fait à Goma, le 19 Août 1995 Le Secrétaire-rapporteur. BISIMWA Mwongane.
Le Président de la commission. MASUMBUKO Ngwasi.

COMMISSION CHARGÉE DES PROBLÈMES DES RÉFUGIÉS.

01. HABIMANA Nyirasafari Gaudence: Président
02. BIRATE Sifa: Rapporteur
03. DUSABIMANA Olivier : Membre
04. KASEREKA Muhongya : "
05. MUHINDO Mutarushwa : "
06. NYIRAMFABAKUZE Dancilla
07. MUNYAKAZI Leonidas
08. Bishikwabo Baguma
09. SHAMBA Balthazar
10. KAMANA Thomas
11. MUTESI Denys
12. HAKUZWEYEZJ Marie

- 1 Situation des réfugiés dans les camps.
2. Le rôle de la communauté internationale dans le règlement des problèmes des réfugiés.
3. Projets d'encadrement en faveur des femmes, et des enfants.
4. Cohabitation des réfugiés rwandais et burundais avec les Zaïrois.
5. Impact des réfugiés sur l'environnement.
6. Règlement des problèmes des réfugiés dans la sous-région.
7. Rôle des Eglises dans la situation des réfugiés.

Développement

1. Situation des réfugiés dans les camps :

Les difficultés que rencontrent les réfugiés dans les camps peuvent être regroupées en :

1. Problèmes [mot(s) manquant(s)] :

- Sécurité insuffisante.
- Violation des droits de la personne.
- Retour au pays.
- Manque de représentativité des femmes dans les différentes structures.
- Partage du pouvoir dans le pays d'origine.
- Manque des statuts clairs des réfugiés au Zaïre (les droits et les devoirs des réfugiés ne sont pas définis).

2. Problèmes socio-économiques :

- Hygiène et santé.
- Malnutrition.
- Situation précaire des orphelins.
- Habitat et habillement.
- Manque de matériels.
- Solitude et l'acquisition prématurée des responsabilités.

- Maladies.
- Insuffisance du bois de chauffage.
- Employés rwandais des organismes internationaux non payés comme les Zaïrois.

3. Problèmes [mot(s) manquant(s)] :

- Duplicité et manque d'amour
- Haine
- Esprit de vengeance.
- Egoïsme [sic], problèmes éducatifs.
- Ignorance ou analphabétisme.
- Manque d'encadrement de la jeunesse scolarisée et scolarisable.
- Manque d'encadrement de la jeunesse désœuvrée.

Recommandations :

Les organismes internationaux doivent écouter les réfugiés, collaborer avec eux pour découvrir leurs besoins réels avant et en cours d'intervention.

II. Le rôle de la communauté internationale dans le règlement des problèmes des réfugiés.

Constats :

- Pas d'organisme spécialisé en faveur des femmes et des jeunes.
- Manque d'objectivité dans ses positions.

Recommandation :

- Que la réconciliation précède le jugement international qui devra se faire de deux côtés sans oublier les non-Rwandais impliqués dans les événements.

III. Projets d'encadrement en faveur des femmes et des enfants

- Existence de certaines activités des femmes et de quelques écoles mais qui ne répondent pas aux besoins des réfugiés.

Recommandation :

- Renforcer l'instruction et l'éducation des jeunes en multipliant les écoles et les projets de développement.

- Créer les maisons d'activités pour l'encadrement des femmes et des jeunes.

Exemples :

Centre d'alphabétisation. Apprentissage des métiers. Bibliothèques. Sports pour les jeunes.

IV. Cohabitation des réfugiés rwandais et burundais avec les Zaïrois

Constats :

- Mauvais souvenir de réfugiés rwandais car à leur arrivée au Zaïre. Leurs biens étaient ravés par les militaires mais la population civile les a bien accueillis.

- Les Zaïrois utilisent la main d'œuvre Rwandaise dans beaucoup des travaux.

- La présence des organismes internationaux a diminué le chômage du côté des Zaïrois, au détriment des Rwandais.

- La cohabitation difficile à cause de la complicité des bandits zaïrois et rwandais dans la criminalité (tueries, viols, vols), et par les Rwandais eux-mêmes dans le camp et à cause des guerres inter-ethnique dans la région de l'ex-Kivu.

Recommandations :

- Que le Zaïre résolve d'abord son problème interne concernant la cohabitation trouvant dans l'ex-Kivu et ensuite entre ces ethnies et les réfugiés.

- Que les services de sécurité, des forces armées zaïroises puissent renforcer la sécurité dans toute la région en collaboration avec le H.C.R.

V. Impact des réfugiés sur l'environnement

Constats :

- Destruction massive de l'écologie et pollution des villes.

Recommandations :

- Pour bien protéger l'environnement, il faudra envisager les voies pour le retour des réfugiés au Rwanda et au Burundi.

- Que les organismes internationaux importent les bois de chauffage en attendant le départ des réfugiés.

- Qu'on multiplie les projets de reboisement et d'assainissement dans la Région des Grands Lacs.

VI. Renflement des Emblèmes des réglés dans la sous région [sic].

Constats : ns leaders prêchent la haine et la 9 [sic].

- Les pays du Nord s'ingèrent beaucoup dans les affaires et attisent les conflits des pays de la région des Grands Lacs.

Recommandation :

- Que les chefs d'états fassent une convention sincère de paix dans toute la région des Grands Lacs.

- Que chaque pays accepte de recevoir ses réfugiés sans condition en leur garantissant la sécurité.

- Les pays du Nord doivent favoriser les résolutions des problèmes internes des pays de la région des Grands Lacs.

- Que tous les pays de la sous-région acceptent un processus de partage de pouvoir par [sic].

- Que les réfugiés soient protégés là où ils sont et que seuls ceux qui enfreignent les conventions internationales soient poursuivis.

VII. Rôle des Eglises dans la situation des réfugiés

Constat :

- Les Eglises n'ont pas rempli leur mission prophétique.

- Les Eglises ont perdu leur crédibilité.

Recommandations :

- Que les Eglises confessent leurs manquements dans les événements conflictuels qui se déroulent dans la sous-région.

- Les Eglises doivent évangéliser en profondeur, enseigner au sens d'éduquer les chrétiens du point de vue politique (l'amour de la patrie), du point de vue moral et spirituel.

- Elles doivent multiplier les messages concernant la réconciliation, prier pour la paix et pour l'unité.

COMMISSION ÉDUCATION À LA PAIX ET À LA DÉMOCRATIE

Président : le Dr. Charles FOSTER

Secrétaire-rapporteur : Filbert HABIMANA

Membres :

- Mr MUDERHWA BARHATULIRWA
- Mr BALEMBA BAHANE
- Mme KAVIRA KALUMBI
- Mr RUGUMULIZA
- Mme BABUNGA AKSANTI

1. Comment garantir à la minorité que ses droits seront assurés dans une démocratie majoritaire ?

Cette question répond à la crainte des ethnies minoritaires dans la sous-région de se voir écarté de la prise des décisions par la loi de la majorité. Pour dissiper cette crainte les recommandations suivantes ont été formulées :

- Les droits de chaque citoyen (ou groupe) peuvent être assurés par une bonne législation et une bonne application de celle-ci.

- Il faut aussi de bonnes institutions démocratiques qui préservent cette législation.

- Il faut acquérir des préceptes et des principes nobles qui orientent la bonne application de cette législation.

- Ces principes et préceptes peuvent être acquis grâce à une éducation par des truchements divers : (médias, radio-télé, livres, théâtres. conférences...).

2. Comment éduquer la masse sans truster l'élite ?

L'éducation de la masse risque de créer une hostilité chez l'élite qui se croirait visée par ce processus, risquant de perdre ses intérêts. Pour que cette éducation se fasse sans heurt il faut :

- Ne pas dissocier l'élite de la masse;
 - Favoriser l'évolution de chacun dans sa carrière professionnelle;
 - Assurer l'égalité de tous devant la loi;
 - Combattre l'esprit d'élitisme égoïste;
 - Identifier les bons éléments au sein de l'élite;
 - Développer le concept d'alternance au pouvoir;
 - Soutenir le concept de concours heu [sic] de compétence);
 - Développer les autres secteurs de la société (commerce, éducation, droit);
 - Principe *lex rex* (la loi est roi) : tout délit passe devant la justice;
 - Aider les autorités à concevoir un programme de rééducation;
- Former de petits groupes de réflexion pour identifier les impulsions de la société (masse) ainsi que des actions positives;
- Réseau de rééducation de la masse conçu d'en haut et commençant par le bas.

3. La responsabilité de la communauté internationale dans la recherche des solutions aux conflits

La communauté internationale n'est pas suffisamment impliquée dans la recherche de la paix de la sous-région. Pour éviter un silence coupable et une complicité avec l'inacceptable, la commission recommande ce qui suit :

- Les ONG et organismes humanitaires, doivent identifier les vraies problèmes de la sous-région;
- Identifier les vrais coupables des massacres du Rwanda et du Burundi;
- Faire pression pour la libération des personnes détenues illégalement;
- Faciliter le dialogue entre les sociétés civiles du Rwanda, du Zaïre, du Burundi et de la Tanzanie;
- Revenir sur la suspension de l'embargo des armes au Rwanda;
- Organiser, sensibiliser et conscientiser la société civile (en exil et au Rwanda) et la rendre capable à faire pression sur les instances politiques en faveur d'un retour pacifique des réfugiés rwandais.

4. Education à travers le CAREP

Le CAREP devra assurer :

- la préparation des séminaires des pasteurs en vue d'un engagement social;
- l'organisation d'une série de séminaires pour les laïcs;
- l'identification des personnes-clés qui peuvent servir de filière pour le CAREP dans la formation précitée;
- une multiplication de *groupes de réflexion* et la formation des leaders de ces groupes.

5. Comment l'Eglise peut-elle relever son échec dans la sous-Region ?

Certains membres de l'Eglises ont encouragé l'exacerbation des conflits dans la sous-région, soit par leur activisme, soit et surtout par un silence complice devant l'inacceptable.

Ainsi, la commission recommande ce qui suit :

- modifier la pédagogie et la méthodologie du culte (du chant du corps, au chant du cœur);
- agir dans un sens préventif;
- encourager l'enseignement biblique, ce qui signifie la formation des leaders;
- influencer positivement les politiciens par des interventions fondées sur la Bible.

6. Comment concilier l'appel à la reconstruction et le fait que ce qui se passe indique la fin des temps ?

Une telle réflexion conduirait au fatalisme et à l'immobilisme. Aussi, chacun est-il invité à reconnaître que :

- nous sommes impliqués dans un processus de changement (fin du monde inclus), dans lequel le chrétien est l'acteur principal, si du moins nous voulons que cela tourne en faveur de l'humanité;

- nous contribuons au salut de l'homme dans sa totalité, ce qui nous engage au développement du spirituel et du corporel (social).

7. Comment arriver à la paix durable dans notre sous-région ?

Il existe une tendance chez les Africains à attendre des solutions toutes faites de l'Occident. La commission recommande :

- conscientiser l'Africain à retrouver son identité et à faire confiance à son génie propre;
- se dissocier du paternalisme du blanc;
- utiliser convenablement les ressources humaines;
- dénoncer les manœuvres de déstabilisation des forces intérieures et étrangères;
- éduquer les hommes au partage du pouvoir et éviter la politique d'exclusion;
- conduire un nouvel espace régional et redynamiser les grands ensembles régionaux.

8. Le rôle des médias dans l'éducation à la paix et la démocratie

Certains médias véhiculent un venin de la haine, au lieu d'informer objectivement le peuple. C'est pourquoi la commission recommande ce qui suit :

- former et informer;
- que les médias deviennent des instruments de culture démocratique et jouent ainsi le rôle de chien de garde envers les dirigeants;
- promouvoir un débat public;
- être un forum d'expression des opinions.

9. La recherche de la vérité

Nos dirigeants ne disent pas toujours la vérité et emploient souvent de demi-vérités et même des contrevérités. La commission recommande de :

- dénoncer la manipulation médiatique;
- favoriser la confrontation des idées;
- orienter la recherche vers des objectifs plus élevés;
- constituer une équipe de chercheurs internationaux,
- dévoiler les vices et les qualités de chaque groupe et les publier.

10. Désarmement de la sous-région

Depuis le drame rwandais, il existe dans la sous-région une multiplication des armes et munitions incontrôlées. La commission recommande de :

- favoriser la réconciliation car elle peut amener un désarmement volontaire;
- que les gouvernements concernés reprennent en charge ceux qu'ils ont armé;
- sanctionner le port illégal d'armes;
- garantir la sécurité des personnes et des biens, en désarmant les détenteurs des armes dans les camps.

ANNEXE C : Méditations et orientations bibliques quotidiennes

Mardi 15 août 1995, officiant le Dr. Charles Foster.

Lors de l'ouverture de ce colloque, l'appel à l'adoration a signalé : "Si l'Éternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent travaillent en vain" (Ps. 127:1).

Au début de ces cinq journées de réflexions sur les problèmes des pays des Grands Lacs, et particulièrement la tragédie rwandaise, la première méditation a évoqué une question fondamentale : "Qu'est-ce que l'homme? Les textes bibliques de cette méditation étaient choisis pour répondre, chacun de façon pertinente, à cette question. Le premier texte (Ps. 8 4-7) posait la question, et les deux suivants (Gen. 1:26-27, 2:15) y répondaient sans ambages l'homme et la femme ont été créés "**à l'image de Dieu**". Entre autre, cela signifie que le Créateur les rendait capables de Le refléter en tant que ses vice-régents, avec la responsabilité indiscutable pour l'administration de la terre. Ils devaient la "cultiver et la garder" (2:15) Dans ce contexte il s'ensuit que le verbe "dominer" (1:26) ne peut jamais signifier "opprimer", "abuser de" ou "tyranniser" - la terre - ou les populations de la terre.

Passant sans délai au témoignage du Nouveau Testament, un sermon paulinien devant un auditoire païen (Actes 17:24-28) réitère la dignité naturelle de tout être humain de par la création seule. "Nous sommes (tous) de sa race". Un autre passage, adressé particulièrement aux chrétiens, qui doivent comprendre la signification de la Croix de Christ (Gal 3:28), défend toute réclamation de supériorité basée sur l'identité sexuelle, religieuse social, ou ethnique." Car en Christ il n'y a ni juif, ni grec, ni esclave, ni libre, ni homme ni femme, - vous êtes tous un en Christ.

Le passage de Eph. 2:14-18 détruit toute base d'inimitié traditionnelle, culturelle ou raciale, puisque le dessein de Dieu dans l'histoire, par Jésus-Christ. est de créer "un seul homme nouveau.

La dernière lecture (Apoc. 5:9) nous présente la finalité de l'histoire humaine selon le dessein irrévocable de Dieu le Père. Ce passage évoque l'image d'une humanité rachetée qui célébrera la grâce de Celui qui aura "racheté pour Lui-même, par son sang, des hommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation".

Ces vérités et ces perspectives fondent absolument le respect et le droit de tout être humain, car leur fondement est la nature et la volonté du Dieu éternel qui ne peut jamais être violés avec impunité.

La méditation a fini par une parole à la fois d'encouragement et d'interpellation. "Car l'Éternel étend ses regards sur toute la terre, pour soutenir ceux dont le cœur est entité [sic].a lui." (2 Chron. 16:9).

Car ceux dont le cœur est entier

Mercredi, 16 août, 1995. officiant. le Dr. Kabutu Birème.

Les textes. Ps. 82, 1-8: obscurité ou ténèbres spirituelles.

Jn. 8: 12-19: Jésus, lumière du monde.

Dans notre ignorance, le peuple que nous sommes, nous choisissons souvent de marcher dans l'obscurité, c'est-à-dire faire l'expérience des méchants. Or, le texte de Prov

4,19 nous dit que la voie des méchants est comme les ténèbres; ils ne savent pas ce qui les fera trébucher. Et, paraphrasant Essaïe dans son texte au chap. 59,9, nous dirions que le droit reste loin des méchants, et la justice ne les atteint pas. Ils espèrent marcher dans la lumière -- et voici les ténèbres ! Dans le langage de l'évangéliste Matthieu (15,14) ce sont les aveugles qui conduisent les aveugles. Or, si un aveugle conduit un aveugle, ils tomberont tous deux dans une fosse (Jn.11,10).

C'est l'évangéliste Jean (3,19) qui nous avertit du jugement de ceux-là qui ont choisi et aimé les ténèbres plus que la lumière. Motif : leurs œuvres étaient mauvaises. Or, la nuit avance, nous dit Paul (Rom.13,12): Dépouillons-nous donc des couves des ténèbres pour nous revêtir des armes de la lumière que seul Christ, l'Homme de lumière, de justice, et de paix, peut nous offrir.

Son école est à recommander à chacun. Son école nous enlève du chemin de l'ignorance (Jn. 4,22; 8,7), et surtout de l'ignorance délibérée dénoncée par Job, Zacharie, et l'apôtre Paul respectivement. Nous répétons que devant une telle obscurité spirituelle qui étourdit l'intelligence, ni moi, ni nous tous en tant que peuple, nous ne pouvons retrouver l'intelligence qui se trouve entière en Jésus. Prions donc Pour que nous en soyons illuminés.

Jeudi 17 août. 1995 : officiante : Mme Kavira Kalumbi

Texte : Matthieu 10, 34-35: La paix en Jésus-Christ.

Dans l'hébreu de l'Ancien Testament le mot SHALOM exprime l'idée de "paix", mais avec le sens d'être achevé, accompli, complet, ou intact. Jérémie dira dans le chapitre 34,5, que la paix est une assurance tranquille chez l'homme qu'aucun conflit intérieur ne trouble. Dans le passage Jérémie 16,5, la paix se définit comme le bonheur, la coexistence pacifique, et la tranquillité politique.

Alors, pour nous, comment trouver la paix véritable ? Bien sûr dans la cessation d'hostilités (Deut. 20 :10 ss; I Chron.12,18). Mais aussi lorsque nous nous donnons les moyens de régler nos différends sans recourir à la force.

La paix que Dieu a donnée à Israël signifiait l'absence de troubles intérieurs, et l'action constante de Dieu au milieu de son peuple.

C'est ainsi que l'Éternel dira en Lévi. 26,6, "Pour vous je serai Dieu, le Seigneur de la paix": la paix du croyant qui trouve en Dieu tout ce qu'il faut pour vivre, et trouve sa source dans l'écoute de la loi de Dieu.

Dans le Nouveau Testament, le mot pour "paix" est *eirené*, qui veut dire : être en sécurité (cf. Luc 11,21). D'où Jésus dira au v. 34 : " Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre, mais l'épée" c'est-à-dire, non pas la sécurité matérielle, ou l'absence de tout conflit, mais la division de la famille provoquée par l'exigence de la foi (cf. Matt.10,34). Quoique l'Église fidèle puisse jouir momentanément d'une absence de persécutions (Actes 9,31), la paix primordiale pour l'église est l'absence de conflits intérieurs, et l'ordre dans le culte, rendus possibles par l'Esprit de Dieu (Rom. 8,6).

Nous concluons en disant que vivre la paix, c'est se réconcilier avec l'autre en raison de notre allégeance à Jésus-Christ.

Vendredi 18 août.1995 : officiante Mme Kasoma Muteho

Textes: Job 33:9-33; Habacuc 1,1ss. Thème : La souffrance éducatrice.

Conformément au cri d'Habacuc qui se lamente face à l'injustice criarde, la violence de l'ennemi, l'oppression, les querelles, et la discorde, Job s'exprime aussi en face d'une injustice à son égard presque insupportable. Méditer le livre de Job peut donner un certain palliatif devant les problèmes actuels auxquels nous sommes confrontés.

1. Dieu se révèle à travers les différentes circonstances de la vie. Par exemple, le songe (Job 33,14); les visions nocturnes (v.15); la douleur (v.19). Notons bien : le but de la souffrance : un *avertissement* contre l'orgueil, une instruction pour rappeler la dépendance de l'homme sur Dieu et une aide pour le détourner du mal.

2. Dieu a un plan : le salut de l'humain. Il envoie l'ange intercesseur. Il annonce *le prix qui doit être payé* pour la rançon des pécheurs, et le don d'une vie nouvelle et éternelle.

3. Le rôle loué par un homme qui a connu une transformation radicale dans sa vie. Il est d'une grande valeur aux yeux de Dieu. Il a un accès libre auprès de Dieu (v.26). Il livre son témoignage au monde, en reconnaissant son état de péché (v.27) et qu'il méritait la mort. Son témoignage consiste en la joie d'avoir gratuitement reçu le pardon divin et la vie éternelle. Désormais, il vit dans la lumière.

Le message qu'il livre au monde : "Le juste vivra par la foi" (Habacuc 2.1-4).

La dernière méditation : samedi 19 août. 1995.

Officiante : Mme Elma Foster

Notre méditation se base sur trois versets-clés. Je lirai le premier, le commenterai, et ensuite je passerai au second et au troisième. Le premier se trouve dans 2 Cor. 5, 17. "Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature, les choses anciennes sont passées, voici, toutes choses sont devenues nouvelles."

Du moment que l'on se rend compte qu'on est un individu, vers l'âge de trois ans, -l'âge où l'enfant commence à poser la question "pourquoi?" --"pourquoi ceci et pourquoi cela?" - c'est signe que l'enfant cherche une identité propre, distincte de sa maman. Dès lors, sa vie et son intérêt tournent autour de lui-même seul. Mais à l'âge adulte, cette personne, c'est-à-dire chacun de nous, aura fait plusieurs choix qui détermineront son identité.

Nous avons entendu parler cette semaine d'un peuple qui éprouve des problèmes à cause de son histoire. C'est un problème très courant dans le monde aujourd'hui : les individus et les groupes cherchent leur identité : en se définissant soit comme victimes, soit comme invulnérables. C'est pour cela que notre premier verset pour ce matin est si important ! La personne renouvelée en Jésus-Christ a déterminé son identité en faisant le choix d'accepter l'appel du Saint-Esprit sur sa vie.

Cette personne commence à se voir avec de nouveaux yeux. Elle peut alors se définir, non par son histoire et sa vie écoulée seules, elle se reconnaît *enfant de Dieu*, avec un héritage de grande dignité, car elle fait partie d'une longue succession de saints. Elle appartient à une nouvelle famille dès ce moment. En le sachant, elle refuse de se définir comme être inférieur, ou bien comme être supérieur. Une chose nouvelle, c'est sa dignité personnelle qui dépend de l'acceptation de Dieu lui-même.

Et cette nouvelle identité la pousse à un nouveau comportement. Cette nouvelle créature veut ressembler à son Père, justement Celui qui dit : "bien-aimés, aimez-vous les uns les autres : car l'amour est de Dieu et celui qui aime est né de Dieu et connaît Dieu."

Notre deuxième verset se trouve en Luc 10,27 : et je le lis... Nous savons que l'homme ou la femme naturels n'aiment pas leur prochain comme eux-mêmes. Certes, on peut aimer tout simplement pour être sociable; mais aimer l'autre malgré les actions et les circonstances produites par l'autre, c'est autre chose. Prenons par exemple Caïn et Abel : deux frères, l'un l'autre cultivateur, de la même famille -- mais l'un se plie à la jalousie et à la haine, et par conséquent au meurtre. Caïn semble blâmer son frère pour le regard favorable de l'Éternel. De même, Adam trouvait utile de blâmer Eve pour sa propre désobéissance ! Reconnaissons-le, il est naturel de blâmer l'autre, et même de rejeter la responsabilité de nos problèmes et notre culpabilité sur l'autre.

L'homme ou la femme naturelle se fait des complexes du moment où son comportement est reconnu inacceptable, mais aussi où aucune solution n'apparaît pour le changer. En ce moment, son amour-propre devient égoïste et indiscipliné. Par exemple, si mon prochain me menace, (même psychologiquement, simplement par son succès ou par une réalisation importante), il surgit en moi des sentiments étrangers à l'amour, des sentiments aussi puissants que négatifs suffisamment puissants pour produire la haine.

Par contre, la nouvelle créature, enfant de Dieu, peut se regarder dans le miroir de son comportement, et quand elle reconnaît là un reflet de l'Esprit Saint, elle s'en réjouit. Elle aime cette nouvelle créature, elle s'aime. Ceci n'est plus un amour égoïste plutôt un amour qui libère pour aimer le prochain. C'est un amour qui cherche à écouter, à travailler pour la compréhension, et réaliser le pardon. En fait, cette nouvelle personne commence par aimer Dieu, de tout son cœur, de toute son intelligence, et de toutes ses énergies. C'est alors Dieu lui-même qui produit ce changement, en créant une conscience tranquille.

Pour terminer, une dernière réflexion : Cette nouvelle créature que nous pouvons devenir, chacun de nous, en Christ, refuse deux choses : (1) de se définir par son histoire antérieure; (2) de se voir simplement au niveau de sa nature et de ses capacités humaines. Elle s'engage à renouveler sa foi et sa discipline personnelle. Au lieu de se borner à son état subjectif, elle aura soit de nourrir sa vie intérieure par la Parole de Dieu, c'est-à-dire, la révélation divine.

Elle va chercher à connaître ce Dieu qu'elle commence à aimer. Au lieu donc d'entretenir la peur et la rancœur, elle demandera à Dieu ce qu'elle doit faire maintenant. "Montre-moi la vérité, mon Dieu ! Comment puis-je maintenant me réconcilier avec ce difficile-là qui se comporte de façon détestable ? Comment puis-je faire le bien dans de telles conditions ? " Et Dieu répondra ! Dieu aime le cœur humble.

C'est pour cela que nous terminons cette méditation par un troisième verset tiré du prophète Michée, au chapitre 6, le verset 8 de ce livre :

Et

On t'a fait connaître, ô homme, ce qui est bien : Et ce que l'Éternel demande de toi, c'est que je pratique la justice, que tu aimes la miséricorde, et que tu marches humblement avec ton Dieu.

Voici un verset sur lequel on peut bâtir une philosophie de vie, une foi, et une carrière de disciple ! Car il faut savoir qui fait autorité dans notre vie, qui on suit, et ce qu'il demande de nous.

Que Dieu nous aide à nous redéfinir, c'est-à-dire de trouver notre identité et notre dignité seules solidement selon sa Parole fidèle, sa Parole efficace.

Unissons-nous maintenant dans la prière, en s'inspirant des paroles du prophète Michée :

Seigneur, montre-moi comment pratiquer la justice ! Transforme, Ô Dieu, mes pensées et mes comportements. Pardonne mes pensées et mes actes injustes. Apprends-moi, Seigneur, à aimer la miséricorde. Change-moi, Seigneur, pour que je puisse, par ton Esprit, vivre cette miséricorde que je ne montre pas, et même que je ne cherche pas à avoir.

Marcher humblement avec Toi, Ô Dieu Eternel, c'est une vocation que nous ne choisissons pas facilement non plus. Montre-nous ton pardon de façon à ce que nous puissions recevoir notre identité nouvelle :

être véritablement "enfants de Dieu". Nous prions ceci, Seigneur, pour notre propre bien-être, pour le bien-être de nos familles, de notre pays, et de notre monde. Il a Nom de Jésus, notre Père, et notre Exemple. Amen.